Consultation
sur place

000714391

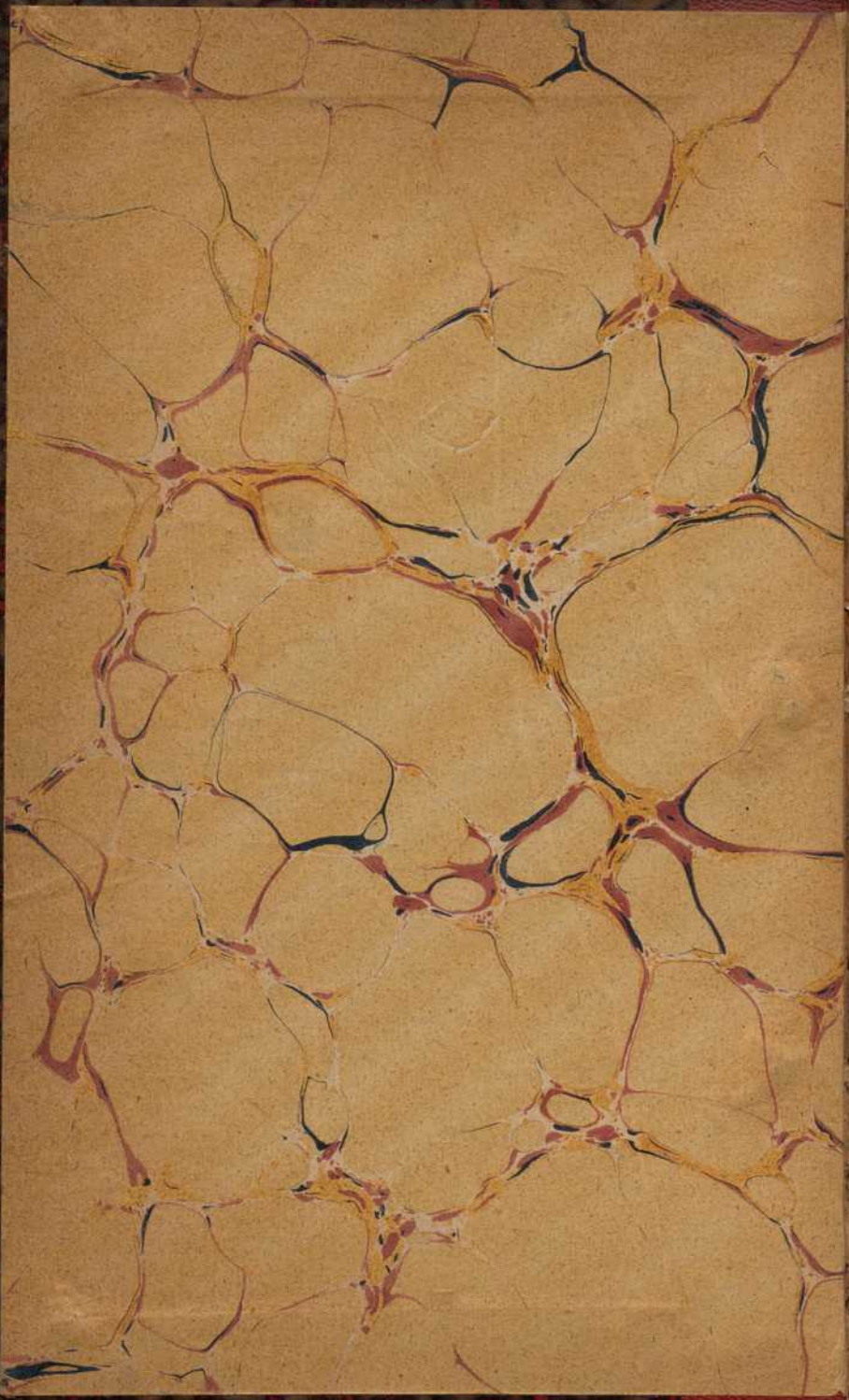

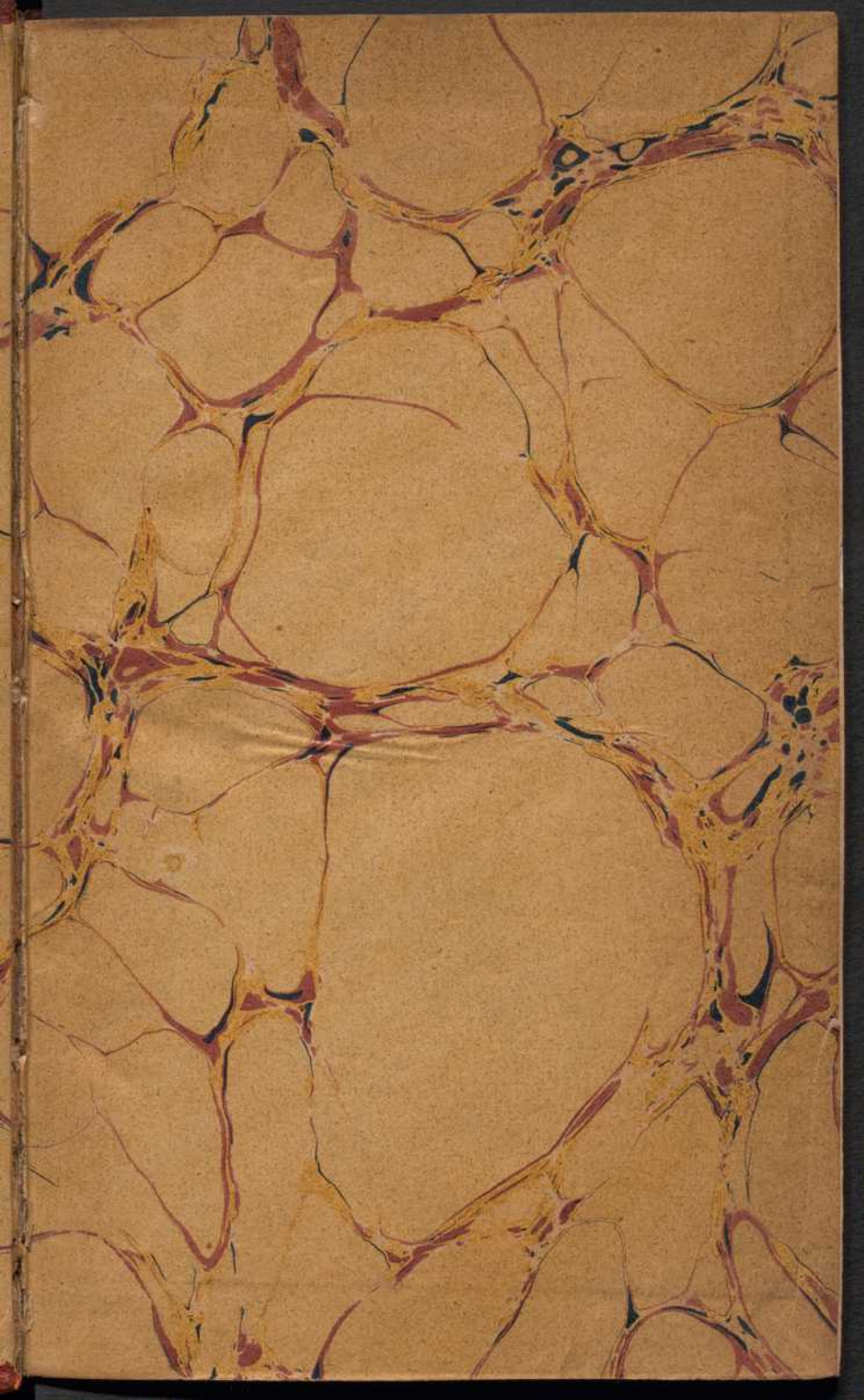

1

HISTOIRE

CRITIQUE ET MILITAIRE

DES

GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

De l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Christine n° 2.

HISTOIRE

CRITIQUE ET MILITAIRE

DES

GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

NOUVELLE ÉDITION,

RÉDIGÉE SUR DE NOUVEAUX DOCUMENS, ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE CARTES ET DE PLANS;

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL JOMINI,

Aide-de-camp général de S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE, grand'croix de plusieurs ordres.

H 21

TOME PREMIER.

INTRODUCTION.

A PARIS,

CHEZ ANSELIN ET POCHARD,

SUCCESSEURS DE MAGIMEL,

LIBRAIRES POUR L'ART MILITAIRE, RUE DAUPHINE N° 9.

1820.

RECTIFICATIONS IMPORTANTES A FAIRE

Dans les Tomes I, II, III, IV, V et VI

DE L'HISTOIRE DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

Quelques erreurs de fait, et plusieurs fautes dans la manière d'écrire les noms, se sont glissées dans cet ouvrage, soit par la faute des renseignemens, soit par celle de l'imprimeur. Nous allons rectifier celles qui nous ont paru le plus indispensables.

TOME Ier.

Page 238. L'armée bavaroise portée à 25 mille hommes doit l'être à 35 mille avec les Palatins.

TOME II.

Page 323. On a dit que Bonaparte figurait à l'expédition de Cagliari, comme lieutenant d'artillerie; il paraît que c'est une erreur : il fut nommé, vers cette époque, chef d'un bataillon de volontaires nationaux corses; et dut se trouver avec ce corps aux îles de la Magdeleine.

TOME III.

Page 301. On a omis d'indiquer, dans la description de la chaîne des Pyrénées, les deux cartes que nous donnons de ce théâtre de la guerre, sous le n° 3 et 3 *bis*.

Page 332. La phrase relative à l'attaque de la montagne d'Ourisca, n'ayant pas été achevée, rend le mouvement inintelligible : il faut la rectifier, comme il suit : « Caro ayant » placé ceux de son centre sur la montagne d'Ourisca,

» qui domine les Aldudes, chercha à s'emparer du
» col de Berderis, qui devint le théâtre de plusieurs
» combats, depuis le 18 jusqu'au 27 mai. Maître de ce
» point important et des sommités d'Altobiscar, Caro
» conçut le dessein, etc., etc. »

TOME IV.

Page 133. Cobourg repassa la Sambre par Hautmont et Boussière au-dessus de Maubeuge et non par Bussière qui est au-dessous; c'est une erreur d'impression.

Page 194. On s'est trompé en disant que Précy se retira de Lyon en Suisse : il fut caché, pendant plus d'un an, chez un paysan, d'où il ne s'évada qu'après la chute de Robespierre. Il n'était sorti de Lyon, qu'avec un millier d'hommes, dont le plus grand nombre périt en combattant.

Page 250. On a imprimé dans tout le chapitre 25, le mot Boulon, au lieu de Boulou.

TOME V.

Page 60. *Au lieu de* Arlebeck, *lisez* Aelbecke.

Page 79. *Au lieu de* Chantonay, *il faut* Pensemay.

Page 178. Dans tout le chapitre 32, l'imprimeur a écrit mal à propos le nom du général *Moreaux* commandant en chef l'armée de la Moselle, comme celui du général *Moreau*, commandant une division de l'armée du Nord : ce qui donne lieu à des méprises graves.

Page 186 (à la note) Lautern, *lisez* Kayserslautern.

Page 295. Nous avions dit, d'après l'histoire du général Pamphyle-Lacroix, que Bouillé, avec les émigrés, à la solde d'Angleterre, avait concouru à l'attaque du Port-au-Prince. Le rapport officiel du général anglais prouve que l'entreprise fut faite par trois régimens de troupes nationales. D'ailleurs, à cette époque, le corps commandé par Bouillé était à l'armée du duc d'Yorck : il ne partit pour les colonies, qu'au milieu de 1795.

TOME VI.

Pages 80 et 87, Lautern, *lisez* Kayserslautern.

Le mot *Lautern* est souvent imprimé au lieu de *Lauter:* les positions relatives aideront à reconnaître ces erreurs.

Dans l'ouvrage entier le mot Kavanagh est tantôt écrit Kavanach, Cavanagh ou Cavanach.

AVERTISSEMENT.

Il est beau, dit Salluste, de bien juger et de bien raconter ce que les autres ont fait, quand on n'a pas été en position d'agir par soi-même. Sans avoir la prétention de marcher sur les traces de cet illustre historien, j'avais formé le projet d'esquisser un tableau politique et militaire des guerres qui, depuis un quart de siècle, ont alternativement illustré, élevé et dévasté toutes les contrées de l'Europe : des circonstances majeures se sont opposées à son accomplissement.

Résolu néanmoins de profiter des renseignemens que des recherches laborieuses ont mis en ma possession, j'ai cru devoir donner plus d'étendue à l'essai que j'avais déjà publié sur les premières guerres de la révolution (1).

(1) La première édition de ces campagnes a paru en 1805, chez M. Michaud. Deux ans après, un ouvrage intitulé, *Tableau des Guerres de la Révolution*, a copié la plupart de mes observations

On me reprochera peut-être d'avoir mêlé à cette relation essentiellement militaire, des coups-d'œil politiques, étrangers au sujet, peu liés entre eux, et insuffisans lorsqu'il s'agit de donner une notion exacte des combinaisons de chaque gouvernement. Mais j'ai pensé que l'état intérieur des nations, exerce une telle influence sur les résultats d'une campagne, que la relation en serait lue sans fruit, si elle ne retraçait en même temps une esquisse rapide des événemens politiques contemporains. J'espère d'ailleurs que les hommes de lettres, pour qui l'uniformité de plan et de développement est une condition essentielle, me pardonneront de m'être écarté des règles ordinaires, en faveur du but que je me suis proposé; celui d'être utile aux jeunes militaires appelés à défendre leur patrie, et à cette classe d'hommes d'état qui, admise aux conseils des princes pour y discuter les affaires des armées,

---

critiques. — Les lecteurs n'auront qu'à se rappeler la date des deux ouvrages et à les lire, pour s'assurer de ce larcin littéraire. On peut extraire des relations de faits; mais copier les jugemens d'autrui, c'est un oubli des convenances que l'auteur n'a pas rendu plus excusable en gardant l'anonyme.

peut éprouver les besoins d'en bien saisir tous les mouvemens.

L'histoire générale se composant de tableaux à grands traits, il est aisé d'y présenter les opérations de plusieurs armées dans un même cadre: là, mille combats glorieux sont omis, et une bataille qui décida du sort d'un empire y occupe à peine quelques lignes, sans aucun des détails propres à faire juger les causes de la défaite ou celles de la victoire. Une relation didactique tombe forcément dans un défaut contraire; pour mettre le lecteur en situation de bien comprendre les chances des deux généraux, il faut retracer leurs lignes d'opérations, récapituler les obstacles qu'ils ont eu à vaincre, et les moyens dont ils pouvaient disposer à cet effet; enfin pour comprendre les manœuvres d'une armée, il faut la suivre pas à pas durant toute une période de la campagne, sans faire courir son imagination d'une extrémité de l'Europe à l'autre.

Le narrateur ne saurait être présent qu'à une armée et à un combat à la fois, il lui serait impossible de quitter les colonnes dont il trace les mouvemens, dans le but d'être à tout et partout. De là provient la difficulté pour un écrivain militaire

de donner à ses récits, la chaleur, la rapidité et la vie, qui plaisent à juste titre à tous les lecteurs; à moins qu'il ne veuille abandonner la marche didactique, pour tomber dans celle des brillantes fictions.

La coupe de l'ouvrage a obvié autant que possible à ces inconvéniens : on a réuni toute une période dans un même livre, divisé en autant de chapitres qu'il y eut d'armées isolées. Lorsque les événemens furent tellement combinés que plusieurs armées y prirent part à la fois, il a fallu alors s'écarter de la marche adoptée, pour présenter dans un seul chapitre tout ce qui concourut à une même opération.

Quant aux principes qui m'ont guidé, je me réfère à ce qu'en dit l'introduction. Né et élevé dans une république, j'ai regardé long-temps les maximes démocratiques comme les seules capables de faire le bonheur de l'espèce humaine; et en 1813, j'étais encore à ce sujet dans toutes les illusions du jeune âge. Une étude plus mûre de l'histoire m'a convaincu *que les nations du premier rang ne sauraient prospérer de nos jours sans une grande fixité dans les pouvoirs;* en modifiant ainsi mes idées, je n'ai cédé qu'à ma

propre expérience; aucune autre considération humaine n'eût été capable de me faire varier dans mes principes, et j'ai donné trop de preuves de l'indépendance de mon caractère pour ne pas être cru sur parole.

La tâche que je me suis imposée est difficile; presque tous les grands acteurs de ces scènes importantes sont vivans: je n'en dirai pas moins mon opinion avec la franchise d'un soldat; écrivant pour l'art, mon intention n'est de louer ni de blâmer personne.

Je dois cependant à l'impartialité que je professe, de prévenir mes lecteurs, que plusieurs des observations critiques répandues dans cet ouvrage pourraient être injustement adressées: les événemens militaires ne sont pas toujours le résultat de la volonté des commandans en chef, et même leurs combinaisons primitives sont souvent influencées par des considérations particulières. Dans les premières campagnes, des généraux français furent quelquefois forcés de s'étendre, pour couvrir des arrondissemens dont les clubs les eussent dénoncés, s'ils n'avaient protégé leur territoire (1). Cette

(1) Chaque société de Jacobins se regardait comme le palladium

faute ne serait donc pas constamment un sujet légitime de blâme.

Les généraux coalisés avaient au contraire par système, cette manie de disséminer leurs forces, et ils ont presque tous encouru les reproches qu'on leur adresserait à ce sujet; néanmoins, sous d'autres rapports, ces généraux furent souvent gênés par les ordres d'un conseil de guerre, ou de leurs gouvernemens, et forcés d'agir contre leurs propres principes. Dans cet état de choses, il ne serait pas étonnant que j'eusse imputé parfois aux généraux, des fautes qui leur sont entièrement étrangères; mais comme il était impossible de pénétrer le mystère de chaque cause primitive, je n'ai pu reprocher ce qu'une armée a fait de contraire aux principes qu'à l'homme qui la commandait, et qui semblait, au moins en apparence, maître de bien combiner ses opérations. Si ces fautes lui ont été

---

de la république; et le général eût passé pour un traître, si, pour combiner le rassemblement de ses forces sur un point quelconque, il eût exposé une de ces sociétés à une incursion momentanée de l'ennemi : on ne déplaisait guère à un club sans porter sa tête sur l'échafaud.

ordonnées, c'est alors sur le cabinet qui avait la direction suprême que tout le blâme doit retomber.

On ne trouvera pas des détails également satisfaisans sur chaque campagne; mes matériaux ont été souvent insuffisans, et ce n'est qu'avec la plus grande peine que je suis parvenu à rassembler ceux que je possède.

Jamais l'histoire militaire ne fut plus difficile à écrire que dans cette période remarquable, parce que nulle guerre ne fut aussi générale, ni aussi compliquée, et que jamais on n'exécuta des mouvemens si multipliés. On donnait autrefois aisément le journal de deux armées campant à proximité et réunies. Mais dans les premières années de la révolution, nous avons vu dix ou douze armées, dont chacune se composait de quatre ou cinq grands corps marchant presque tous les jours vers un but particulier; il en était de même dans les deux partis, et il est extrêmement difficile de retracer les mouvemens coïncidens de tant de corps opposés les uns aux autres. Pour réussir dans un travail si compliqué, il eût fallu qu'on apportât plus de soins, plus d'exactitude que jamais dans la préparation des matériaux historiques; et ce travail

au contraire a été plus négligé à mesure qu'il offrait plus d'obstacles.

Les passions se sont aussi trop souvent emparées du domaine de l'art et de l'histoire, et il en est résulté des relations si différentes dans les deux partis, qu'il est presqu'impossible de trouver un milieu qui se rapproche de la vérité.

Je donne les fruits de mes travaux tels que j'ai réussi à les perfectionner ; ils ont droit à l'indulgence des lecteurs éclairés, et je réclame surtout celle des Français, parce que le style d'un étranger écrivant dans leur langue, laisse toujours beaucoup à désirer.

Une critique franche des opérations de quelques-uns des chefs de l'armée française, loin d'obscurcir sa gloire, ne fait que la rehausser, en démontrant tout ce qu'elle aurait pu faire, si elle eût été toujours bien dirigée.

Pour atteindre mon but, j'ai souvent cité les opérations de Napoléon dans ses premières campagnes, comme des exemples à suivre. Quoiqu'il ait commis dès-lors de grandes fautes militaires, néanmoins sa chute fut plutôt le résultat de ses erreurs comme homme d'état. La première cause de ses revers fut un souverain mépris pour les

hommes, et une confiance exagérée dans la supériorité de son génie, qui lui a fait dépasser toutes les bornes du possible. Les fautes qu'il a pu commettre à Moscou, à Leipzig, ne doivent pas faire oublier les brillantes combinaisons de Lonato, de Rivoli, d'Ulm, de Jéna, et tant d'autres victoires. Mais en rendant justice au grand capitaine, je me garderai de faire son panégyrique comme chef de la nation française : laissons à la postérité le soin de le juger en qualité de Souverain et d'homme d'Etat.

JOMINI.

TRAITÉ
DES GRANDES
OPÉRATIONS
MILITAIRES.

Tome IV.

JOMINI.

TRAITÉ
DES GRANDES
OPÉRATIONS
MILITAIRES.

Tome V.

JOMINI.

TRAITÉ
DES GRANDES
OPÉRATIONS
MILITAIRES.

Tome IV.

JOMINI.

TRAITÉ
DES GRANDES
OPÉRATIONS
MILITAIRES.

Tome V.

HISTOIRE
DES GUERRES
DE LA
RÉVOLUTION.

Tome I.

HISTOIRE
DES GUERRES
DE LA
RÉVOLUTION.

Tome II.

HISTOIRE
DES GUERRES
DE LA
RÉVOLUTION.

Tome I.

HISTOIRE
DES GUERRES
DE LA
RÉVOLUTION.

Tome II.

HISTOIRE

CRITIQUE ET MILITAIRE

DES

GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

LIVRE PREMIER.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau succinct des mouvemens de la politique européenne, depuis Louis XIV jusqu'à la révolution.

De toutes les conditions exigées d'un historien, la justesse des points de vue est sans contredit la plus importante. La preuve irréfragable de la difficulté d'en adopter de bons, c'est qu'avec des pensées élevées et des vues profondes, une

foule d'historiens entraînés par les lueurs trompeuses de l'esprit de parti, s'égarent dans de fausses routes; et que les écrivains les plus estimables présentent le même événement sous des jours absolument opposés.

Les uns, apôtres ardens des factions, ne respirent que le triomphe de leurs sectateurs. L'amour de la patrie, les grands intérêts des nations, les principes les plus sacrés, ne sont rien à leurs yeux : leur cruel égoïsme se repaîtrait même des malheurs publics, pourvu que la caste dont ils sont les coryphées en retirât le plus petit avantage. Ils jouent les Séïdes; ils s'offrent comme les martyrs de vertus affectées, tandis qu'ils ne sont que d'aveugles jouets de leur orgueil, de prétentions surannées, et d'intérêts mal déguisés.

D'autres se bercent au contraire de douces illusions : plaçant tout le bonheur du genre humain dans l'application de quelques maximes; voyant les hommes tels qu'ils devraient être et non tels qu'ils sont réellement; ils tombent, en rêvant la perfectibilité, dans des égaremens et des excès qui, pour être séduisans, n'en sont pas moins déplorables et moins dangereux.

Enfin les derniers, étrangers à ces deux extrêmes, mais rattachant tous les intérêts européens à celui de leur pays, ne voient de bien que ce qui lui fut avantageux, et frappent de réproba-

tion tout ce qui put lui être contraire : sentiment fort louable sans doute dans un citoyen, et toutefois incompatible avec le devoir austère de l'écrivain qui veut transmettre les événemens à la postérité, sans passion et sans partialité nationale.

Lorsqu'il s'agit d'exposer les faits, l'historien peut paraître tour-à-tour huguenot avec Henri, et ligueur avec Mayenne; mais quand il porte des jugemens, il doit avant tout être juste, et professer une noble indépendance.

Quoique la nature de mon plan me dispense, sous quelques rapports, de la gravité et de la sévérité que comporte le burin de l'histoire, j'ai fait tous mes efforts pour m'assurer de la justesse des points de vue, persuadé que c'est en cela que consistent les bases de l'édifice et que les charmes du style n'en sont que les ornemens.

Pour que mes lecteurs puissent apprécier du premier coup-d'œil mes raisonnemens et les conséquences que j'en fais ressortir, je crois devoir leur soumettre les idées et les combinaisons principales qui m'ont servi de boussole.

Le but de ce chapitre est beaucoup moins de prêcher des dogmes que d'indiquer ceux qui m'ont guidé moi-même. Pour le rendre complet, il eût été peut-être convenable de placer ici le résumé des principes de l'art de la guerre rapportés au chapitre XXXV du Traité des Grandes Opéra-

tions Militaires (1). Mais l'histoire critique que j'offre aujourd'hui n'en étant à proprement parler que la suite ou le complément, une telle répétition eût encouru le blâme universel, et il a paru plus convenable de renvoyer mes lecteurs au chapitre précité, en leur présentant simplement un aperçu des maximes générales adoptées pour base de ce nouveau travail.

Malgré les bornes étroites que j'ai dû assigner à cette analyse rapide des mouvemens de la politique européenne pendant le siècle précédent, je n'ai pu me dissimuler, ni les difficultés d'une telle entreprise, ni le danger d'aborder franchement des questions qui touchent aux grands intérêts des nations. L'historien résolu de s'imposer une tâche semblable et de discuter impartialement des événemens qui, pour appartenir à une génération précédente, n'en sont pas moins étroitement liés avec les combinaisons actuelles des différens cabinets, est contraint de faire abnégation complète de ses sentimens particuliers ou de ses intérêts personnels. Il faut qu'il se place en quelque sorte dans une sphère étrangère aux parties du globe dont il veut tracer les froissemens.

---

(1) Voyez la 3e édition du Traité des Grandes Opérations Militaires, ou Histoire critique des Guerres de Frédéric II, comparées au système moderne, 3 vol. in-8°.

Forcé par ma position à garder plus de ménagemens qu'un autre, je me hasarde toutefois dans cette vaste et périlleuse arène; plein de confiance dans l'impartialité de mes juges contemporains, et dans les sentimens généreux des hommes d'état qui me trouveraient en contradiction avec leurs vues.

Pour rendre un compte exact des opérations politiques depuis Charles-Quint, c'est-à-dire, depuis la découverte de l'Amérique, il faut savoir adopter un point de vue juste, entre les principes stricts du droit public, la nécessité des temps, et les passions des hommes. Il ne faut pas croire que tout système d'agrandissement soit un attentat au droit des gens, mais il ne faut pas croire non plus que tout se justifie par le succès.

Chaque nation a été signalée à son tour par une politique ambitieuse, il n'est pas besoin pour cela de remonter à Charlemagne ou aux Romains.

Sous le règne de Philippe II, la monarchie espagnole déploya un esprit de domination menaçant; on n'a pas oublié que les fameuses bandes venaient jusqu'aux portes de Paris, et régnaient en Hollande.

Depuis Charles-Quint, et Ferdinand son successeur, la maison d'Autriche n'a fait qu'une guerre défensive, celle de Charles VI; toutes les autres ont été des guerres provoquées pour son agrandissement et par le désir constant d'acqué-

rir une prépondérance décidée sur le continent.

Louis XIV ne s'est pas distingué par sa modération, et Napoléon a fait une triste expérience de ce que peut produire une ambition démesurée.

Depuis l'établissement de la monarchie prussienne, la maison de Brandebourg n'a pas manqué une occasion de s'agrandir; elle n'a pas été constamment scrupuleuse sur les moyens.

Nous nous dispenserons de rappeler ici tout ce que l'Angleterre a excité de haines et de guerres pour étendre et affermir son empire absolu sur les mers et son influence sur le continent. Les discours de Chatam, comme les vastes plans de son fils, sont encore présens à la mémoire de tout le monde; et les résultats de la politique nationale sont trop évidens pour exiger des commentaires.

La Russie a fait comme les autres pour étendre sa puissance; mais elle n'a rien fait de plus, au moins depuis qu'elle a pris rang parmi les grandes nations civilisées. On a sonné l'alarme contre sa politique, parce qu'il fallait détourner sur elle les passions que l'on craignait d'attirer sur soi-même, et, loin de blâmer cette prévoyance, on la trouvera tout aussi naturelle que le soin avec lequel l'Angleterre a semé la discorde sur le continent, en dirigeant les esprits sur les dangers que courait l'équilibre politique.

Le désir de se fortifier, et même de s'agrandir, est dans l'esprit de tous les temps, de tous les peuples, et dans la politique de tous les gouvernemens. Pour rendre ces projets légitimes, il suffit de leur donner une bonne direction, de leur imposer de justes bornes, et de les mettre en harmonie avec les vrais intérêts de leurs administrés, avec leurs moyens d'exécution, c'est-à-dire, avec l'état intérieur et extérieur de leur nation.

Un prince qui cherchera à étendre successivement son influence, sa prépondérance, son commerce, sa marine et la prospérité de ses peuples, pourra le faire sans être comparé à un Gengiskan, à un Tamerlan. Il y aura une grande différence entre un tel prince et un conquérant qui attaque tout, qui veut tout renverser, tout soumettre, sans s'arrêter ni aux moyens qu'il emploie, ni aux malheurs qui en peuvent résulter pour la nation que la providence l'a appelé à gouverner.

Si la base des opérations de tous les cabinets consiste donc à étendre le rayon de leur puissance effective et relative, sans causer à l'humanité des commotions trop violentes, la science du gouvernement en politique se bornera à trois points essentiels. 1° Eviter d'armer contre soi les passions de tous les peuples. 2° Profiter au contraire de toutes les circonstances favorables pour faire des acquisitions avantageuses, et pour intervenir

dans les querelles de ses voisins. 3° Maintenir chez ses voisins l'état relatif dans lequel on se trouve avec eux, en ayant soin d'empêcher l'élévation qui pourrait être nuisible, et l'abaissement qui pourrait le devenir aussi. Une telle politique, lorsqu'elle ne sera pas accompagnée de moyens odieux, pourra toujours être considérée comme honorable et utile ; elle se trouvera légitimée, quelle que soit l'importance des conquêtes qui pourraient en être le résultat.

En retraçant les événemens des derniers siècles, il est impossible de ne pas parler de l'agression de Louis XIV contre la Hollande, de la conquête de la Silésie par Frédéric II, du partage de la Pologne, enfin de l'invasion de l'Espagne par Napoléon. Et, sans vouloir s'arrêter aux diverses nuances de légitimité ou de véritable intérêt que chacune de ces entreprises pourrait offrir, on doit avouer que le partage de la Pologne est encore une de celles dont le but serait le plus facile à justifier, au moins pour ce qui concerne la Russie. Une grande nation méditerranée, qui se trouvant séparée de toute l'Europe par une république turbulente, cherche à s'ouvrir des relations directes avec les grands Etats européens aux dépens de cette république, suit l'impulsion naturelle qui lui a été tracée par ses intérêts. En échange il paraîtra tout aussi simple que cette république

s'oppose à ses agresseurs, et que ses alliés naturels viennent à son secours (1). L'historien, en parlant de la lutte qui résultera de cet état de choses, ne pourra se dispenser de se placer dans la situation de la puissance dont il analysera les alliances, dont il tracera les négociations et les entreprises; il ne serait sans cette noble indépendance qu'un écrivain à gages, un mercenaire indigne de traiter un sujet aussi important. Quel homme, en effet, pourrait blâmer le zèle et l'éloquence patriotique du célèbre Chatam ou d'un Mokronousky, et louer au contraire l'administration d'un cardinal Dubois ou d'un duc d'Aiguillon.

Je terminerai donc ces réflexions en rappelant à mes lecteurs, que pour apprécier mes observations, il est indispensable qu'ils se dépouillent comme moi de toute prévention nationale, et qu'ils se reportent en outre au temps où les faits se sont passés.

S'il faut juger les opérations auxquelles toutes les nations ont pris part, d'après les avantages réels et légitimes qu'elles pouvaient se promettre d'en tirer; si cet intérêt particulier de chacune

---

(1) L'agrandissement de la Russie aux dépens de la Pologne est trop naturel pour qu'il ne soit pas légitimé en quelque sorte par la grandeur de l'intérêt qui y était attaché; mais il n'est pas aussi facile de démontrer que, dans cette occasion décisive, chacun ait agi aussi habilement que Catherine.

d'elles doit être le type sur lequel on doit apprécier les entreprises de ses chefs, de ses ministres, et de ses négociateurs ; il existe néanmoins un petit nombre de problèmes généraux dont la solution appartient à toute l'Europe, qui sont rattachés aux intérêts de tous les gouvernemens, et qu'on ne peut envisager que sous un seul point de vue juste : Tels sont, par exemple, les principes sur les droits des neutres, sur un équilibre maritime et sur la balance politique du continent. Chaque homme raisonnable dira volontiers avec les Anglais, *point de monarchie universelle ;* mais il faut s'écrier aussi avec tous les Européens, *point d'empire absolu sur les mers, point de blocus continental !* Si ce vœu des peuples ne pouvait pas être réalisé, si, pour mettre des bornes à l'abus du pouvoir maritime, il faut des flottes, des amiraux, des matelots, ce cri, impuissant dans les circonstances actuelles, n'en doit pas moins être le cri de ralliement de la politique européenne. Il a été une époque aussi où la balance du continent semblait un songe, où ce système était traité de chimère, et où les éloquentes dissertations d'Ancillon étaient mises à côté des rêves de l'abbé de Saint-Pierre sur la paix perpétuelle. Si les élémens de la souveraineté des mers sont différens des élémens de la puissance de Napoléon sur terre, ils ne sont pas plus que celle-ci à l'abri de l'influence du temps : les peu-

ples mêmes qui semblent aujourd'hui former la pierre fondamentale de cette souveraineté, lui porteront peut-être les premiers coups. En attendant, tout système, toute mesure, toute alliance, qui pourrait accélérer cette révolution, doit être le but constant des cabinets, comme la base des jugemens de l'histoire.

Il est temps de passer au tableau que nous avons annoncé, et que nous diviserons en deux sections, pour le rendre moins confus.

1° *Des puissances méridionales et maritimes.*

Depuis la fin du dix-septième siècle la politique des nations devait reposer sur deux bases, ou, pour mieux m'exprimer, elle n'offrait que deux alternatives au choix des cabinets.

La première était de diriger toutes les vues des puissances du continent vers le maintien d'un équilibre politique; je ne crois pas devoir développer ici ce système, qui est assez connu, et dont Ancillon nous a tracé les combinaisons avec un talent si supérieur qu'il serait téméraire de vouloir traiter cette question après lui.

La seconde alternative était de considérer l'influence d'une puissance sur le continent comme utile aussi long-temps qu'elle se renfermerait dans de justes bornes, et qu'elle aurait pour but

de rallier tous les intérêts européens pour l'établissement d'un équilibre maritime, colonial et commercial; afin que les sources de richesse, de prospérité, d'industrie, fussent également partagées entre les nations, et ne pussent jamais devenir le patrimoine exclusif d'un seul peuple.

Cette vérité, qui n'a été que trop méconnue par tous les cabinets, ou dont ils ont du moins négligé l'application, démontre, suivant moi, un axiome politique non moins important. *C'est que pour l'intérêt et l'honneur du monde, pour la répartition égale des avantages commerciaux et le libre parcours des mers, il faudrait que la plus grande force maritime appartînt à une puissance située sur le continent, afin que, si elle voulait en abuser, on pût la forcer, par une ligue générale sur terre, à revenir à un système de modération, de justice et de véritable équilibre. Aussi long-temps que la suprématie maritime appartiendra à une puissance insulaire, on ne pourra en attendre qu'un monopole et un despotisme outrageans.* Cette idée ne sera pas neuve pour bien des hommes d'état, mais je ne crois pas néanmoins qu'elle ait été consignée dans aucun ouvrage publié jusqu'à ce jour; elle a bien moins encore servi de point de vue directeur à la politique des cabinets, qui, à l'exception de celui de Londres, eussent été cependant tous intéressés plus ou moins à la faire prévaloir.

Le célèbre Guillaume d'Orange paraît être le seul qui ait saisi cette double combinaison politique, car il attacha tous ses soins à diriger l'attention des puissances européennes sur l'équilibre continental, qui n'était qu'en seconde ligne dans les grands intérêts du monde, et qui eût été toujours plus facile à rétablir qu'un équilibre maritime, si l'un ou l'autre venait à être rompu. Ce prince habile arma toutes les passions contre la France, et s'il faut convenir que Louis XIV lui en fournit plus d'une fois les occasions et les moyens, il faut avouer aussi que les vues étroites de plusieurs gouvernemens le secondèrent bien mieux qu'il n'aurait pu l'espérer.

Depuis le célèbre acte de navigation rendu par Cromwell, en 1651, la marine anglaise avait commencé à prendre une supériorité qui ne tarda pas à devenir effrayante. Une nation de douze millions d'habitans, insulaire, et dont tout individu était par conséquent marin né; que son isolement du reste de l'Europe mettait à l'abri de toute querelle de la part de ses voisins; qui pouvait par-là diriger toutes ses vues vers l'accroissement de ses forces maritimes; à qui cet accroissement permettait à son tour d'entreprendre les expéditions lointaines les plus difficiles; ne devait pas manquer, par une telle accumulation de moyens, d'obtenir tôt ou tard une suprématie décidée, si on ne l'arrêtait pas à temps.

Cette nation était donc menaçante pour le commerce et la prospérité de toutes les puissances européennes, car elle offrait une masse de moyens maritimes, supérieure à tous ceux des autres prises isolément.

Les suites infaillibles que devaient entraîner les fatales journées de la Hogue et de Vigo, auraient dû éveiller l'attention de tous les gouvernemens que leurs passions avaient engagés dans une ligue dont l'ambition de Louis XIV ne fut que le prétexte; et qui devînt le premier degré du trône maritime de l'Angleterre (1).

L'Autriche était à cette époque la puissance méditerranée qui marquait le plus dans les affaires de l'Europe; on peut encore concevoir qu'elle alliât ses intérêts à ceux de l'Angleterre pour abaisser la France et pour augmenter l'influence de la maison impériale en Italie et en Allemagne. Cependant il serait possible de démontrer qu'une politique différente n'aurait pas été si éloignée qu'on le croit des vrais intérêts de l'Autriche. Si

---

(1) On trouvera dans le cours de ce chapitre une opposition souvent réitérée à la domination des Anglais. Je ne suis guidé dans ces réflexions par aucun sentiment national ou personnel; un Suisse doit estimer la nation anglaise, et peut trouver tout simple qu'elle ait cherché à dominer sur les mers; mais un Européen doit trouver aussi qu'il y aurait plus de bien-être et d'indépendance réelle sur le continent, si l'équilibre maritime existait.

le cabinet de Vienne avait protégé les efforts de la France, et aidé l'établissement de sa prépondérance maritime sur les Anglais, il aurait ainsi acquis sa part à la liberté du commerce, à l'augmentation des richesses et de la prospérité des peuples du continent; mais, ce qui était bien plus important encore, il aurait dirigé la moitié de la population de la France, dans les colonies lointaines, ce qui eût diminué son activité dans les guerres continentales (1). Enfin si le ministère autrichien avait songé que ses bataillons fussent intervenus dans toutes les affaires coloniales des trois parties du monde, dès l'instant où la prépondérance maritime eût été assurée à une puissance continentale; il est probable qu'on aurait pu le décider à vivre en bonne intelligence avec la France, aussi long-temps que celle-ci se fût bornée à diriger ses efforts vers la supériorité maritime, sans vouloir asservir le continent.

Mais en admettant même, comme on l'a déjà observé, que l'Autriche pût avoir un intérêt plus direct à seconder la cause des Anglais, jamais

---

(1) On objectera peut-être que la France, réunissant une grande force maritime à sa puissance continentale, aurait été dangereuse pour l'Europe. Je crois que l'exemple de l'Espagne suffira pour prouver que de vastes possessions lointaines et une grande marine énervent les forces sur le continent. La France n'a jamais été plus redoutable pour ses voisins que quand elle a cessé de l'être sur mer et dans l'Inde.

la Prusse, la Hollande, l'Espagne, l'Italie, le Danemark et la Suède, n'auraient dû se départir du système d'alliance avec la France, et la Russie même, depuis qu'elle a pris une part si active dans les affaires de l'Europe, en donnant des rois et des lois à la Pologne, devait se convaincre de cette vérité : *Qu'il fallait aider la France, à réduire l'Angleterre à un rôle secondaire; qu'alors seulement l'équilibre maritime, la répartition égale du commerce et des colonies existerait* (1) *; parce que la France pourrait être obligée, par une ligue générale sur terre, à respecter les droits des nations; que par ce moyen seul les colonies appartenantes à chaque peuple eussent pu lui être garanties par toutes les puissances, aussi bien que les principes sacrés du respect des neutres et la liberté du commerce dans tous les comptoirs de l'Inde et de l'Amérique.*

En admettant donc ces deux vérités politiques comme les bases autour desquelles viennent se rallier tous les intérêts des nations pendant le 18e

---

(1) Il paraît que Catherine et son ministre Panin furent guidés par des vues semblables, lorsqu'ils firent l'acte de neutralité armée de 1780, et le traité de commerce de 1787. Les fureurs révolutionnaires vinrent détruire tous les résultats de cet ouvrage. Au reste, je crois devoir rappeler à mes lecteurs qu'il est question ici de la France modérée, entendant ses vrais intérêts, et non de la France conquérante, ou voulant tout asservir. Elle a eu quelquefois cette fureur, mais ses ennemis la lui ont supposée trop souvent.

siècle, il sera facile de s'assurer que, depuis Guillaume III, l'Angleterre seule a marché constamment et par tous les moyens possibles à son but, et qu'elle s'est servie du système de la balance continentale comme d'une pomme de discorde qui devait déchirer l'Europe et lui faire oublier l'intérêt bien plus grand d'une balance maritime. Tous les autres cabinets au contraire ont varié dans leur marche et dans leurs systèmes, tous ont commis plus ou moins de fautes à des époques différentes. La France elle-même a été loin d'en être exempte, Louis XIV le premier fournit des armes à la haine de Guillaume, par son invasion de la Hollande, par ses agressions multipliées envers ses voisins; et la France dut paraître d'autant plus redoutable qu'alors l'Angleterre l'était moins. Si Louis et la Hollande s'étaient entendus à cette époque, on aurait pu poser les bases de liens indissolubles entre les deux nations, et la suprématie insulaire n'eût jamais existé; c'était par une ligue franche et sincère de tous les peuples intéressés, et non par un despotisme continental, qu'il fallait éviter le despotisme maritime.

La Hollande commença par la triple alliance en 1668, ce funeste système de rivalité qui a fondé le pouvoir insulaire, et qui a été la cause première de tous les démêlés impolitiques que la France eut à soutenir ensuite contre les Pro-

vinces-Unies. A cette époque il est vrai que la triple alliance pouvait paraître excusable par la situation dans laquelle l'Espagne et la France se trouvaient alors relativement à l'Angleterre; celle-ci ne songeait pas même au rôle qu'elle devait jouer de nos jours, elle ne cherchait qu'à se maintenir et s'estimait heureuse d'atteindre au même rang que ses deux rivales.

Cependant si cette considération peut pallier la faute des Hollandais, elle n'est pas sans réplique. Il me semble au moins qu'une alliance avec la France aurait pu remplir beaucoup mieux le but que cette république de marchands devait se proposer; car elle lui aurait assuré ses colonies, son commerce lointain, et son immense commerce d'entrepôt entre le nord et le midi de l'Europe : l'Angleterre par sa position géographique pouvait seule lui enlever ces avantages, et particulièrement le dernier. L'acquisition de quelques morceaux du Brabant, que l'on contestait à Louis XIV, et la cession de la Franche-Comté, que l'on exigeait de lui, ne devaient pas faire préférer la haine éternelle de ce prince à des relations d'amitié auxquelles les deux nations ne pouvaient que gagner.

Cette triple union fut le prétexte ou plutôt la cause de l'agression non moins impolitique de Louis XIV, qui ne pardonnait pas à la répu-

blique d'avoir voulu lui imposer des bornes. Les drapeaux français furent arborés jusque sur les digues à la vue d'Amsterdam, et si M. de Pomponne était parvenu à rendre Louis raisonnable et à lui faire accepter la paix que le grand pensionnaire de Witt lui offrait, peut-être que le règne de ce monarque aurait fini par un équilibre maritime, et que jamais armée française n'aurait été appelée à envahir de nouveau une république dont l'existence et la prospérité lui étaient avantageuses.

Cette invasion de 1672 valut à Louis les deux guerres acharnées que Guillaume lui fit jusqu'en 1713, et la part active que la Hollande y prit. La dernière de ces guerres surtout ne peut être expliquée que par l'examen des passions qui la provoquèrent et l'entretinrent. L'Angleterre seule devait y trouver son intérêt. La paix d'Utrecht vint mettre un terme au bouleversement général de l'Europe; la Hollande n'en retira point un avantage proportionné à ses sacrifices, et à l'importance qu'elle avait espéré d'acquérir. Le traité des barrières ne lui en donna pas d'aussi sûres que celles qu'elle aurait obtenues en réunissant ses intérêts à ceux du cabinet de Versailles. Mais si la politique hollandaise, à cette époque trop célèbre, etait susceptible de justification par le caractère de Louis et de son ministre Louvois,

par l'état encore modeste des îles britanniques, aucun raisonnement humain ne peut faire comprendre pourquoi la république ne changea pas de système, quand les circonstances, changeant elles-mêmes, lui en firent une loi impérieuse.

Lorsque Louis eut emporté au tombeau les projets ambitieux qu'on lui attribuait; lorsque la marine espagnole eut essuyé, au cap Passaro, un désastre équivalant à celui de la Hogue; enfin quand le règne dégoûtant du régent eut fait place à l'administration trop faible sans doute, mais modérée et juste du cardinal de Fleury; comment les Hollandais purent-ils continuer à être les agens directs de l'accroissement de la puissance anglaise; comment un peuple calculateur put-il prodiguer son or, grossir sa dette, verser son sang pour des intérêts diamétralement opposés aux siens? En vain chercherait-on, dans toutes les combinaisons commerciales et politiques, rien qui puisse expliquer le système adopté par le cabinet de la Haye. Si les passions l'avaient jeté dans une fausse route, elles n'auraient pas dû survivre au prince qui les excita.

La marche politique de l'Espagne pendant cette même période, ne dut pas paraître moins surprenante. Le cabinet de Madrid, après la sanglante guerre de la succession, n'avait pas d'abord répondu aux espérances que la France pouvait

avoir fondées sur l'alliance de famille. L'étrange conduite du régent, celle non moins extraordinaire de Philippe V et du ministre Alberoni, causèrent une rivalité funeste aux deux nations, dont l'alliance éternelle semblait devoir être cimentée par les grands sacrifices qu'elles venaient de faire l'une et l'autre pour la même cause.

Je ne sais trop à qui la faute de cette rivalité doit être attribuée, mais il est certain qu'elle fut d'autant plus funeste que, dans le moment où il fallait recréer les marines des deux empires, elle leur porta un coup mortel. Il paraît que les projets du cardinal d'Alberoni, et ses intrigues pour exciter Philippe contre le régent, furent connues de ce prince, et le portèrent à faire des démarches pour renverser le ministre. Ces petits moyens, indignes de la politique de deux grandes nations, furent déjoués; mais ils suscitèrent entre les deux gouvernemens une haine implacable. Cette animosité eut des suites incalculables, car elle détruisit non-seulement les espérances qu'on avait conçues, avec quelque raison, d'une alliance naturelle, fortifiée encore de tous les prestiges des liens de famille; mais elle fit encore de ces liens même, la cause d'actes hostiles, aussi révoltans en eux-mêmes que les résultats en étaient déplorables pour les nations qui en devinrent les victimes.

Le régent, redoutant les prétentions que Philippe pourrait former au trône de France, se jeta dans les bras de l'Angleterre: peut-être s'en serait-il tenu à cette faute, si Alberoni n'avait pas voulu se venger des démarches faites pour le chasser du ministère, et s'il n'avait pas cherché à attenter à l'autorité, et même aux jours du duc d'Orléans. Mais la conspiration de Cellamare renversa toutes les combinaisons; dès-lors le régent ne garda plus de mesures, toutes les convenances furent foulées aux pieds; la France ne laissa pas seulement l'Espagne aux prises avec l'Angleterre, et ne se borna pas à rester spectatrice impassible du désastre de la marine espagnole au cap Passaro: le régent fit plus; entraîné par ses passions et par Dubois, qui s'était vendu à l'Angleterre (1), il ne rougit pas de faire la guerre à Philippe V. Des troupes françaises pénétrant même en Biscaye, détruisirent les chantiers espagnols, brûlèrent des vaisseaux, de concert avec les Anglais. Quels résultats de la sanglante guerre de la succession!

---

(1) L'opinion générale accusa le cardinal d'avoir été vendu aux Anglais; on a cru le justifier en disant qu'un premier ministre disposant des trésors de France, n'avait pas besoin de pensions étrangères, et ce raisonnement semble plausible. Sa liaison étroite avec les Anglais était toutefois assez extraordinaire pour l'imputer aux guinées, car dans le mauvais état où se trouvaient les finances de France, il eût été peut-être difficile de cacher de grosses dilapidations.

Quelle leçon pour les peuples et pour ceux qui sont appelés à les régir !

Le renvoi d'Alberoni put seul éteindre cette guerre, allumée par l'imprudence et par des sentimens de haines personnelles, indignes de grands princes.

La mort du régent et l'avénement de Louis XV au trône, qui auraient dû sceller la réconciliation des deux cours, ne furent cependant qu'une occasion de plus de renverser tous les beaux calculs que Louis XIV avait faits en mettant un prince de son sang sur le trône d'Espagne. Le duc de Bourbon, avec le titre de premier ministre, venait d'hériter de toute la puissance du régent, et la marquise de Prie la partagea bientôt avec lui. Un des premiers actes de ce prince fut le renvoi de l'Infante à sa famille. Le roi, âgé de quinze ans, était fiancé à cette princesse, qui n'en avait que six : Le désir d'assurer de bonne heure un héritier au trône fit naître l'idée de donner à Louis XV une épouse plus avancée en âge, et le renvoi de l'Infante fut en effet suivi du mariage du jeune roi avec la fille de Stanislas Leczinky, roi de Pologne, détrôné par Pierre-le-Grand. Cette malheureuse démarche, faite sans ménagement, était offensante pour l'orgueil castillan et celui de Philippe; elle causa dans la cour de Madrid une indignation générale : on se borna cette fois à un sourd ressentiment ; mais c'était déjà beaucoup

que de détruire tout espoir d'une alliance intime réclamée par les intérêts nationaux.

L'Angleterre, dirigée par Walpole, soudoyait les ministres en France, et, en feignant un système de modération, elle associait la politique du cabinet de Versailles à la sienne. L'Espagne se rattacha à l'Autriche, et conclut avec elle le traité de Vienne (1725), par lequel la maison impériale reconnaissait les droits de la maison d'Espagne sur la Toscane, Parme et Plaisance. L'Espagne reconnut la pragmatique (1), et protégea la compagnie d'Ostende, établie par l'empereur Charles VI, pour faire de l'Autriche une puissance commerçante et coloniale. L'Angleterre sonna l'alarme en France, et les guinées distribuées à la marquise de Prie, parvinrent à prouver au ministère français qu'il était de son intérêt de ne souffrir ni l'agrandissement des Bourbons en Italie, ni l'établissement commercial de l'Autriche !

Le cardinal de Fleury prit les rênes du gouvernement en 1726 : il fit d'abord des fautes de finances qu'il répara ensuite, il en fit une plus grave et plus irréparable en négligeant la marine.

---

(1) La pragmatique sanction était un acte de la maison impériale, qui réglait l'ordre de succession de l'empereur Charles VI, pour assurer, à sa mort, la couronne à ses filles, à leurs descendans, et non à celles de l'empereur Joseph Ier, son frère aîné (1713).

D'ailleurs l'administration de ce premier ministre est assez connue, elle fut sage, modérée; mais l'âge avancé du cardinal lui imprima une pusillanimité constante (il avait alors 73 ans.) Sa politique porta l'empreinte de sa faiblesse, il sacrifiait tout au désir de ne pas faire la guerre. Le traité de Vienne amena des hostilités entre l'Angleterre et l'Espagne, alliée de l'Autriche : le premier soin du cardinal fut de réconcilier la France avec Philippe V, et d'intervenir comme médiateur; il fit signer un arrangement à Paris, et la compagnie d'Ostende fut suspendue pour sept ans, à la sollicitation de la France. L'habile Walpole obtint ainsi, de la faiblesse et de la vanité du cardinal, ce qu'il avait obtenu, par ses guinées, de Dubois et de la marquise de Prie.

La paix dura jusqu'en 1733, année où la mort du roi de Pologne, Auguste III, alluma une guerre aussi singulière que tout ce qui se passait dans cette période remarquable.

Le ministère de Versailles soutint faiblement Stanislas Leczinsky, beau-père du roi, appelé au trône de Pologne par ses droits, et, ce qui vaut mieux encore, par les vœux de toute la nation. L'Autriche soutint un roi donné par la Russie, et contribua ainsi à consolider l'empire de cette puissance en Pologne : elle paya cette faute par la perte de l'Italie et par des revers sur le Rhin. La France, qui n'envoya que 1500 hommes avec Sta-

nislas, fit entrer ses armées en Lombardie pour soutenir ces mêmes droits de la maison de Bourbon, que l'Autriche avait reconnus huit ans auparavant, et, ce qu'il y eut d'extraordinaire, c'est que les Espagnols furent débarqués en Toscane par une flotte anglaise.

Les puissances maritimes s'acharnaient à des guerres continentales, et les Anglais étaient trop sages pour ne pas les y encourager ; ils eurent même le talent de se faire payer, par des concessions coloniales, un service apparent qui devait détourner sur l'Autriche les moyens et les efforts de la puissance espagnole : ils obtinrent le droit de trafiquer à Porto-Bello, pour avoir mis Philippe V aux prises avec les Autrichiens.

L'infant don Carlos descendit dans le royaume de Naples, dont il fit la conquête ; le duc de Mortemar la consolida par la victoire de Bitonto; Parme et la Lombardie furent envahies : les armes de France et d'Espagne victorieuses à Parme, à Guastalla, auraient eu le plus grand succès, si la politique du roi de Sardaigne, leur allié, ne les eut arrêtées.

Stanislas, chassé par les armées russes, s'était sauvé en Prusse, les troupes françaises compromises à Dantzig venaient de capituler; le but apparent de la guerre était manqué, mais le but réel se trouvait atteint. L'Angleterre qui, jusqu'alors, était restée neutre, allait peut-être profiter des

embarras de la France et de l'Espagne, pour leur faire une guerre maritime. Le cardinal de Fleury se hâta de faire la paix.

La couronne de Pologne fut assurée à Auguste III de Saxe; Stanislas eut la Lorraine en dédommagement de son royaume; cette province, démembrée de la France depuis dix siècles, revint, à la mort de ce roi, à son gendre Louis XV. Le duc de Lorraine en échange eut la succession du dernier Médicis, duc de Toscane. Naples et la Sicile furent assurés à don Carlos : Parme et Plaisance furent donnés à l'Empereur, qui céda Novarre et le Tortonais au Piémont. La France avait fait ainsi une guerre heureuse et une assez bonne paix pour la maison de Bourbon; car elle ne songeait pas à donner un roi à la Pologne, en opposition à l'Autriche et à la Russie réunies.

Cette seconde paix de Vienne (1735), procura à l'Europe un repos de cinq ans, que la mort de l'empereur Charles VI vint troubler. Frédéric-le-Grand était monté sur le trône de Prusse, et cet événement seul était en lui-même une révolution dans la situation relative des puissances.

La guerre de la pragmatique, aussi singulière dans son origine que dans sa conduite et dans son issue, ne fut pas beaucoup plus dans les intérêts des nations française et batave, que ne l'avaient été les querelles de Guillaume et de Louis. On sait comment le pusillanime Fleury,

âgé alors de 88 ans, fut entraîné à cette guerre, en 1741, par le maréchal de Belle-Isle, auquel on eut trop de confiance, ou auquel on n'en accorda pas assez (1). Les opérations furent mal dirigées dans le principe, parce qu'on se borna à des demi-mesures, c'est-à-dire, au rôle d'auxiliaire de la Prusse et de la Bavière. Frédéric-le-Grand débuta dans sa brillante carrière par des victoires et par un abandon perfide de ses alliés. Les revers de Segur et de Belle-Isle furent une punition cruelle d'une entreprise lointaine exécutée avec des moyens insuffisans, et calculée sur des secours étrangers. Le cardinal mourut au milieu de ces désastres, expiant ainsi l'imprudence d'avoir conservé un rôle pénible et dangereux, au-delà des bornes imposées par la nature; il avait gardé toute sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment, mais il est douteux qu'il en eût conservé toute la force.

La Hollande n'avait pris part aux premières années de cette guerre que par les subsides qu'elle payait aux ennemis de la France, par des

---

(1) On a beaucoup loué et beaucoup blâmé les Belle-Isle, et leurs projets. Dans ce dernier cas on a été souvent injuste à leur égard, car on ne peut leur refuser du mérite : il ne faut jamais juger des projets d'un homme lorsqu'on ne lui laisse pas toute latitude pour les exécuter lui-même. Donner un beau plan à des ministres faibles, ou à des généraux médiocres, c'est s'exposer à des revers inévitables.

contingens qu'elle donnait comme auxiliaire, affectant d'ailleurs de garder une neutralité illusoire et ridicule. Elle fut bientôt enveloppée dans le tourbillon des événemens.

Après la mort de son premier ministre, Louis XV annonça le projet de régner par lui-même. Madame de Chateauroux et le marquis d'Argenson ne tardèrent pas à partager ce fardeau avec lui. Les finances furent mises dans un état prospère par les soins du contrôleur Orry. L'armée fut portée sur un pied respectable par Argenson. La marine et les relations extérieures restèrent en souffrance; mais une impulsion vigoureuse fut donnée, avec assez de promptitude, à une monarchie qui semblait décrépite comme le ministre qu'elle venait de perdre.

L'invasion de la Belgique fut résolue; on sait avec quel succès le maréchal de Saxe l'exécuta. La Hollande soumise à l'influence anglaise figurait toujours parmi les ennemis de la France: elle commença cette guerre avec son or, et la finit avec le sang précieux de ses peuples; celui des Hollandais, qui coula à grands flots à Fontenoi, à Raucour, à Laufeld, fut versé pour expier de longues erreurs; il scella, pour ainsi dire, la charte oppressive de Cromwel, prépara les trophées maritimes de l'Angleterre, et lui assura les avantages incalculables qu'elle recueillit dans la guerre suivante.

Les revers essuyés par les armes hollandaises et les succès menaçans du maréchal de Saxe furent mis à profit par le ministère anglais, habile à tirer parti de toutes les circonstances. Le cabinet de Londres crut s'attacher irrévocablement la politique des Provinces-Unies en protégeant l'autorité de la maison d'Orange. Le danger de la république rappelait les services rendus par Guillaume dans des circonstances à peu près semblables. Les états-généraux crurent trouver le remède à tous les maux en rétablissant la dignité stadhoudérienne avec toutes ses prérogatives, et en la rendant héréditaire dans la famille d'Orange; mais une nouvelle défaite à Laufeld prouva que les hommes et les siècles ne se ressemblent pas.

La paix d'Aix-la-Chapelle mit fort heureusement fin à cette guerre, dans laquelle les états-généraux humiliés perdirent la considération passagère et l'éclat trompeur auxquels ils avaient sacrifié le bien public et celui de leur pays en particulier. La Hollande fut redevable, à la modération excessive et peut-être à la faiblesse du ministère de Louis XV, de se tirer à si bon marché d'une querelle où une fausse politique l'avait engagée. Cette leçon aurait dû déterminer les états-généraux à un changement absolu de système, mais il ne firent que le modifier, en lui substituant celui de neutralité qui n'était guères

plus convenable, parce que les demi-mesures sont rarement bonnes en politique. La suprématie anglaise, décidée dans la guerre suivante, rejeta la république à un rang au-dessous de celui qu'elle craignait tant d'occuper sous Louis XIV.

L'Espagne plus sage était revenue à ses relations naturelles avec la France, aussitôt que les griefs de Philippe V eurent cessé d'exister par l'avénement de Louis XV au trône et de Fleury au ministère. Cette puissance était en guerre depuis 1739 avec les Anglais, qui portèrent la terreur dans l'Amérique espagnole, prirent et saccagèrent Porto-Bello, mais échouèrent devant Carthagène. La marine des alliés parut dans la Méditerranée en forces inférieures ; cependant elle lutta avec assez d'honneur à Toulon contre l'amiral Mathews (1744).

Les Français s'emparèrent aux Indes orientales de l'importante place de Madras : l'habile Dupleix porta pendant long-temps les armes victorieuses de la compagnie sur tous les rivages de l'Inde : mais il ne fut pas soutenu, et ses efforts glorieux finirent par une catastrophe.

En Europe, les armées espagnoles eurent d'abord de brillans succès; toute l'Italie méridionale subit leur loi. La scène changea de face quand Frédéric eut fait sa paix séparée avec Marie-Thérèse, et que l'impératrice, débarrassée du gros de ses ennemis en Allemagne, fit porter un

renfort de trente mille hommes en Lombardie, qui lui assura la supériorité. Les Espagnols furent repoussés sur Naples : la France se hâta alors d'envoyer une petite armée aux ordres de Maillebois pour les soutenir ; mais des moyens insuffisans et des fautes firent perdre aux alliés la bataille de Plaisance ; les Impériaux portèrent après cette bataille leur armée jusqu'en Provence et en Dauphiné, d'où le maréchal de Belle-Isle ne tarda pas à les chasser.

La paix d'Aix-la-Chapelle, dont nous avons parlé plus haut, vint arrêter une nouvelle invasion de l'Italie; l'infant don Philippe garda Parme et Plaisance, bien malheureuse indemnité des efforts que l'Espagne avait faits contre tous ses intérêts, au lieu de les porter vers sa marine et ses colonies. Cette paix fut sans exemple dans les annales de la diplomatie : la France victorieuse fut presque humiliée ; après beaucoup de débats il fut permis à Louis XV de rendre ses conquêtes en Flandre et aux Indes; à peine put-il s'affranchir de l'humiliante obligation stipulée dans le traité d'Utrecht, relativement aux fortifications de Dunkerque.

Ce traité extraordinaire, dû à la précipitation de son négociateur (M. de Severin) autant qu'à l'esprit du ministère alors influencé par madame de Pompadour, fut le signal de tous les malheurs qui accablèrent la France sous le règne

de cette favorite. La guerre de sept ans vint bientôt y mettre le comble.

Les fautes du cabinet de Versailles, à cette époque, lui furent plus funestes que les sanglantes défaites de Louis XIV ne l'avaient été à la fin de son règne : les traités d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle en sont une preuve suffisante ; ils démontrent qu'une nation peut éprouver des revers, mais qu'une mauvaise administration intérieure et un mauvais système fédératif sont plus nuisibles encore.

Le ministère de Versailles commença en 1755 une guerre maritime, que les Anglais provoquèrent sans doute par leurs excès, mais qu'ils n'excitèrent que d'après la connaissance qu'ils avaient du caractère des personnages appelés à gouverner la France, et de l'état où ils avaient laissé tomber sa marine. Le mal eût été réparé, si, avant la rupture, on s'était assuré l'alliance d'une grande puissance maritime ; mais, au lieu de cela, le cabinet de Versailles songea à chercher sur le continent de tristes indemnités pour ses pertes coloniales : il imagina de frapper l'Angleterre dans l'électorat de Hanovre ! Pour atteindre plus sûrement son but, il conclut en 1756 et 1758, ces fameux traités d'alliance avec l'Autriche, qui durèrent jusqu'en 1792, et qui furent le sujet de tant de controverses, et de tant de dé-

clamations à la tribune de l'assemblée nationale. Ces traités, s'ils eussent été fondés sur des avantages plus réciproques, auraient peut-être bien convenu à la France, puisqu'il devait lui être avantageux d'être appuyée par une grande puissance continentale, afin de diriger tous ses efforts et ses moyens du côté de sa marine; mais les stipulations de cet acte qui nous sont connues jusqu'à ce jour, et principalement celle du traité supplémentaire de 1758, étaient tout entières en faveur de la maison d'Autriche; la France lui payait l'entretien d'un corps considérable pour agir contre la Prusse, elle s'engagea ensuite à faire marcher 100 mille hommes en Allemagne, et à couvrir la Belgique pour Marie-Thérèse. Ainsi loin d'éviter une guerre continentale, elle eut à en soutenir une aussi longue que coûteuse, et dont elle ne pouvait espérer aucune espèce d'avantage.

Le ministère de Versailles partit du faux point de vue que le Hanovre était identifié avec les intérêts de l'Angleterre, et que l'occupation de cet électorat pourrait être une compensation de la supériorité qu'on laissait prendre à cette puissance dans les deux Indes et dans la Méditerranée. Ce système ridicule aurait été tout au plus excusable s'il ne se fût agi que d'échanger des colonies perdues contre un électorat gagné;

mais comment compenser les vaisseaux pris, la considération et la confiance détruites, les matelots prisonniers, le commerce anéanti?

Graces à la parcimonie mal dirigée du cardinal de Fleury, sa marine était tombée dans un état qui ne permettait pas d'entreprendre une guerre sans le concours d'une grande alliance. L'Angleterre avait 110 vaisseaux de ligne, la France n'en pouvait armer que 70, et tous les moyens de réparations et de remplacemens étaient à la longue en faveur de la première de ces puissances. Néanmoins, le cabinet de Versailles engagea imprudemment des hostilités, auxquelles il ne s'était point préparé.

Le pacte de famille, signé en 1761, décida l'Espagne à prendre part à la guerre en 1762, lorsque les pertes réitérées essuyées par la France depuis sept ans eurent rendu ce secours illusoire. Il ne fit qu'ajouter aux succès des Anglais, qui prirent la Havane et la Floride aux Espagnols, au moment où la paix allait se signer, et qui eurent ainsi de plus grandes concessions à prétendre.

Cette guerre fut d'autant plus malheureuse, que le résultat le plus brillant que l'on aurait pu en attendre, était celui d'élever la maison rivale de Habsbourg sur les débris de la Prusse, qui se trouvait alors l'alliée la plus naturelle de la France. Ce fut pour obtenir un résultat semblable que Louis XV vit tomber successivement

au pouvoir des Anglais Pondichéri, Manille, la Martinique, la Guadeloupe, la Havane, le Cap-Breton. On leur céda, à la paix, le Canada, l'Acadie, la Floride, Tabago et Grenade : Gibraltar et Minorque assurèrent la consolidation de leur empire dans la Méditerranée.

L'issue de cette guerre singulière doit faire naître une remarque bien affligeante pour les hommes qui veulent assujettir les opérations des cabinets à des principes, et décider de leur influence sur les mouvemens des nations. Ce fut à la suite de plusieurs campagnes honorables, après des victoires nombreuses remportées en Flandre, au moment où elle n'avait aucune guerre continentale, excepté avec les petits princes de Brunswick et de Hesse, à l'époque où elle semblait pouvoir le mieux diriger toutes ses vues sur sa marine et ses colonies, que la France vit passer aux mains de ses rivaux implacables les sources de sa prospérité commerciale, coloniale et maritime; qu'elle fut forcée de voir s'élever leur suprématie sur le continent indien, dans le Bengale, comme sur les deux côtes de la presqu'île, et qu'elle perdit, peut-être pour toujours, les moyens de leur disputer l'empire des mers.

Il serait injuste néanmoins d'accuser le seul ministère de Louis de ces tristes résultats; ils furent amenés par un concours d'événemens antérieurs; et, pour en juger, il faut remonter à l'acte

de navigation de Cromwel; à la triple alliance impolitique de la Hollande et de la Suède; à l'invasion plus impolitique encore de la Hollande par Louis XIV; au faux système que cette agression imprima pour un siècle aux Hollandais; enfin aux journées de la Hogue et de Vigo. A ces causes premières en succédèrent d'autres plus importantes et plus décisives encore, telles que la mauvaise administration maritime de la fin du règne de Louis XIV, l'inimitié de Philippe V pour le régent, la faiblesse et la parcimonie déjà signalées du cardinal de Fleury, la faute que fit l'Espagne de ne pas soutenir à l'époque critique de 1755, une marine sans le concours de laquelle la sienne devait aussi périr un jour. Enfin en dernière analyse et avant toutes les causes transitoires, on doit attribuer l'élévation de l'Angleterre à la politique habile de Guillaume III, et à l'adresse avec laquelle ses principes furent maintenus par ses successeurs, qui, ainsi que lui, surent tourner contre la France toutes les petites passions des puissances continentales, et firent oublier le grand intérêt d'un équilibre maritime, par les dangers imaginaires de l'équilibre continental. Une telle masse de *causes générales prolongées pendant un siècle* ne pouvait avoir d'autres résultats. Mais si le blâme n'est pas tout entier au ministère de Louis XV, il faut convenir qu'il ne fit rien pour réparer le mal déjà fait, et peu de

chose pour prévenir le mal plus grand encore dont le commerce français était menacé.

Cet exposé rapide des mouvemens de la politique européenne, pendant les cinquante premières années qui suivirent la mort de Louis XIV, suffira pour démontrer jusqu'à quel point les principes des différens cabinets furent bouleversés.

Une même génération vit la France alliée avec l'Angleterre, contre un prince de la maison de Bourbon qu'elle venait de placer elle-même sur le trône, au prix d'un demi-million de Français moissonnés dans la guerre de la succession. Elle trouva l'Autriche aidant les Espagnols à s'introduire en Italie, et à lui reprendre le royaume de Naples, dont la maison impériale venait d'être investie tout récemment par le traité d'Utrecht. On vit dans la même période la Hollande prendre une part sanglante aux deux guerres de Flandre, sacrifiant ainsi ses trésors et ses intérêts pour favoriser l'accroissement d'une rivale qui ne s'élevait déjà que trop. Il ne manquait pour rendre ce tableau complet, que de voir l'Autriche contribuer à l'élévation du trône de Prusse, et la France combattre la maison de Brandebourg en faveur de Marie-Thérèse : l'Europe eut cette double satisfaction.

La fin du dix-huitième siècle fut signalée par une catastrophe bien plus extraordinaire encore;

il serait difficile de développer dans un cadre si étroit les causes qui la produisirent : nous nous bornerons donc à indiquer les événemens politiques qui en furent le résultat.

Après la paix désavantageuse que Louis XV avait conclu en 1763, l'Europe croyait pouvoir tout se permettre envers la France humiliée sur terre comme sur mer. Le renvoi du duc de Choiseul, au moment où ce ministre combinait une guerre maritime, et voulait s'allier à l'Autriche pour empêcher les projets de Catherine sur la Pologne, acheva de ruiner l'influence et la considération dont jouissait jusqu'alors le cabinet de Versailles. Le premier résultat de ce renvoi fut le partage de la Pologne, fait en 1772, entre Frédéric, Catherine et Joseph. Cet événement important et décisif, ne put soulever un instant l'apathie d'un roi déjà âgé, et livré à l'empire absolu de madame Dubary et du faible Maupeou. Mais la mort de ce prince suivit de près le partage, et le brillant début de son successeur releva pour quelque temps l'honneur et l'espoir de la France.

Louis XVI, monté sur le trône en 1774, avait une tâche bien difficile à remplir, de longues erreurs à réparer, une marine à réorganiser, un commerce à soutenir et une considération intérieure et extérieure à rétablir. Pour obtenir de si grands résultats, il ne lui restait qu'un trésor

obéré, une armée découragée, une noblesse récalcitrante; enfin une nation mécontente, et sourdement agitée par les nombreux écrits philosophiques et par les théories qui signalèrent cette période remarquable, et qui, pour avoir été outrées dans leur application, ont eu de si terribles suites (1).

Turgot et Vergennes, ministres du nouveau roi, étaient des hommes habiles; le premier, avec des vues fort estimables, pensait à régénérer l'intérieur et les finances; le second songeait à profiter des occasions qui s'offraient d'abaisser l'Angleterre; il débuta plus heureusement que Turgot dont les projets philanthropiques éprouvaient de fortes oppositions de la part des parlemens.

Dès le commencement du dix-septième siècle, l'Angleterre possédait sur le continent Américain, de vastes provinces situées entre la Floride et le Canada, depuis le 30e degré de latitude jusqu'au 60e. Le sol fertile de ces contrées, leur climat, leur voisinage des riches possessions des Antilles et du Mexique, y avaient attiré de nombreuses émigrations européennes, et la popula-

(1) Loin de moi la pensée de blâmer des institutions libérales, lorsqu'elles sont maintenues dans de justes bornes, et modifiées sur les mœurs, les habitudes, les passions des hommes. Ce sont les théories imitées de Rome et d'Athènes dont on a fait un si cruel abus, qui ont entraîné la France et l'Europe entière dans un abîme qu'on a pu croire fermé, mais qui n'est pas encore comblé.

tion, s'élevait déjà, en 1770, à trois millions d'ames dont les deux tiers environ étaient d'origine anglaise. Le nom de Nouvelle-Angleterre qu'on avait donné à ces immenses colonies caractérisait toute leur importance, et si on devait juger de l'accroissement qu'elles prendraient un jour, par la progression rapide de leur premier développement, on aurait pu, avec raison, les considérer comme le berceau d'un nouvel empire britannique.

Cette nation, répandue dans treize provinces, dont la surface excédait celle des plus grandes puissances européennes (excepté la Russie), vit ses droits attaqués par le régime fiscal des lords Burke et North, et par une législation qui rapportait tout à la métropole, en refusant aux colons les mêmes priviléges et la part au gouvernement dont jouissaient les habitans de la mère patrie. Les Américains élevèrent déjà, en 1769, des réclamations qui semblaient justes et auxquelles le ministère anglais opposa la force des baïonnettes; une révolte générale fut le résultat de cet abus de pouvoir, et les hostilités commencèrent dès 1775, entre les Anglais d'Europe et ceux de l'Amérique. L'indépendance fut proclamée le 4 juillet 1776. La guerre commença alors dans toutes les règles, et les succès furent balancés pendant deux ans entiers.

Le ministère de Louis XVI avait là une trop

belle occasion de se venger de l'humiliation du traité de Paris, pour ne pas en profiter; on a reproché néanmoins à M. de Vergennes d'avoir inutilement violé le premier principe des gouvernemens monarchiques, en soutenant ouvertement des peuples révoltés. On a dit qu'il suffisait de déclarer la guerre aux Anglais, et de la pousser avec vigueur pour que les Américains s'affranchissent par eux-mêmes du joug britannique; et qu'il devenait inutile de se compromettre en traitant avec eux. Ce raisonnement paraît assez spécieux, mais dans le fait la violation du principe établi n'était que masquée, et l'histoire fournit un trop grand nombre de mesures semblables, pour que la politique de M. de Vergennes soit difficile à justifier.

Le gouvernement français balança pendant quelque temps sur le parti qu'il adopterait, ou plutôt il gagna par des négociations indirectes le temps de faire ses préparatifs. Ces délais lui ont été aussi imputés comme une faute, et il semble en effet que la déclaration de guerre aurait pu se faire dès 1776. Le désastre essuyé par les Anglais aux ordres du général Burgoyne, qui capitula à Sarratoga avec les restes d'une armée de 10 mille hommes, décida enfin le cabinet de Versailles au traité qui fut signé par les Américains en février 1778, et la guerre fut déclarée à l'Angleterre au mois de mars. Un an après, l'Espagne y prit une

part active, et les négociations de M. de Vergennes à ce sujet, quoiqu'elles fussent une suite immédiate du pacte de famille, peuvent être considérées comme une époque honorable de la diplomatie française.

Cette circonstance seule semblait pouvoir rétablir la balance maritime de l'Europe, et si la Hollande, revenue à ses véritables intérêts, fut assez prudente pour en profiter, elle ne fut cependant ni assez habile ni assez ferme pour mettre dans cette balance un poids décisif qui assurât pour jamais l'indépendance des mers.

Les résultats de cette ligue prouvèrent toutes les fautes que les trois nations avaient commises au commencement du siècle. Malgré quelques fausses directions dans l'emploi des forces, la guerre fut glorieuse. Les escadres françaises et espagnoles se réunirent le 25 juin 1779. Cette flotte redoutable, forte de 66 vaisseaux de ligne et d'un nombre proportionné de bâtimens du second ordre, porta la terreur pendant deux mois sur les côtes d'Angleterre, tandis qu'une armée était prête à s'embarquer sur celles de France. Mais au lieu de faire quelque entreprise digne d'un si grand armement, ces flottes errèrent des mois entiers dans le canal de la Manche, sans but déterminé; elles perdirent ainsi dans cette croisière un grand nombre de malades. Cependant elles dominaient la mer, et l'amiral d'Estaing tenait avec 25 vais-

seaux de ligne, la garde assurée des Antilles.

La guerre, commencée sous de si heureux auspices, fut une lutte honorable; mais on n'en tira pas tous les avantages qu'on s'était promis, parce que les opérations ne furent pas toujours bien dirigées : on perdit de vue le point décisif, la ruine des flottes et des chantiers ennemis, tandis qu'on occupa des forces immenses à assiéger Minorque et Gibraltar. Si un homme comme Suffren, Lamotte-Piquet ou Duquesne, avait commandé les grands armemens de 1779, c'en eût été fait de la suprématie anglaise.

Néanmoins, le pavillon des alliés se montra avec honneur sur l'Océan et la Méditerranée. D'Estaing conquit Grenade et Saint-Vincent, et seconda les opérations des Américains. La Dominique, le Sénégal, Tabago furent enlevés successivement aux Anglais. Les Espagnols leur prirent Pensacola et toute la Floride occidentale, point de la plus haute importance dans les stations du golfe mexicain, puisqu'il est au centre des communications des Etats-Unis avec le Mexique et autres possessions espagnoles. Minorque fut pris par le duc de Crillon, et, pour le malheur des alliés, Gibraltar fut assiégé sérieusement par terre et par mer : enfin, une escadre française débarqua le général Rochambeau avec un corps d'élite de six mille hommes sur le continent américain,

et ce corps, réuni à Washington, conquit à New-Yorck l'indépendance des Etats-Unis.

Le comte de Guichen, à la tête d'une flotte de 23 vaisseaux, livra deux combats au célèbre Rodney, et si aucun parti ne put s'attribuer la victoire, l'amiral français y eut plus de droits que son adversaire. C'était beaucoup d'avoir lutté, à chances égales, contre la réputation de ce marin et contre des escadres toujours victorieuses. Enfin, malgré l'échec essuyé par la marine espagnole au cap Saint-Vincent, et celui du comte de Grasse à la Dominique, qui empêcha la prise de l'importante colonie de la Jamaïque, la supériorité des alliés se maintint en Europe et en Amérique. Esequebo, Demerari, Surinam, perdues par les Hollandais, furent reprises par une escadre française, aux ordres de Kersaint; Bouillé prit d'assaut l'île de Saint-Eustache, et peu de temps après le poste plus important de Saint-Christophe.

Suffren ne fut pas moins redoutable aux Anglais dans l'Inde. Victorieux dans cinq combats, et secondé par Hyder-Ali, sultan de Mysore et par son fils Typpoo; ce grand homme aurait assuré l'indépendance de ces contrées, si on ne l'y eût pas envoyé un peu tard, et s'il eût été renforcé par une partie des moyens immenses, accumulés inutilement devant Gibraltar. Une paix prématurée vint lui arracher les fruits de la victoire

qu'il avait remportée le 20 juin 1783 devant Gondelour, pour secourir cette place dans laquelle ses alliés étaient assiégés.

Cette paix de Versailles, conclue au moment où il aurait fallu prolonger la lutte et la pousser avec le plus de vigueur, consacra néanmoins l'indépendance des Etats-Unis, la restitution de Minorque et de la Floride à l'Espagne, enfin la remise de Tabago à la France.

Si les hostilités avaient duré un an de plus, et si pour leur donner un but convenable, une partie des forces de terre et de mer, employées à jeter sans succès des bombes contre le rocher de Gibraltar, eussent été envoyées à Suffren pour décider l'affranchissement du continent indien; enfin, si Grasse eût été plus habile ou plus heureux dans l'entreprise sur la Jamaïque, pour la réussite de laquelle on avait rassemblé de si grands moyens, la supériorité des mers et le commerce du monde eussent été acquis au continent, et acquis probablement pour toujours.

Malgré toutes ces fautes, on obtint, par le traité de Versailles, des avantages qui, avec le temps, auraient conduit les puissances de l'Europe à un véritable équilibre politique et maritime. Tout à cette époque semblait présager le triomphe de ce système si nécessaire au bien-être européen, car au même instant où l'Angleterre était menacée, Catherine avait rendu un service

éminent à la cause commune des nations, en dictant l'acte de la neutralité armée de 1780, et en y faisant accéder les puissances du Nord et la Hollande (1). En persévérant dans une marche qui avait produit de si heureux résultats, on aurait pu espérer de mettre, lors de la première guerre, un terme définitif à la prépondérance anglaise; si la révolution de France n'était pas venue renverser toutes les idées des nations, tous les intérêts de leurs chefs, toutes les combinaisons de leurs cabinets. De ce volcan épouvantable, nous avons vu sortir, au milieu des torrens de sang, la domination universelle des Anglais sur les mers, la conquête de tous les points maritimes et militaires qui peuvent assurer cette domination, l'empire de l'Inde, le monopole du monde, et une influence menaçante sur le continent.

L'examen et le développement des causes importantes qui ont amené de tels événemens, seraient des sujets dignes d'exercer la plume des plus grands hommes d'état et des historiens les plus habiles. En attendant, on peut mettre au premier rang de ces causes, l'imprudence et les

(1) Cet acte de Catherine a trouvé beaucoup de détracteurs, sans doute il ne suffisait pas à lui seul pour soutenir les grands principes qui y etaient proclamés. Mais on ne peut se dissimuler qu'il offrait de grands avantages, lorsqu'il pouvait être appuyé par toutes les forces de l'Europe réunie, c'est-à-dire, par 200 vaisseaux de ligne.

erreurs de la noblesse française, les crimes des Jacobins, et enfin, l'ambition d'un homme qui, par ses services et ses talens, pouvait tout réparer, et dont l'exagération a tout détruit.

Il semblait que la lutte honorable dont la France venait de sortir avec succès, dût garantir ce pays des commotions intérieures dont il était menacé par la tendance générale de l'esprit public; elle ne fit au contraire qu'en précipiter le développement.

A peine Louis XVI eut-il terminé victorieusement la guerre d'Amérique, que l'embarras de ses finances provoqua la belle, mais malheureuse résolution de convoquer les états-généraux. Cet embarras du trésor, joint à l'agitation intérieure que l'assemblée de ces états fit éclater en France, furent les premiers symptômes de cette révolution terrible; ce fut probablement aussi la cause qui empêcha le cabinet de Versailles de prendre une part active et prépondérante aux affaires de Hollande en 1787.

Cette époque de l'histoire européenne est une des plus remarquables; elle mérite une étude particulière et approfondie. L'homme qui y joue le rôle principal est le célèbre Pitt.

La guerre d'Amérique lui avait donné une grande supériorité comme chef de l'opposition; son éloquence avait eu plus d'une fois occasion de contre-balancer le système des ministres.

North succomba enfin et fit place au fils de Chatam. Le grand homme d'état qui s'était fait l'apôtre des principes libéraux dans toutes les séances des communes, ne tarda pas à juger que ces principes pourraient devenir entre ses mains une arme menaçante pour ses ennemis. Il savait bien qu'une autorité étendue, lorsqu'elle n'est pas tyrannique, et qu'on n'en fait pas un mauvais usage, donne à un état plus de force et de vigueur. Il pensait sans doute que créer un point d'opposition chez les nations rivales de l'Angleterre, c'était enlever à leurs gouvernemens une partie des moyens de développer la puissance nationale. L'histoire de son pays aurait suffi pour lui prouver cette vérité; et des dissentions civiles dans un état continental entouré de voisins ambitieux et puissans, devaient avoir bien plus d'influence que dans un état isolé et insulaire. Susciter les Hollandais contre la maison d'Orange, et soutenir alors les prétentions de celle-ci, semblait un moyen assuré de se l'attacher irrévocablement en dépit des intérêts de la république. Provoquer, seconder les mêmes agitations en France, c'était obtenir l'alliance du stathouder pour réprimer le développement des principes qui menaçaient la propre existence de sa maison; c'était armer l'Europe contre la puissance qui avait ébranlé l'Angleterre en 1783.

L'opinion générale est que Pitt fut le premier

moteur des troubles de ces deux pays. Il ne nous appartient pas de prononcer sur cette assertion pour ce qui est relatif à la France; mais quant à la Hollande, c'est un fait aujourd'hui reconnu, et le mémoire de Caillard en convaincrait les plus incrédules. Pitt se crut sans doute autorisé à suivre le système que Louis XIV avait adopté dans les dissentions de Jacques et de Guillaume, et dont la France venait de se servir encore envers les Etats-Unis.

Nous sommes loin de croire qu'il ait jamais osé mesurer la profondeur de l'abîme qu'il creusait à la France, et à l'humanité entière. Il a pu désirer les dissentions qui semblaient assurer à son pays une suprématie décidée sur ses rivaux, mais il n'a jamais pu provoquer le meurtre, le brigandage, qui désolèrent la malheureuse France; et s'il en était autrement, son nom mériterait d'être voué à l'exécration de tous les siècles. Laissons d'ailleurs à l'histoire le soin de développer la cause de ces grands événemens, et revenons au simple aperçu des faits.

Depuis que l'Angleterre avait contribué, en 1747, au rétablissement du stathouderat en faveur de la maison de Nassau, la politique de cette maison s'était toujours ralliée à celle du cabinet de Londres. Mais les états-généraux au contraire avaient senti un peu tard tous les dangers d'une trop grande supériorité maritime, et ils tenaient

à l'alliance de la France. Un négociateur habile, M. de Lavauguyon, en avait profité pour conclure le traité de 1785, dans les intérêts réels des deux nations.

La position de Guillaume V était ainsi fausse et pénible, il avait à sacrifier ses intérêts et ses affections à l'intérêt public, alternative déplorable, pour tout chef d'Etat. Son épouse, sœur du roi de Prusse, et dont le caractère altier s'alliait mal à la morgue des capitalistes d'Amsterdam, exerçait sur son esprit un empire absolu; bien différente des princes aimables appelés aujourd'hui à régir les Pays-Bas, elle comptait plus sur la crainte des peuples que sur leur amour.

Malgré le changement survenu dans la constitution, en 1747, jamais assemblée d'une nation n'avait conservé plus de part au gouvernement, que les états de Hollande: mais ce n'était pas assez; dans une république où la richesse était le premier titre de considération, il était difficile qu'on ne jalousât pas l'autorité souveraine; et les dogmes philosophiques répandus à la fin de ce siècle avaient germé depuis trop long-temps en Hollande, pour que les succès des Américains, leur constitution et l'esprit inquiet qui commençait à remuer la France, ne fissent pas une explosion dans les Provinces-Unies.

Des discussions éternelles sur des questions de droit ne pouvaient manquer de donner mille pré-

textes d'exciter des troubles. Le crédit que le ministre anglais Harris (Malmesbury) exerçait sur la princesse ne tarda pas à lui en fournir une occasion. Une émeute excitée avait engagé les états à prendre des moyens de répression contre lesquels le stathouder protesta comme attentatoires aux droits du pouvoir exécutif, il s'en plaignit à l'Angleterre et à la Prusse. De part et d'autre on oublia les lois; Guillaume, excité par son épouse, s'arrogeait un pouvoir contesté, et les patriotes voulurent abolir le stathouderat. Les émeutes furent fréquentes et terribles (en 1787). Le ministre anglais était dit-on le meneur de toute cette trame; on peut juger d'où partaient ses premières ramifications. Enfin le stathouder fut déclaré déchu. Sa femme voulant entreprendre un voyage qui avait pour but de préparer une contre-révolution, se vit arrêtée à Velsch-Sluis. Le roi de Prusse s'apprêta à venger par les armes la cause de sa sœur.

Le ministère de Louis XVI s'oublia au point de souffrir la chute d'un parti que son ambassadeur avait pour ainsi dire créé. La France venait de perdre M. de Vergennes, dont l'administration avait été sage; son successeur Montmorin et M. de Brienne, ne possédaient ni le génie ni la fermeté nécessaires dans des circonstances si difficiles. Pour comble de malheur, M. de Lavauguyon, qui avait habilement amené

la Hollande au système d'alliance avec la France, quitta ce pays pour passer à l'ambassade d'Espagne, et se trouva mal remplacé.

Le cabinet de Versailles commit la faute criante de laisser décider du sort de son allié le plus précieux, par une puissance du second rang; il laissa tranquillement faire les Prussiens, au risque de perdre tout crédit chez ses voisins, et de jeter la Hollande entre les bras de ses ennemis. Il n'y avait pas à balancer, la France devait soutenir le parti qui lui était dévoué; elle se borna à de futiles démonstrations. On sait que le duc de Brunswick entra dans les Provinces-Unies, à la tête d'une petite armée prussienne, qui fit non-seulement remettre les choses sur l'ancien pied, mais qui fit même donner au stathouderat, plus de pouvoir qu'il n'en avait jamais eu.

Une alliance de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande fut le malheureux résultat de cet événement, qui enleva à l'Europe tous les avantages de la paix de 1783, et qui releva les espérances et les prétentions des Anglais.

Le dénouement brusque et imprévu de cette révolution parut d'autant plus étonnant, qu'on avait vu Louis XVI, allié de l'Espagne et de l'Autriche, commencer son règne par une guerre heureuse, et tenir le premier rang parmi les puissances. On ne pouvait guères présumer que quatre ans après, sans motifs, sans combats, il se

laissât humilier par un prince comme Frédéric-Guillaume, qu'un historien célèbre appelait le marquis de Brandebourg, avec beaucoup plus de raison qu'on n'avait pu donner ce titre à son prédécesseur.

Dix ans de succès maritimes, militaires, et diplomatiques, furent anéantis par une faute d'un instant; et cette faute doit faire d'autant plus époque dans l'histoire, qu'elle accéléra une révolution dont le ministère de Louis XVI aurait probablement évité l'explosion, en montrant de la dignité, et en détournant, sur d'audacieux ennemis, la tempête qui était prête à éclater dans l'intérieur de la France. L'époque des grandes agitations a toujours été la plus favorable pour diriger les nations vers la guerre, et dans cette occasion ce n'était pas seulement un intérêt, mais un devoir.

Des troubles d'une autre espèce éclatèrent peu après dans le Brabant; l'amour de la patrie en fut le prétexte; les intérêts du clergé en étaient le véritable motif. L'empereur Joseph, animé par un esprit de réforme louable, mais qui brusquait peut-être trop les mesures, porta atteinte aux droits du clergé, dans un pays où il était tout-puissant. La noblesse, également attaquée dans ses prétentions et dans ses intérêts, fit

cause commune avec les ordres ecclésiastiques : le peuple belge, crédule et facile à séduire, courut aux armes pour défendre des abus. Quelques ambitieux se servirent de ce prétexte pour s'emparer du pouvoir, et donnèrent à ce mouvement tous les dehors d'un patriotisme généreux. La Prusse et l'Angleterre liées par des traités, et intéressées à opérer une diversion en faveur des Turcs, alors accablés par les armées réunies de Catherine et de Joseph II, soutinrent assez ouvertement ces insurgés pour susciter des embarras au cabinet de Vienne. Nous aurons occasion de parler plus loin de l'établissement de cette confédération belge, qui avait un sénat, un président, et une armée de 20 mille hommes, mais que la réconciliation de Reichenbach en 1791, laissa exposée à tout le ressentiment et à tous les efforts de l'Autriche. Les troupes impériales reployées dans le Luxembourg, rentrèrent bientôt avec de nombreux renforts dans les provinces-unies, en dissipant facilement les bandes indisciplinées des mécontens.

Cette petite révolution offre un singulier contraste avec les grands mouvemens de Hollande et de France, et il est extraordinaire en effet, de voir à la fin du 18e siècle, un peuple combattre pour des préjugés et pour aggraver ses chaînes, contre un gouvernement guidé par des principes libéraux, et qui voulait l'en affranchir.

Affaires du Nord (1).

Tandis que la politique des puissances maritimes de l'Europe éprouvait ces vicissitudes, il ne se faisait pas une révolution moins grande dans les relations continentales. Une puissance presque inconnue jusqu'alors avait commencé avec le 18e siècle à déployer ses forces; les folies de Charles XII et le génie de Pierre-le-Grand en précipitèrent le développement.

A la fin du règne de ce grand homme, le cabinet de Pétersbourg intervenait déjà dans les affaires du Danemarck et de l'Allemagne : on sait qu'il avait réglé celles de Pologne, en maintenant Auguste II de Saxe sur le trône; il luttait avec succès contre la Perse et la Porte.

L'impulsion extraordinaire donnée à ce nouvel empire ne se ralentit pas sous les successeurs de

---

(1) On trouvera des répétitions nombreuses dans ce chapitre, mais il était difficile de les éviter. Je n'ai pu faire autrement que de diviser ce tableau en deux parties; celle qui était relative aux affaires du midi et des puissances ayant des démêlés avec l'Angleterre, et celle relative aux affaires du nord; ce n'est pas l'histoire du siècle que j'ai prétendu tracer, c'est simplement un aperçu des mouvemens qui avaient amené l'état des choses en 1792. Mon travail eût été trop confus sans cette division; mais le résultat inévitable en a été de me forcer à répéter, dans les deux parties, des événemens contemporains qui avaient influé sur les deux extrémités de l'Europe en même temps.

son illustre fondateur, et de grands avantages s'offraient effectivement à eux pour favoriser leur système. Placés à une extrémité de l'Europe, et peu connus encore, leurs élémens de puissance n'en étaient que plus grands; sans voisins dangereux, ils n'avaient rien à craindre et tout à espérer; sans marine, sans commerce, ils n'avaient encore aucun démêlé à redouter avec l'Angleterre, et pouvaient au contraire beaucoup attendre de l'alliance de cette nation. Les querelles que le cabinet de Saint-James entretenait sans cesse entre la France, l'Allemagne et la Hollande, assuraient au gouvernement russe toutes les facilités d'intervenir dans ces différens comme auxiliaire d'un des partis, et d'en profiter pour s'agrandir insensiblement aux dépens de la Pologne et de la Porte.

Les cabinets, influencés par celui de Saint-James, avaient sans cesse le mot de balance politique dans la bouche; mais ils donnaient à ce système l'acception la plus étroite en l'appliquant seulement à quelques bailliages du Palatinat ou de la Flandre, tandis qu'on songeait à peine à l'Amérique, à l'Inde, et à des intérêts non moins puissans.

Dans le même temps où la France était livrée successivement à la faible administration du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury, Cathe-

rine Ire, Pierre II, avaient succédé au vainqueur de Pultava : rien de bien remarquable ne se passa au dehors jusqu'à l'avénement d'Anne en 1730.

La mort d'Auguste II, dont l'élection au trône de Pologne avait été un des sujets de querelle de Charles XII et de Pierre, vint bientôt offrir un vaste champ aux opérations politiques des divers cabinets, et cette époque est une des plus importantes dans l'histoire. Son compétiteur Stanislas Leczinsky avait succombé avec Charles XII, et s'était retiré en France, où nous avons vu qu'il avait marié sa fille à Louis XV. La noblesse polonaise rappela Stanislas, mais la czarine était trop fidèle aux principes tracés par Pierre-le-Grand pour souffrir cette élection, elle soutint les prétentions de la maison de Saxe et d'Auguste III.

Il ne se présentait qu'un moyen de sauver la Pologne, c'était l'alliance de la France et de l'Autriche (1); mais la politique de Charles VI

---

(1) On s'étonnera peut-être qu'ayant improuvé si fortement l'alliance avec l'Autriche, en 1756, je l'offre dans cette occasion comme une opération avantageuse. Ma réponse à cette objection sera facile. Il y a une grande différence entre une alliance de conservation réciproque, et un traité comme celui de 1756, où la France sacrifiait ses intérêts les plus chers pour élever l'Autriche aux dépens d'un allié naturel, et où elle fournissait 100 mille hommes pour garder la Belgique aux Autrichiens.

était exclusivement dirigée sur la pragmatique sanction, et Auguste III l'avait reconnue, tandis que le cardinal de Fleury contrariait ce projet de succession par tous les moyens possibles.

Le cabinet de Vienne concourut donc à l'établissement de l'influence russe en Pologne, sans autres motifs que l'adhésion de la maison de Saxe à la pragmatique; ainsi, pour le refus d'une vaine formalité, le cardinal perdit peut-être l'occasion de remettre le beau-père de Louis XV sur le trône.

Stanislas débarqua et se vit accueilli par la majeure partie de la noblesse; mais, combattu par les Saxons et les Russes, il dut se réfugier à Dantzig, où le célèbre Munich vint l'attaquer, et le força de s'enfuir en Prusse. On sait l'expédition que 1500 Français, commandés par un ambassadeur (le comte de Plelo), firent pour secourir Dantzig, en débarquant à Weichselmunde, et comment ils furent réduits à mettre bas les armes.

Après avoir ainsi donné deux rois à la Pologne, le cabinet de Pétersbourg pouvait aisément prévoir qu'il lui en donnerait un troisième, et qu'il finirait par régner dans le pays, si des circonstances extraordinaires ne se réunissaient pas pour l'en empêcher. Nous avons déjà rapporté comment la paix de Vienne (1735) vint mettre un terme à ces faibles efforts de la France en faveur de Stanislas, et assurer la Lorraine à ce prince,

pour qu'à sa mort elle rentrât dans le sein de la monarchie, dont elle était démembrée depuis si long-temps.

La Porte et la Suède commirent chacune de leur côté la même faute, en ne profitant pas, pour agir, du moment où les forces de Munich étaient occupées en Pologne : la Porte protesta et ne fit rien de plus; ce qui était une double imprudence, puisqu'elle donna le temps à la Russie d'achever les affaires de Pologne, de préparer de nombreux armemens, et de tomber à son tour sur les Ottomans qui l'avaient provoquée.

A peine le traité de Vienne était-il conclu, et Anne débarrassée des Polonais, qu'elle tourna ses armes contre les Turcs. Les brigandages des Tartares soumis à la Porte furent le prétexte de la rupture (1736).

Les premières opérations furent heureuses pour les Russes : Munich prit Azof et la Crimée; mais le défaut de vivres, les distances énormes et les maladies, l'empêchèrent de se maintenir dans la presqu'île. Dans l'année suivante le maréchal emporta Oczakow d'assaut, et Lascy pénétra en Crimée. L'Autriche se déclara alors contre la Porte, et attaqua la Servie, la Bosnie, la Croatie, la Valachie; mais ses armées morcelées, désunies, essuyèrent presque partout des revers.

La campagne de 1736 fut encore plus malheureuse; Munich, arrêté sur le Dniester par une

armée de 60 mille hommes, manquant de vivres et accablée par des privations et des maladies, se vit obligé de rentrer en Ukraine. Lascy, abandonné en Crimée, privé du secours de la flotte dans un pays ravagé, se crut heureux d'en pouvoir faire autant. Oczakow et Kinburn furent abandonnés et rasés.

Les armées autrichiennes, commandées par Wallis, avaient été défaites.

L'année suivante le maréchal Munich abandonna sagement le plan d'opérer sur la Bessarabie, qui était ravagée; il prit la route de la Moldavie, et, après avoir remporté une victoire complète près de Choczim, il s'empara de Yassi et de toute la province. La paix conclue par la médiation de M. Villeneuve, ambassadeur de France, vint mettre un terme à ces luttes sanglantes, et cette paix de Belgrade (18 septembre 1739) assura de grands avantages aux Turcs. La Porte acquit la forteresse de Belgrade, celles de Sabatz et d'Orsova, la Servie et la Valachie autrichienne. L'empereur désavoua son ministre pour sauver les apparences, mais le traité fut maintenu.

Du côté de la Russie, tout rentra sur le pied de la paix du Pruth.

La Suède était depuis quinze ans dans une paix profonde, qu'on pourrait avec quelque raison nommer une léthargie, si elle n'était pas excusée

par les plaies sanglantes que Charles XII avait faites à l'état. Elle n'avait armé ni pour soutenir Stanislas et les Polonais, ni pour seconder la Porte. Elle attendit que le traité de Belgrade eût rendu toutes les forces russes disponibles, et ce fut alors qu'elle provoqua une guerre qui ne pouvait être que malheureuse. Le désastre d'Helsingfort, où les Suédois passèrent sous les fourches caudines, et le traité d'Abo, qui leur imposa pour quelque temps des lois, furent le résultat de cette faute.

Je ne rappellerai plus ici la guerre de sept ans, dont j'ai publié une histoire militaire. On sait que la Russie, gouvernée alors par Elisabeth, y prit part contre Frédéric; peut-être la Czarine eût-elle agi d'une manière plus conforme à une saine politique, si, auxiliaire de ce prince, elle eût envoyé ses armées combattre sous ses ordres jusque dans la Bohême, la Saxe et la Moravie. Cependant il parut indifférent à Elisabeth de choisir le parti contraire; elle pouvait dans l'une et l'autre hypothèse occuper la Courlande, la Semigale, et la Vieille-Prusse; ses troupes traversant la Pologne, y préparaient sa domination; enfin, pourvu qu'elle prît part aux affaires d'Allemagne, peu lui importait en faveur de qui elle se déclarait.

La mort de l'impératrice changea totalement la face des affaires (1762). Pierre III lui succéda: la paix et l'alliance que le nouvel empereur con-

clut avec Frédéric parurent aussi bizarres que la guerre, et les motifs en sont entièrement dans les passions des princes plus que dans des intérêts bien avérés. On sait assez que ce règne ne fut pas de durée, et comment, après la fin tragique du malheureux Pierre, Catherine monta sur le trône.

La mort du roi de Pologne, Auguste III, offrit bientôt à cette princesse une nouvelle occasion de reprendre les projets sur ce pays, sans la ruine duquel la politique russe semblait devoir rester étrangère aux démêlés européens. Catherine déploya de bonne heure le caractère et les vues élevées qui la mettront dans l'histoire, à côté de Pierre-le-Grand. On sait par quel assemblage d'habileté et de force elle parvint en 1769 à faire élire pour roi de Pologne Stanislas Poniatowsky.

Cette élection causa des troubles, un fort parti protesta, la noblesse se confédéra à Bar pour s'opposer à l'élection d'un prince soumis à l'influence étrangère. Des hostilités ne tardèrent pas à éclater entre les confédérés et les Russes. L'Europe ne prenait aucune part au sort de ce pays, à l'exception toutefois des Turcs, qui coururent aux armes à l'instigation de la France.

M. de Choiseul avait à lutter alors contre le caractère du roi et contre les caprices de ses maîtresses, qui craignaient de se mettre plus mal encore dans l'esprit de la nation en faisant des

guerres dont l'issue pouvait être malheureuse. Le duc était parvenu, après la mort de madame de Pompadour, à gagner toute la confiance du monarque, et on s'attendait à le voir nommer à la dignité de premier ministre, charge indispensable sous un prince faible, mais dont les favorites s'étaient bien gardées de provoquer le rétablissement depuis la mort de Fleury. Le duc de Choiseul sentait le besoin de rétablir l'opinion publique par une guerre heureuse, il s'apprêtait à soutenir les Polonais, et avait déjà armé les Turcs en leur faveur, il voulait en même temps négocier avec l'Autriche et pousser avec activité les armemens maritimes, lorsqu'un de ces coups d'état trop fréquens sous des rois sans énergie, vint renverser tous ses plans et le fit exiler.

L'autorité livrée dès-lors à madame Dubary, qui avait succédé à la marquise de Pompadour, fut partagée par d'Aiguillon et par le chancelier Maupeou, homme faible et sans moyens. Le résultat de ce changement de ministère fut l'abandon des intérêts de la Pologne et de la Porte.

Pendant que les confédérés de Bar, désunis entre eux comme le sont toujours de grandes familles oligarchiques, n'opposaient aux projets de Catherine qu'une résistance décousue et désastreuse pour leur patrie; et tandis que l'Europe restait dans une attitude d'observation assez singulière, les Turcs avaient rassemblé 200 mille hom-

mes pour soutenir la liberté des diètes polonaises; et leur armée se préparait déjà à passer le Dniester. Mais le défaut d'art dans l'emploi de ces forces, leur division en vingt corps morcelés, et l'audace heureuse du prince Galitzin, aidée de la rupture des ponts par une crue subite, anéantit les avant-gardes ottomanes, et l'espoir qu'elles avaient déjà donné aux confédérés.

La guerre fut poussée l'année suivante (1770) avec vigueur; une armée aux ordres de Romanzof battit les Turcs à Kagul et s'empara de Bender. Une entreprise, en quelque sorte romanesque, avait été confiée à Alexis Orlof, pour tenter un débarquement en Grèce, où une nation jadis si grande était courbée sous un joug de fer. Toute l'Europe, qui s'intéressait également au sort de cette presqu'île célèbre, attendait avec le même empressement l'issue de cette expédition. La flotte russe passa en effet le détroit de Gibraltar, le débarquement fut effectué, et on s'avança vers Misistra (l'ancienne Sparte). Mais les moyens étaient insuffisans; les libérateurs reprochèrent aux Grecs d'être lents à les seconder, et ceux-ci reprochèrent à Orlof d'avoir manqué de vigueur. Les Turcs furent prompts à se rassembler, reprirent l'offensive, et réduisirent la petite troupe d'Orlof à s'enfermer dans Navarin. On s'aperçut, un peu tard, que la patrie des Thémistocle, des

Léonidas, des Epaminondas n'avait pas même conservé le souvenir de ces grands hommes, et qu'il n'était pas si facile d'attaquer, par une expédition maritime et lointaine, une puissance qui avait une force de résistance hors de toute proportion avec les moyens d'agression. La flotte turque voulut aller au-devant de celle des Russes; mais l'amiral Elphingston la défit complètement, l'attaqua encore dans la baie de Tschesmé, et la brûla. Cette victoire mémorable semblait livrer Constantinople aux vainqueurs : elle fut sans résultat. L'activité du célèbre Hassan Pacha et du baron de Tott répara ce désastre, ou en diminua les effets. Elphingston, subordonné à Orlof et à Spiritof, se plaignit de ce qu'on n'avait pas profité de ses succès.

La flotte russe débuta, dans la campagne de 1771, par un échec, elle fut obligée de lever le siége de Lemnos; malgré cela elle conserva la supériorité dans les parages de l'Archipel. Cette troisième campagne fut signalée par la prise des fameuses lignes de Perekop et par la conquête de la Crimée qui en fut le fruit : ces succès furent dus au prince Dolgoroucky.

Le maréchal de Romanzof, à la tête du corps principal, continuait à battre les Turcs; mais leur armée, semblable à l'hydre de Lerne, paraissait se recréer sous ses coups.

Le grand-visir, après avoir repoussé le général Weisseman de la rive droite du Danube, s'était avancé lui-même sur la gauche et dirigé vers Bukarest, où il remporta quelques avantages; mais ces légers succès ayant été bientôt suivis de deux défaites, il ne put se maintenir, et se retira au pied des monts Balkan. Romanzof de son côté rentra en Moldavie.

Pendant que les armées russes étaient victorieuses sur les rives du Danube, elles avaient comprimé tous les mouvemens des confédérés en Pologne. La France n'avait porté qu'un faible corps de 1500 hommes à leur secours; ce secours commandé par Dumouriez, et ensuite par M. de Viomenil, enfermé dans Cracovie, y soutint un siége opiniâtre, et fut forcé de capituler après une belle défense.

L'empereur Joseph et Frédéric paraissaient rester paisibles observateurs de tous les événemens; mais ils se préparaient à les faire tourner à leur profit. Deux conférences avaient eu lieu entre ces monarques, la première à Neiss, en 1769, la seconde à Neustadt en Moravie. Le but de ces conférences ne peut être jugé jusqu'à présent que par leur résultat. Quelques historiens pensent qu'il y fut résolu de ne pas souffrir que Catherine exécutât paisiblement ses projets. D'autres croient au contraire que le premier démem-

brement de la Pologne y fut mis en question.

Le prince Henri de Prusse, frère du roi, avait été envoyé à Pétersbourg vers le même temps : bien des gens pensent que ce fut ce prince qui proposa à l'impératrice le premier partage de la Pologne. Rulhière croit, avec plus de raison, que la czarine jugea, par le ton des négociations de Frédéric et de Joseph, qu'ils voulaient plutôt avoir leur part aux dépouilles que s'y opposer entièrement, et qu'elle leur fit des propositions en conséquence.

Sans rien affirmer sur un point ou l'histoire n'a encore que des conjectures, il est assez probable que l'on séduisit le roi par l'avantage de lier ses provinces de Brandebourg et de Poméranie avec la Vieille-Prusse, en lui cédant cette lisière de la Pologne qu'il était obligé de traverser pour aller de l'un de ses états dans l'autre, et en lui faisant espérer Thorn et Dantzig. Frédéric, qui a décrit tous les événemens de son règne avec un talent supérieur, n'a jamais osé soulever le voile qui couvre encore ce mystère.

Depuis que la France était le jouet de quelques femmes ; que ses ministres avaient signé l'étrange alliance avec l'Autriche, en 1758 ; que ses généraux avaient fait ridiculement la guerre de sept ans ; enfin depuis que ses négociateurs avaient signé le traité de 1763 : cette puissance, jusque-

là si redoutée, qui avait tenu depuis Richelieu la balance de l'Europe, en devint en quelque sorte la risée. Le renvoi du ministre Choiseul avait mis le comble au mal, et le gouvernement français n'était compté pour rien dans les entreprises que l'on méditait. Ainsi le partage de la Pologne fut résolu dès 1771, sans s'inquiéter de l'opposition que la moitié de l'Europe pouvait encore y apporter. Il serait contraire à mon plan d'entrer ici dans le détail des négociations qui amenèrent cet événement, ni de discuter les motifs que les puissances intéressées alléguèrent pour le justifier. J'observerai seulement que Catherine fut assez habile pour déterminer le roi de Prusse au partage de plusieurs provinces, sans lui accorder néanmoins les places importantes de Thorn et de Dantzig, qui étaient le but constant de l'ambition de ce prince. L'Autriche se fit céder la Lodomerie et la Gallicie orientale, et acquit la portion la plus considérable en étendue, en richesse et en population.

L'ambassadeur de France à Vienne (Rohan) n'eut même aucun soupçon de cette négociation, et la léthargie du cabinet de Versailles fut complète à une époque si décisive. Un an entier se passa avant que le traité fut exécuté; le gouvernement français ne lui opposa que sa confusion, et Louis XV se contenta de dire. « Ah! si Choi-

» seul eût été ici, le traité n'aurait pas eu lieu » : mélange extraordinaire de bon sens, et d'une inconcevable faiblesse.

La Prusse et l'Autriche purent justifier ce premier partage par l'importance des acquisitions qu'elles firent; mais il semble que ces deux puissances auraient dû s'en tenir là, et donner la plus grande consistance et la plus grande force intérieure à ce qui restait de la Pologne, puisque dès-lors elle devenait une barrière importante pour elles. Au lieu d'en agir ainsi, elles consacrèrent, par une constitution vicieuse, tous les abus qui garantissaient de nouveaux troubles (1).

Pendant que le ministère français oubliait ses intérêts les plus puissans, les armes ottomanes luttaient avec des succès balancés contre celles de Catherine. L'année 1772 se passa en préparatifs et en négociations, un armistice fut conclu et des conférences se tinrent à Focksani : mais ce repos apparent était trompeur, la véritable cause doit en être attribuée à ce qui se passait en

(1) Cette singulière constitution donnée en 1775, sous le prétexte de mettre un terme aux troubles de Pologne, établissait un gouvernement électif, proscrivait tous ceux qui oseraient parler d'hérédité, et de donner de la considération à l'autorité royale : ce devait être pour toute l'Europe une preuve suffisante qu'un nouveau partage était déjà décidé.

Pologne, et à l'intérêt qu'avait l'impératrice de ne rien donner au hasard en Bulgarie, dans l'instant où l'affaire importante du partage s'achevait.

Les opérations, en 1773, furent assez favorables aux Turcs, qui évitaient des batailles générales, et se bornaient à une série de combats partiels, où la part du courage tumultueux est moins incertaine. Le maréchal de Romanzof passa le Danube, et s'avança sur Silistrie; mais la grande supériorité de ses ennemis le fit échouer; il revint en Moldavie; et les Turcs franchirent le Danube à leur tour.

La campagne de 1774 fut poussée de part et d'autre avec vigueur. Mahomet III était mort, et son successeur, voulant réparer les désastres de son règne, avait fait des levées considérables; mais Romanzof ayant été renforcé, passa sur la rive droite du Danube.

Les Turcs avaient divisé leurs forces. Tandis que Suwarof et Kamensky battaient complètement une partie de leur armée, Romanzof manœuvra pour couper le visir de ses autres corps, et parvint en effet à l'investir, en quelque sorte, dans son camp de Schumla, où ce ministre s'empressa de négocier et d'accepter les propositions qui lui avaient été faites.

La paix de Kainardgy fut le résultat de ces derniers succès; elle n'offrait aucune condition brillante, mais elle assurait aux Russes des avantages

réels en leur ouvrant un commerce considérable avec le Levant et la mer Noire, et en leur promettant la domination future sur la Crimée, qui fut déclarée indépendante pour l'instant, et livrée, par le fait même de cette indépendance, à tous les coups que Catherine ne devait pas tarder à lui porter.

Les choses en étaient là, lorsque Louis XVI monta sur le trône (1774). Depuis deux ans, le premier partage de la Pologne était consommé, et une paix générale ne donnait aucun espoir de revenir sur cette opération. On devait se borner à chercher les moyens d'en prévenir le renouvellement. Nous avons déjà dit comment le nouveau ministère de Louis, dirigé par Turgot et Vergennes, songea aux moyens d'indemniser la France, par une guerre maritime heureuse, de tout ce qu'elle avait eu à souffrir sous le règne précédent, et particulièrement depuis la mort de madame de Châteauroux. On a vu aussi le résultat heureux de leurs efforts. Cette lutte n'amena d'autre changement dans la marche des affaires au Nord, que la fameuse transaction de 1780 pour garantir le commerce des neutres, dont nous avons déjà fait mention, et à laquelle la Russie, la Suède, le Danemarck et la Hollande accédèrent également.

La guerre de la succession de Bavière ne fit pas

grande sensation en Europe : on sait que l'électeur étant mort sans enfans, l'empereur avait voulu envahir ses états et en disputer la succession au palatin. Frédéric s'arma pour empêcher le démembrement de l'empire germanique et l'atteinte portée à sa constitution. La France, engagée dans une guerre avec les Anglais, ne jugea pas devoir diviser ses moyens par une guerre continentale ; mais les négociations de Vergennes secondèrent Frédéric, qui eut au reste l'honneur de cette noble résistance.

Ce grand roi termina, le 17 août 1786, sa glorieuse carrière. L'Europe était en paix. Une alliance des princes allemands, conclue en 1785, semblait devoir lui assurer quelques années de repos, lorsque les troubles de Hollande et ceux de France vinrent renverser toutes ces espérances.

Mais il ne faut pas anticiper sur les événemens ; revenons à la situation du Nord.

L'Angleterre, mécontente de la neutralité armée proclamée en 1780, et des entraves que la Russie mettait à son commerce dans la Baltique par son traité avec la France, ou redoutant peut-être l'influence qu'une telle puissance pourrait exercer un jour sur les mers et sur le continent, employait tous les moyens pour arrêter l'impulsion que lui donnait Catherine, et les projets

de son ministre Potemkin. La Prusse suivait la même politique, autant par le sentiment de ses convenances que par l'influence des guinées anglaises.

L'Autriche, entraînée par les projets de Joseph, ne savait trop à quel système il lui convenait de s'arrêter; en attendant elle ne calculait que les avantages du moment et s'apprêtait à faire la guerre pour éloigner le Croissant de ses frontières et pour lui reprendre la Servie.

Les entrevues de Joseph et de Catherine, et ce fameux voyage en Tauride, n'eurent, au moins suivant les apparences, d'autre but que la Turquie : ses vues sur la Pologne ne parurent pas encore s'étendre jusqu'à un partage absolu.

La France se trouvait dans les convulsions qui sont les avant-coureurs d'une grande révolution; elle était peu disposée à entreprendre des guerres dont elle ne calculait que le mal momentané, sans s'inquiéter du mal plus grand qu'elles auraient pu éviter.

Les Polonais, affaiblis par le premier démembrement, mais éclairés sur les dangers qui menaçaient leur patrie, étaient généralement d'accord pour s'y soustraire, et non sur les moyens d'y parvenir.

Depuis plusieurs années la république avait éprouvé toutes les horreurs des guerres civiles et

étrangères. Les troupes russes appelées par un parti étaient restées dans le pays, et dominaient à Varsovie. Enfin le roi Stanislas laissait à l'ambassadeur russe le soin de gouverner son royaume.

Je ne pourrais, sans passer les bornes que je me suis imposées, retracer les vices d'organisation intérieure qui ont causé si long-temps les malheurs de la nation polonaise, en divisant et paralysant les efforts qu'elle a souvent faits pour reprendre le rang qu'elle occupait parmi les nations du premier ordre dans le 15e siècle. Tout le monde sait que le système de la féodalité la plus servile pesait alors sur ces peuples. Le sort, les propriétés, l'honneur de la Pologne étaient remis entre les mains de vingt familles dominantes, et de quelques milliers de familles nobles, moins riches, moins puissantes que les premières, mais qui se craignaient entre elles, et appelaient liberté le droit de n'être gouvernées par personne, ou de l'être selon les caprices et les intérêts particuliers de chaque coterie.

Les malheurs prolongés de leur patrie, l'anarchie qui la désolait et l'affaiblissait, firent sentir un peu tard à tous les Polonais éclairés, que le système d'une monarchie élective, qui flatte l'amour-propre des hommes, est peu d'accord avec leurs passions, bien moins encore avec leurs intérêts. La position de ce pays entouré d'ennemis

redoutables par leur puissance (1), et dont quelques-uns l'étaient plus encore par leur politique et leur adresse à profiter de l'inertie du gouvernement, suffisait seule pour assurer sa perte sous un ordre de chose pareil.

Le premier partage, et le danger d'être entièrement subjuguée, éclairèrent tous les partis, et les décidèrent à réformer ces abus qui, malgré leur dévouement et leurs efforts, les menaçaient d'une ruine certaine. Les choses en étaient cependant à un tel point que cette réforme devenait presqu'impossible, puisque la constitution qu'il fallait renverser était celle-là même que les puissances envahissantes avaient donnée au pays, et qu'elles s'étaient engagées de maintenir à force ouverte. On ne devait pas trouver moins d'obstacles non plus dans l'influence de la czarine sur l'esprit faible de Stanislas et d'une partie des grands du royaume.

La réforme des lois à Varsovie ne pouvant donc s'opérer qu'avec la sanction du cabinet de Saint-Pétersbourg, il fallait renoncer à toute autre voie qu'à celle des armes; et on ne pouvait se flatter de réussir qu'en profitant d'un moment favorable où les forces de la Russie seraient occupées ailleurs. La guerre qui éclata en 1788,

(1) La Russie, l'Autriche, la Prusse, la Turquie.

entre les Russes, les Autrichiens et la Turquie d'un côté, la Russie et la Suède de l'autre, ne tarda pas à en fournir l'occasion.

Cette guerre, provoquée par une déclaration des Turcs, attribuée par M. de Segur à la politique de l'Angleterre et de la Prusse, paraît, suivant M. Castera, avoir été prévue et désirée par Catherine. Il est difficile de décider entre deux assertions aussi différentes. M. de Segur affirme que l'armée russe n'était ni assemblée ni préparée, et que Potemkin fut pris en défaut. Castera dit, au contraire, que la rupture était si fort prévue et désirée, que les troupes avaient déjà filé en grand nombre dans le Cuban, et que les armées de Catherine couvraient la terre depuis Kaminieck jusqu'à Balta (1).

Quoi qu'il en soit, les hostilités commencèrent sérieusement en 1788. Les armes ottomanes, d'abord malheureuses, se maintinrent néanmoins par la division extrême des forces des deux empires alliés.

Cette guerre fut sanglante, et les succès souvent balancés : l'armée autrichienne, disséminée en

---

(1) L'entrevue de Catherine et de Joseph II à Cherson fait croire que l'impératrice était préparée à la guerre, et que Castera a raison : il paraît au reste que ce fut la connaissance de ses projets d'invasion qui détermina les alliés des Turcs à les exciter à prendre l'initiative, et à ne pas attendre l'exécution de ses desseins.

cordon, d'après le système de Lascy, essuya des pertes énormes, partie par le fer des Turcs conduits par le grand-visir Jussuf, partie par les maladies. L'arrivée seule du maréchal Laudon ramena un système de concentration plus conforme aux principes, et Belgrade tomba sous ses coups.

Les armées russes, entreprenant également sur plusieurs points à la fois, étaient tantôt victorieuses, tantôt repoussées : mais elles conservaient néanmoins leurs forces plus réunies que celles de leurs alliés, et leurs ennemis ne trouvaient point ainsi l'occasion de les entamer. Cependant, conduites par Potemkin, elles perdirent des années à faire inutilement le siége de quelques places qui n'auraient pu tenir quinze jours si elles avaient été attaquées en règle, et qu'après dix mois de siége on fut encore forcé d'enlever d'assaut avec des pertes énormes.

Ces fautes, cette lenteur, sauvèrent l'empire ottoman d'une ruine qui paraissait inévitable, si les deux armées alliées, profitant de leur supériorité dans les batailles, s'étaient décidées à une guerre d'invasion. Ce système paraissait d'autant plus naturel dans cette circonstance, que, suivant toutes les probabilités, son entier succès dépendait d'une victoire sous les murs de Constantinople. A cet effet, les Russes auraient dû franchir ou tourner le mont Balkan avant la saison du rassemblement des grandes forces turques,

et marcher sur Andrinople; tandis que l'armée autrichienne aurait pris la même direction en appuyant à gauche par Sophie et par Belgrade, Novi-Pazar ou Widdin. Ce mouvement combiné eût probablement décidé du sort de l'empire ottoman en Europe. Pour assurer d'autant mieux sa réussite, la flotte aurait dû venir en même temps jeter l'ancre dans le golfe de Burgas au revers du Balkan, afin de porter, sur ce point important, la base des approvisionnemens de l'armée, aussitôt qu'elle serait arrivée vers Andrinople. Tel est au moins l'aperçu des points stratégiques indiqués par les règles de l'art. J'ignore si les communications directes, et celles de Nikopoli sur Sophie, sont de nature à permettre ce mouvement, et praticables pour du canon; mais j'ai lieu de le croire, et on aurait toujours pu embarquer le gros du matériel pour le faire arriver par Burgas. Au lieu d'adopter un système de guerre vigoureux et rapide, les armées des deux empires commirent des fautes graves, se divisèrent sur un front immense et attaquèrent l'ennemi sur les points les plus favorables à la défense.

Toutefois les troupes ottomanes, victorieuses des Autrichiens à Statina, durent céder à l'ascendant des armées russes; Potemkin leur enleva Oczakof après des attaques meurtrières et un assaut plus sanglant encore. Vaincues ensuite par Suwarof à Foczany et à Rimnisk (1789), par Po-

temkin à Bender, elles eussent fini par succomber quand d'heureuses diversions vinrent les tirer d'embarras.

Tandis que le sang des deux partis coulait depuis Belgrade, et même depuis Dubicza et les rives de la Sawe, jusqu'à Oczakow, sur la mer Noire; la Prusse et l'Angleterre s'entendaient en secret pour susciter des ennemis à Catherine, et mettre des obstacles à ses entreprises : elles animaient les Polonais et les Suédois, en les engageant à profiter de l'absence des armées russes pour reprendre leur rang et reconquérir les provinces qu'ils avaient perdues.

Gustave III, roi de Suède, jeune prince doué d'une ambition démesurée, d'une imagination ardente, plus que d'un jugement solide ; d'une valeur impétueuse plutôt que d'un courage soutenu, n'hésita pas à se prononcer. Favorisé par la position de ses établissemens maritimes dans le golfe de Finlande, et par la médiocrité de l'escadre que la czarine entretenait sur la mer Baltique, il se berça des plus belles espérances, et forma le projet de porter le théâtre de la guerre jusque dans Saint-Pétersbourg, au moment même où toutes les forces de son irréconciliable ennemie s'avançaient dans la Moldavie jusque sur le Danube.

La Pologne ne pouvait perdre une si belle occasion : animée par les instigations du ministre

prussien Hertzberg, la diète et la noblesse commencèrent en 1788 à faire entendre les mots de réforme et d'amélioration. Catherine, instruite des démarches du cabinet prussien, qui visait à la possession importante de Thorn et de Dantzig, inquiète peut-être de la fermentation qui régnait en Pologne, fit proposer au gouvernement de ce pays de s'unir avec elle par une alliance.

Comme l'observe fort bien M. de Segur, cette proposition était une faute politique (1). Les Polonais jugeant leur position, en appréciaient tous les avantages : il est donc facile de concevoir l'effet que l'offre de Catherine dut produire sur la diète à l'instant même où les armes des Turcs et des Suédois, jointes aux promesses de la Prusse, faisaient naître dans tous les cœurs l'espoir d'une liberté prochaine; la faiblesse que l'impératrice semblait témoigner par cette démarche, doubla à tous les yeux l'embarras où on la supposait.

L'ambassadeur Luchesini excitant ces passions,

---

(1) Si l'on devait toujours raisonner d'après les événemens, il paraîtrait que la Pologne, en s'alliant franchement à Catherine et à ses projets, aurait évité le sort cruel qui la frappa plus tard; ou du moins qu'elle l'eût retardé long-temps. Mais, en se reportant à l'état des affaires en 1790, on trouvera que cette alliance n'était pas naturelle. En tout cas, si le partage total avait été à prévoir, il eût incontestablement mieux valu associer la Pologne entière à la grandeur de Catherine, que de la voir morceler et détruire.

prétendit « que la nation polonaise avait un » allié plus sûr et plus naturel dans le roi de » Prusse, qu'elle était trop éclairée pour tomber » dans un piége si grossier, et oublier tant d'in- » jures; qu'elle devait repousser avec mépris » une alliance honteuse, briser un joug odieux, » et reconquérir des droits sacrés. » Le ministre d'Angleterre appuyait ces discours.

Les Polonais regardant Frédéric-Guillaume comme un ange tutélaire envoyé par le ciel, se prononcèrent avec vigueur, repoussèrent l'alliance, refusèrent le passage aux troupes russes, renvoyèrent celles qui se trouvaient sur leur frontière, et firent enfin casser le conseil de gouvernement et la constitution de 1775.

Cette résolution énergique excita naturellement dans Catherine un ressentiment proportionné au danger dont elle la menaçait; mais ayant trop à faire chez elle pour s'occuper alors de ses voisins, elle dissimula sa vengeance, sans négliger aucun des moyens qui pouvaient la rendre plus terrible.

Le ministère prussien, alors dirigé par Hertzberg, déploya à cette époque une activité et un système remarquables. Une alliance offensive conclue avec les Turcs le 31 janvier 1790, et un traité de garantie signé avec la Pologne le 29 mars suivant, en sont des monumens durables.

Cet homme élevé à l'école du grand Frédéric voyait bien à quel danger la Prusse serait exposée, si la chute de l'empire ottoman laissait disponibles les forces colossales des deux souverains alliés; alors d'autant plus dangereuses pour elle, que sa rivalité avec l'Autriche était trop récente et trop prononcée pour laisser le moindre doute sur les suites graves qui en résulteraient. En conséquence, il décida Frédéric-Guillaume à rassembler une armée de 80 mille hommes en Silésie, pour empêcher l'empereur Joseph de continuer ses hostilités contre la Porte Ottomane, et faire ainsi retomber sur Catherine tout le poids de la guerre.

Sur ces entrefaites, Joseph mourut, et son successeur Léopold apportant sur le trône des dispositions plus pacifiques que belliqueuses, les démonstrations de la Prusse eurent leur effet. Léopold retira une partie de ses forces de la Servie, pour les porter en Bohême. Le cabinet de Vienne, fatigué d'une guerre qui lui coûtait d'immenses sacrifices, et dont le plus beau résultat n'était peut-être pas même dans ses intérêts, ne demandait pas mieux que de saisir cette occasion pour se tirer d'affaire et pour isoler sa cause de celle de Catherine. Mais Hertzberg offrait des conditions un peu dures; il voulait faire cesser définitivement tout

point de rivalité entre la Prusse et la Pologne, en se faisant céder les places si fort convoitées de Thorn et de Dantzig; en échange il proposait de faire rendre la Galicie aux Polonais, en indemnisant l'Autriche sur une partie de la Servie; ces prétentions mirent quelque temps des entraves à un arrangement, auquel néanmoins Léopold eût été forcé d'accéder, pour éviter une double guerre.

Les préparatifs redoublaient de part et d'autre, et tout annonçait un embrasement général en Europe, lorsqu'un événement auquel personne ne s'attendait, changea totalement les affaires. Frédéric-Guillaume avait un goût prononcé pour les plaisirs, et un grand éloignement pour les embarras et les fatigues de la guerre. Bischoffswerder prenait chaque jour plus d'ascendant sur son esprit, et les agens de Léopold ne manquaient pas de l'appuyer. Le roi sourdement prévenu contre son vieux ministre, ou contre son système, prit tout-à-coup la résolution de terminer malgré lui ses démêlés avec l'Autriche, et ordonna impérativement à Hertzberg de signer des préliminaires opposés à ses vues, et dans les intérêts de la cour de Vienne, bien plus que dans ceux du cabinet de Berlin. Une convention conclue le 27 juillet 1790 à Reichembach en Bohême mit fin à ces démonstrations. L'Autriche

promit de rendre toutes ses conquêtes aux Turcs, à l'exception de Choczim; mais elle garda la Galicie. Frédéric-Guillaume ne parla plus de Thorn ni de Dantzig; son armée se retira, et le ministre Hertzberg, abreuvé de dégoûts, donna sa démission, emportant avec lui toutes les grandes idées que Frédéric avait laissées à la Prusse.

D'un autre côté, le roi de Suède, après plusieurs affaires navales plus brillantes que décisives, et quelques revers en Finlande, jugea que la lutte l'exposait à plus de périls qu'il n'en pouvait espérer de succès, et fit sa paix particulière avec la Russie, à Varela, le 14 août de la même année.

Cependant les Polonais, animés du désir de mettre un terme aux abus qui avaient causé tous leurs maux, procédaient à cette régénération avec un calme inconnu dans leurs diètes depuis plus d'un siècle, et qui prouvait d'autant mieux les sacrifices particuliers qu'ils faisaient tous pour atteindre au but louable de sauver leur patrie.

Cette constitution si vivement désirée, si impatiemment attendue, parut enfin le 3 mai 1791. Elle rendit le trône héréditaire, afin d'éviter les commotions éternelles que le système électif avait occasionnées. La princesse de Saxe et sa descendance mâle furent appelées à la succession, après la mort de Stanislas-Auguste. La puis-

sance royale, rendue plus fixe, se trouva limitée par de sages institutions, et le bonheur de la Pologne semblait assuré.

Pendant que la diète croyait poser les bases de la félicité publique, les Russes, abandonnés par les Autrichiens dans leurs opérations contre les Turcs, n'en avaient pas moins continué la guerre avec vigueur. Le visir Jussuf moins heureux contre le prince Repnin, qu'il ne l'avait été contre le cordon de Lascy, fut totalement défait à Matzin : Suwarow emporta Ismaël, après un carnage affreux qui coûta la vie à 20 mille Turcs ; Warna allait succomber, et l'armée du grand-visir était en danger d'être coupée.

Ces succès menaçans réveillèrent Frédéric-Guillaume. Ce prince versatile avait trop bien jugé néanmoins la politique de son illustre prédécesseur, pour qu'il ne revînt pas, par la force des circonstances, au système de Hertzberg. Il sentit le besoin de se prononcer; mais, toujours guidé par le même esprit de parade, il se borna à une guerre de plume, que Catherine apprécia à sa juste valeur; et pendant que les ministres prussiens remettaient des notes dont on s'amusait, Potemkin, Repnin et Suwarow gagnaient des batailles, et menaçaient d'aller à Constantinople.

Cependant le danger devint tellement pres-

sant, que Frédéric-Guillaume crut enfin devoir rassembler ses troupes aux frontières de Russie. La diète polonaise détermina aussi le secours à donner à ces mêmes Musulmans que Sobieski avait vaincus devant Vienne cent ans auparavant. La Suède s'arma de nouveau, et tout annonça qu'un orage, plus violent que le premier, allait bientôt éclater sur la Russie, et bouleverser tout l'Orient.

Catherine, qui avait cru pouvoir résister, en 1786, avec l'alliance des Autrichiens, ne jugea pas devoir conjurer seule, cette tempête plus alarmante. Les succès de ses armées achetés par des flots de sang, les avaient d'ailleurs presque autant affaiblies que des défaites. Au moment où l'Europe s'y attendait le moins, où ses partisans tremblaient pour elle, la Czarine sut prendre un parti décisif; profitant des ouvertures de médiation de l'Angleterre, elle fit remettre des notes très-pacifiques à toutes les cours, et Repnin conclut en effet, à Galatz, des préliminaires avec les Turcs, qui, au moment le plus critique, furent fort surpris de recouvrer plus qu'ils n'avaient osé demander, et d'en être quittes pour la cession du petit district d'Oczacow, consacrée par le traité définitif de Jassy (janvier 1792).

Telle fut la fin d'une guerre dont l'intérêt disparaît maintenant à nos yeux par l'importance

de celle qui devait bientôt embraser l'occident, mettre tous les trônes en péril, occuper et agiter les quatre parties du Monde.

CHAPITRE II.

Coup-d'œil sur les Causes et les premiers Evénemens de la Révolution.

POUR présenter le tableau complet de ces scènes extraordinaires; il faudrait un talent que nous sommes loin de posséder.

Notre projet est d'indiquer seulement les catastrophes principales qui signalèrent la chute de l'antique monarchie française, afin que nos lecteurs puissent rattacher les opérations des armées, avec ce qui se passait dans l'intérieur, et ne pas séparer des faits qui se lient essentiellement par leurs combinaisons comme par leurs résultats.

Des écrivains plus habiles que nous, Segur, Lacretelle et Bertrand de Molleville, ont déjà esquissé de main de maître, les traits principaux de ces événemens. Si leurs raisonnemens diffèrent quelquefois entre eux, s'ils se sont ressentis de leur situation personnelle et de l'influence de l'esprit du temps, on ne peut se dissimuler néanmoins les droits que ces historiens ont acquis à

l'estime de la postérité, et le lecteur éclairé saura trouver, entre leurs assertions, le terme moyen convenable pour asseoir ses jugemens.

Avant de procéder à cet examen, il ne sera pas inutile d'indiquer les principes qui nous serviront de guides; s'ils nous mettent en butte aux critiques de tous les partis, ce sera une preuve qu'ils sont dépouillés d'exagération.

Nous respectons ces doctrines de vraie liberté qui sont si propres à élever le cœur de l'homme, mais qui ont si souvent égaré sa tête. Nous estimons ces citoyens de toutes les conditions qui, animés par ces brillantes théories, ont voulu faire le bonheur et la gloire de leur pays en les y propageant. Nous sommes même convaincus que, si un peuple pouvait s'isoler des autres, l'application de ces dogmes deviendrait pour lui un besoin préférable au repos et à la prospérité intérieure. Mais nous pensons aussi que dans le labyrinthe politique où l'Europe semble jetée depuis le règne de Charles-Quint, un état doit conserver toute sa force, non-seulement pour faire face aux ennemis extérieurs, mais encore pour ne pas les exciter, par des discordes intestines, à intervenir dans des intérêts qui devraient leur être étrangers. Une administration vigoureuse dans ses formes, limitée par un très-petit nombre de principes fondamentaux, mais com-

posée d'hommes généreux et libéraux, paraît donc la seule qui garantisse l'ordre au dedans, la considération et la force au dehors, l'indépendance envers et contre tous. Une telle administration loin d'être incompatible avec les maximes de liberté civile et d'égalité en droits politiques, seules théories de gouvernement que la raison doive admettre, pourrait être regardée comme la meilleure garantie de ces droits précieux.

Si les discussions à la tribune contribuent au perfectionnement de l'administration publique quand les législateurs sont animés d'un grand dévouement national; elles semblent d'autant plus nuisibles et dangereuses lorsqu'ils sont dominés par un esprit de caste ou de parti. Il ne faut point oublier que si les débats des parlemens anglais ont contribué à la gloire de la Grande-Bretagne, les diètes polonaises ont perdu la patrie des Jagelons, des Sobieski, comme le sénat de Carthage perdit Annibal. Il est sans doute difficile d'éviter tous les écueils dans les grands chocs d'opinions et d'intérêts qui enfantent les révolutions; cependant il est des règles générales qu'on ne peut méconnaître : ces discussions seront toujours moins susceptibles d'exaltation et de danger, en les confiant à deux chambres subordonnées à l'initiative du gouvernement et restreintes à des intérêts de législation intérieure; car si les ques-

tions d'état sont rarement traitées avec profondeur, dans le calme du cabinet, par quelques conseillers choisis sur l'élite de toute une nation, par des hommes qui tiennent tous les fils de l'administration générale; comment pense-t-on les faire traiter par acclamation, dans une seule assemblée de 5 ou 600 personnes, dont la plus petite partie, bien que consacrée à l'étude des lois, est encore étrangère aux combinaisons des grands intérêts publics?

On ne nous accusera pas, pour professer de semblables opinions, d'être partisans du despotisme; nous avons donné des preuves du contraire; il ne faut pas penser non plus que nous rejetions tout gouvernement représentatif; cette forme peut garantir une monarchie des désordres d'une cour vicieuse, comme celle du régent et de la fin de Louis XV. Mais il convient que ces grands corps délibérans ne soient pas trop fréquemment assemblés; qu'ils se persuadent que les législateurs doivent éclairer la marche du gouvernement et non gouverner par eux-mêmes; qu'ils doivent avertir sans jamais renverser. Enfin il importe de bien se pénétrer de cette vérité, qu'une administration médiocre est préférable à une révolution, ou même à une administration orageuse.

Nous avons dit que le premier besoin d'un gouvernement est d'être vigoureux par la nature

de ses institutions : mais pour être réellement fort, il ne suffit pas toujours de s'être approprié un grand pouvoir et de compter un grand nombre de baïonnettes ; il semble qu'un gouvernement a d'autant plus de force qu'il obtient d'empire sur les volontés des citoyens ; car sa puissance se compose des forces individuelles, et celles-ci résident dans la volonté de l'homme plutôt que dans ses bras.

Toute la science du pouvoir consiste donc à disposer, le plus possible, des volontés des gouvernés. Or, comme c'est l'opinion de l'homme qui détermine sa volonté, c'est à bien connaître celle des citoyens, qu'un gouvernement habile et sage doit appliquer sa principale étude. Sans croire que l'opinion soit l'unique souveraine du monde, il faudrait toutefois méconnaître les premiers élémens d'administration, pour ne pas convenir qu'elle ajoute un poids inoui à la puissance que les dépositaires de la force publique tiennent entre leurs mains. Qui sait créer l'opinion, la diriger, ou seulement la comprendre, possède donc, selon nous, les principes les plus nécessaires du grand art de régner.

Les princes éclairés du flambeau de la philosophie sentent la nécessité de marcher avec leur siècle, et lorsqu'ils voient le fleuve de l'opinion prêt à déborder, ils n'ont pas l'aveugle témérité de l'arrêter dans son cours : ils lui préparent, ils

lui creusent au contraire des canaux, où son onde divisée s'épanche et circule doucement, emportant avec elle et répandant de toutes parts ses principes vivifians qui font éclore les germes les plus précieux, et fertilisent les plus arides plages.

Jamais monarque ne fut, sous ce rapport, dans une position plus heureuse et plus difficile à la fois que Louis XVI; aucun ne professa des principes plus philanthropiques et ne fut plus malheureusement victime de son propre ouvrage. S'il mérita le titre de restaurateur et de bienfaiteur de la monarchie, on est fondé à croire d'un autre côté qu'il se laissa trop souvent entraîner par de perfides conseils. Bien des hommes d'état ont pensé que si ce prince eût suivi franchement le vœu de l'opinion publique, assez prononcé pour qu'il ne pût s'y méprendre; et s'il eût marché sans détour dans le sens des intérêts de la nation, en sacrifiant ceux de caste; une ordonnance conforme à l'esprit du temps et au besoin des peuples, eût suffi pour empêcher l'explosion revolutionnaire qui bouleversa la France, et mit en feu l'Europe entière.

Mais il était dans la destinée du Roi-Martyr de prouver au monde, que le désir du bien est insuffisant sur le trône, quand il n'est point accompagné de cette perspicacité d'esprit et de cette force d'ame, nécessaires pour l'opérer : au moindre

obstacle on vit ce faible monarque s'arrêter ou rétrograder, et faute de prendre pour point d'appui la masse de la nation, source de toute force et de toute puissance, il ne sut triompher ni de l'opposition intéressée des parlemens, ni du coupable égoïsme du clergé, ni des prétentions suranées de la noblesse.

Cependant si l'on peut faire quelques reproches à ce prince, on ne peut méconnaître, jusques dans ses fautes, la magnanimité qui le caractérise : s'il aima son peuple et consentit à lui donner des institutions nouvelles, dut-il paraître étrange que son amour pour le bien et la justice lui ait fait prendre à cœur les intérêts de cette classe nombreuse qui servait la monarchie depuis sa fondation? l'histoire impartiale ne doit pas oublier que Louis XVI, traité par les exagérés de Coblentz comme un Roi jacobin, fut assassiné par les démagogues pour avoir conspiré contre le peuple; ces deux jugemens, portés par les partis extrêmes, seront le témoignage le plus évident de sa modération et de l'envie qu'il eut de concilier les intérêts de toutes les classes de la nation.

C'est donc aux meneurs exagérés de ces deux partis qu'il faut imputer les maux de la révolution. Nous gémissons avec tous les amis de la France et de l'humanité sur les déplorables excès qui ont ensanglanté ce pays. Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'indignation en

songeant à ces insensés, dont les discours furibonds, partis du haut de la tribune nationale, ont soulevé tant de passions au dedans et tant de résistances au dehors. Qui pourrait se rappeler sans horreur ces jours de deuil et d'épouvante, où les plus fidèles défenseurs des principes, confondus dans la même proscription avec leurs ennemis, se virent livrés ensemble à la hache révolutionnaire? Si les Français portant aujourd'hui leurs regards au dehors de leurs frontières et par-delà l'océan, peuvent éprouver d'amers regrets, ils doivent aussi trouver quelque consolation à voir consacrer ces mêmes principes pour la conquête desquels ils ont fait tant de sacrifices; et quel que soit le parti auquel ils aient appartenu, les hommes de bonne foi conviendront que ces désastres étaient du moins inutiles, puisqu'on aurait pu obtenir, dès le mois d'août 1789, tout ce qui a été consacré par la charte de 1815.

Partant de ces bases, nous pensons que si les Français se fussent contentés du gouvernement des Vergennes, des Turgot et des Necker, sauf la concession de principes généraux; le tiers-état eût reconquis ses droits; les nobles, abandonnant quelques priviléges, eussent conservé leurs fortunes, de beaux noms et l'influence naturelle qu'ils assurent dans les affaires. Alors la France, délivrée du démon des discordes, eût sauvé ses belles colonies, sa marine et son commerce; elle eût

maintenu ses heureuses alliances avec l'Espagne, ses traités avec la Russie, l'Autriche et l'Amérique; ramené la Hollande à ses intérêts naturels, et délivré l'Inde. Enfin recueillant tout le fruit de la guerre d'Amérique, elle eût rejeté l'Angleterre au rang dont elle n'aurait jamais dû sortir. La gloire des armées françaises a couvert un moment les ruines de la révolution; mais malgré les occasions qu'elle donna à Carnot et à quelques républicains de déployer une grande énergie, à Bonaparte et à Moreau de développer leurs talens, on ne doit point disconvenir que ses suites, sous le rapport de la politique extérieure, seront un sujet éternel de regrets pour l'Europe entière. On paya chèrement la fatale expérience de cette vérité, que les phrases et les formes ne constituent pas les libertés et les franchises d'un empire; car la France, libre sous Louis XVI, fut couverte au nom des droits de l'homme, d'une nuée de tyrans odieux; et même aux plus beaux jours de l'assemblée constituante, on ne fut guères plus libre que sous le ministère de Turgot, *puisque le despotisme de parti avait succédé à celui de caste.* Enfin à part quelques principes consacrés, tels que l'abolition des priviléges du 4 août 1789, l'égalité d'impôts, le droit pour les Français qui servent bien leur patrie d'arriver aux emplois civils et militaires, tout ce qui arriva pendant la révolution fut abusif, et ne répondit point à l'attente

qu'on s'en était formée. L'assemblée adopta de bonnes lois partielles, mais ses travaux constitutionnels portant l'empreinte d'une démocratie outrée, préparèrent les événemens désastreux qui suivirent. Les prétentions de la noblesse oligarchique, les abus de toute espèce qui s'étaient introduits, pouvaient être des motifs de réforme, mais pour restaurer le royaume, il fallait bien se garder d'y introduire l'anarchie.

Si ce point de vue, fruit d'une cruelle expérience des hommes et des choses, n'est pas du goût de chaque lecteur, nous aimons à nous persuader qu'il aura l'assentiment de ceux qui ont profondément réfléchi sur les institutions des peuples. Peut-être se sera-t-on trompé quelquefois sur l'application de ces principes; s'il en était ainsi, on trouverait ces erreurs pardonnables en songeant combien il est rare, malgré une impartialité absolue, de voir toujours juste sur des événemens contemporains.

Une dernière réflexion achèvera cette profession de foi, elle est relative aux armées françaises : si le tribunal impassible de la postérité a déjà voué à l'opprobre les barbares qui noyèrent le berceau de la république dans des flots de sang, s'il est même difficile qu'il s'arme d'indulgence pour les excès de quelques hommes distingués d'ailleurs par leurs talens; il approuvera d'autant mieux le tribut d'éloges que nous nous som-

mes fait un devoir de payer aux braves qui, sans s'arrêter à la forme de gouvernement sous laquelle gémissait leur pays, se sont dévoués noblement à sa défense; à ceux qui ont eu le courage de servir les comités et la convention pour sauver l'honneur et l'indépendance nationale. Quoique l'auteur de ces lignes ne soit point français, il ne se rappellera jamais sans émotion le généreux enthousiasme dont les soldats de cette époque furent animés à la voix de la patrie; ce sentiment commande le respect de tous les siècles.

Afin de remplir aussi bien que possible le cadre étroit de cet aperçu, on ne recherchera point les causes de la révolution au-delà du 18e siècle, il suffira d'indiquer celles qui agirent immédiatement sur son explosion.

Etat de la France.

Le cardinal de Richelieu avait porté le dernier coup à l'anarchie féodale; Louis XIV poussant les choses plus loin, renversa les assemblées nationales, et concentra dans la royauté, tout ce que le prestige de la magnificence, l'amour de la gloire et la force de l'autorité, pouvaient avoir d'empire sur les Français. Sous ses successeurs, la dignité royale fut d'abord décréditée, puis sourdement minée par l'opposition permanente des grandes magistratures. L'antique constitution de la monarchie n'existait plus; on ne trouvait à sa place que des ordonnances tombées en désué-

et il a que la désa des des avant ayant sur sa à cep la force a dep les règn Louis X les ba des rois

tude, un besoin vague de changement et un défaut complet d'harmonie entre les différens ordres de l'état, ou entre les différentes classes de la société.

Les écrits du 18e siècle répandirent de grandes lumières et des vérités bien séduisantes, mais d'autant plus dangereuses, lorsqu'elles sont semées sur un sol volcanique.

La noblesse ayant successivement perdu une partie de ses droits envers la couronne voulut conserver ses priviléges sur la bourgeoisie. Un tiers-état enrichi par l'industrie et par le commerce, éclairé par les écrits contemporains, demanda de son côté à prendre part aux honneurs et aux bénéfices de l'état dont il supportait toutes les charges; bien différent de la multitude du 15e siècle, il ne pouvait être mené comme elle.

La religion, fondée sur un rite suranné et décrédité, au lieu de reposer sur les beaux préceptes de la morale chrétienne, fut bientôt attaquée ouvertement et ne put l'être en vain, quand ses ministres donnaient l'exemple du scandale public.

Le choc de tant de passions ne manque pas de produire un esprit universel de fronde, un mépris presque général pour l'ordre de choses existant. Les parlemens mettent toute leur gloire à lutter sans cesse contre la cour, la petite no-

blesse veut rivaliser avec la grande, la robe avec l'épée, la bourgeoisie avec tous ceux dont les vices autorisent ses plaintes et dont les ridicules sont devenus l'objet de ses risées. La révolution semble dès lors inévitable.

Un Roi soldat, un Monarque en même temps fort, énergique et magnanime, ou de nouvelles institutions adaptées à l'esprit du temps, semblaient les seuls remèdes à opposer à cette crise et les seuls moyens d'éviter une explosion. Louis était le véritable père de son peuple; mais le prince le moins fait pour le tirer de l'abîme. On pouvait donc aisément prévoir que la France, agitée par des intérêts si divers, ne manquerait pas d'éclater dès que la moindre occasion s'en présenterait; elle ne se fit pas attendre longtemps; le désordre des finances et un déficit de quelques millions vinrent bouleverser l'univers.

Depuis les guerres ruineuses de Louis XIV, les finances se trouvaient dérangées. Le système de Law leur avait porté le dernier coup; celui de l'abbé Terrai avait ébranlé le crédit public sans faire le bien qu'on s'en était promis. La moitié des revenus de l'état était absorbée par l'intérêt de la dette, tandis que l'application d'une somme pareille à la marine, eût suffi pour la recréer et chasser les Anglais des deux In es. On préféra par économie n'avoir ni vaisseaux, ni soldats, ni considération, afin de payer plus exac-

tement 250 millions aux créanciers de l'état. La guerre d'Amérique, la plus heureuse que la France ait soutenue, occasionna un déficit d'un milliard, et des taxes déjà très-nombreuses, mais mal réparties, ne laissaient aucune espérance de le remplir, à moins de donner de nouvelles bases à la répartition des impôts directs : la plupart des terres, c'est-à-dire celles de la noblesse et du clergé, étaient injustement exemptes, et il s'agissait de les faire contribuer également.

Turgot le tenta avant la guerre, les parlemens et le clergé s'y opposèrent, moins sans doute par intérêt pécuniaire que pour conserver des prérogatives consacrées par d'antiques préjugés : c'était l'orgueil de caste aux prises avec l'intérêt national, et de tous les obstacles que peut éprouver une réforme, le plus difficile à vaincre.

Le vertueux ministre se retira et fut d'abord remplacé par Clugny, ensuite par Necker. Ce dernier dont la destinée fut si extraordinaire était doué d'un esprit supérieur; on lui doit de justes hommages comme administrateur libéral et philanthrope, mais comme ministre de Louis et chargé de veiller aux destinées d'une brillante monarchie, il encourut le reproche d'imprudence.

Dans un siècle où l'esprit de fronde envers l'autorité était une vertu publique, quel qu'en fût d'ailleurs le motif et la forme, il fallait beaucoup de génie et de force pour tenir d'une main

sûre les rênes de l'état : et sans doute qu'alors un Richelieu eût mieux valu qu'un philosophe genevois, pour arracher à tous les partis les concessions nécessaires, et sauver l'immense édifice social confié à ses soins.

Le système de Necker était de commander à l'opinion générale, par la publicité des opérations, et l'on ne peut pas plus nier les avantages de cette méthode que méconnaître ses dangers dans des temps de troubles. Son compte-rendu appela pour ainsi dire la discussion publique sur les intérêts les plus élevés de l'administration, mais si en le publiant il perdit la confiance de la cour, si elle l'accusa de vouloir se populariser par ambition et aux dépens de l'autorité royale, sa retraite n'en fut pas moins un mal.

M. de Calonne remplace Necker.

Necker obligé de quitter le ministère des finances, fut remplacé par M. de Calonne, qui administra ce département jusqu'en 1787 ; M. de Vergennes étant toujours chargé des relations extérieures.

La réunion de ces deux hommes semblait assurer une navigation paisible au vaisseau de l'état. Le premier d'un esprit vif, pénétrant, d'une éloquence peu commune, était, il est vrai, souvent entraîné par une imagination trop ardente ; mais l'autre, sans être un génie extraordinaire, avait des vues politiques sages, une gravité imperturbable et une grande habitude des négocia-

tions. Ce dernier mourut malheureusement au mois de février 1787, et fut remplacé par le comte de Montmorin.

Dès-lors le contrôleur des finances resta seul en butte aux menées d'une foule d'ambitieux, qui trouvaient dans la disposition générale des esprits et des affaires, de puissans auxiliaires pour le renverser. Il n'avait point le genre de talent convenable pour lutter contre la masse d'obstacles qui lui étaient opposés; et les vices de son administration mirent le comble à son malheur en ouvrant un vaste champ aux accusations de ses ennemis. Ils lui reprochèrent la dilapidation des deniers que Necker prétendait avoir laissés dans l'état le plus prospère.

Cependant l'esprit de fronde augmente chaque jour, l'opinion publique s'exalte de plus en plus; les désordres de l'administration vont toujours croissant. Le Roi effrayé par l'impossibilité d'opérer le bien au milieu de tant d'oppositions, désire plaire à tous, et ménager tous les intérêts. Il recommande sans cesse à ses ministres *des réformes, plus d'emprunts, plus de nouveaux impôts, plus de résistance des parlemens.* Vues assez difficiles à concilier avec la situation de l'état, et qui font plus d'honneur à la philanthropie du Monarque qu'à sa sagacité.

Assemblée des notables.

La difficulté de découvrir un moyen de se tirer d'embarras, ne dispensait pas de l'obligation de le

chercher. M. de Calonne crut l'avoir trouvé dans une assemblée de notables, qu'il espérait entraîner par l'amour du bien public, ou dominer par son ascendant, de manière à faire cesser la résistance que les cours de magistrature opposaient depuis long-temps à l'enregistrement de tous les édits.

Son plan reposait sur la répartition égale de l'impôt, sur l'établissement d'états provinciaux dans tout le royaume, et l'abolition de plusieurs droits vexatoires dont on se plaignait avec raison.

On ne peut qu'applaudir aux principes développés dans le mémoire intéressant que ce ministre soumit au Roi; mais en réfléchissant à l'état réel de l'esprit public, on doit avouer qu'il reposait sur de belles chimères.

Par un calcul ou un désintéressement difficile à concevoir, M. de Calonne avait provoqué lui-même l'influence de ses plus ardens détracteurs dans l'assemblée des notables, et particulièrement celle de l'archevêque de Toulouse, intrigant sans morale comme sans moyens, qui aspirait à le remplacer. Enfin cette assemblée regardée comme la dernière arche de salut fut installée; M. de Calonne fit avec le talent oratoire qui le distinguait, un tableau séduisant de la situation prospère où se trouvait la France depuis l'heureuse issue de la dernière guerre. Ce tableau, quoique fidèle, était malheureusement terminé

par un aveu pénible de l'embarras des finances et d'un déficit de 1400 millions, qu'il fallait couvrir par une augmentation de charges annuelles de 127 millions. En vain le ministre propose des moyens d'y subvenir et fait ressortir la faiblesse du sacrifice imposé à la France, en comparaison des heureuses destinées qui l'attendent. On oublie tout ce que ce souvenir avait de glorieux, pour se rappeler que six ans auparavant, Necker promettait un excédant annuel de 10 millions. On ne peut concevoir qu'outre les revenus ordinaires du fisc, on ait dévoré dans ce court espace de temps, et en pleine paix, des sommes si exhorbitantes; et l'on observe d'ailleurs que le nouveau projet repose sur la suppression des priviléges pécuniaires auxquels on attache tant de prix.

Chute de M. de Calonne.

Les détracteurs de M. de Calonne ne manquent pas de tirer parti de la contradiction apparente qui existe entre les assertions du contrôleur et le compte rendu de son prédécesseur, et croyant y trouver la preuve d'énormes déprédations, ils l'accusent hautement. Ce fonctionnaire devient en un instant l'objet de l'animadversion générale; perdu dans l'esprit des grands et du clergé; accusé par le tiers-état d'avoir augmenté les charges et détourné les deniers publics pour fournir à tous les débordemens des courtisans: il est forcé de quitter le ministère et de se retirer

chez l'étranger, où son activité et ses intrigues ne tardent pas à faire un mal irréparable à la France et à la famille qu'il voulait sauver.

Peut-être trop de facilité dans les paiemens faits à la cour et aux pensionnaires de la liste civile, donna-t-elle prise aux inculpations dont il fut la victime : toutefois il semble plus juste de croire que les calculs de Necker étaient inexacts. Le déficit provenait en majeure partie des efforts pour la guerre d'Amérique, Necker ne l'avait pas comblé, et si M. de Calonne y ajouta quelques millions, ce n'était pas une raison de lui imputer tout le mal.

Les notables satisfaits de la retraite du ministre, cédant néanmoins à la nécessité de ne pas détruire les espérances que leur réunion avait fait naître, ou inspirés par un reste de patriotisme qui leur commandait de porter remède aux maux de l'état, adoptèrent en grande partie les projets de l'homme qu'ils venaient de sacrifier.

Les corvées furent abolies, la gabelle jugée, la libre circulation intérieure et la liberté du commerce des grains consacrées, la subvention territoriale établie; mais les parlemens qui ont joué un rôle si contradictoire sous ces deux derniers règnes, sans cesser pour cela de prouver leurs orgueilleuses prétentions, luttèrent encore cette fois contre le bien public pour soutenir les prérogatives des corps privilégiés.

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Toulouse plus connu dès-lors sous le titre d'archevêque de Sens, ou cardinal de Loménie, avait atteint son but : investi d'un pouvoir immense et nommé principal ministre, il semblait que sa dictature pût seule sauver la monarchie, et elle en accéléra la perte. Ce ministre d'un caractère au fond pusillanime, n'avait d'énergie que par emportement.

Bévues de M. de Brienne.

La résistance des parlemens ne lui déplut point, tant qu'elle porta sur les projets de Calonne, puisqu'elle justifiait ses intrigues contre lui : mais lorsque cette résistance se prolongea et heurta toutes les mesures de l'administration, le cardinal imagina de mettre les parlemens en vacances, et de substituer au consentement de ces magistrats frondeurs, celui d'une cour plénière. C'était une assemblée de députés de chaque ordre, calquée, disait-on, sur les plus anciennes institutions de la monarchie ; mais toutes les magistratures voyant dans cette innovation une menace sérieuse contre leurs prérogatives, excitèrent un mécontentement universel. La Bretagne se constitua en révolte ouverte ; la noblesse se mit à la tête des opposans, et par une bizarrerie qui caractérise au reste toute la marche de cette révolution, les bourgeois de Rennes et de Nantes furent les plus ardens défenseurs des corps privilégiés, tant l'esprit de résistance à la

cour, quel qu'en fût le motif, semblait une preuve de patriotisme ou d'attachement à la liberté !

Trop faible pour vaincre la résistance qu'il éprouvait, et trop inhabile pour la détourner, le nouveau ministre après avoir employé tour-à-tour une violence outrée, mais partielle, et une faiblesse qui n'était rien moins que de la modération, dut renoncer à son projet de cour plénière. Cependant l'état dépérissait et le mal augmentait de jour en jour, sans que personne y trouvât même un palliatif. Le cardinal acheva de perdre toute considération par la faiblesse qu'il montra, lors de l'invasion des Prussiens en Hollande, et en précipitant par cet oubli de la politique nationale, la république des Provinces-Unies, sous l'influence anglaise. Cette ineptie qui fit perdre d'un seul trait tout le fruit de la paix de 1783, dut paraître d'autant plus extraordinaire aux hommes d'état de tous les pays, que l'alliance de la cour de Vienne et la bonne intelligence avec la Russie eussent aisément donné les moyens de s'opposer à cette invasion. On lui reprocha également de n'avoir point su mettre à profit l'occasion qui lui fut offerte par Tippo-Saïb pour chasser les Anglais de l'Inde.

Dans la lutte qui s'était établie entre les parlemens et le ministère, les premiers avaient prononcé le mot d'états-généraux. En vain leur observe-t-on que cette assemblée nationale, qui

n'a pas été réunie depuis 1614, et l'a été sans succès, restreindra probablement la puissance parlementaire. Quelques conseillers imaginèrent au contraire que les états ne restant pas en permanence, remplaceraient l'autorité précaire et toujours contestée des parlemens, par un pouvoir plus fixe, plus constitutionnel et indépendant de la couronne; cette démarche d'une ambitieuse corporation fut le vrai signal de la révolution.

Necker revient au ministère.

Le cardinal, saisi d'effroi, à l'approche de l'orage qu'il avait lui-même amoncelé sur sa tête, après avoir, en moins d'un an, gaspillé les ressources de l'état, abusé de son pouvoir, ébranlé toutes les bases du gouvernement, donna le 24 août 1788, sa démission de premier ministre, recommandant au Roi M. Necker, comme le seul homme qui pût le remplacer, et que l'opinion publique désignait. La retraite de l'archevêque fut signalée par l'explosion d'une joie immodérée, qui dégénéra bientôt en sédition; on brûla son effigie sur la place Dauphine; le guet voulant s'y opposer fut désarmé. Ce désordre dura trois jours et l'attroupement ne fut dissipé que par l'arrivée des gardes-françaises et suisses.

Assemblée des Etats-Généraux.

Le Roi, à la demande du parlement, et sur les instances de son ministre, venait de promettre les états-généraux. M. de Necker n'était pas homme à le détourner de cette mesure, malgré ce qu'on

pouvait en redouter. Il était évident que la réunion d'une telle assemblée, au moment où l'effervescence la plus violente agitait toutes les têtes, devait avoir des suites dangereuses : car on n'ignorait pas que les cahiers des provinces ne demandassent des réformes dont il était même impossible de mesurer l'étendue. Assembler les états, et ne pas accorder toutes ces réformes, c'était augmenter le mal et doubler le danger; et ce résultat semblait pourtant le seul qu'on pût se promettre de cette grande mesure. Si au contraire on était résolu à faire toutes les concessions réclamées, alors il semblait plus naturel qu'elles émanassent du trône, sans secousse, sans trouble. Le Roi eût acquis des titres plus sacrés à l'amour de son peuple, et le gouvernement n'eût pas été renversé. Les parlemens, dira-t-on, et les ordres de la noblesse et du clergé n'eussent pas consenti à se dépouiller de leurs priviléges : la cour et le parti aristocratique n'auraient jamais donné leur assentiment à de nouvelles institutions qui eussent limité leurs droits. Mais à quoi bon réunir alors une assemblée où ces deux ordres devaient avoir la majorité? n'était-ce pas un motif de plus pour éviter de faire naître des débats qui devenaient seuls un principe de bouleversement? Ne paraissait-il pas plus convenable de procéder successivement et avec mesure aux améliorations exigées par les cir-

constances, en se servant de toute la force qu'avait alors l'autorité royale?

Necker envisagea cette réunion sous un autre aspect; elle alliait selon lui les intérêts du royaume à son système et à ses vues particulières. Les hommes qui tiennent le timon de l'état, ne sont que trop enclins à voir le bien général dans les fictions qu'ils se créent, et à prendre pour l'intérêt public ce qui n'est que le leur ou un moyen d'arriver à leurs fins. Le ministre, pensant que les états-généraux substitués à l'influence des parlemens apporteraient moins de résistance aux projets du gouvernement, voyait en eux un levier puissant pour ébranler l'autorité de ces intraitables magistrats. Il jugeait peut-être aussi qu'une telle assemblée nationale serait un instrument vigoureux entre les mains d'un ministre fort de sa popularité. Et pour être vrai, il faut convenir que le gouvernement se trouvait dans un extrême embarras. Placé entre la nécessité de faire des réformes commandées autant par l'opinion générale que par les besoins de l'état, et entre l'impossibilité de faire agréer ces innovations aux corps privilégiés; il ne lui restait que deux moyens, ou d'en appeler à la masse de la nation, ou de faire le bien par des coups d'autorité. Ces deux remèdes, également violens, offraient des dangers manifestes. Convoquer les députés de la nation,

c'était mettre aux prises des partis exaltés, et provoquer le choc des priviléges contre des hommes décidés à les renverser : frapper des coups d'autorité, c'était s'aliéner les esprits des opposans sans gagner celui du tiers-état; mais ce dernier moyen, tout insuffisant qu'il parût, aurait du moins opéré une partie du bien désiré en évitant de mettre les factions aux mains, et d'allumer les premières étincelles d'une guerre civile.

On ne doit pas supposer que Necker n'eût prévu aucune de ces conséquences, mais que, séduit par les avantages apparens de cette réunion, il comptait diriger les états à son gré. On lui a prêté aussi le projet d'introduire la constitution anglaise en France : en donnant au ministère toute la force qu'avait celui d'Angleterre, il espérait, disait-on, s'emparer du principal rôle et gouverner la nation par l'influence qu'il acquerrait sur les députés.

Le mal n'eût pas été grand, sans doute, puisqu'après 25 ans d'expérience, on n'a pas beaucoup dévié de ces principes dans la Charte donnée par Louis XVIII à la France; mais à cette malheureuse époque de 1789, des nobles orgueilleux regardaient comme une usurpation, ce que l'immense majorité de la nation considérait comme l'exercice de ses droits.

Quoi qu'il en soit, la mesure du doublement des députés du tiers que le ministre fit adopter, dé-

note assez de quels moyens il voulait se servir pour arriver à ses fins : c'était le premier pas vers l'établissement d'une chambre des communes.

Une ambition plus nuisible, celle du duc d'Orléans, fut signalée dans le même temps : refusant de prendre part aux actes des princes et des pairs, épousant les intérêts du tiers-état, répandant des largesses au bas peuple, annonçant par ses instructions aux bailliages des vues opposées à celles de la cour; il prouva qu'il ne lui pardonnerait jamais son exil en Angleterre, et que toutes les voies lui étaient égales pour sortir de la nullité politique à laquelle il semblait condamné autant par son caractère que par sa condition.

Cependant l'effervescence augmentant de plus en plus, le parlement crut devoir prendre un arrêté sur la situation intérieure du royaume, afin de consacrer toutes les réformes qu'on avait droit d'attendre.

Pour rendre cet acte plus complet, les pairs déclarèrent qu'ils consentaient à la répartition égale de l'impôt (décembre 1788); mais ces concessions tardives devenaient insuffisantes, car les états-généraux déjà convoqués pour le 1er mai 1789, étaient chargés d'en solliciter de beaucoup plus importantes.

Quelques jours avant leur réunion, plusieurs de ces hommes sans aveu, dont les rues de

Paris fourmillaient depuis quelque temps, ameutent la populace des faubourgs contre le fabricant Réveillon, sous prétexte qu'il voulait diminuer la paie des ouvriers. Sa maison est pillée, son effigie brûlée, et des désordres affreux se commettent pendant deux jours; les gardes-françaises accourues un peu tard sont forcées d'en venir à un combat, dans lequel une centaine d'hommes mordent la poussière. Cet événement, dont on a jusqu'à ce jour ignoré les instigateurs, sembla un coup d'essai pour de plus vastes desseins.

Enfin l'ouverture des états, attendue avec tant d'impatience, se fit le 5 mai 1789.

Ouverture des États.

On ne tarda pas à se convaincre que c'était deux partis en présence et prêts à en venir aux mains, bien plus qu'une assemblée de législateurs, chargés de procéder avec modération et justice au perfectionnement de l'édifice social.

La grande question à résoudre après le doublement de la représentation du tiers, était celle des votes par ordre. Dans les anciennes assemblées chacun d'eux avait toujours voté séparément; mais ce mode parut injuste aux représentans des communes, qui trouvant leur influence trop restreinte, et cédant d'ailleurs à l'opinion du jour, croyaient voir une injure dans tout ce qui pouvait établir une démarcation entre eux et la noblesse. Les pairs, quoique disposés à tou-

tes les concessions pécuniaires, se prononcèrent pour le maintien des anciens usages qui constituaient la prérogative la plus importante des ordres supérieurs du royaume. La lutte fut donc bientôt engagée.

La chambre du tiers se constitue en assemblée nationale.

Les députés du tiers, assemblés à l'effet de vérifier leurs pouvoirs, invitèrent la noblesse et le clergé à se réunir à eux. Après plusieurs jours de débats et la scission de quelques membres de ces deux derniers ordres; la proposition étant rejetée, la chambre des députés du tiers se constitua en assemblée nationale, le 17 juin, sur la proposition de Sieyes.

Le gant une fois jeté, il n'y avait pas à balancer; il fallait ou consentir à la réunion demandée, ou traiter ces nouveaux législateurs comme des séditieux, en les renvoyant dans leurs provinces. Le choix semblait embarrassant dans l'état d'exaltation où les esprits étaient déjà parvenus, chaque parti extrême pouvait causer un bouleversement. Mais il est des cas où il faut tout risquer pour tout sauver. Le Roi indécis entre le système de son ministre et les conseils de la Reine et des Princes, prit un de ces demi-moyens qui tenaient à l'irrésolution de son caractère et qui ont si puissamment contribué à sa perte.

La salle des députés avait été fermée sous prétexte des préparatifs nécessaires pour une séance royale. Cette mesure exécutée sans avertissement

préalable, accéléra l'explosion. Les députés se rendant à leur poste le 20 juin, en trouvent les issues gardées et se rassemblent au jeu de paume; là dans l'exaltation de leur mécontentement, ils jurent de ne point se séparer sans avoir rempli la mission qu'ils ont reçue, et donné à la France les bases d'une constitution : serment célèbre qui développa avec plus d'intensité le feu de la révolution, légitimant d'avance ce qui allait résulter de cette première démarche.

Séance royale.

Necker ne dissimulait point qu'en assemblant les états-généraux, il n'eût en vue de grandes réformes dans la constitution : tous les députés arrivaient à Paris avec la ferme conviction qu'ils seraient appelés à régénérer la France, et leur enthousiasme s'en trouvait d'autant plus exalté. Mais le ministre, jaloux de se réserver l'honneur de ces améliorations, fut le premier à blâmer le rôle que venait de s'attribuer la chambre du tiers, et proposa en effet au Roi de tenir un lit de justice dans lequel il espérait soumettre ses idées à la nation. Il fut déçu dans ce projet : la Reine, les Princes et les grands parvinrent à faire tourner cette mesure contre celui qui l'avait proposée, et déterminèrent le Roi à improuver l'acte illégal par lequel les députés s'étaient constitués en assemblée nationale. En effet, après avoir présenté aux états la concession de 35 articles importans qui étaient le résultat du dépouillement des ca-

hiers des trois ordres, le Roi déclare nuls les arrêts du tiers et ordonne la séparation de l'assemblée. Ces concessions, qui à la dernière réunion des notables eussent comblé tous les vœux, paraissent alors intempestives et insuffisantes. Necker n'assistant pas à cette séance, les députés s'indignent en songeant que cette démarche violente était improuvée par le ministre même, et n'était que le résultat de l'intrigue des nobles qui entouraient Louis.

L'indignation est portée au comble quand le grand-maître des cérémonies vient signifier aux députés l'ordre de se retirer. Mirabeau se levant, lui répond avec énergie : « Vous n'avez aucune » mission qui vous autorise à nous donner des » ordres; nous saurons remplir celle que nous » avons reçue du peuple, et ne sortirons d'ici » que par la puissance des baïonnettes. » Sieyes et Camus appuyant leur collègue, les députés restent en permanence.

La cour éperdue, passa subitement d'un extrême à l'autre, et ne se sentit pas les forces nécessaires pour frapper un coup d'éclat. Le seul moyen qui se fût peut-être présenté pour sauver la France, eût été de sonder, d'un coup-d'œil vaste, toute la profondeur de l'abîme, de rédiger une Charte en peu d'articles où les principes de la recomposition du gouvernement eussent été ébauchés, et de dissoudre sur-le-champ les

états-généraux en faisant partir les députés, et provoquant en même temps l'élection d'une assemblée législative, qui pût s'occuper de lois organiques, sans toucher aux bases constitutionnelles fixées par cette Charte.

Mais, pour frapper un tel coup, il eût fallu déclarer l'égalité de l'impôt, proclamer celle des droits politiques, confier la législation à deux chambres, et l'administration à un ministère responsable; principes qui trouvaient une opposition irrésistible dans la plupart des grands. Peut-être même l'effervescence était-elle déjà montée au point, que ces institutions eussent à peine suffi pour satisfaire les novateurs, et que les esprits, loin de se calmer, auraient oublié le bienfait d'une telle mesure pour ne s'occuper que de l'injure produite par la dissolution de l'assemblée. Cependant c'était le seul moyen de ne pas compromettre la dignité royale et de ne pas la mettre aux prises avec des factions, tout en faisant les concessions exigées par l'esprit du siècle. Ces mesures générales auraient pu être secondées par l'exil du duc d'Orléans, si l'on pensait qu'il fût l'ame d'un complot.

Réunion des trois Ordres.

Le Roi crut mieux faire en se pliant aux circonstances et permettant que l'assemblée continuât ses séances dès le lendemain. Bientôt la majorité du clergé vint s'y réunir, et le 27 juin,

la noblesse cédant à la force de l'opinion, autant qu'aux insinuations de la cour, se décida enfin à venir prendre place dans ce nouveau sanctuaire des lois, de peur d'en être exclue à jamais, si elle persistait dans son opposition.

La joie universelle qui éclata dans le royaume à la réception de cette nouvelle, apprit aux hommes qui avaient tant osé, sur quelle force ils pouvaient désormais compter pour l'achèvement de leur entreprise. Il semblait néanmoins que rien ne dût s'opposer au salut de la France, puisque les mandataires de toute la nation, réunis en un même corps, allaient s'entendre sur ses plus chers intérêts; ces jours d'allégresse et d'espérance furent de courte durée.

Rassemblement de troupes.

Soit que les conseillers du Roi en ne sévissant pas d'abord contre les députés, n'aient eu en vue que de suspendre sa vengeance jusqu'à ce qu'ils fussent plus en mesure de frapper un coup vigoureux, soit qu'ils conçussent des craintes pour l'avenir, ils appelèrent à Versailles et à Paris plusieurs régimens suisses et allemands sur lesquels on comptait le plus, et dont la force montait à près de 20 mille hommes.

Leur arrivée répand aussitôt l'alarme parmi les députés : redoutant le ressentiment de la cour qu'ils venaient de braver, ils demandent le renvoi de ces régimens comme un gage de la confiance

du Roi; leurs amis, leurs affidés se répandent en même temps dans la capitale, où les esprits étaient ardens à prendre la défense des représentans chargés de soutenir les droits du peuple.

Sur ces entrefaites, Necker déjà coupable aux yeux de la cour, pour l'avoir entraînée par ses démarches imprudentes dans un torrent dont il ne pouvait plus se rendre maître, fut d'autant plus soupçonné d'abandonner ses intérêts après avoir évité d'assister à la séance royale; on ne se contenta pas de lui retirer le portefeuille, il reçut encore secrètement l'ordre de quitter la France sans délai. Necker est exilé.

A la nouvelle du départ de ce ministre et de son remplacement par des partisans de l'aristocratie, la fermentation devint générale et les attroupemens se multiplièrent. La réponse du Roi à la demande du renvoi des troupes, loin de détruire les craintes, laissait un vaste champ à toutes les conjectures; Louis proposait aux états de les transférer à Noyon, si les soldats leur portaient ombrage. L'assemblée irritée prit le 13 juillet un arrêté qui insistait sur l'éloignement des troupes, rendait les ministres responsables de ce qu'on oserait entreprendre contre la nation et ses représentans, et demandait la formation des gardes bourgeoises.

Mais au même instant des événemens plus décisifs se passaient dans la capitale; il est difficile Insurrection, 12, 14 juillet.

de se représenter le mouvement impétueux qui soulevait en effet cette grande cité. La foule accourt au Palais-Royal, prend le buste de Necker et celui du duc d'Orléans, les porte en triomphe dans toutes les rues, et voit ainsi grossir progressivement son cortége. En vain des détachemens de royal-allemand opposent une résistance hors de proportion avec les moyens d'attaque, ils sont forcés de se retirer; le prince de Lambesc assailli de pierres, charge la populace jusques dans les Tuileries; le canon tire, le tocsin sonne; les boutiques d'armuriers sont enfoncées; les scènes tumultueuses se prolongent jusques à la nuit; des brigands profitent de l'obscurité pour brûler les barrières et s'introduire dans la ville.

Le lendemain (13 juillet), même répétition de désordres; le tocsin sonne de nouveau; la foule faisant armes de tout, se montre encore plus audacieuse que la veille; le Garde-meuble est pillé, on se porte à l'arsenal des Invalides, où 30 mille fusils et 6 canons sont enlevés à la vue d'un camp de 10 mille hommes, malgré le simulacre d'opposition de 2 régimens. La défense faite aux soldats de tirer, paralyse la force publique: désormais le peuple assuré de l'impunité est en état de tout entreprendre; et pour achever le bouleversement, un caractère légal est imprimé à ce désordre par le comité des électeurs de Paris, qui s'était déclaré permanent

jusqu'à la fin de la session des états-généraux.

A l'instant les citoyens armés vont s'inscrire dans leurs districts, et 50 mille hommes se trouvent organisés en compagnies. Un nouveau refus du Roi d'éloigner les troupes vient accroître l'incendie; les rassemblemens redoublent le 14. Quelques voix proposent à cette multitude de se diriger sur la Bastille et de détruire ce boulevard du despotisme où doivent gémir tant de victimes. Aussitôt on se met en marche, on attaque ces tours avec impétuosité; les gardes-françaises conduites par leurs sous-officiers se trouvent même à la tête des assaillans : le pont-levis est escaladé; les chaînes en sont brisées; le gouverneur Delaunay conduit jusqu'à l'Hôtel-de-Ville y est massacré, ainsi que plusieurs invalides de sa garnison et le prévôt de Paris; mais au grand étonnement des libérateurs, on ne trouva dans cette fameuse prison d'état, que sept personnes détenues pour délits réels ou pour folie.

A Versailles, l'assemblée était en permanence depuis quarante-huit heures, déclarant qu'elle y resterait jusqu'au renvoi des troupes. La cour était consternée sans connaître pourtant toute l'étendue du péril qui la menaçait.

La révolution a été uniquement attribuée aux progrès de la civilisation et à l'opinion; mais au récit de ces scènes tumultueuses, on se demande naturellement si l'opinion dirigea seule cette le-

vée en masse, ces promenades de bustes, ces attaques du Garde-meuble, des Invalides et de la Bastille, sans opposition de la part des troupes? Etait-ce bien l'esprit public qui poussait dans les rangs de la multitude, ces gardes-françaises naguères si disciplinées sous le duc de Biron; eût-il opéré seul cette soudaine organisation de milices armées et cette assemblée d'électeurs, ou bien tout ce désordre fut-il réellement l'ouvrage d'un comité conspirateur comme plusieurs écrivains l'ont affirmé?

Faction d'Orléans. Mirabeau.

Le voile qui couvre ces sombres mystères a déjà été à moitié déchiré par Bertrand de Molleville, et les détails qu'il donne sur les comités du Palais-Royal et du Mont-Rouge ne laissent guère d'incertitude sur la part que la faction orléaniste, prit à ces révoltes. Sans doute les intérêts du prince qui lui prêta son nom ne furent pas le véritable mobile de ces habiles meneurs, et il est bien plus probable qu'ils se servirent de son or et se couvrirent de l'impunité de son rang, pour arriver à leurs fins : s'ils voulurent réellement placer Philippe à la tête du gouvernement, c'était pour en tenir les rênes en son nom; mais il faut convenir que ces conspirateurs manièrent avec une grande habileté l'arme puissante de l'opinion, et qu'en dirigeant adroitement cette nouvelle reine du monde, ils en firent le principal instrument de leurs succès.

A la tête de ce parti figurait Mirabeau, connu par plusieurs écrits polémiques et par sa célèbre réponse au garde-des-sceaux à la séance du 23 juin. Cet homme extraordinaire semblait réellement né pour régir un état. Dédaigné par l'ancien gouvernement, on attribua son éloignement des affaires aux désordres qui avaient signalé sa jeunesse et fait naître des doutes sur sa moralité; on lui a imputé le projet d'aspirer au ministère et d'avoir voulu placer la cour dans une situation à ne pouvoir se passer de ses services, et il faut avouer que si on avait eu recours à lui en 1787, en l'investissant du pouvoir immense conféré à M. de Lomenie, il est probable que la révolution n'aurait pas eu lieu. Il serait injuste de dire que Mirabeau n'y ait participé que pour son intérêt particulier; ses principes l'y portaient naturellement. Doué d'un génie vaste et hardi, il voulait de la célébrité; et considérant l'autorité absolue comme un obstacle au développement des grands talens, il désirait à peu près la constitution anglaise, qui, plus favorable aux discussions publiques, lui assurait une influence proportionnée à son mérite, et semblait satisfaire en même temps l'amour-propre des Français; l'envie de jouer un rôle s'allia donc à ce qu'il croyait l'intérêt de son pays.

A côté de lui brillait l'abbé Sieyes, d'une élo-

quence moins ardente, mais homme d'état profond et dissimulé. Attaché au duc d'Orléans, il avait rédigé les fameuses instructions de ce prince aux bailliages; on sait que ce fut lui qui constitua les députés du tiers en assemblée nationale. Le système de ces deux hommes semblait former le point d'appui désiré par Archimède pour ébranler le monde; il n'en fallait pas tant pour renverser l'autorité vacillante d'un prince qui s'abandonnait alternativement à tous les partis, et ne semblait éviter un écueil qu'afin de se précipiter dans un autre.

Autour d'eux se groupaient Adrien Duport, Latouche, Laclos, tous hommes distingués par leur énergie et leur mérite. L'avocat Target partagea d'abord leur popularité et leur influence; les talens qu'il venait de déployer au barreau avaient enflé sa réputation; on s'aperçut bientôt qu'il est plus facile de déclamer un plaidoyer que de régir un empire.

Le résultat de leurs premières entreprises ayant surpassé ce qu'ils pouvaient s'en promettre, on devait bien s'attendre qu'ils n'en resteraient pas là.

Rappel de Necker.

Les événemens se pressèrent dès-lors avec plus de violence; le Roi se rendit à l'assemblée et ensuite à Paris pour annoncer le renvoi des troupes et promettre le rappel de M. Necker. Cette

entrée dans la capitale présenta un spectacle aussi imposant que nouveau; plus de 100 mille hommes armés, formés en haie depuis Passy jusqu'à l'Hôtel-de-Ville attestaient l'ivresse générale que l'espoir de la restauration inspirait. Disons-le à la louange des Français, les partisans d'une liberté raisonnable formaient à cette époque l'immense majorité de la nation.

Emigration des Princes.

Le comte d'Artois, ses fils et les princes des maisons de Condé et de Conti, connus pour être les plus chauds partisans des ordres privilégiés et les chefs du parti aristocratique, quittèrent, non sans courir de grands dangers, le territoire français pour chercher dans l'étranger une sûreté sur laquelle ils n'osaient plus compter. Ils furent suivis de M. de Breteuil que le Roi chargea de pouvoirs et d'instructions secrètes pour les différens cabinets.

Lafayette, général des gardes nationales.

Le 16, Bailly fut nommé maire de Paris, et Lafayette commandant de la milice parisienne, qui peu de jours après se trouva organisée et habillée à l'instar des régimens de ligne.

A la nouvelle des événemens du 14 juillet; les troubles les plus violens se manifestèrent dans les provinces; partout on accusait les nobles de s'opposer à la régénération et à la félicité publique; partout on rappelait les longs griefs qu'on avait contre eux. Plusieurs, à l'imitation des Prin-

ces du sang, furent contraints à s'expatrier, laissant leurs habitations à la merci d'une populace exaspérée.

Un accident grave, arrivé dans un château près de Vesoul, devint peu de temps après le signal de la dévastation. Un grand nombre de châteaux furent livrés aux flammes, et la Franche-Comté surtout se distingua par ses violences envers les gentilshommes.

Une disette alarmante venait ajouter à ce sombre tableau.

L'armée ne tarda pas à suivre l'exemple des gardes-françaises; celles-ci sourdement instiguées avaient déjà prouvé au 14 juillet ce qu'il fallait en attendre. Un grand nombre des leurs demanda à passer dans les gardes parisiennes où plusieurs bas-officiers furent placés avec avantage (même comme capitaines), et où les soldats formèrent plusieurs compagnies soldées. Quelque surprise qu'on éprouve en voyant un corps d'élite comme les gardes du Roi, changer ce rôle contre celui de soldats de Lafayette; il faut avouer que cet événement aurait eu son bon côté en donnant à ce général l'autorité nécessaire sur les autres bataillons de gardes nationales, et le mettant en état de s'opposer aux désordres de la populace, si ces compagnies n'avaient pas été elles-mêmes à la disposition des agitateurs. L'exemple qu'elles venaient de donner fut bien-

tôt contagieux ; c'était à qui abandonnerait les drapeaux du Roi pour se ranger sous ceux de la nation, comme si ces deux mots ne devaient pas être toujours synonymes. La marine même ne resta pas exempte de la contagion, de nombreux désordres eurent lieu dans tous les ports.

Quelques rayons consolateurs venaient de loin en loin éclairer cet horizon couvert des plus affreux nuages. Le retour de Necker et la séance du 4 août furent de ces interstices heureux. Ce ministre avait reçu à Bâle la nouvelle de son rappel ; son retour fut un véritable triomphe, et l'ivresse qu'on manifesta, lors de son apparition à l'Assemblée nationale et à l'Hôtel-de-Ville de Paris, contrastant singulièrement avec la position critique de la cour, offre un exemple remarquable des vicissitudes de la fortune. Le citoyen de Genève reprenait pour la troisième fois le timon de l'Etat, plus puissant en apparence que le Roi dont il avait, en quelque sorte, ébranlé l'autorité: mais son illusion fut de courte durée ; idole d'une faction que la victoire avait rendue orgueilleuse, il ne pouvait compter sur son culte qu'en servant ses passions, et sa chute fut inévitable dès l'instant où il se trouva en opposition avec elle.

Séance du 4 août. Abolition des priviléges.

Le 4 août, l'Assemblée délibérant sur les propositions de MM. de Noailles et d'Aiguillon, députés de la noblesse, prononça l'abolition de tous les priviléges. Il fut sublime et touchant le

tableau de cette nuit célèbre, dans laquelle on vit une noblesse généreuse, se dépouiller de ses droits les plus chers, et un clergé renoncer à des bénéfices devenus l'objet de tant de réclamations! on frappa des médailles pour perpétuer la mémoire de cet événement, et le Roi fut proclamé le restaurateur de la monarchie. Cependant ces décrets n'atteignirent point leur but; on remarqua même que les nobles de province, mécontens des concessions de cette minorité de leur caste, n'en devenaient que plus ardens ennemis du nouvel ordre de choses, et la haine qu'on leur portait s'en accrut.

Anarchie. Conflit des nouveaux pouvoirs.

La révolution aurait dû se terminer là, car la masse de la nation venait d'obtenir tout ce que l'esprit du siècle réclamait impérieusement; des hommes éclairés possédant sa confiance et investis d'une autorité sans bornes pouvaient procéder avec calme et dignité à la rédaction de cette charte constitutionnelle qui faisait l'espoir de tous. Mais l'anarchie s'était déjà introduite dans l'Etat. Montesquieu a dit: « Qu'il est dan-
» gereux pour les peuples de changer le principe
» de leur gouvernement, parce que le ressort de
» l'ancien étant brisé, celui du nouveau lui suc-
» cède avec lenteur, il s'établit une crise durant
» laquelle la multitude, dégagée des entraves
» des lois anciennes par l'approche des lois nou-
» velles, brise le contrat social, en sorte que

» la force est substituée à la justice. » Cette sentence du plus grand des publicistes, est en deux mots l'histoire de la révolution.

Outre le comité insurrectionnel dont nous avons parlé, il s'élevait en effet, au milieu de l'effervescence et de l'agitation des partis, des autorités illégales qui devaient un jour porter le dernier coup à la monarchie et dominer jusqu'aux travaux de cette assemblée qui se montrait avec tant d'énergie dans ses débuts. La nomination de Lafayette au commandement d'une milice de 50 mille hommes indépendante de l'autorité royale, venait de créer une puissance effective bien supérieure à celle du gouvernement, qui disposait à peine d'un régiment. Un pouvoir civil formidable s'était institué au milieu de l'agitation. L'assemblée des électeurs de Paris qui aurait dû cesser d'exister après la nomination des députés de la capitale, et dont nous avons signalé l'institution arbitraire, tenait des séances et délibérant au nom des habitans de cette grande cité, s'était saisi d'une influence décisive.

La population de Paris, divisée en 60 districts et en 60 bataillons armés, pouvait recevoir en quelques heures l'impulsion qu'il plaisait aux meneurs de l'assemblée, au comité électoral, ou au général Lafayette de lui imprimer. Cet exemple fut incessamment imité dans tout le royaume;

trois millions d'hommes armés, habillés et organisés, couvrirent le sol de la France et la transformèrent en un vaste camp, commandé par mille individus et à la disposition de toutes les autorités, hors celle du Roi.

Partis qui se forment.

Les districts se composaient de la réunion des citoyens jaloux de discuter sur les affaires publiques; ils avaient leurs présidens qui se trouvaient à la fois magistrats municipaux, et présidens d'assemblées tumultueuses; c'était autant de Forum ou le peuple allait s'exalter contre le gouvernement. On avait placé à la tête de ces sections des hommes distingués par leur éloquence populaire, et Mirabeau s'était attaché à y mettre des agens de son choix. Danton que nous aurons occasion de citer trop souvent présida d'abord le district des Cordeliers.

Une association qui ne tarda pas à étonner l'Europe par son audace et ses forfaits, prit aussi naissance dès ces premiers temps; nous voulons parler des Jacobins. Dans l'origine, cette société se composa d'hommes probes, exaltés peut-être dans leurs idées, mais au moins excusables par la sincérité de leur attachement à la liberté. Des patriotes assemblés pour aviser aux moyens de faire triompher les principes auxquels ils rattachaient toute la grandeur et le bonheur, de leur pays en furent les fondateurs.

Une telle réunion put être utile quand les seuls magistrats s'y rendaient, afin de s'éclairer sur la marche des affaires ou d'y concerter des mesures utiles à la chose publique; mais des intrigans s'introduisirent insensiblement dans ses rangs. Soit qu'ils jugeassent du premier abord toute la puissance qu'une telle arme mettrait infailliblement dans leurs mains, soit qu'ils n'en eussent acquis l'expérience qu'à mesure de leurs progrès; il est certain que les Jacobins à l'instar de nouveaux sectaires, animés de prosélytisme, couvrirent de leurs ramifications les parties les plus reculées de la France et correspondirent régulièrement avec le centre établi à Paris. Une seconde puissance se forma ainsi dans l'Etat, l'esprit de secte l'emporta sur l'esprit public, et peu à peu l'étranger, l'intrigant, le mécontent et le fougueux anarchiste, dominèrent ces réunions tumultueuses, où les avis les plus violens l'emportaient sur le langage de la raison.

Cependant l'assemblée faisait tous ses efforts pour atteindre en quelque sorte les hautes destinées auxquelles elle s'était vue appelée : elle persévérait avec énergie et constance dans ses travaux, dont elle se promettait la restauration du royaume et la rédaction d'une nouvelle constitution qui en assurât le bonheur; elle eût incontestablement atteint ce but si, entraînée par de faux dogmes, elle n'avait cru augmenter la

liberté publique de tout ce qu'elle ôterait à la prérogative royale.

Constitutionnels.

Le parti qui voulait conserver à la monarchie un reste de majesté et de vigueur, désirait la constitution anglaise avec ses deux chambres. Mais si le Roi, les nobles et le haut clergé voyaient dans l'établissement des pairs, un moyen réel de mettre un frein à l'esprit de nivellement qui se manifestait déjà avec tant de violence; les novateurs, par la même raison, craignaient de perdre leur influence et préféraient une seule chambre, parce qu'assurés de la majorité ils étaient certains de gouverner. Un jeu de mots de Rabaud-St.-Etienne décida d'une matière si importante et si grave; l'unité de la législation fut décrétée par comparaison avec celle de la divinité.

Le parti d'Orléans n'était pas le seul qui saisit avec empressement toutes les occasions d'abaisser le pouvoir exécutif; la faction américaine, à la tête de laquelle on peut placer Lameth et Lafayette, comptait des adversaires non moins redoutables pour la cour : peut-être plus pure dans ses principes de liberté, elle n'était pas moins exagérée dans l'application qu'elle en faisait. La constitution des Etats-Unis pour laquelle les chefs de ce parti avaient combattu, était à leurs yeux le prototype de tout contrat social bien ordonné; moins on s'en écartait, plus on se croyait près de la perfection. On associait les

idées de bonheur que le sénat de Washington faisait naître, aux souvenirs de grandeur que le sénat romain avait transmis, et bien des hommes de bonne foi crurent un instant, que la nation qui posséderait des institutions calquées sur ce modèle, ferait le bonheur du genre humain en renouvelant les beaux jours de Rome et d'Athènes; ils ne songeaient pas que le monde a bien changé de face, non-seulement par la différence de mœurs, mais encore par celle qui existe dans les rapports des Etats entre eux.

Ces belles illusions, et ces doctrines aussi séduisantes en apparence que peu solides en réalité, eurent une influence marquée sur tous les travaux de l'assemblée.

Les premiers pas faits, les réformateurs sentirent bien qu'ils ne pouvaient plus reculer; car s'ils n'enchaînaient l'autorité par de nouvelles institutions, ils resteraient en butte à leurs ennemis comme à la vengeance de la cour et des grands. Une fausse démarche en entraîne toujours une autre, surtout en révolution; plus on sappait l'autorité du prince, plus la réconciliation avec la noblesse, le ministère et la famille royale, devenait illusoire, plus l'anarchie devait augmenter.

Comité de constitution.

Tous les travaux du comité chargé de préparer les décrets constitutionnels, se ressentirent de cet esprit; si plusieurs de ces actes portent un

grand caractère de sagesse et de libéralité, d'autres, et c'étaient malheureusement les plus importans, recevaient l'empreinte des passions et des intérêts particuliers. Réduire le pouvoir exécutif à une nullité presqu'absolue, renforcer l'autorité législative de toute celle qu'on enlevait au ministère; tels furent les principes des articles adoptés successivement par l'assemblée. Non contens d'enlever à l'administration la force indispensable pour faire marcher les rouages compliqués qui assurent son action, et de resserrer les bornes de l'autorité royale; ces législateurs inquiets s'affranchirent enfin de toute gêne dans leurs opérations, en décrétant le 21 septembre, que la sanction du Roi ne serait plus nécessaire pour donner force à leurs lois, et qu'elle ne compterait qu'à dater de la seconde législation; mesure injuste, révolutionnaire, qui portait à son comble l'avilissement du trône et qui acheva d'aliéner tous ses partisans.

Attentats des 8, 9 octob.

Les mois d'août et de septembre se passèrent sans secousse; mais les premiers jours d'octobre furent signalés par un événement sinistre, qui remplit d'effroi les amis de l'ordre, indigna tous les souverains de l'Europe, et dont les suites furent incalculables, puisqu'il servit de prétexte aux ennemis de la France et à ceux de la révolution, pour s'armer de concert.

La disette n'avait fait que croître depuis le

mois de juillet, et comme elle n'était pas naturelle, on l'attribuait universellement aux menées des agens du parti aristocratique. D'un autre côté le bruit se répandit que le Roi voulait partir pour Metz, afin de se mettre à la tête d'une armée et de rentrer à Paris pour punir les amis de la révolution. Les esprits fermentaient de nouveau lorsqu'une fête insignifiante en elle-même, vint donner lieu à la catastrophe du 6 octobre.

Soit pour protéger la personne du Roi, soit pour assurer réellement son départ, on avait attiré à Versailles, le régiment de Flandre et un de dragons; beaucoup d'officiers étaient accourus des différentes garnisons, et cette ville fourmillait de chevaliers de Saint-Louis. Un banquet donné par les gardes-du-corps à ces nouveaux venus devint le prétexte d'une conspiration. On publia que la Reine, à l'instar de Marie-Thérèse, avait présenté le dauphin à l'issue de ce repas, au moment où l'on introduisait dans les salles une foule de soldats des gardes, et que l'épée nue à la main ceux-ci avaient fait le serment de défendre la famille royale. Après le départ de la cour, le vin échauffant les têtes, de jeunes imprudens escaladèrent les loges du théâtre, et arrachèrent, dit-on, la cocarde nationale à ceux qui la portaient.

Ces bruits semés dans Paris avec affectation par

une quantité d'agens subalternes, sont accompagnés de conjectures alarmantes : on veut, disent-ils, enlever le Roi, le placer à la tête d'une force considérable, dissoudre l'assemblée et punir le peuple; déjà on cherche à affamer la capitale pour la réduire; enfin en avilissant la cocarde nationale, on veut y substituer les couleurs de l'aristocratie; la contre-révolution est certaine; la réaction sera terrible. Bientôt une nuée de femmes du plus bas étage se rassemble devant l'Hôtel-de-Ville, criant *du pain et Versailles!* assemblage de noms bien étrange et qui prouve que ce mouvement fut le résultat d'un complot. Après un long tumulte dont l'intensité augmente à mesure que la foule se rassemble; ces femmes forcent l'Hôtel-de-Ville, y prennent des armes, du canon, et partent pour Versailles, sous la conduite d'un nommé Maillard.

Cependant si le bruit du départ du Roi alarme les hommes sages sincèrement attachés à la liberté, on craint avec plus d'anxiété encore les excès de la populace qui s'est rendue à Versailles. La garde nationale excitée sans doute par d'adroites insinuations veut y marcher et amener le Roi à Paris pour le mettre en sûreté contre ces deux dangers; Lafayette refuse d'y consentir sans un ordre de la commune. Enfin cet ordre venu, il part avec ses bataillons.

Cette armée qui ne montait guère à moins de 20 mille hommes, marchait sur plusieurs colonnes avec une avant-garde et du canon, comme s'il eût été question d'attaquer les plus dangereux ennemis de la France: elle était suivie d'une foule de mauvais sujets accourus de toutes les parties du royaume, armés de bâtons ferrés ou de piques, et dont la figure étrangère et sinistre contrastait avec celle des habitans de Paris, composant la garde nationale.

Par la lenteur de son départ, et celle inséparable d'une telle marche, Lafayette courut risque d'arriver trop tard. Depuis long-temps en effet la troupe des mégères de la halle et des faubourgs, renforcée de la populace de Versailles et même d'une partie de la garde nationale de cette ville, entourait le château, et ces séditieux après avoir tiré plusieurs fois sur les gardes-du-corps, s'étaient avancés dans la cour des ministres, sans que les troupes, qui avaient défense de faire feu, pussent s'y opposer.

Les femmes venues de Paris demandaient du pain; la garde nationale ne savait trop à qui elle en voulait; sa rage se tourna contre ces mêmes gardes-du-corps qui l'avaient accueillie avec tant de fraternité quelques jours auparavant, et dont elle affectait alors de partager les sentimens. Une circonstance qui prouve combien peu la multi-

tude sait ce qu'elle fait et ce qu'elle désire, c'est que tous les habitans de Versailles se révoltaient pour provoquer le départ du Roi, de la cour et de l'assemblée, dont le séjour amenait l'abondance et la vie dans leurs murs.

Les femmes et quelques agens secrets ayant répandu de l'argent et corrompu bon nombre de mauvais sujets du régiment de Flandre, il ne restait ainsi qu'une force bien insuffisante pour tenir tête à cet orage. Le ministre comte de Saint-Priest, justement alarmé, sollicitait le Roi de partir, lorsqu'une lettre de Lafayette, écrite sans doute avant qu'il n'eût l'ordre de se mettre en marche, fit espérer que le calme allait être rétabli dans Paris, et décida le Roi à refuser ce parti extrême qui l'eut probablement sauvé. Ce Prince voulut même essayer de rétablir également la tranquillité à Versailles, en faisant donner à la garde nationale de cette ville, ainsi qu'aux troupes, l'ordre de rentrer; mais au moment où celles de sa maison se mirent en devoir d'obéir, elles furent assaillies par une décharge qui blessa plusieurs hommes.

Le désordre croissait de plus en plus, l'animosité contre les gardes-du-corps était arrivée au plus haut degré, et la fermeture des grilles avait pu seule les mettre à l'abri, lorsque Lafayette arriva inopinément avec son armée. Après lui

avoir fait prêter serment de fidélité *à la nation, à la loi, au Roi;* le général se présenta d'abord à l'assemblée, inondée de la populace de Paris qui siégeait pêle-mêle avec elle; il se rendit ensuite au château où il promit, dit-on, au Roi, de rétablir l'ordre et de répondre de tout.

Peu de temps après les anciennes gardes-françaises vinrent prendre les postes qu'elles occupaient au château avant leur défection; elles firent même ouvrir les grilles en témoignage de la confiance qu'on plaçait dans le peuple: tous les autres postes furent également relevés par les troupes de Lafayette.

Le calme paraissait rétabli, mais ce calme était précurseur d'une insigne perfidie et assurait le triomphe des conspirateurs.

Des milliers de brigands bivouaquaient sur les places, et les postes du château n'étaient pas même doublés. Le Roi et l'assemblée s'étaient livrés au sommeil, sur les promesses du général parisien, lorsque le 6 octobre, à cinq heures et demie, cette foule de gens sans aveu qui avaient suivi les colonnes de la garde nationale, mêlée aux horribles femmes qui l'avaient précédée, s'avance sur le château par la cour des ministres et des princes. Quelques hommes introduits par les postes confiés aux gardes-françaises massacrent les sentinelles des grilles et donnent passage à la foule : en un clin-d'œil les bri-

gands inondent le château, arrêtent ou blessent plusieurs gardes-du-corps, pénètrent à l'appartement de la Reine, criant comme des bêtes féroces qu'il fallait lui couper la tête. Marie-Antoinette avertie par mesdames Auguié et Thibaut, n'a que le temps de se sauver presque nue chez le Roi.

Après une heure de la scène la plus scandaleuse, les brigands sont enfin chassés des appartemens et du château; mais le tumulte continue sur les places, où l'on se disputait les gardes-du-corps pour les mettre à la lanterne; le Roi paraît au balcon pour apaiser les furieux, on veut aussi que la Reine s'y présente. Une voix part de la foule et crie : « *le Roi à Paris.* » Ce cri répété par mille sicaires qui n'en connaissaient pas la signification devient bientôt une loi impérieuse.

Le Roi vient à Paris.

Louis répugnant beaucoup à prendre cette résolution, qu'il soupçonnait être un des motifs du complot dirigé contre lui, voulut d'abord consulter l'assemblée et la manda au château; la majorité consentait à s'y rendre, lorsque Mirabeau s'écria avec sa véhémence ordinaire, que les représentans ne pouvaient délibérer dans les palais des Rois, et cette sortie vivement applaudie des tribunes fit manquer le projet. Une députation de 36 membres et les sollicitations de Lafayette décidèrent enfin le Roi à partir. La conduite ingrate des habitans de Versailles con-

tribua du moins à diminuer les regrets que ce changement forcé de résidence eût inspiré au Monarque. L'Assemblée resta encore quelques jours dans cette ville, et ne suivit la cour à Paris que le 15.

Deux partis différens semblent avoir comploté cette funeste journée, l'un pour amener Louis et l'Assemblée à Paris, afin de faciliter aux séditieux les moyens de s'emparer de l'autorité par la multitude de la capitale; l'autre pour attenter aux jours de la Reine et forcer le Roi à la fuite, afin de placer le duc d'Orléans à la tête des affaires en qualité de régent.

Mirabeau et d'Orléans accusés.

On désigna Mirabeau et le duc d'Orléans, comme instigateurs de ces complots, et une procédure fut même dirigée contre eux par le Châtelet; mais soit que leur parti se trouvât déjà tout puissant ou que leurs trames eussent été bien couvertes, ils furent disculpés par l'Assemblée.

Le discours tenu un an après à la tribune publique par Mirabeau, et consigné dans le Moniteur du 4 octobre 1790, ne laisserait point de doutes sur ses projets, s'il ne s'était vanté plus d'une fois lui-même d'avoir amené le duc d'Orléans au pied du trône, sans que ce prince sût y monter.

Cette émeute, plus désastreuse que celle du 14 juillet, fut moins signalée par le nombre des victimes, que par les attentats qui avaient été médités, et les vues audacieuses des conjurés qui

les dirigèrent : ces suites bien plus menaçantes pour la monarchie et pour l'Europe entière, annonçaient la destruction des premiers nœuds du lien social : l'insurrection, le meurtre, transportés jusques dans les appartemens inviolables des Rois, présageaient déjà toutes les catastrophes imaginables, et rien ne dut étonner après un semblable début.

Les ennemis de Lafayette élevèrent contre lui des soupçons injurieux; on lui reprocha d'avoir cherché à inspirer de la confiance à Louis par la lettre qu'il écrivit avant son départ de Paris; d'avoir répondu de tout, sans prendre aucune mesure pour la sûreté du château; enfin de l'avoir laissé forcer par 2 mille brigands armés de piques, quoiqu'il eût 20 mille hommes pour le défendre. Bertrand l'accuse de la plus noire trahison ou de la plus coupable imprévoyance, et nous pensons que c'est à tort : l'abandon chevaleresque, et l'extrême confiance dans les hommes et dans la générosité de leurs sentimens, qui ont toujours caractérisé ce général, suffisent pour détruire ces inculpations, et pour expliquer sa conduite; il fut induit en erreur dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres.

Cependant, soit qu'il sentît le besoin de réparer le tort que ces soupçons pouvaient faire à sa réputation, soit qu'il fût lui-même indigné d'avoir été trompé, il se rendit peu de jours

après chez le duc d'Orléans, pour lui signifier, de la part du Roi, l'ordre de quitter la France : ce prince partit en effet peu de temps après pour l'Angleterre; mais cette mesure devenait illusoire si on ne l'appliquait aux meneurs habiles qui se servaient de son nom, et aux conjurés subalternes qui aspiraient à de plus affreux résultats encore.

Une des suites les plus fâcheuses de cette journée fut la retraite de Mounier et de Lally-Tollendal, députés libéraux, mais vertueux et sages : l'exemple de ces honorables dissidens, imité par 300 députés de la noblesse et du clergé qui n'avaient peut-être pas des motifs aussi louables, assura la majorité aux hommes entreprenans qui s'inquiétaient moins de faire triompher les principes de la liberté que de s'emparer d'un pouvoir arbitraire.

Les mois de novembre et de décembre 1789, et les premiers jours de 1790, ne furent signalés que par l'adresse remarquable d'*un club révolutionnaire établi à Londres*, et par l'adoption de plusieurs décrets, au nombre desquels on distingue celui du 16 décembre, sur l'abolition des milices.

Le Roi pour ainsi dire captif au milieu de sa capitale, et réduit par la faiblesse de ses conseillers et l'astuce de ses ennemis au rôle le plus humiliant et le plus nul, se rendit le 4 février à l'assemblée,

où il promit d'approuver et de défendre la constitution. Cette démarche inconsidérée fut arrachée au Monarque, ou par la violence ou par de perfides conseils; car il connaissait trop ce qu'il devait à sa dignité, pour promettre d'avance fidélité à une constitution qui n'était pas achevée, et dont la rédaction même avait été soustraite à l'initiative royale.

Décrets sur les droits féodaux et les milices.

L'assemblée que rien n'arrêtait dans ses travaux prononça le 24 février et le 15 mars l'abolition des droits féodaux et des distinctions honorifiques. Le 28 février la constitution de l'armée fut déterminée, et les plus belles chances de la carrière des armes, ouvertes aux Français de toutes les conditions, ranimèrent l'émulation d'une jeunesse belliqueuse. La division du royaume en départemens, l'organisation judiciaire, l'institution des jurés, l'initiative des lois et le droit de paix et de guerre enlevés au Roi, et attribués à l'assemblée, furent les principales opérations qui signalèrent tour-à-tour, les talens et les principes, les passions et les erreurs de ces modernes Solons.

Finances. Emission d'assignats.

Après avoir donné ainsi un libre essor à leur esprit de réforme, ils durent enfin tourner leurs regards sur les finances. Les chocs produits par les mesures qu'on avait voulu prendre pour combler le déficit, étaient loin de remplir le trésor; l'embarras se multipliait au contraire par

les divisions intestines et par les craintes qu'elles inspiraient. Augmenter les charges dans de telles occurrences c'eût été se perdre aux yeux du peuple; on imagina d'y suppléer par la vente d'une partie des biens du clergé, et par la création d'un papier-monnaie. La fabrication de 400 millions d'assignats, hypothéqués sur les domaines nationaux, fut décrétée le 1er juin 1790, et fournit au gouvernement le moyen de faire face, pour un instant, aux besoins les plus impérieux. Cette mine féconde, dont l'exploitation est aussi délicate que dangereuse, procura plus tard d'immenses ressources à la France, pour soutenir la terrible lutte dans laquelle elle se trouva engagée.

On avait résolu de sanctionner ce qui venait de se passer depuis un an, par la célébration de l'anniversaire du 14 juillet; une fédération de députés des différentes administrations, de l'armée, et de toutes les gardes nationales du royaume, fut convoquée pour ce jour solennel. Une cérémonie imposante eut lieu au Champ-de-Mars, 100 mille Français armés, jurant de défendre leurs institutions et leur liberté en présence de la cour, de l'assemblée, des ministres étrangers et de toute la population de Paris, offrirent un de ces tableaux magiques dont l'imagination la plus féconde aurait peine à se tracer une fidèle image.

Comité diplomatique.

Jusques-là les intérêts de politique extérieure avaient eu peu de part aux sollicitudes de l'aréo-

page français et de la nation régénérée. Les rudes attaques auxquelles les armes ottomanes étaient exposées par la réunion des forces de Joseph II et de Catherine, ne touchaient que faiblement des légistes, dont les vues ne s'étendaient pas jusqu'à embrasser toutes les relations des Etats européens. Nonobstant les grands avantages que le commerce du Levant et ses relations avec la Porte, assuraient à la France, elle se trouvait assez embarrassée, pour souffrir que l'Angleterre et la Prusse se saisissent de son rôle naturel, et devinssent à sa place les soutiens de l'Empire de Selim.

Différens entre l'Angleterre et l'Espagne.

Un incident remarquable vint troubler à la fin de mai cet horizon en apparence si serein; le ministre Montmorin rendit compte à l'assemblée des difficultés survenues entre l'Angleterre et l'Espagne, au sujet de la baie de Nootka sur la côte occidentale d'Amérique; le cabinet de Londres réclamait contre des violences envers son pavillon, et préparait des armemens considérables pour s'en venger. L'occasion semblait belle pour réparer les échecs essuyés dans la guerre d'Amérique; Pitt était porté à croire que le même gouvernement qui avait laissé envahir la Hollande souffrirait patiemment que l'Espagne fût accablée, et ce raisonnement était d'autant plus naturel que le pacte de famille devait paraître odieux aux meneurs de l'assemblée. Ceux-ci en

voulaient surtout aux princes de la famille dont ils conjuraient la perte ; et le seul traité qui honorât la politique du siècle de Louis XV ne serait sans doute à leurs yeux qu'un acte attentatoire aux libertés de la France.

Le coup faillit réussir ; cette ouverture amena des débats très-vifs sur le droit de paix et de guerre ; Barnave, Péthion et Lameth, oubliant que toute la puissance politique d'une nation gît dans la faculté accordée à son gouvernement, de faire la guerre à propos et de se ménager de bonnes alliances (1), se laissèrent entraîner par les doctrines fallacieuses qui tendent à diviser et énerver jusqu'aux moindres rouages de l'administration. Mirabeau seul, gardant un juste milieu, fut accusé d'avoir abandonné les bannières de la philosophie pour épouser le parti de la cour.

Enfin après beaucoup de discussions savantes, et malgré la profonde logique de Maury, le droit de paix et de guerre fut dévolu concurremment aux deux pouvoirs.

Une résolution, plus funeste encore que celle-là, fut prise deux mois plus tard, à la suite de quelques débats sur un passage de troupes autrichiennes autorisées à traverser le territoire français pour se rendre en Belgique ; un comité diplomatique fut chargé, sur la motion de Fre-

(1) Il faut rendre le ministère responsable des traités, mais lui en laisser le droit exclusif comme en Angleterre.

teau et d'Aiguillon, d'interpeller les ministres sur toutes les relations extérieures de la France; dès-lors les transactions les plus délicates et les plus secrètes des cabinets, devinrent des objets de discussions à la tribune publique.

Les débats qui venaient d'avoir lieu relativement à des matières politiques, étaient cependant bien faits pour dégoûter les hommes d'Etat de cette nouvelle manière de procéder; on applaudissait à outrance les orateurs qui croyaient aux protestations faites par lord Stanhope et le docteur Price, au nom de la société des amis de la révolution; on berçait les esprits faibles, des charmes que deux nations, jadis rivales, devaient trouver dans leurs nouvelles relations. L'esprit de parti dénature tout: il fut un instant où les philosophes de l'assemblée ne virent de véritables amis qu'à Londres; le seul Martineau, député obscur, mais dont le nom doit passer à la postérité, osa s'écrier « que les Anglais, malgré leurs protesta- » tions, étaient les ennemis les plus dangereux de » la France, et qu'il fallait s'en méfier. » Sa voix fut bientôt étouffée par de violens murmures, et cet accueil lui imposa un silence éternel.

Cependant le comité diplomatique influencé à son origine par Mirabeau, resta dans une juste ligne, et eut occasion, dans les derniers jours d'août, de faire un grand acte de politique nationale, à l'occasion des démêlés dont nous avons

parlé ; il proposa non - seulement de soutenir l'Espagne, et de lui fournir le contingent fixé par le pacte de famille, mais encore de le porter à 45 vaisseaux. A la vérité il était plus aisé d'expédier un décret, que de faire sortir la flotte de Brest. Néanmoins cette fermeté en imposa au gouvernement britannique, qui se contenta d'une satisfaction insignifiante, bien convaincu qu'une occasion plus propice ne tarderait pas à se présenter. Il avait d'ailleurs trouvé dans ces démonstrations le moyen de se faire assigner les fonds nécessaires pour continuer ses préparatifs en silence. Quelques jours après, l'assemblée pria le Roi de négocier avec les petits princes allemands possesseurs de biens en Alsace, et qui se trouvaient lésés par les décrets sur les priviléges ou droits féodaux. On ne s'attendait guère alors que des réclamations d'une si mince importance, deviendraient le prétexte d'une guerre sans exemple.

Ces débats solennels sur les intérêts extérieurs firent diversion à la véritable situation du royaume. La nation venait de conquérir des droits précieux sans doute; mais rompant cette union qui constituait sa force, elle avait substitué des théories vagues à une administration dont les ressorts étaient puissans : les liens sociaux se trouvant ainsi relâchés, un vaste champ fut ouvert aux passions, aux intérêts individuels, à l'ambition personnelle, qui trop souvent prennent les dehors

du bien public et du patriotisme. Des désordres menaçans éclatèrent dans les colonies; Saint-Domingue et la Martinique se trouvaient dans une agitation qui présageait les plus grands malheurs : l'escadre de Brest faisait craindre une insurrection; des scènes de carnage se passaient à Nancy dans le régiment suisse de Château-Vieux, et des excès commis à Nismes provoquaient la fédération du camp de Jalès.

Constitution civile du clergé.

La constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet et que le Roi n'avait sanctionnée qu'à regret après un long retard, imposait, aux ministres des autels, un serment auquel la plupart répugnait de se soumettre. Une nouvelle loi rendue le 27 novembre, exigea d'eux cette formalité plus impérieusement. Ces mesures inconsidérées envers des hommes toujours prêts à colorer leur désobéissance du zèle de la foi, achevant de les exaspérer, ajoutèrent le danger des troubles religieux à la violence des troubles civils.

L'année 1791 commença sous les mêmes auspices que les précédentes : les insurrections se multipliaient, et les désastres occasionnés par celle de Saint-Domingue, glacèrent d'effroi tous les Français capables d'en apprécier les suites. L'émigration des nobles avait un caractère alarmant, et ses résultats devaient être plus funestes encore que ceux de l'édit de Nantes.

L'assemblée des Jacobins prenant un essor re-

doutable, signalait déjà les amis d'une monarchie constitutionnelle, comme des ennemis du peuple, et des partisans d'un despotisme déguisé sous de plus belles formes; l'esprit de démocratie devenait plus général, et allait bientôt faire place à une démagogie dégoûtante.

Mort de Mirabeau 2 avril 1791.

Les hommes les plus prononcés de l'assemblée commencèrent à redouter l'anarchie; Mirabeau lui-même chercha à se rapprocher de la cour, et promit au Roi de sauver le vaisseau de l'Etat, dont le naufrage semblait inévitable. Sa mort prématurée, qui arriva à l'instant où il se mettait en devoir d'exécuter les projets arrêtés entre lui et le ministère, a laissé croire que ses ennemis l'avaient empoisonné.

Dès-lors la marche des événemens devint plus inquiétante, le Roi était sans cesse humilié. Ce Prince voulant aller à Saint-Cloud, le 18 avril, fut arrêté sur la place Louis XV par un bataillon de gardes nationales, et forcé de rentrer au palais; on le tenait depuis long-temps dans une espèce de captivité, et l'assemblée en fixant au mois de mai les Tuileries pour lieu de son séjour, sanctionna en quelque sorte cette opinion.

A cette époque les démarches diplomatiques annonçaient une alliance de puissances étrangères contre la France; avant d'en indiquer l'origine, il convient de jeter un coup-d'œil sur la situation politique à la fin de 1791.

CHAPITRE III.

Aperçu de l'état de l'Europe en 1791.

L'ÉTAT où se trouvaient les puissances européennes dans les premiers momens de la révolution a été esquissé au chapitre Ier.

On y a tracé les démêlés de la Russie avec la Porte et la Suède, les mouvemens agonisans de la nation polonaise, les espérances et les craintes que la constitution du 3 mai 1791 faisait concevoir, enfin les changemens que la paix de Varela et celle de Jassy devaient apporter dans la situation du nord de l'Europe.

Nous n'avons donc qu'à suivre la marche des événemens, et à retracer ici ceux qui amenèrent l'intervention des puissances dans les affaires de France.

Russie. La Russie, toujours gouvernée par l'illustre Catherine, était encore engagée dans une guerre pénible et sanglante avec les Turcs; elle avait besoin d'en cicatriser les plaies, et souhaitait la paix pour attendre l'occasion de faire repentir la diète de Varsovie de s'être donné une constitution. Si Catherine adopta en 1780 un système

assez sage pour se rapprocher des intérêts maritimes du cabinet de Versailles, elle était trop habile aussi pour ne pas tirer parti d'un changement de circonstances, et profiter de l'embrâsement général du Midi, afin de porter un dernier coup à la nation polonaise qui, par la révolution de 1789 et ses nouvelles institutions, avait détruit l'influence de la Czarine sur le faible Stanislas. Sa politique était donc d'encourager la résistance des émigrés et les projets de coalition générale contre les principes alarmans propagés en France; c'était mettre aux prises, et armer les unes contre les autres, toutes les puissances dont l'intervention aurait pu gêner ses projets.

La Suède, après avoir langui long-temps sous le joug d'un sénat ombrageux qui tenait le pouvoir monarchique sous une tutelle funeste, avait vu triompher ce dernier par l'énergie de Gustave, et l'appui qu'il avait reçu de la France. Sorti avec honneur de ses luttes contre Catherine, ce prince avait la réputation d'un héros; attaché à Louis par l'amitié, et par principes, autant que par les vues d'une saine politique, il était un des alliés les plus précieux de la maison de Bourbon. Suède.

Le Danemarck, neutre depuis long-temps, étranger à toutes les crises de ses voisins, florissait à l'ombre de la paix, et savait profiter de Danemarck.

la guerre : la sagesse de Christian VII, soutenue de l'habileté de son ministre, lui présageait une longue suite de prospérités, dont le système de 1780 était la garantie.

Prusse. La Prusse gouvernée par l'ombre d'un héros, avait un ministère plus astucieux qu'habile. Car si les vues de Frédéric le guidaient encore sous Hertzberg, il n'hérita pas après lui du génie et du talent qui savent agir suivant les circonstances. Le but de sa politique devait être de ménager la France, de se défier de l'Autriche, d'observer la Russie, enfin de conserver son influence sur le corps germanique : sa conduite fera juger à quel point il lui fut fidèle.

Autriche. L'Autriche semblait attendre un moment favorable pour rétablir la gloire de ses armes un peu obscurcie dans la guerre de sept ans et dans celle contre les Turcs. Le traité de 1756, qui lui fut si utile sous le règne du grand Roi, ne paraissait plus aussi nécessaire depuis sa mort. Ses stipulations étaient néanmoins toutes à l'avantage du cabinet de Vienne, auquel il assurait l'appui de la France, et qu'il mettait à même de ne craindre ni la Prusse ni la Russie. Cependant s'il faut en juger par le résultat, on serait autorisé à croire que le ministère autrichien envisagea les choses d'un œil différent.

L'abandon de ce système suivi depuis 36 ans,

fut à la vérité provoqué par des événemens au-dessus de la prévoyance humaine ; mais il fit place à une politique plus embrouillée, celle de circonstance. Dès-lors des combinaisons multipliées s'offrirent au gouvernement autrichien; il pouvait aspirer à reprendre l'Alsace et la Lorraine, à dominer sur l'Empire et l'Italie, à restreindre la Prusse dans ses anciennes limites, ou à partager la Turquie européenne comme il avait commencé à démembrer la Pologne. Toute alliance qui lui promettait un accroissement de force et tendait à un de ces buts, lui semblait donc également convenable, et les circonstances devaient décider celle qu'il adopterait d'abord.

L'Angleterre venait de voir sa puissance en Amérique presque anéantie; elle préparait tous les moyens de s'en venger. Le voile qui couvre la conduite de son ministère dans les premières années de la révolution, n'est pas encore soulevé, et il n'entre pas dans mon plan d'en pénétrer le mystère. Mais on a tout lieu de croire que le cabinet de Saint-James ne fut pas étranger aux orages qui jetèrent les fondemens de sa grandeur. Cependant par un raffinement d'adresse qui ne lui est que trop familier, il semblait ne prendre aucune part à des événemens qu'il avait peut-être provoqués; s'efforçant par des dehors de modération de faire oublier que c'était pour

Angleterre.

ses intérêts seuls que l'Europe allait être embrasée (1).

Espagne. L'Espagne, depuis la conquête du Nouveau-Monde, avait en quelque sorte cessé d'être puissance continentale, toutes les vues de la nation étaient dirigées vers le commerce de l'Amérique. Le célèbre pacte de famille de 1761, liant moins les deux nations que leurs Souverains, plaçait Charles IV dans la disposition naturelle de faire la guerre à la France pour défendre les droits de la famille dont il était issu. Cependant des vues plus vastes parurent un instant animer son ministère, et lui imposer l'obligation de ne pas sacrifier à des calculs personnels, l'intérêt général et bien avéré de sa monarchie.

Le cabinet de Madrid se contenta donc de protestations et de démarches en faveur de la famille royale, et sa conduite modérée après la catastrophe du 10 août, semble détruire tout soupçon d'une alliance réelle de l'Espagne avec les ennemis de la France.

Les rois de Sardaigne et de Naples se trouvaient à peu près dans la même situation.

Provinces-Unies. La Hollande étrangère à ces liens de famille

(1) L'opinion des écrivains les plus célèbres est encore divisée sur ce point décisif de l'histoire moderne; Gentz, Lacretelle et Segur voient ces événemens d'une manière tout-à-fait opposée.

avait en échange avec l'Espagne une similitude d'intérêts maritimes qui devait l'éloigner de toute alliance avec les Anglais, et les relations intimes qu'elle venait de conclure avec eux en 1787, étaient un malheur réel pour la cause des nations : on en a déjà signalé l'origine (1).

Le cabinet de Versailles trop inquiété chez lui ne s'occupait que faiblement des affaires extérieures. Son inaction dans les troubles de Hollande et pendant la guerre de Turquie sera un monument éternel d'impéritie et de pusillanimité. Il commit une faute plus grave et plus fatale encore en méprisant les propositions faites par Tippoo-Saïb. Ce prince, fils et successeur du grand Hyder-Aly, envoya une ambassade au roi, en 1788, proposant d'expulser les Anglais de l'Inde, pourvu qu'on lui fournît quelque appui.

---

(1) Nous ne craignons pas d'affirmer que l'alliance de la Hollande avec l'Angleterre eut les plus funestes résultats pour les intérêts européens. Il est vrai que celle qui fut conclue plus tard entre la France et la République batave causa les plus grands dommages au commerce et aux colonies hollandaises, ce qui a fait dire à tous les marchands qui jugent les effets sans remonter aux causes, que les relations de l'Angleterre étaient les seules convenables à cette république. Mais l'homme d'état ne s'y trompera pas, et saura apprécier la différence qui existe entre ces deux époques.

Les rapports forcés de la Hollande après l'invasion de 1795, lorsque toute balance maritime était déjà rompue, devaient mettre en effet toutes les colonies au pouvoir des Anglais, et ruiner le commerce qui fait le premier besoin des Provinces-Unies. Quelques re-

Ainsi sans la faiblesse de son ministère et la déprédation de ses finances, il était peut-être réservé à Louis de mériter le titre de libérateur de l'Inde comme il avait déjà mérité celui de sauveur de l'Amérique. On doit regretter que le gouvernement, sans calculer d'autres chances que le bien qui devait en résulter un jour pour la France et l'Europe entière, ne se soit pas décidé à tenter l'entreprise. Il n'était pas impossible de cacher pendant long-temps les préparatifs, et de trouver ensuite un prétexte quelconque pour une expédition de long cours, qui eût porté, au prince musulman, les moyens de fixer le sort des rives de l'Indus et du Gange. On n'en fit rien, et Tippoo livré par cette démarche au ressentiment des Anglais, se vit bientôt accablé par les forces de Cornwalis, assiégé dans Seringapatnam, et trop heureux de gagner du temps en sacrifiant la moitié de ses états, par un traité dont le vainqueur ne tarda pas à s'affranchir. La négligence que le ministère mit à profiter de si belles occasions pour déployer la politique nationale, est d'au-

---

lations interlopes, seul dédommagement de ces revers, cessèrent dès l'avénement de Bonaparte à l'Empire. Son joug dut leur paraître insupportable, mais les maux qu'elles ont soufferts prouvent d'autant mieux combien le despotisme maritime qui a été le résultat de l'alliance monstrueuse de la Hollande et de l'Espagne avec l'Angleterre, pèse sur l'univers.

tant plus répréhensible, qu'en entreprenant à propos des guerres nécessaires et avantageuses, il eût conservé la considération dont il jouissait depuis la paix de 1783, et détourné l'orage prêt à éclater sur lui.

On a vu quels furent les résultats malheureux de sa faiblesse, soit dans ses relations au dehors, soit dans ses rapports avec les ennemis plus dangereux de l'intérieur.

Après avoir tracé une esquisse rapide des premières causes et des premiers mouvemens de la révolution, il ne me reste qu'à indiquer les changemens qu'elle apporta dans la politique des cabinets, et les premières démarches hostiles qui en furent la suite. Origine de la coalition.

Les versions sur l'origine de la coalition ont autant varié qu'il y a eu de partis; on n'a pas été plus d'accord sur les causes qui purent décider une alliance d'intérêts aussi divisés; les uns l'attribuent à la peur qu'inspira le parti révolutionnaire, les autres à l'ambition des cabinets, et peut-être ces deux opinions ne sont-elles pas dénuées de fondement.

Les atteintes portées au pouvoir monarchique en France, avaient en effet jeté l'alarme dans toutes les cours; les Rois, les ministres et leurs favoris crurent également y trouver de funestes présages, et tous les trônes leur parurent un instant ébranlés. Ils comptaient pour rien la diffé-

rence qui existait entre leur position et celle de la cour de France, entre les mœurs et les habitudes de leurs peuples, l'esprit d'ordre et la soumission de leurs armées, et le caractère turbulent des Français. Les premières alliances de ces cours purent donc être attribuées à l'instinct de leur conservation réciproque; mais par la tournure que les affaires prirent dès la première campagne, il ne fut pas difficile de s'apercevoir que si la peur contribua à réunir leurs forces, l'ambition les engagea bientôt à en profiter.

Les outrages dont Louis XVI était menacé tous les jours, l'espèce de captivité dans laquelle on le retenait, les dangers mêmes qui semblaient s'amonceler sur sa tête, décidèrent ses conseillers à lui proposer différens moyens de s'y soustraire, de rétablir son autorité et de rendre au trône la considération qu'il avait perdue. Le ministre Montmorin présenta à ce Prince un plan dont les bases principales étaient :

« 1° D'entamer avec la cour de Vienne et avec » les autres puissances une négociation, à l'effet » de simuler une coalition de tous les États euro- » péens qui devaient menacer la France, mais ne » pas lui faire la guerre.

» 2° De correspondre à cet effet avec le comte » de Mercy, ministre de l'empereur Léopold, » chargé de l'exécution de ce plan par la cour de » Vienne.

» 3° De mettre ainsi le Roi à même de conjurer » par des négociations ce danger simulé et de » tirer parti de ce service rendu à la nation pour » adresser une dernière déclaration aux cours.

» On se flattait de pouvoir rédiger cet acte » important, de manière à ce que tout en pre- » nant la défense de l'honneur et de l'indépen- » dance nationale, il servît en même temps de » concordat entre l'autorité royale et la majo- » rité du peuple français. Pour atteindre plus » sûrement ce but, la déclaration serait soumise » à la sanction des assemblées départementales » convoquées à cet effet : démarche solennelle » et imposante qui déjouerait les factieux et ré- » tablirait l'harmonie entre le Souverain, la no- » blesse et le peuple. »

Le Roi autorisa au mois d'avril 1791, M. de Montmorin à entretenir les intelligences nécessaires à l'exécution de ce projet dont il ne prévit pas les inconvéniens. Un examen plus sérieux eût prouvé qu'il était aussi dangereux qu'insuffisant, puisqu'il supposait une abnégation complète d'intérêts et d'ambition de la part de tous les cabinets européens, qu'il immisçait avec tant d'imprudence dans les affaires intérieures de la France. Il paraît au reste que le projet de M. de Montmorin avait été concerté entre lui et M. de Calonne, puisqu'il s'accordait parfaitement avec les démarches de ce ministre, qui avait déjà eu

une entrevue avec l'empereur Léopold à Florence, et l'avait décidé à intervenir dans les troubles de sa patrie.

Projet concerté avec le roi de Suède pour la fuite de Louis.

Mais par suite de ce caractère mobile et indécis, qui causa tous les malheurs des princes dans les temps de troubles, le Roi prenait la résolution de s'enfuir du royaume, et en faisait un mystère à ses ministres. Ce dernier plan parut se rattacher avec l'arrivée du roi de Suède sur les rives du Rhin. Soit que ce Monarque se fût réellement concerté avec Catherine, les princes français ou les ministres secrets de Louis, soit qu'il voulût aspirer à la gloire de rétablir l'autorité royale en France, comme il l'avait fait dans son pays, il s'était rendu en Belgique au mois de mai 1791, sous prétexte de prendre les eaux de Spa, pour les blessures reçues dans la guerre de Finlande.

Le dessein de Gustave III était de se mettre à la tête des émigrés, du régiment royal suédois et des troupes françaises restées fidèles, et de rétablir Louis XVI dans toute l'étendue de son autorité : afin d'en rendre la réussite plus certaine, le Roi devait se joindre à lui pour rallier tous les mécontens du royaume. Ce concours de circonstances a fait penser à beaucoup de personnes que cette singulière entreprise fut le résultat des pouvoirs secrets donnés à M. de Breteuil, et on crut en trouver la preuve dans l'attention des conseil-

lers du Roi à mettre un prince naturellement ami et allié de la France à la tête de l'expédition, pour ne pas laisser la direction de la guerre à une puissance rivale, telle que la Prusse ou l'Autriche. Ce calcul qui ferait honneur à leurs intentions, n'en fait guères à leur jugement diplomatique; car une guerre civile était toujours une calamité qui devait déchirer la France, et dont trop de voisins jaloux et puissans étaient intéressés à profiter. D'ailleurs c'était une erreur grossière d'imaginer que la révolution se fût terminée par la présence de 50 mille hommes sous Paris. Cela eût été tout au plus à espérer en 1789, mais depuis deux ans que les partis étaient en présence ils avaient eu le temps de déployer leurs forces, et l'on ne subjugue pas un pays en fermentation avec une poignée d'hommes.

En admettant même que ce petit nombre de bataillons fussent parvenus jusqu'à la capitale, quel parti eussent-ils pris? se seraient-ils dispersés dans 80 départemens, dont la population exaltée en aurait eu bon marché, ou bien seraient-ils restés blottis sous les murs de Paris? alors l'armée renforcée des volontaires de Marseille, Bordeaux, Rennes, Besançon, Grenoble, obéissant à la voix de l'assemblée ou de quelques meneurs les eût bientôt anéantis.

D'un autre côté, l'Empereur n'approuvant point ces mesures concertées sans sa participa-

tion, ou craignant peut-être les résultats d'une tentative aussi hasardée, préférait un congrès de toutes les puissances, dans l'espoir de faire cesser les troubles intérieurs par l'appareil imposant des forces de l'Europe réunie. D'après ce qui avait été convenu avec M. de Calonne, l'Empereur eut une entrevue à Mantoue, le 20 mai, avec le comte d'Artois qui venait réclamer son assistance au nom de la famille royale opprimée. Léopold communiqua au prince un projet tout rédigé, qui supposait une alliance entre le cabinet de Vienne, l'Empire et les différentes branches de la famille des Bourbons (1). La communication de ce plan, que le comte de Durfort apporta à Paris, ne détourna cependant point Louis de la résolution qu'il avait prise de quitter sa capitale.

Quelque difficile que cette évasion dût paraître, on fondait l'espoir de sa réussite sur la sagacité de M. de Bouillé. Son commandement s'étendait sur toute la Lorraine, et une fois qu'on aurait atteint cette province, tout danger semblait évanoui. Pour diminuer encore les chances de ce trajet, il était convenu de pousser des détachemens de cavalerie jusqu'à Châlons; des relais particuliers préparés avec soin devaient acce-

(1) On trouvera ce plan aux pièces justificatives (n° 1). Quant aux circonstances qui l'amenèrent, nous devons renvoyer nos lecteurs aux détails intéressans qu'en donne Bertrand de Molleville.

lérer le voyage et le rendre plus sûr. Lorsque tout fut disposé, le Roi partit dans la nuit du 20 juin, accompagné de la Reine et de ses enfans, prenant la route de Verdun; MONSIEUR suivit celle de Mons.

Arrestation du Roi à Varennes.

Depuis 1789, tous les Français étaient transformés en gardes nationales, et les municipalités en bureaux de police. Une surveillance active s'exerçait sur tous les voyageurs; soit que les magistrats la redoublassent à cause des mouvemens des troupes chargées d'escorter le Roi, soit l'effet d'un pur hasard, Louis fut reconnu par le maître de poste de Sainte-Menehould et arrêté à Varennes. Aussitôt le tocsin sonne, les gardes nationales accourent, les hussards d'escorte sont investis ou mis en fuite, et le Roi arrêté est reconduit à Paris par une foule d'hommes armés dont le nombre toujours croissant s'élève jusqu'à 10 mille. MONSIEUR, plus heureux, était arrivé sans obstacle à Mons.

Dans cet interrègne de trois jours, la France offrit un grand spectacle. Depuis la frontière de Flandre jusqu'à celle de l'Espagne, depuis le Rhin jusqu'à l'Océan, le premier sentiment de surprise fit bientôt place au calme et à la confiance dans l'assemblée. A Paris tous les emblêmes de la royauté sont effacés; les gardes nationales prennent les armes, et suivies d'une foule de citoyens vont défiler devant les législateurs en leur

prêtant serment. Ceux-ci de leur côté ne perdent pas une minute, mandent les ministres et leur ordonnent de continuer l'exécution des lois, expédient des courriers sur la ligne des frontières pour faire arrêter toute personne voulant sortir du royaume. Enfin ils imposent aux fonctionnaires civils et militaires la prestation d'un serment de fidélité à la nation; puis restant eux-mêmes en permanence pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, ils montrent l'exemple et déploient une grande fermeté.

A la vérité l'absence d'un Roi en tutelle depuis deux ans, et suspendu en quelque sorte de ses fonctions depuis le décret du 21 septembre 1789, ne devait pas changer beaucoup la situation d'un gouvernement déjà accoutumé à se passer de chef, et toute l'importance de cette fuite était rattachée aux avantages que devaient en tirer les royalistes, s'ils eussent réussi à établir l'autorité légitime au quartier-général d'une armée dévouée à leur parti.

Aussi la nouvelle de l'arrestation du Monarque et de son retour fut-elle, pour la majorité de l'assemblée, le signal de la joie la plus vive; c'était une véritable victoire pour les députés ennemis de la cour et de la noblesse; car une réaction eût compromis leur liberté et même leur existence.

La sensation contraire se manifesta dans le

parti aristocratique. Gustave forcé de renoncer à son projet pour l'instant, retourna dans ses états, et l'alliance offensive et défensive conclue avec Catherine à Drottingholm, le 19 octobre 1791, prouve assez qu'il avait dessein d'en tenter de nouveau l'exécution.

Suspension du Roi.

L'assemblée avait repris ses travaux; indécise sur le parti qu'il convenait d'adopter, elle eût bien voulu remplacer le Roi par un conseil de régence, gouvernant au nom du dauphin. Ce moyen semblait le plus propre à prévenir la réaction qu'on redoutait en laissant l'autorité aux anciens conseils de Louis. La suspension du Roi jusqu'après l'acceptation de la constitution, contrastant avec les soins qu'on affectait pour son fils, justifie assez ces conjectures. Toutefois les chefs de parti n'osèrent porter le dernier coup au trône qu'ils avaient sapé, et un reste de respect pour la royauté arrêta les plus enclins à la braver.

Le mois de juillet fut signalé par quelques troubles inquiétans. Bien qu'il eût été fort peu question jusqu'alors d'une faction républicaine, on commençait à s'apercevoir de la tendance des sociétés et des clubs vers les idées démocratiques.

Les passions étaient déchaînées, la liberté, depuis quelques mois, commençait à faire place à la licence; des hommes sans emplois, sans

crédit, imaginaient que le partage de l'autorité ferait la fortune de tous; quelques autres pensèrent même de bonne foi trouver dans la souveraineté du peuple, une source inépuisable de bonheur pour la classe moyenne de la société et pour la masse de la nation.

Toutes les têtes furent renversées par ces étranges calculs. Les idées de la raison et d'une saine philosophie se changèrent en fanatisme ridicule; l'intrigue et même le complot furent regardés comme de la politique; les déclamations et la violence passèrent pour de l'éloquence, et bientôt l'amour de l'ordre, le désir d'une administration sage et ferme furent taxés de despotisme, d'aristocratie, la vertu de lâcheté.

Le mot de contre-révolution opéra souvent comme un talisman sur la foule; par ce mot on dénaturait les pensées les plus pures. Toute mesure tendant à suspendre l'éruption du volcan anarchique, menaçait selon les factieux, du retour de la féodalité, de la Bastille, des aristocrates, de leurs passions et de leurs vengeances: ainsi tout homme qui en 1789 et 1790 avait voulu sincèrement des réformes utiles, vit sa sûreté compromise si cette effrayante réaction s'effectuait. De là cette promptitude avec laquelle on s'alarmait des moindres résistances que la cour et les ministres opposaient aux décrets, et des démar-

ches que les partisans de la monarchie essayaient pour conserver quelque ombre de pouvoir et quelque vigueur aux institutions.

Tout ce qui retardait ou contrariait la marche impétueuse du torrent démagogique ne pouvait provenir que de ceux qui avaient juré la perte des amis de la liberté. Il fallait surpasser ceux-ci en folie pour ne pas être accusé de projets liberticides; bientôt la modération fut classée par la loi au nombre des crimes de lèze-nation.

Clubs des Jacobins et des Cordeliers.

Les Jacobins en admettant dans leurs rangs grand nombre de nouveaux prolétaires, devenaient de jour en jour moins difficiles sur le choix. Bien différens déjà de cette société d'amis de la constitution à laquelle ils devaient leur origine, ils ne formaient plus qu'un conciliabule de factieux. Une autre association plus dangereuse encore, si cela était possible, rivalisait avec eux. Danton, président de la section des Cordeliers, obéissant à une impulsion supérieure, ou à la force de son génie malfaisant, avait imaginé de rassembler en club, des hommes que les Jacobins mêmes eussent réprouvés. Là, Camille-Desmoulins, Chaumette et cent autres démagogues faisaient les sorties les plus épouvantables contre les aristocrates et la cour. C'était la véritable faction des Gracques, qui prit bientôt l'empreinte de tous les vices comme du caractère de son chef. Dès cet instant un nouveau et puissant

germe de destruction put être compté dans l'Etat, car avec des intentions aussi perfides que les Jacobins, le chef des Cordeliers avait une audace et un courage d'exécution dont la tactique des premiers n'approchait pas. Nous esquisserons plus loin le portrait de ce véritable héros de révolution. Employé par Mirabeau en 1789, il n'avait rempli jusques-là que des rôles secondaires; on le considérait comme un énergumène peu dangereux, et on pensait que ses exploits se borneraient à la tribune de sa section. Mais, formé à une telle école, un homme de l'espèce de Danton devait se couvrir de gloire ou se souiller de crimes : perdu de dettes et de luxure, il ne pouvait aspirer à rien dans l'état, à moins d'un bouleversement complet : tout ce que la nature peut produire de forces physiques et morales semblait réuni en lui pour opérer ce bouleversement; et son ambition allumée par le sentiment de cette force lui fit jurer la perte du gouvernement royal. Ses efforts se confondirent avec ceux des Jacobins, jusqu'au 31 mai 1793, ce qui fit croire qu'il visa au triumvirat avec Robespierre. Marchant au même but par des moyens pareils, ils appartiennent à la même faction et nous ne les séparerons qu'à l'instant où leurs intérêts se divisèrent, et les conduisirent l'un après l'autre à l'échafaud.

Emeute du Champ-de-Mars.

L'époque du retour et de la suspension du Roi fut signalée par le premier coup d'essai des dé-

magogues. Une foule, dirigée par Danton, se rassemble au Champ-de-Mars, sous prétexte de rédiger une pétition à l'assemblée pour demander la déchéance de Louis : des excès ont lieu ; la garde nationale accourue pour dissiper les rassemblemens n'y peut parvenir, on lui résiste, et la révolte menaçant d'étendre ses progrès, la loi martiale est proclamée. Alors Lafayette ordonne d'employer la force des armes ; on fait feu ; une centaine de mutins mord la poussière ; mais le reste impuni va cacher sa rage, et ajourner sa vengeance pour une meilleure occasion.

Nœud de la coalition.

Dans ces entrefaites, l'Europe retentit des suites de l'événement de Varennes ; cette arrestation du Roi et son retour comme prisonnier à Paris font frémir d'indignation toutes les têtes couronnées ; c'est selon elles le dernier attentat que la nation puisse commettre envers la royauté, et toutes s'empressent de signifier aux envoyés de France, l'ordre de ne plus paraître à leur cour. Dès ce moment les démarches pour lier une coalition n'en deviennent que plus actives, et leurs succès plus probables ; on ne néglige aucun moyen d'attirer l'animadversion de l'Europe sur la secte, qui, selon les uns, foulait aux pieds tous les principes du contrat social, et qui selon les autres régénérait le monde.

Les intérêts des cabinets étaient néanmoins si opposés, qu'il paraissait bien difficile de les ac-

corder. Les anciens démêlés de la Prusse et de l'Autriche, renouvelés récemment par les négociations de Hertzberg, semblaient rendre impossible tout concert entre ces deux puissances rivales. L'excès de la peur ou une ambition démesurée, pouvaient seules produire une pareille alliance, et ces deux mobiles furent probablement mis en jeu tour-à-tour.

Plusieurs versions ont du moins assuré qu'on avait gagné Frédéric-Guillaume par l'appât de Thorn et de Dantzig, objets constans des désirs de la Prusse; on prétend même qu'on lui avait déjà proposé le partage des fertiles provinces entre la Wartha et la Vistule, moyennant qu'il s'engageât à entrer en lice contre la France. La date de l'invasion de la Pologne et le silence de l'Angleterre à cette époque si importante feraient ajouter foi à cette assertion (1).

On ne se servit pas seulement des armes de l'ambition pour émouvoir le roi de Prusse, on intéressa sa gloire personnelle et sa sûreté. Frédéric-Guillaume touché des malheurs de

(1) Les mémoires de Massenbach semblent ne laisser aucun doute à ce sujet, car il assure que le roi de Prusse fit la guerre aux Français, parce qu'on lui avait promis quelques provinces polonaises, s'il voulait combattre pour Louis XVI. Ses relations avec Frédéric-Guillaume et ses ministres, l'ont mis à même d'en savoir quelque chose.

Louis XVI, effrayé des dangers de la propagation des principes révolutionnaires, donna facilement accès aux plaintes des émigrés. Il crut d'après leurs promesses qu'il serait aussi prompt et aussi facile de rétablir l'ordre en France avec 100 mille hommes de bonnes troupes, qu'il l'avait été de mettre un terme aux troubles de la Hollande avec 20 mille Prussiens. Bischoffswerder, favori aussi présomptueux qu'ignorant, excité par M. de Calonne, lui présentait cette expédition comme une promenade glorieuse qui durerait tout au plus quelques mois. Les ministres du Roi étaient des hommes d'Etat trop éclairés pour se bercer de telles espérances, mais le langage de la saine raison échoue toujours devant les passions des princes; surtout quand pour prévenir un danger, on ose dissiper les illusions de gloire qu'ils se sont formées.

L'Empereur qui n'avait pas encore oublié les négociations de Reichenbach était aigri contre la politique prussienne. Il venait de terminer une guerre pénible contre les Turcs, que Joseph avait mal entreprise et mal dirigée, et il ne jugeait pas de son intérêt d'en commencer une autre dans l'état où se trouvaient ses provinces. Léopold avait d'ailleurs donné, dans son administration paternelle de la Toscane, des preuves de la générosité de ses principes, et semblait plus éloigné que les autres à courir les risques d'une guerre

pour peu que les partis restassent dans de justes bornes, et que le Roi fût respecté.

L'Autriche paraissait en effet plutôt intéressée à conserver, avec la France constitutionnelle, les relations établies par le traité de 1756, qu'à s'allier à son ancienne rivale; et il est probable que si Léopold eût vécu plus long-temps, et si une prudente politique eût guidé les chefs des Girondins, la paix n'aurait point été troublée.

Entrevue de Pilnitz.

Cependant les deux Monarques ébranlés sans doute par les événemens de Varennes, s'étaient décidés à oublier toutes leurs anciennes animosités, et à signer, dès le 25 juillet 1791, une alliance défensive. Ce premier pas les conduisit bientôt à des démarches plus positives; le besoin de s'entendre et de poser les bases de leur conduite ultérieure envers la France et la Pologne, engagea enfin Léopold et Frédéric-Guillaume à se réunir le 27 août au château de Pilnitz en Saxe. Le comte d'Artois qui assista à leur conférence y reçut la fameuse déclaration qui devint bientôt la source fatale des guerres qui ensanglantèrent l'Europe. Cet acte important pour l'histoire du siècle fut suivi, dit-on, d'une convention secrète qui devait fixer les destinées du peuple polonais et la succession de la maison de Saxe (1).

---

(1) Voyez pièces justificatives, n° 2.

On n'a jamais su bien positivement en quoi consistèrent ces stipulations. L'électeur Frédéric-Auguste qui y fut admis, n'accepta jamais formellement la couronne héréditaire de Stanislas, dévolue à sa famille par la constitution du 3 mai.

Au surplus les expressions vagues de cette déclaration excitèrent la plus juste surprise, et autorisèrent tous les soupçons.

A peine ce concert des puissances est-il connu que les bruits les plus alarmans se répandent en France; on juge que cette ligue sera bientôt augmentée des princes alliés à la famille de Bourbon, qui règnent en Espagne, en Sardaigne, à Naples, et qui semblent bien plus intéressés que le roi de Prusse à la soutenir. On regarde généralement le démembrement du royaume comme décidé, et on fait même circuler la nomenclature des provinces qui en seront arrachées; dès-lors l'exaspération est à son comble, et on accuse la cour de tous les maux dont la patrie est menacée.

D'un autre côté, l'émigration faisant de grands progrès depuis le retour de Varennes, de nombreux rassemblemens se forment à Ettenheim, à Coblentz et à Bruxelles. On y annonce hautement le projet de rentrer en France à main armée; des corps sont organisés, des chevaux et des armes achetés et distribués. Des ministres accrédités de Russie (1), de Suède et d'Espagne résident à

(1) Outre le comte Romanzof qui résidait publiquement à Co-

Coblentz, et cet état hostile ne peut être vu d'un œil indifférent.

Louis désavoue les armemens des émigrés.

Le Roi cédant à ses conseils, à la crainte ou à l'influence du parti dominant dans l'assemblée, désavoue ces armemens faits en son nom par le comte d'Artois; toutefois ils n'en continuent pas moins; et les décrets de l'assemblée pour faire rentrer les émigrés, bien qu'ils prononcent de fortes peines contre les réfractaires, restent sans effet.

Pendant que la foudre s'apprête au dehors, l'état intérieur empire de jour en jour; les scènes sanglantes qui avaient eu lieu au Champ-de-Mars, se reproduisent en vingt endroits du royaume; c'est principalement dans la Vendée que des troubles plus sérieux, symptômes précurseurs d'une affreuse guerre civile, commencent à se manifester: dans cette contrée privée de lumières, la constitution civile du clergé ne trouve pas moins d'ennemis que l'abolition des priviléges de la noblesse.

Dès les premiers jours d'août, Thouret soumit l'acte constitutionnel à l'assemblée; la révision

---

blentz, il y avait aussi ce même prince de Nassau qui avait commandé les escadres russes dans la guerre de Finlande. On a supposé qu'il était chargé de missions secrètes, puisqu'il se rendit ensuite à Vienne près de l'empereur Léopold, et qu'il fit la campagne de 1792 près des princes.

en fut faite pour la forme, mais avec une précipitation qui contrastait avec la gravité et la longueur des débats qui signalèrent sa rédaction : une garde choisie par tous les départemens fut donnée au Roi pour remplacer sa maison militaire, et ce dernier acte de méfiance des législateurs, acheva de faire de ce Prince un vrai prisonnier d'état.

Le Roi accepte la constitution.

Enfin une députation de 60 membres présenta le 7 septembre la nouvelle charte à Louis. Il n'était pas difficile de prévoir le parti qu'il adopterait dans cette circonstance; il ne lui restait qu'une alternative, celle de mettre le comble au désordre et d'accélérer sa perte en refusant de sanctionner le pacte qui allait river ses chaînes, ou de courir la chance de sauver la monarchie en l'acceptant, et laissant au temps le soin de modifier ce qu'il avait de défectueux.

Ce Monarque débonnaire, juste et vertueux, n'hésita point à l'accepter, persuadé que c'était le meilleur moyen de rapprocher tous les partis; bientôt la faction populaire l'accusa de n'y avoir souscrit que dans l'impuissance de le rejeter; et les nobles auxquels il enlevait de si beaux priviléges, prétendirent que cette acceptation n'était qu'illusoire, et lui avait été arrachée par la violence.

Quoi qu'il en soit, l'acceptation formelle de la constitution fut signifiée à toute l'Europe, et il

semblait que cet événement, mettant un terme aux agitations, dût faire naître enfin ces jours de bonheur et de gloire que l'on promettait à la nation régénérée. En effet l'assemblée, loin d'apercevoir l'abîme creusé sous ses pas, venait de déclarer pompeusement que la révolution était terminée. Récapitulant avec complaisance ses travaux, elle croyait voir les Français rendus à leurs droits les plus précieux, jouir sans nuages de cette belle liberté politique et individuelle que des mots seuls ne consacrent pas : elle se représentait le peuple débarrassé de tous ces droits vexatoires qui l'humiliaient, soumis désormais à des charges égales, et participant à tous les bénéfices de l'Etat : convaincue, en un mot, d'avoir rendu ce bon peuple à la félicité et au bonheur, elle jouissait ainsi d'avance des bénédictions qu'elle croyait mériter.

On ne tarda pas à sentir combien ces nobles fictions étaient loin de la réalité, et à s'assurer que la France reposait sur le cratère d'un volcan dont l'irruption serait terrible.

La ruine et la perte de ses colonies déjà décidée, et devant entraîner celle du commerce et de la marine; de longs germes de dissensions; une guerre presqu'inévitable avec ses voisins; le bouleversement de la politique nationale et européenne; la continuation certaine de la révolution par une assemblée toute démocratique, qui allait

prendre les rênes d'un état dont l'administration se trouvait sapée jusque dans ses fondemens : tels étaient les résultats les plus positifs de la lutte que l'aréopage français avait engagée avec autant de légèreté que de bonnes intentions.

Assemblée législative.

Vice des élections.

Jusques-là, cette révolution avait cependant porté un caractère de justice et de grandeur : tout semblait avoir été dicté par les principes les plus purs. Si l'on pouvait reprocher à l'assemblée constituante d'avoir ébranlé le corps politique sans prudence, et humilié l'autorité royale, en lui enlevant sa force et son pouvoir ; elle venait de prouver, en renonçant à ses fonctions, qu'elle n'avait eu d'autre mobile que le bien public, et qu'elle ne pourrait être accusée que de l'avoir mal conçu. Il faut convenir néanmoins que de toutes les fautes qu'on lui a imputées, la plus grave fut ce même décret qui interdisait la réélection de ses membres ; on lui pardonnerait plutôt de s'être arbitrairement prorogée ; et si jamais une telle mesure eût été excusable, c'était dans les circonstances où se trouvait le royaume ; car elle seule pouvait sauver son ouvrage et le modifier avec le temps.

Il ne s'agissait plus en effet de quelques priviléges de caste, aux prises avec les justes prétentions du tiers-état. On voyait aujourd'hui ces plébéiens eux-mêmes, débarrassés des oppositions d'une noblesse dispersée et fugitive ou d'un clergé réduit à la nullité, exaltés dans leurs idées de liberté, livrés aux cabales d'ambitieux légistes devenus tout-à-coup souverains, et ne rêvant qu'au moyen de détruire les dernières lignes de démarcation qui existaient encore dans les rangs de la société. Les travaux mêmes de l'assemblée constituante leur semblaient un ouvrage incomplet, puisqu'ils laissaient subsister un Roi, des princes, des ministres, dont on disait hautement, sans songer à la différence des temps et des hommes, que les Romains s'étaient bien passés.

Les nouvelles élections étant exclusivement livrées à ceux qui montraient le zèle le plus exagéré pour les nouvelles doctrines, et la législation étant confiée à une seule chambre composée de ces hommes ardens (1) avec l'initiative des lois,

(1) La noblesse étant en fuite, les prêtres poursuivis et suspectés; les hommes de loi se trouvèrent la classe la plus naturellement portée aux affaires. Cette corporation où de grands talens et de grandes vertus se firent souvent remarquer, est quelquefois dangereuse par la nature même de son instruction. Habitués par état à soutenir les thèses les plus opposées, et à chercher dans les élans de l'éloquence le moyen de faire passer des sophismes, il est rare que les hommes de loi possèdent les connaissances exactes nécessaires pour régir une grande nation. On ne vit point sortir de

il semblait facile de prévoir que le trône chancelant de Louis ne tarderait pas à s'écrouler. Si, comme l'a dit un écrivain célèbre, l'histoire de cette législature ne fut, à proprement parler, que le complot du 10 août, ourdi pendant quelques mois; il faut avouer toutefois que cette journée fut le résultat de la position respective des partis, plus que celui d'une trame odieuse. La peur qu'ils s'inspiraient réciproquement; la grandeur des intérêts créés ou attaqués; d'une part la résistance à d'utiles réformes; de l'autre la tendance générale des esprits vers la démocratie: furent les causes importantes qui, mises en jeu par de violentes passions, amenèrent successivement ces attentats inouïs.

Les premières séances furent consacrées à s'observer; les mois d'octobre et de novembre se passèrent à grouper les hommes dans les deux partis qui se formaient, et à essayer leurs forces. Il y avait peu d'hommes attachés au système de la monarchie, quelque démocratique qu'on l'eût rendue, car l'opinion individuelle d'un petit nombre de représentans ne pouvait pas compter comme un troisième parti. Les autres étaient divisés en Girondins ou républicains modérés, et en Jacobins et Cordeliers ou démagogues prononcés.

Richelieu ni de Mazarin de cette classe d'hommes à qui la souveraineté de la France allait être confiée.

Les Girondins étaient ainsi appelés, parce qu'à leur tête figuraient les membres de la députation de la Gironde; Vergniaud, Guadet, Brissot, Gensonné, Condorcet, tous orateurs éloquens, pleins des souvenirs de l'antiquité, purs dans leurs intentions pour la chose publique, mais manquant essentiellement de ce coup-d'œil perçant et sûr, de cet esprit vaste, fort et positif, qui distingue un véritable homme d'état: méconnaissant les premiers élémens de politique extérieure et d'administration publique, ils ne tardèrent pas à précipiter la France dans la guerre universelle, et dans l'anarchie dont ils devinrent les premières victimes.

Les Jacobins et les Cordeliers voyaient de jour en jour croître leur influence; et déjà ils ne déguisaient plus leurs projets. Ennemis plus ardens de l'autorité royale que les Girondins, ils visaient au même but, en ne différant que sur les moyens et sur le parti qu'ils comptaient en tirer.

Nouvelles autorités de Paris.

Par une circonstance assez remarquable, aucun des chefs de cette secte ne faisait partie de l'assemblée législative. Péthion et Robespierre ayant siégé à l'assemblée constituante n'étaient pas rééligibles, et les autres n'inspiraient pas assez de confiance pour l'être; mais le premier fut élu maire de Paris en remplacement du vertueux Bailly; Manuel fut nommé procureur-syndic de la commune; Danton obtint l'emploi modeste

de substitut, malgré la prise de corps décrétée contre lui, et qu'on vint exécuter jusques dans l'assemblée électorale où il exerçait ses intrigues: il eut déjà assez de crédit pour braver les lois et faire punir l'audacieux huissier qui osa menacer le défenseur du peuple.

Les emplois de ces trois magistrats avaient acquis la plus haute importance par l'autorité que la commune s'était arrogée depuis 1789, ainsi que par l'influence qu'elle exerçait sur les sections et la garde nationale : ces élémens d'une force inouïe à la disposition d'hommes si ambitieux, ne pouvaient manquer d'être mis en œuvre, et ils ne surent que trop les utiliser pour l'exécution de leurs pernicieux desseins.

Lafayette venait de résigner le commandement de la garde nationale, et dans cette circonstance ce fut un nouveau malheur; sous ses ordres elle n'eût jamais servi d'instrument aux conspirateurs. On verra au chapitre VI comment ces changemens survenus dans les autorités municipales de Paris, quoique peu importans en apparence, furent une des premières causes de la chute du trône, et ils expliqueront facilement l'origine et l'accroissement de la puissance de Robespierre.

Entraîné par ces digressions, je m'aperçois que j'anticipe sur les époques, et je reviens aux débats de la législature. Après avoir indiqué les élémens primitifs de ce grand bouleversement,

il sera beaucoup plus facile d'en suivre la marche progressive; aussi abandonnerons-nous désormais le détail de ces tristes événemens, pour nous borner au récit succinct des révolutions qui firent écrouler le trône, et renversèrent les factions qui cherchèrent successivement à s'élever sur ses débris.

Progrès rapides de l'anarchie.

La nouvelle assemblée, réunie le 2 octobre, donna, dès sa première séance, la mesure de l'esprit qui l'animait. Le Roi devait y venir prononcer le discours d'ouverture; elle décréta que le titre de Majesté ne lui serait plus donné, qu'il serait placé à la gauche du président sur un siége couvert en noir comme le sien. Le Roi justement indigné prit le parti de se faire remplacer par ses ministres, et l'assemblée confuse retira son décret.

Après un pareil début, que pouvait-on attendre de ces étranges législateurs? Le système d'une liberté sage, fondée sur la raison et les principes, avait fait place à celui de nivellement; la perte du Monarque était inévitable.

Les ministres Montmorin, Duportail, Bertrand de Molleville étaient sans cesse attaqués, et les sorties les plus déplacées se renouvelaient tous les jours.

Le système d'influencer l'assemblée par les spectateurs des tribunes, avait pris naissance avec les états-généraux, mais la tactique n'en avait

pas été poussée aussi loin qu'elle le fut dans cette nouvelle session. La composition des tribunes devint une arme terrible dans la main des chefs des Jacobins, qui, en y plaçant des hommes aussi audacieux que féroces, étouffèrent, par des murmures et des insultes, le peu de voix qui se faisait encore entendre pour la raison, et se rendirent maîtres de l'opinion apparente : à cette tactique, ils joignirent plus tard celle des députations composées de la lie du peuple, osant réclamer au nom de la nation française, les lois qui leur convenaient.

Les Jacobins, renforcés comme nous l'avons dit, d'une grande partie des nouveaux députés, ne tardèrent pas à s'assurer qu'ils avaient la majorité; et multipliant leur influence par les ramifications de leurs clubs, ils s'apprêtèrent à porter les plus vigoureux coups à leurs ennemis.

Nous ne suivrons ni la marche de ces ambitieux ni les débats qui signalèrent les derniers mois de l'année; nous ne retracerons pas les dégoûtantes discussions élevées par Merlin, Thuriot et Ruhle, qui, chargés de présenter des décrets à la sanction du Roi, remplirent la France de leurs plaintes, sur le peu de respect qu'on leur avait témoigné en les admettant dans son cabinet; ces insolentes prétentions étaient un pronostic des efforts que ces orgueilleux députés ne manqueraient pas de faire, pour se dé-

barrasser de la gêne et de l'humiliation qu'ils éprouvaient à soumettre leurs décrets à la sanction.

Relations extérieures.

Si le mal que les nouveaux démagogues faisaient à la France se fût restreint à quelques troubles intérieurs, on aurait pu espérer quelque remède du temps et de la réflexion; mais l'influence de leurs philippiques s'étendait jusqu'aux relations extérieures les plus importantes pour la nation, les plus nécessaires à sa grandeur et à sa prospérité.

Le comité diplomatique privé des lumières de Mirabeau, mené actuellement par de violens et présomptueux déclamateurs, étrangers à tous les principes de politique, devint bientôt une arme redoutable entre les mains des révolutionnaires, et cette fatale institution ne tarda pas à développer et multiplier les germes de discorde qui devaient embrâser le monde.

Jusques-là les débats extérieurs s'étaient bornés à deux points : l'un relatif aux armemens que les émigrés formaient en Belgique et dans les états de l'électeur de Trèves, rassemblemens hostiles contre lesquels le ministère français avait instamment réclamé; l'autre relatif aux intérêts des Princes allemands, possesseurs de fiefs en Alsace, dont l'Empereur soutenait les prétentions. L'assemblée nationale en décrétant en 1790, l'abolition des droits féodaux, n'avait pas

fait attention qu'elle attaquait les propriétés que les traités de cession de l'Alsace avaient conservés à plusieurs petits Princes souverains, dont les états situés en Allemagne étaient soumis aux lois et aux droits germaniques. On proposa, il est vrai, des indemnités que plusieurs acceptèrent; mais cette affaire ayant été traitée un peu légèrement, sans demander au préalable l'assentiment de l'Empereur, celui-ci protesta contre une atteinte portée aux propriétés de vassaux qui relevaient de sa couronne, et réclama ces propriétés comme fiefs de l'Empire.

La notification aux cours étrangères de la sanction donnée par le Roi au nouveau pacte constitutionnel vint compliquer un moment les affaires. Elle ne produisit néanmoins qu'un effet bien passager. Cette démarche que l'on dut croire sincère peut être considérée comme un véritable monument de la magnanimité de l'infortuné Louis; elle fut suivie d'un appel aux Princes français et aux émigrés, pour les déterminer à rentrer dans leur patrie, et à cesser désormais contre elle des provocations qui devenaient répréhensibles, dès-lors que les destinées de la monarchie et les rapports du Roi avec son peuple, semblaient irrévocablement fixés. Toutefois ce pacte même auquel le Roi prescrivait l'obéissance, loin de calmer les passions, ne faisait que les exciter; l'abolition de la noblesse, froissait les plus grands intérêts et

irritait l'orgueil. Une désobéissance formelle était aussi facile à prévoir, qu'impossible à empêcher.

Les émigrés protestèrent en assurant que le Roi n'était point libre; ils le firent même soupçonner d'être secrètement d'accord avec eux, en publiant qu'ils recevaient chaque jour des preuves de sa bienveillance et l'invitation de prolonger leur résistance.

Léopold revient à des idées pacifiques.

Les relations des cours étrangères avec le Roi devinrent néanmoins plus délicates à la suite de ces changemens ; on s'était allié pour la conservation des principes monarchiques, on ne pouvait les fouler aux pieds en venant au secours d'un Prince qui ne réclamait aucune assistance, et qui s'avouait heureux du bonheur imaginaire de ses peuples. Les Jacobins ont accusé Louis d'avoir réclamé secrètement ces secours tout en protestant du contraire; et ils ont fait, de cette duplicité, le prétexte de sa condamnation; la postérité seule jugera si ces reproches étaient fondés, et si le Roi n'y fut pas forcé par des attaques postérieures.

L'Empereur répondit tard et d'une manière vague aux dépêches qui lui notifiaient l'acceptation de la constitution; il adressa néanmoins aux cours alliées une note qui semblait vouloir revenir sur les stipulations de Pilnitz, et laissait des chances ouvertes à un arrangement : la marche rapide des événemens sous l'assemblée législative

renversa bientôt cet espoir. En attendant, Léopold reconnut de nouveau l'ambassadeur de Noailles, qui n'avait pas paru à la cour depuis l'événement de Varennes; il promit même d'interposer son autorité pour empêcher les rassemblemens armés, et le roi de Prusse imita son exemple. La cour d'Espagne influencée par les conseils des Princes émigrés se prononça plus ouvertement; le comte de Florida Blanca déclara que Louis XVI n'étant point en liberté, n'avait pu, de son plein gré, accepter une telle constitution. Le rapport, que M. de Montmorin fit à l'assemblée le 31 octobre, jette un grand jour sur la nature des relations de la France à cette époque; et j'ai cru ne pouvoir mieux instruire mes lecteurs qu'en les renvoyant à cette pièce intéressante annexée à la fin de ce volume (n° 6). On peut croire que si l'assemblée constituante eût encore existé, et que ses intérêts de politique extérieure eussent été confiés à Mirabeau, la guerre n'aurait point eu lieu.

Ce rapport de M. Montmorin fut le dernier acte d'un ministre honnête, mais faible, et peut-être imprudent; il donna sa démission, et cette démarche ne put le soustraire au glaive destructeur qui, peu de temps après, couvrit la France de deuil: il remit le porte feuille à M. de Lessart. Changement de ministère

Le ministre de la guerre Duportail, fit également place à M. de Narbonne, cependant l'admi-

nistration, en changeant de main, n'en devint pas plus capable de sauver la France.

Nouveaux projets hostiles.

Ce fut vers ce temps, s'il faut en croire le ministre Servan, que Louis écrivit au roi de Prusse, pour réclamer de nouveau la médiation armée de toute l'Europe, et accréditer le ministre Breteuil, comme le seul qui possédât sa confiance. Cette démarche, faite trois mois après l'acceptation de la constitution, serait en effet blâmable si ses ennemis eussent religieusement observé ce pacte défectueux. Mais le Roi, qui l'adopta sans doute de bonne foi, pour sauver la France et sa famille, fut assez fondé quelques mois après à désespérer de leur salut, lorsqu'il vit le mal empirer d'une manière effrayante par la composition de la nouvelle assemblée et la nature de ses premières entreprises. Ce n'est pas en 1791, qu'il faut confondre les époques; et à celle du mois de décembre, où la lettre dut être écrite, ce Prince pouvait, avec les intentions les plus pures, croire sa perte certaine, et recourir à tous les moyens de sauver sa couronne et sa vie, sans qu'on fût en droit de l'accuser d'avoir voulu ressaisir l'autorité absolue.

Déclamation des Girondins.

Cependant les négociations traînèrent encore quelque temps; les préparatifs continuaient avec une lenteur qui donnait encore quelque espoir aux amis de la paix, lorsque les sorties de Brissot et du comité diplomatique vinrent

attiser le feu qui couvait depuis si long-temps, et ouvrir le volcan qui devait bouleverser un si grand nombre d'états et engloutir tant de victimes.

Le premier motif de cette explosion fut la réclamation de l'Empereur relative aux Princes possessionnés en Alsace, et le conclusum de la diète qu'elle accompagnait.

De si minces intérêts n'étaient évidemment qu'un prétexte dont les deux partis couvraient des prétentions d'un autre genre; car dans toute autre circonstance, on serait bientôt tombé d'accord sur des objets de cette nature.

L'assemblée et son comité s'obstinaient à considérer ces fiefs comme soumis aux lois de l'Etat dans l'intérieur duquel ils étaient situés; la lettre de l'Empereur aussi bien que le conclusum de la diète parurent des actes attentatoires à la souveraineté nationale. Les rassemblemens d'émigrés armés étaient des griefs plus justes, et excitaient plus de réclamations encore. La note du prince de Kaunitz, du 21 décembre, au lieu de donner satisfaction sur ce point, ne fit qu'exciter la méfiance en paraissant vouloir soutenir l'électeur de Trèves, et parlant ouvertement d'une ligue de rois armés pour le soutien des prérogatives du trône.

L'assemblée législative, jugeant que dans de Décret pour

former trois armées.

semblables circonstances, il fallait prendre une attitude imposante, avait décrété la formation de trois armées fortes ensemble de 150 mille hommes, dont Lafayette, Rochambeau et Luckner prirent le commandement. Le conseil du Roi de son côté, cherchant les moyens d'éviter la rupture dont il était menacé avec toutes les cours, se décida à envoyer MM. de Ségur à Berlin, Marbois à Vienne, et Sainte-Croix à Trèves. Cette mesure ne remplit point l'attente, et si la lettre qui accréditait secrètement M. de Breteuil est authentique, il ne faut pas s'en étonner; d'ailleurs les esprits étaient trop aigris de part et d'autre, pour espérer un rapprochement.

Le parti républicain désire la guerre.

Les Girondins, exaltés sans cesse par les rapports qu'ils établissaient entre le peuple français et le peuple romain, ne respiraient que la guerre; ils y étaient encouragés par l'aspect imposant qu'offrait la nation entière, transformée en un vaste camp, où deux millions de gardes nationales armées et équipées semblaient en état de braver les efforts de toutes les armées régulières de l'Europe. Les hommes qui voulaient sincèrement la république, croyaient que des victoires en faciliteraient l'établissement, et que des revers mêmes, imputés aux machinations des royalistes, précipiteraient la chute du trône : tous s'accordaient donc à penser que la guerre serait honorable.

Cependant la situation intérieure de la France, l'état de son armée qui était de 60 mille hommes au-dessous du temps le plus fâcheux du règne de Louis XV, enfin l'embarras des finances, n'étaient pas des motifs propres à leur inspirer tant d'assurance et de présomption, et à leur faire accepter une lutte si disproportionnée contre les forces de l'Europe entière.

Il est vrai d'un autre côté, que la France possédait alors une population nombreuse et guerrière, quelques millions de jeunes gens exaltés par le fanatisme politique, des armes en abondance, des places dans le meilleur état et hors de toute proportion avec les moyens d'attaque. Mais on n'avait pas encore donné à cette masse l'organisation convenable pour la rendre utile, et ces gardes nationales n'étaient propres qu'à enfler l'orgueil de magistrats qui ne savaient pas les apprécier.

Peut-être aussi que ces enthousiastes calculèrent déjà sur le capital des fortunes particulières et sur la masse de la population, plus que sur un revenu régulier : décidés à jouer leur existence, ils pensèrent que celle de la nation devait être exposée aux mêmes chances. Déjà la planche des assignats était entre leurs mains une mine féconde en ressources, car la somme légalement émise s'élevait, dès le 1er novembre 1791, à 1400

millions, et tout portait à croire qu'elle ne s'arrêterait pas là.

Un autre moyen de succès sur lequel les Jacobins fondèrent de grandes espérances, était le système de propagande qui, promettant aux peuples les bienfaits de la liberté, opérerait sur eux un effet magique, et laisserait en un clin-d'œil les rois sans appui, sans armées et sans sujets; on aurait de la peine à interpréter d'une manière différente l'arrogance de ces provocateurs.

Ce qui se passait alors en France n'était pourtant pas encourageant pour les peuples voisins, et le spectacle de l'anarchie qui la déchirait, devait bien rassurer les cabinets européens, en leur montrant dans les Jacobins les auxiliaires les plus sûrs.

Leurs séances (1) commençaient à devenir orageuses et importantes. Déjà le bonnet rouge, fatal emblême du sang qui allait être versé à grands flots, était le signe de ferveur démocratique ou plutôt un symbole de férocité exigé des

---

(1) Anacharsis Clootz, prussien d'origine, fut l'orateur le plus véhément de cette secte, et il ne perdait aucune occasion de provoquer la république universelle. Ses imprécations contre tous les gouvernemens, et ses relations avec les Anglais l'ont fait soupçonner d'être un des agens les plus actifs du cabinet de Londres.

membres de cette assemblée; et peu de semaines après, les ministres du Roi eux-mêmes, se glorifiant d'être membres de la société, parurent à sa tribune, décorés de ce costume burlesque; achevant ainsi de détruire l'ombre de considération qui restait à l'administration publique.

Débats avec le prince de Kaunitz.

L'assemblée fut violemment agitée par la lecture des dépêches de l'Empereur et de Kaunitz. Brissot et Vergniaud prononcèrent des discours véhémens. Ces étonnantes philippiques menaçant tous les trônes, étaient autant de déclarations de guerre, de provocations imprudentes qui allaient mettre la France aux prises avec tout le continent; et qui malgré les caresses prodiguées aux Anglais, ne devaient pas manquer d'assurer le triomphe de leur cause et l'accomplissement de tous leurs vœux.

Le rapport du ministre de Lessart et les notes officielles furent renvoyés à l'examen du comité diplomatique. Gensonné vint peu de jours après, au nom de ce comité, sanctionner en quelque sorte les provocations de ses collègues. Les députés Isnard et Fauchet dans un accès de frénésie difficile à concevoir, insultèrent à toutes les cours, excitèrent l'insurrection des peuples, et déclarèrent ainsi une guerre éternelle à tous les Etats jaloux de conserver leurs institutions sociales.

On ne saurait exprimer qu'imparfaitement les attentats dont ces hommes exaltés se rendirent coupables envers leur patrie; il faut léguer leurs harangues à la postérité, comme des exemples effrayans de ce que peuvent l'esprit de parti et l'enthousiasme mal dirigés (1).

Les connaissances de Brissot, les vues qu'il déploya dans son discours même, sont tellement en contradiction avec les sophismes politiques dont il est entaché, qu'on serait tenté de croire qu'il fut l'instrument du cabinet anglais : ce soupçon tournerait en certitude, si ses erreurs et son faux enthousiasme n'avaient été partagés à cette époque, par les hommes d'état les plus distingués du royaume. Il fallait être néanmoins bien ignorant en politique, ou bien égaré par l'esprit de parti pour supposer que la nation la plus ambitieuse et la plus rivale restât inactive, tandis que la France s'engageait dans une lutte à outrance contre tous les intérêts européens. Un orateur enthousiaste jusqu'à la folie, était seul capable d'attirer sur son pays, privé d'alliances et déchiré au dedans, l'anathème de toutes les puissances, les passions et la haine de leurs chefs.

---

(1) Voyez pièces justificatives, n° 7, 8 et 9.

Le ministère anglais secondant avec adresse les fausses combinaisons de ses rivaux, feignait de grandes alarmes sur la correspondance établie entre les clubs français et ceux des Wighs, si connus par leurs sentimens d'opposition au pouvoir monarchique. Mais en réfléchissant au patriotisme sincère et à la haine prononcée de la nation anglaise pour les étrangers, on est presque tenté de chercher, dans cette correspondance même, les premières sources de l'influence que le cabinet de Saint-James exerça sur tous les partis qui déchirèrent la France, en les excitant à cette exagération qui devait désorganiser le royaume et le précipiter dans une guerre générale. Cette idée acquiert de nouvelles forces, en songeant que Marat, Anacharsis Clootz, Miranda, Payne, Pache, Clavière, n'étaient point français, et qu'il suffisait au cabinet britannique d'avoir dans ses intérêts quelques chefs des Wighs et quelques meneurs du parti républicain, pour profiter du délire qui s'était emparé de toutes les têtes et en diriger les effets à son gré.

L'Angleterre profite de l'exaspération des esprits.

Le chancelier Bacon dit quelque part, que le cabinet anglais devait faire les plus puissans efforts pour étouffer chez ses voisins jusqu'au désir d'être libre. Pitt appliquant une maxime inverse jugea peut-être que la liberté est voisine de la

licence, principalement dans les états nouvellement institués, et que tout ce qui tend à diviser les forces d'un rival est également dans l'intérêt national; sous ce rapport, il fut plus habile que Bacon. On est du moins autorisé à lui prêter ce système, car il avoua, dès 1790, en plein parlement, qu'il avait à se féliciter de la révolution française, puisqu'elle promettait le triomphe des principes professés en Angleterre, ou d'immenses avantages à son pays. Si le cabinet anglais fut fidèle aux préceptes du chancelier, en soutenant la maison d'Orange contre les patriotes, s'il devint ensuite l'appui de l'oligarchie, comme il le fut en Espagne de l'inquisition, on ne peut dissimuler qu'il a du moins mauvaise grace à se proclamer le libérateur des nations.

Enfin les plus graves soupçons planent avec raison sur ces complots du machiavélisme, lorsqu'on se rappelle les adresses de plusieurs clubs anglais à l'assemblée nationale, et entr'autres celle qui fut signée par lord Stanhope au nom de la société des amis de la liberté, témoignant la joie qu'on éprouvait à Londres de la révolution française, et encourageant les législateurs dans leurs nobles travaux (1). Si lord Stanhope est le

(1) Séance du 21 juillet 1790.

père de celui qui vient de prononcer une diatribe si virulente contre la nation française, on peut juger de la nature des ressorts que la politique anglaise fait mouvoir à son gré.

En attendant, Pitt convaincu que le meilleur moyen d'agiter la France plus long-temps serait de ne pas la combattre trop tôt, ou craignant d'éveiller les soupçons des puissances continentales, modéra les ressentimens du roi Georges, et l'engagea à ne prendre part à la guerre qui allait éclater, que quand elle serait entièrement engagée. Trop habile néanmoins pour ne pas profiter des embarras de la seule puissance qui fût à même de lui contester l'empire de l'Inde, il prenait toutes ses mesures pour le subjuguer, et tandis que la France s'amusait à des controverses sur les droits de l'homme, que la Prusse et l'Autriche s'apprêtaient à les combattre, l'imperturbable Albion portait ses efforts dans le Bengale et s'assurait, par la soumission du sultan de Mysore, un empire absolu dans la riche presqu'île du Gange.

La rupture devient inévitable.

Cependant l'abandon de tous ses intérêts d'outre-mer ne rendait pas la France plus sage sur le continent européen. L'assemblée nationale, d'après le rapport de son comité diplomatique, avait rendu un décret pour inviter le Roi à demander des explications à l'empereur d'Autriche. Le

prince de Kaunitz répondit, le 17 février 1792, aux dépêches de M. de Lessart à M. de Noailles, ambassadeur à Vienne. La note du ministre autrichien était d'un style modéré, elle donnait des éloges à la constitution et au peuple français; mais elle attaquait fortement le parti des Jacobins et les maximes révolutionnaires qu'il propageait, et c'était justement le moyen le plus sûr de provoquer la guerre : dans le fait, cette note ne donnait que des satisfactions illusoires (1), car la coalition existait, les armemens se continuaient, la Prusse et l'Autriche venaient de se lier plus étroitement par une alliance offensive et défensive, signée à Berlin, le 7 février 1792. On paraissait n'attendre que l'occasion pour une rupture qui depuis long-temps était inévitable.

M. de Lessart, en succédant à M. de Montmorin, avait apporté dans ses relations le même caractère de droiture avec moins de défiance pour les sentimens de l'assemblée. Il vint soumettre imprudemment, dans la séance du 3 mars, la réponse qu'il avait faite au nom du Roi sur les notes des 3 et 21 décembre, et le nouveau message du prince de Kaunitz, qui en était le résultat. Dépassant ainsi les bornes que la constitution avait

(1) Voyez pièces justificatives, n° 11.

mise aux droits de l'assemblée dans les négociations, il provoqua, par une discussion publique, les agressions directes qui devaient mettre plus d'aigreur dans les relations des deux états.

Cette réponse rédigée du reste avec sagesse, et forte d'argumens, jettera un grand jour sur les véritables dispositions des puissances alliées à cette époque. Le parti républicain se vengea bientôt sur de Lessart des vérités que le prince de Kaunitz avait dévoilées. Le ministre fut décrété d'accusation et traduit à la haute-cour nationale.

Ministère de Dumourier et de Roland

La famille royale éperdue, n'avait aucune confiance dans ses conseillers qui ne pouvaient plus rien; on recourut dans cette extrémité au moyen dangereux qui avait coûté la vie à Charles Ier; en déterminant Louis à renouveler entièrement son ministère et à se jeter franchement entre les bras du parti des Girondins. Dumourier fut appelé aux affaires étrangères, Roland à l'intérieur, Servan à la guerre; fatale résolution qui précipita la chute du Monarque imprudent.

Les esprits s'aigrissaient de plus en plus; les discours dont la tribune retentissait chaque jour, portaient dans toutes les Cours, des sentimens naturels de haine et de vengeance. Les armemens, les préparatifs dont l'Europe était agitée, venaient à leur tour jeter en France une défiance et une haine non moins forte.

Mort de Léopold.

Dans un tel état de choses, il ne fallait qu'une étincelle pour faire éclater l'incendie, et les premiers jours du mois de mars 1792, furent signalés par plusieurs événemens qui en provoquèrent l'explosion. L'Empereur termina sa carrière le 1er mars; dès cet instant les affaires prirent une tournure beaucoup plus hostile, soit que le successeur de Léopold, plus jeune que lui, fût moins prudent et plus disposé à la guerre, soit que la situation relative de la France et le caractère des nouveaux ministres accélérassent aussi la rupture.

Gustave est assassiné.

Au moment même où ces grands changemens avaient lieu, Gustave III était assassiné dans un bal masqué (16 mars), et sa mort en renversant toutes les espérances que les émigrés avaient placées en lui, enlevait à la coalition le chef que l'opinion générale des royalistes lui assignait.

D'après l'examen de toutes ces circonstances, on voit qu'il serait difficile d'affirmer sur les actes connus, à quel parti on doit attribuer les premiers torts de l'agression. Les puissances du Nord et de l'Allemagne se lièrent par des traités menaçans et parurent vouloir la guerre. Lorsque le parti républicain fut informé à son tour de l'existence d'une coalition, il craignit d'être prévenu, attaqué dans l'intérieur et livré à la vengeance de la noblesse qu'il avait outragée. Il prit alors

l'initiative; et le renouvellement du ministère dont nous avons parlé, devait être le signal du commencement des hostilités.

Dumourier fait déclarer la guerre.

Dumourier ayant une tête ardente, et quelques talens militaires qu'il estimait bien au-dessus de leur réalité, désirait les occasions de se signaler, sans trop s'arrêter aux conséquences qui en résulteraient. Il flattait les Girondins de la conquête immédiate des Pays-Bas, car l'armée autrichienne n'excédait pas 40 mille hommes, et n'avait aucune place pour baser ses opérations. En prenant l'initiative de la déclaration de guerre, on pouvait espérer des succès certains sur une armée qui ne se trouvait pas encore en mesure: en restant au contraire sur la défensive, on laissait amonceler l'orage prêt à fondre sur la France, et le succès devenait douteux. Guidé par ces considérations, Dumourier avait pressé M. de Noailles d'obtenir des réponses satisfaisantes de la cour de Vienne, et voyant qu'elles n'arrivaient point, il proposa le 20 avril 1792 de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, ce qui eut lieu dans la même séance.

Le roi de Prusse, par suite de ses traités offensifs et défensifs, devait nécessairement prendre à cette guerre une part active. Ses manifestes ne tardèrent pas à en donner l'assurance, et les mouvemens de ses troupes la confirmèrent bientôt.

Le roi de Sardaigne lié également avec le cabinet de Vienne auquel son ministre était vendu, non moins intéressé d'ailleurs au soutien de la famille des Bourbons, ne pouvait manquer d'y intervenir. Mais cela ne suffisait pas aux desseins du cabinet britannique, et le point le plus important de son projet consistait à mettre aux prises toutes les puissances maritimes, dont l'alliance en 1780 lui avait été si funeste. Les raisons d'état les plus puissantes semblaient apporter un obstacle invincible à l'exécution d'un tel plan, mais tous les intérêts nationaux devaient se taire, lorsque des passions habilement excitées eurent porté les peuples au plus haut degré de folie, et les Princes au comble de l'exaspération.

La haine du Stathouder pour le parti qui avait si souvent mis des bornes à son autorité et qui l'avait même compromise, l'aversion non moins forte que le roi d'Espagne manifestait pour les ennemis de l'autorité des Bourbons, pouvaient en un instant renverser les longs calculs d'une politique sage, détruire les fruits de l'heureuse guerre d'Amérique, et procurer aux Anglais l'alliance de deux puissances rivales qui n'auraient jamais dû déployer leur pavillon que contre eux. Dès-lors plus de balance dans la lutte maritime, plus d'incertitude sur la perte de la marine et des colonies françaises, plus de doute sur l'em-

pire absolu des mers, que les passions de ces deux cabinets imprudens devaient livrer d'un trait de plume à celui de Saint-James.

Mais il ne faut pas anticiper sur les événemens, et avant de revenir sur ce qui se passa en France aussitôt après la déclaration de guerre, il est convenable de tracer l'état des différentes armées européennes à cette époque, et de raconter les premiers événemens militaires qui eurent lieu en Belgique.

CHAPITRE IV.

Coup-d'œil sur la constitution des différentes armées européennes à l'époque de la déclaration de guerre en 1792.

Les vainqueurs de Leuthen, de Rosbach, de Torgau sont venus prouver dans les plaines de la Champagne et à Jéna, que les armes sont journalières, et qu'il faut plus que du courage pour triompher de ses ennemis et pour constituer une bonne armée.

Les causes générales qui ont tant d'influence sur les destinées des nations, exercent le même empire sur leur état militaire. Les victoires proviennent en partie de ces causes, et développent les talens des généraux comme le courage des soldats. Toutefois on ne peut se dissimuler, qu'abstraction faite de la situation intérieure des empires, une armée ne possède en elle-même les principes de sa supériorité ou de son infériorité, par la nature de son organisation, son esprit, et le caractère de ses chefs.

La force réelle d'un état se compose donc de l'espèce et de l'esprit de ses soldats et de ses officiers;

De ses moyens de recrutement;

Des institutions organiques des corps;

Des talens et de l'instruction de ses états-majors;

Du génie des généraux qui les commandent;

Enfin de l'esprit national à l'époque où la guerre éclate.

Les grands résultats ne s'obtiennent que par la réunion de ces moyens, car s'il est vrai que l'habileté du général en chef soit le premier garant des succès, ce chef gagnera des batailles sans résultats si la nation se refuse à des sacrifices devenus nécessaires, et il sera condamné comme le héros carthaginois à voir consumer son armée après la victoire.

De même les meilleures troupes du monde, conduites par un homme faible et sans talens, ne doivent attendre que des revers. Les armées françaises après avoir éclipsé les bandes espagnoles et triomphé de celles du célèbre Guillaume, perdirent aux champs de Ramillies, de Turin et de Hochstet, un lustre qu'elles reprirent sous le maréchal de Saxe, pour retomber dans le mépris sous ses successeurs.

Un bon état-major est surtout indispensable pour bien constituer une armée; il faut le considérer comme la pépinière où un général en chef doit puiser les instrumens dont il se sert; comme une réunion d'officiers dont les lumières

doivent seconder les siennes. Quand il n'y a pas harmonie entre le génie qui commande, et les talens de ceux qui doivent appliquer ses conceptions, le succès devient douteux, car les combinaisons les plus habiles sont détruites par les fautes d'exécution. Un bon état-major a d'ailleurs l'avantage d'être plus durable que le génie d'un seul homme; il peut remédier à bien des maux, et nous osons affirmer qu'il est la meilleure sauve-garde d'une armée. De petits intérêts de cotterie, des vues étroites, un amour-propre déplacé, s'élèveront contre cette assertion, elle n'en restera pas moins une vérité irrécusable pour tout militaire pensant, et tout homme d'état éclairé (1). Un état-major bien institué sera à une armée, ce qu'un minis-

(1) Je n'estime pas qu'un état-major soit bien institué par cela seulement qu'on exigera des études outrées de la part des jeunes aspirans; on peut être profond mathématicien, bon topographe, dessinateur correct, et mauvais guerrier. Un état-major qui remplirait toutes les conditions, serait à mon gré celui qui jouirait d'assez de considérations et de prérogatives pour offrir un avantage à tous les officiers des autres armes, et qu'on composerait par ce moyen des militaires déjà connus par leur aptitude pour la guerre. Les officiers du génie et d'artillerie cesseront d'être les antagonistes d'une telle institution, en réfléchissant que l'état-major leur offrirait alors un plus vaste champ pour se distinguer, et ne serait désormais qu'une réunion d'officiers de ces deux armes, les plus capables de diriger une opération de guerre, et mis à la disposition du général en chef pour l'aider dans ses travaux.

tère habile est à une monarchie; il secondera le chef lors même qu'il serait en état de tout diriger par lui-même; il préviendra des fautes en lui fournissant de bons renseignemens; il les empêchera quand le général sera inhabile au commandement. Et combien de hauts faits anciens et modernes qui ont illustré des hommes médiocres, ne furent-ils pas préparés par leurs alentours? Reynier fut le premier instrument des victoires de Pichegru en 1794; et Dessoles, comme lui, ne resta pas étranger à la gloire de Moreau (1). Le général Toll ne s'est-il pas associé aux succès de Kutusof; Diebitsch à ceux de Barclay et de Witgenstein; Gneisenau et Muffling à ceux de Blucher? combien d'autres noms ne pourrais-je pas encore citer à l'appui de ces assertions!

Enfin une armée brave et bien organisée, sans bon système de recrutement, est une machine incomplète, la France en a senti les tristes effets sous Louis XV, et les alliés pendant les premières guerres de la révolution. C'est par un tel système qu'on obtient les moyens de réparer ses pertes, sans attendre les ressources tardives d'un

(1) Je ne prétends point placer Moreau au rang des généraux médiocres, j'affirme seulement qu'il fut assez bien secondé par ses chefs d'état-major, pour leur devoir une partie de sa gloire.

enrôlement ; c'est lui seul qui constitue une armée nationale, qui met un état en mesure de proportionner ses efforts aux dangers, et procure une excellente espèce de soldats.

Pour se faire une idée plus précise des événemens que nous allons retracer, il importe donc de jeter un instant ses regards sur l'état intérieur des différentes troupes européennes au moment où la guerre éclata, et nous commencerons par l'armée française, qui fut appelée à y jouer le rôle principal, puisqu'elle eut affaire alternativement et collectivement avec toutes les autres.

at de l'armée française.

De temps immémorial, les Gaules furent habitées par des peuples valeureux : hardis et entreprenans sous les deux Brennus, opiniâtres et fermes contre les attaques de César, on les vit figurer glorieusement comme auxiliaires dans toutes les guerres de Rome. Ils parcoururent le moyen âge avec un égal succès, et s'ils durent céder à l'irruption des Francs, l'amalgame des deux nations ne fit qu'ajouter à leur énergie.

Les guerres de Charlemagne, et les croisades, les invasions de Louis XII, Charles VIII et François Ier, en Italie, enfin la lutte soutenue contre toute l'Europe par Louis XIV, prouvèrent suffisamment ce qu'on peut attendre d'une armée française bien commandée.

La fatale guerre de sept ans, les intrigues de la cour de Louis XV, et plus encore l'esprit de

vertige qui s'empara de toutes les têtes après ces honteuses expéditions d'Hanovre, éclipsèrent en un instant des siècles de gloire, et firent de cette armée un objet de ridicule.

Après la paix de 1762, le ministère français, ne sachant à quoi attribuer ses défaites, alla chercher dans les plus minutieux détails de la discipline et de l'instruction, ce qui n'était que l'effet du mauvais choix des généraux et de la direction fautive des grandes opérations.

On ne réfléchit ni aux dispositions qui font gagner les batailles, ni aux mouvemens stratégiques, c'est-à-dire aux marches considérées comme manœuvres de guerre; et l'on oublia toutes les combinaisons de la direction et de l'emploi des masses, pour s'amuser aux plus futiles accessoires. On s'imagina que les armées de Frédéric avaient triomphé par la manière de marcher le pas oblique, par la coupe des habits, et par mille absurdités qu'on aurait peine à croire, si les plaisantes discussions de cette époque n'étaient encore présentes à la mémoire, et qu'un ministre ne les eût encouragées.

La France vit paraître un grand nombre d'ouvrages sur la tactique; on se disputa sur des ploiemens et des déploiemens en tiroirs, sur des tranches et des plésions, et sur un ordre prussien et un ordre français dont on ne se faisait pas d'idée exacte; on forma des camps pour juger des avan-

tages de ces différens systèmes, et l'on crut trouver le sublime de l'art, dans le mécanisme de l'instruction des pelotons.

On était si fort engoué de tout ce qui ressemblait à la tactique allemande, qu'il suffit à cette époque de porter un nom tudesque, pour faire une fortune militaire. Un certain capitaine Pirch, sorti des rangs de l'armée prussienne, passa pour un émule de Frédéric, sur la simple présentation d'un mémoire dans lequel il donnait des idées pour aligner des bataillons sur les drapeaux; on se crut heureux qu'il daignât accepter un régiment et l'instruire suivant sa méthode.

Le gouvernement donnait ainsi l'exemple de ce scandale national, et il faut en convenir, les Français ne furent que trop enclins à le seconder. Les étrangers flattés de la supériorité qu'on leur décernait, se gardèrent bien de combattre des opinions auxquelles ils trouvaient si bien leur compte, et chacun s'accordait à placer les troupes françaises au dernier rang : encore un pas rétrograde, et elles se fussent trouvées au niveau des soldats du pape.

Cependant la guerre d'Amérique ranima un peu cette émulation, source des plus beaux faits d'armes. Les expéditions de la Grenade, et de Saint-Eustache; les campagnes de Lafayette, de Saint-Simon et de Rochambeau contre les Anglais aux Etats-Unis, terminées par la capitula-

tion de Cornwallis, firent pressentir que les grenadiers de Louis XVI, éclipseraient un jour les soldats de Condé. Si l'impulsion donnée par cette guerre à des dogmes exagérés eut de funestes suites pour la monarchie, on ne peut dissimuler les services immenses qu'elle rendit en retrempant l'esprit militaire.

Tandis que ces poignées de braves s'illustraient sur les rives de la Delaware et sur les rochers des Antilles, les disputes de théories continuaient en France. L'état-major, le gouvernement et les *faiseurs* se partageaient entre les différens systèmes; mais pendant que les chefs s'égaraient dans les plus fausses routes, les troupes rassemblées, perfectionnaient leur instruction et leur discipline, et Guibert esquissait un bon système de marches et d'ordres de bataille.

Cet auteur estimable, en s'élevant sans cesse contre les abus et les défauts de l'instruction, força également de faire des recherches qui produisirent l'ordonnance de 1791; ouvrage aussi admirable par sa clarté, que par sa précision. Elle fut commencée à peu près avec la révolution; les gardes-françaises et suisses servirent à faire l'essai des mouvemens projetés, à vérifier leur précision et leurs avantages; mais ce code important ne fut publié qu'au moment de la déclaration de guerre. Si l'armée n'en tira tout le fruit qu'on avait droit d'en attendre, il n'est

pas moins vrai qu'il servit à instruire les régimens de ligne et les bataillons de volontaires aux premiers principes de la marche, des feux et des mouvemens les plus nécessaires pour les jours d'action; et contribua ainsi à rendre cette masse de nouvelles levées propre aux opérations de campagne.

Cependant les autres parties de la constitution militaire ne reçurent pas, après la guerre d'Amérique, des améliorations égales à celles de l'ordonnance; les changemens que l'opinion réclamait avec le plus de force étaient imprudemment rejetés; on se rappelle même, avec douleur, les règlemens de 1786, qui devinrent une des premières causes du mécontentement de l'armée, et qui expliquent son peu d'attachement pour le gouvernement.

Dans une monarchie où la noblesse se dévoue au métier des armes comme aux pénibles obligations qu'il impose, il est facile de comprendre qu'elle jouisse de certaines faveurs, et qu'on lui tienne compte de ses services; mais en lui accordant quelque préférence, ne serait-il pas injuste de frapper d'exclusion la classe respectable des officiers de fortune : et ne semble-t-il pas plus dangereux encore que les grades supérieurs et les commandemens en chef qui doivent être le prix du génie, de l'expérience et du dévouement, deviennent le patrimoine de quelques cote-

ries privilégiées? Un gouvernement impartial n'oubliera jamais que sous Louis XVI, Bonaparte, Moreau, Kléber, et tant d'autres guerriers non moins célèbres, eussent été condamnés à une nullité éternelle; tandis que sous le long règne de Louis XV, on ne trouva pas même dans la noblesse française un général marquant, puisque le maréchal de Saxe qui illustra cette époque était étranger. Cependant le ministre Segur, égaré par les fatals préjugés du favoritisme, ne se borna pas à considérer les places d'officiers comme l'apanage des gentilhommes à quatre quartiers; il établit par de nouveaux règlemens une démarcation entre ces nobles eux-mêmes; et les régimens furent accordés d'emblée aux rejetons des familles présentées à la cour, pendant que celles de province languissaient éternellement dans les grades subalternes. De tels abus n'étaient pas seulement propres à jeter le découragement dans la jeunesse appelée à la défense de l'état, ils mécontentèrent toute l'armée, à l'exception d'un petit nombre d'individus, et irritèrent surtout ceux qui, appartenant à la même caste, s'estimaient d'autant plus égaux en droits.

A la vérité on citait quelques roturiers élevés au grade d'officiers, mais ce n'était qu'à force d'années et de protections; encore un lieutenant de cavalerie, parvenu à travers tant

d'obstacles, ne montait-il jamais au rang de capitaine. Le pauvre gentilhomme lui-même n'obtenait qu'après de longs services, le commandement d'une compagnie, dévolu de droit au fils d'un courtisan à peine sorti du collége.

L'introduction de la discipline prussienne et de l'usage des coups de plat de sabre, imaginée par le comte de Saint-Germain, établit entre la plupart des chefs une rivalité de morgue et de brutalité qui dénatura toutes les vraies sources du mérite; on se considéra comme un grand militaire à mesure qu'on devint minutieux, tracassier, et abhoré des troupes, dont le mécontentement fut ainsi porté au plus haut degré.

Les corps du génie et de l'artillerie, exempts par leur institution même de toutes les mutations qui agitent la ligne, n'en étaient pas moins divisés sur les principes de la révolution. Mais l'instruction indispensable de leurs sous-officiers rendit ceux-ci ardens zélateurs des innovations qui leur ouvraient une plus vaste carrière.

Pendant le cours de l'assemblée constituante, la discorde entre les officiers et les soldats s'accrut de plus en plus. La discipline, qu'il était si important de rétablir, fut relâchée à la fois, et par la coupable négligence des premiers, et par les provocations anarchiques des Jacobins, dont les clubs prenaient peu à peu beaucoup d'empire sur les troupes. Le ministre de la guerre

Duportail et le comité militaire de l'assemblée estimant que l'absence de toute subordination dans l'armée de ligne serait la meilleure égide de la liberté contre le despotisme, commirent une grande faute en encourageant les soldats à la fréquentation de ces clubs. Cependant les actes les plus marquans d'insubordination furent réprimés par les décrets, et quelques fois châtiés avec sévérité.

La condition du soldat se trouva d'un autre côté améliorée; la législation militaire se coordonna avec l'esprit national; on établit un mode d'avancement, où les droits de l'ancienneté et ceux du talent furent sagement balancés.

L'organisation des corps éprouva plusieurs secousses par les différens changemens de ministères, mais au fond l'état militaire de France resta à peu près le même. Son mode de recrutement était volontaire depuis trois siècles. Ce système que les rois avaient substitué aux levées de la féodalité, en soudoyant d'abord des régimens étrangers, puis en enrôlant les vagabonds de leur propre pays, n'avait jamais été suffisant, et on fut de bonne heure forcé de recourir aux milices. François Ier, Henri IV en levèrent sous différentes dénominations; mais elles furent définitivement instituées par Louvois en 1688 : le nombre de celles mises sur pied sous Louis XV, s'élevait à 110 bataillons, forts de 55 mille

hommes. Ce service considéré comme une des charges les plus vexatoires, pesant sur les bourgeois, fut assimilé aux corvées, et la plupart des cahiers en demandèrent l'abolition aux états-généraux. Dès la fin de 1789, une controverse intéressante s'éleva entre le ministre Latour-Dupin et Dubois-Crancé, député à l'assemblée : le premier avait proposé de porter les milices à 120 mille hommes, en conservant à peu près leur ancienne organisation, et fixant la force des troupes de ligne à 150 mille hommes. Dubois-Crancé combattit ce projet avec chaleur : il prétendit qu'il serait plus avantageux de rendre l'armée entièrement nationale ; de supprimer l'ancienne milice, et de la remplacer par une espèce de conscription à laquelle tous les Français seraient assujettis.

Ce projet, quelque spécieux qu'il parût, offrait un inconvénient grave, celui de désorganiser de fond en comble les cadres précieux où se trouvaient 130 mille vieux soldats, alors présens sous les drapeaux.

On aurait pu aisément prendre du projet ce qu'il offrait d'avantageux et en écarter tout ce qui était dangereux, puis préparer de longue main la fusion des milices avec les troupes soldées. Mais l'assemblée, plus frappée des vices des anciennes institutions militaires, que pénétrée de l'urgence d'en adopter de nouvelles ; tou-

jours disposée d'ailleurs à se populariser, en renversant ce que le peuple considérait comme une charge, décréta le 16 décembre la suppression des troupes provinciales, et enleva par-là 60 mille soldats à la France, sans prendre aucune mesure pour les remplacer.

Dix-huit mois s'écoulèrent sans qu'elle songeât à réparer cette faute : ce qui paraîtra d'autant plus étrange que l'Autriche et la Prusse déployaient depuis un demi-siècle des forces redoutables, et que les hommes d'état les plus sages avaient représenté à Louis XVI, dès le commencement de son règne, la nécessité de se mettre à l'unisson de ses voisins. Il paraît qu'une confiance exagérée dans les milices bourgeoises établies partout le royaume, après le 14 juillet 1789, fut la première cause de l'étonnante sécurité de l'assemblée. Ces 3 millions de gardes nationales, bonnes pour appuyer ses décrets, étaient cependant peu propres à défendre leurs foyers, bien moins encore à alimenter l'armée en cas d'expéditions hors des frontières. En effet ces millions d'hommes sur lesquels les Girondins comptèrent présomptueusement en attisant le feu de la guerre, n'auraient pas garanti la France de l'invasion, si d'autres circonstances n'y eussent concouru.

Le moyen le plus efficace et le plus simple de donner à la puissance nationale le développe-

ment dont elle était susceptible, pour la mettre en harmonie avec celle des autres états, semblait être d'assurer un bon mode de recrutement aux troupes de ligne comme noyau de l'armée, et d'adopter ensuite, avec quelques modifications, le système des milices tel qu'il existe en Suisse, pour servir d'auxiliaire dans les grandes occasions. Cette institution si simple, qui range toute la population militaire d'une nation en réserves sédentaires et en bataillons mobiles organisés d'avance, exercés aux premiers élémens du port d'arme et des feux, et qui marchent à tour de rôle à mesure que les dangers de la patrie l'exigent, convient particulièrement au caractère français; elle eût été à cette époque le moyen le plus sûr de résister aux nombreux ennemis que l'on se préparait. D'abord on aurait pris dans cette milice, par des appels, le nombre d'hommes nécessaire pour compléter l'armée; puis en temps de guerre on eût doublé la force des régimens en leur joignant un ou deux bataillons de milices, indépendamment du supplément en hommes que chaque compagnie de ligne aurait pu recevoir à son entrée en campagne. De cette manière, avec un état de paix de 180 mille hommes, l'armée régulière eût été aisément portée à 250 mille par le premier complément, et à 500 mille par le doublement en milices.

Vers la fin d'avril 1791, la réduction des régi-

mens qui ne pouvaient plus recruter suffisamment pour se mettre au complet, et l'approche de la guerre décidèrent le ministre Duportail à demander la levée de 100 mille hommes pour être organisés en bataillons et remplacer les troupes provinciales. Cette mesure acheva la ruine des anciens régimens qui, recrutant dans cette même classe de jeunes gens que les municipalités devaient ranger dans les auxiliaires, manquèrent d'aliment, et menacèrent de se dissoudre. C'était d'ailleurs donner naissance à la rivalité, et substituer à des corps fortement organisés, des bataillons tout neufs sur lesquels la prudence ne permettait pas de compter.

Il eût été bien plus simple de jeter les 100 mille auxiliaires dans la ligne, en portant les régimens d'infanterie à 3 bataillons. Des motifs d'intrigue ou l'esprit de parti, en ordonnèrent autrement. L'assemblée décréta toutefois l'organisation préparatoire de 300 mille hommes de gardes nationales qu'on ferait marcher à mesure qu'on en aurait besoin. Le moyen était bon en lui-même, mais il péchait par ses détails; on se borna à dresser des contrôles nominatifs de bataillons, au lieu d'en rassembler de suite un certain nombre, de les faire armer, habiller et servir alternativement de concert avec les troupes de ligne pendant 5 à 6 mois, temps suffisant pour dresser une troupe aux premiers détails du ser-

vice intérieur, de la discipline et de l'école de bataillon.

Ce service alternatif de toute la jeunesse en l'accoutumant aux devoirs du soldat, et en lui donnant la certitude d'être relevée à son tour par de nouveaux bataillons, est une idée lumineuse qu'on a toujours négligée dans les organisations militaires de la France. Mais nous nous laissons entraîner dans une dissertation étrangère à notre but, et il convient d'en revenir à l'exposé de ce qui existait.

Par suite de la désorganisation introduite à dessein dans les régimens de ligne, ils étaient à la déclaration de guerre en assez mauvais état; une seule mesure leur avait conservé un peu de vigueur; la nomination des officiers pris dans le tiers-état, remplit les cadres d'une jeunesse ambitieuse et guerrière qui ne tarda pas à se signaler; l'émulation, les chances d'avancement, l'amour de la patrie, suppléèrent pour un instant au puissant mobile de la discipline.

L'infanterie consistait à la fin de 1791 en

105 régimens à 2 bataillons.	210 Bons
14 bataillons d'infanterie légère.	14
170 bataillons de volontaires nationaux, décrétés le 22 juillet 1791, et dont la levée s'exécutait.	170
Le nombre de ces derniers fut porté à 200 bataillons par le décret du 5 mai 1792 qui augmenta les anciens de 226 hommes pour les porter à 800.	
TOTAL.	394 Bons

La cavalerie était composée de

2 régimens de carabiniers à 4 escadrons		8
24 —— de grosse cavalerie à 3 escadrons		72
18 —— de dragons	*id.*	54
12 —— de chasseurs à 4	*id.*	48
6 —— de hussards	*id.*	24
	TOTAL	206 escad.

Toutes ces forces ne montaient pas à plus de 160 mille hommes d'infanterie, 35 mille de cavalerie, 10 mille d'artillerie : encore s'en manquait-il de 20 mille hommes qu'elles fussent complètes; mais l'invasion des Prussiens fit marcher beaucoup de volontaires qui portèrent le nombre des combattans au-delà même de ces cadres.

L'infanterie composée d'une belle espèce d'hommes, formait de bons ou de mauvais régimens suivant le zèle et les lumières de leurs colonels; car il n'y avait pas un ministère assez éclairé, ni un chef assez habile pour donner l'impulsion à l'armée. Mais après le déplacement universel d'hommes et de choses, que ce grand bouleversement occasionna, tous les corps furent bientôt au même niveau.

L'état-major général, ce corps si essentiel pour la direction des opérations de la guerre, surtout dans un gouvernement où le Monarque n'est pas lui-même à la tête de ses armées, n'avait ni les

institutions ni l'expérience désirables; les corps de l'artillerie et du génie étaient au contraire une pépinière d'officiers aussi distingués par leurs lumières, que par leur zèle. Ainsi l'instruction la plus précieuse et les germes des plus grands talens, se trouvaient enfouis dans deux armes secondaires, où ils ne servaient qu'à des accessoires, au lieu de contribuer à leur propre gloire et à celle de l'armée par une heureuse fusion avec l'état-major, qui leur eût ouvert une vaste carrière.

Aucune puissance en Europe ne possédait à cette époque des élémens pareils à ceux qui existaient en France pour la composition d'un excellent état-major; et il faut en convenir à la honte des administrations qui se sont succédées, aucune puissance n'en eut un plus mauvais. L'ascendant de leur courage et de leurs talens, l'autorité dictatoriale des représentans du peuple, ont bien fait ressortir les Kleber, les Desaix, les Moreau, les Saint-Cyr, les Reynier, les Jourdan, les Soult; mais les institutions n'y ont été pour rien, et une armée doit en avoir qui soient au-dessus des événemens fortuits, et indépendantes des hommes.

La cavalerie qui ne le cédait en bravoure à aucune troupe de l'Europe était bien montée; cependant ses régimens se trouvaient beaucoup trop faibles, et son ordonnance défectueuse; ses

officiers généraux n'étaient point instruits à la mouvoir en grandes masses d'après la nature du terrain. Dans les guerres subséquentes, les défauts de cette arme ont été en partie corrigés; et l'expérience, en prouvant ce que peut faire une bonne cavalerie, a démontré aussi combien celle des Français avait besoin de réformes.

Les désordres qui agitaient la France, et auxquels l'armée participait plus ou moins, firent craindre que sa dissolution ne devînt complète dès les premières hostilités. A peine la guerre fut-elle allumée, que le désastre du 10 août et la fureur démagogique, enlevèrent 11 régimens de bonne infanterie suisse, au moment où l'on ne savait comment faire face aux ennemis. L'émigration semblait devoir mettre le comble à cet état de choses affligeant; elle privait l'armée des anciens officiers sur lesquels on comptait le plus. Mais ici les calculs naturels furent encore en défaut; cette fuite des princes, des généraux et des officiers de marque, au lieu de compromettre le salut de l'armée, de décourager le soldat, ouvrit un champ vaste à l'émulation; tels militaires qu'on n'aurait pas soupçonnés capables de commander un régiment, apprirent l'art de diriger des armées; les citoyens étant appelés à la défense de l'Etat, on vit sortir de toutes les classes de la société des hommes de génie, qui dégagés des entraves de l'habitude et des préju-

gés, s'adonnèrent à l'étude d'un art qui pouvait les conduire au faîte des honneurs et de la célébrité.

Le besoin de soldats et l'enthousiasme firent un devoir de l'état militaire; l'honneur et l'indépendance de la nation furent confiés à ses enfans, toujours plus intéressés que des mercenaires à se bien conduire et à se distinguer. L'enrôlement volontaire fournissait autrefois à l'armée des hommes paresseux et les efféminés des villes; la loi lui donna bientôt les robustes habitans des campagnes, déjà endurcis aux fatigues et aux privations; ainsi toutes les parties de sa constitution furent améliorées par les événemens mêmes qui semblaient devoir la détruire.

Etat de l'armée prussienne.

L'armée prussienne passait à la mort du grand Frédéric pour la première de l'Europe. Orgueilleuse d'une lutte sans exemple dans les annales modernes, et de la supériorité du génie de son roi, elle ajoutait à cette force d'opinion une instruction aux grandes manœuvres, dont les troupes d'aucune puissance n'approchaient. On y voyait une foule d'officiers rivaliser de talens.

Ce monarque avait entretenu l'émulation, et le souvenir de ses combats glorieux, par de fréquens simulacres de guerre. C'était dans ces grandes manœuvres où les deux partis étaient représentés, qu'il exerçait les officiers généraux à manier de grosses masses sur toute espèce de terrain,

en réglant leurs mouvemens d'après la position du moment, d'après les sinuosités de ce terrain et suivant les maximes consacrées par l'art et l'expérience. Dans ces nobles jeux de Mars, l'étranger étonné voyait des corps énormes de cavalerie rompre en colonnes à un signal donné, changer de direction, dérober leurs mouvemens à l'ennemi, paraître subitement sur une extrémité de sa ligne, et s'y former avec la rapidité de l'éclair, sans déploiement, par une simple conversion des divisions (1) : c'était là que, par un mouvement opposé on voyait la même cavalerie rompre en colonnes, exécuter par lignes un changement de front perpendiculaire en arrière, et se reformer, à droite ou à gauche en bataille sans déploiement, comme à la bataille de Rosbach.

Ces manœuvres étaient ainsi plutôt destinées à l'instruction des officiers généraux qu'à celle des troupes; elles leur apprenaient à calculer les distances et les intervalles de temps, souvent si décisifs à la guerre : on y essayait tous les systèmes d'attaque et de défense les plus avantageux aux différentes armes, et la combinaison des grands mouvemens par lesquels on parvient

(1) On peut voir l'explication de cette manœuvre dans le Traité des Grandes Opérations Militaires, tome Ier, chapitre V.

à accabler une partie de la ligne ennemie en masquant ses projets; enfin elles enseignaient à choisir des positions, et à y placer les troupes de manière à être à l'abri de semblables entreprises de la part de l'ennemi : Frédéric, en un mot, faisait faire à ses généraux des campagnes en pleine paix.

Ses soins ne se bornaient pas là, et nous dépasserions les bornes de ce tableau si nous voulions citer tous les moyens que ce grand roi employait pour porter son armée au plus haut degré de perfection. Nous avons dit que les officiers rivalisaient d'émulation dans l'étude de leur métier; on avait en effet établi à Berlin un cercle militaire où les officiers les plus instruits étaient admis; on trouvait dans cet établissement, les ouvrages militaires écrits dans toutes les langues; les membres de la société commentaient ces ouvrages, discutaient les différentes branches de la tactique, et des prix étaient décernés à ceux qui avaient trouvé des principes importans, ou résolu des questions d'un intérêt majeur. Une semblable institution pouvait former de grands généraux; mais la nature même du gouvernement, et surtout le mode irrévocable d'avancement, apportaient un obstacle invincible à leur carrière, et laissaient languir dans les grades subalternes ceux qui étaient peut-être les plus propres au commandement.

L'infanterie prussienne, quoique manœuvrière, était cependant loin d'atteindre le degré de perfection auquel Seidlitz avait porté la cavalerie. Cette dernière arme tenait alors le premier rang en Europe.

Le système de recrutement se trouvait depuis long-temps le même; c'était un mélange d'enrôlement volontaire et de réquisition d'hommes. Le pays était divisé en districts dans chacun desquels un régiment cantonnait et prenait ses recrues. Mais afin d'alléger cette charge aux habitans, on accordait en temps de paix une grande quantité de congés à ces soldats, pour exercer un genre d'industrie quelconque; et il n'en restait que la plus petite partie sous les drapeaux.

Les places d'officiers étaient réservées à la noblesse; le Philosophe de Sans-Souci n'avait pas su se mettre au-dessus de ce préjugé; il est vrai qu'en faisant précéder son nom d'un *Von* (de), on n'était pas astreint à fournir les preuves de ses quartiers, et j'ai connu plus d'un officier prussien qui eût été fort embarrassé d'en produire une seule. L'avancement basé sur l'ancienneté assurait le triomphe de la médiocrité. L'armée prussienne a changé dès-lors de système; le roi eut le bon esprit de rectifier ses institutions militaires, à la fin de 1806, et dut se féliciter de cette réforme en 1813.

L'infanterie consistait en

55 régimens, composés de 3 bataillons, dont 1 de grenadiers et 2 de mousquetaires	165 bataillons,
21 bataillons de fusiliers ou infanterie légère. .	21
TOTAL.	186 bataillons.

Les bataillons étaient à quatre compagnies de 160 hommes, officiers non compris.

La cavalerie consistait en

12 régimens de cuirassiers à 5 escadrons.	60	63
1——— de gardes-du-corps à 3	3	
2——— de dragons à 10	20	70
10——————— à 5	50	
10 régimens de hussards à 10		100
		233

L'artillerie nombreuse et bien organisée avait fait de rapides progrès : le corps du génie commençait à fournir des hommes d'un mérite reconnu.

On peut estimer l'infanterie à 120 mille hommes, la cavalerie à 35 mille, l'artillerie de 7 à 8 mille, non compris quelques bataillons de garnisons formés de vétérans ; cette force paraîtra immense en songeant qu'elle devait être alimentée par 5 à 6 millions d'habitans ; il est vrai que le tiers au moins se composait d'étrangers enrôlés dans l'empire, car il n'y avait guères de villes

d'Allemagne et même du Holstein, où il n'y eût des recruteurs prussiens devenus célèbres par le raffinement qu'ils donnaient à l'embauchage.

Sous le successeur de Frédéric, l'armée prussienne déchut de sa splendeur. La mort lui ravit ses meilleurs officiers. Les anciens soldats de Leuthen et de Torgau n'étaient plus. On s'aperçut bientôt que les meilleures troupes sans un grand général, ne peuvent faire que de petites choses.

Armée autrichienne.

L'armée autrichienne ne partageait pas la manie de se modeler sur celle de Frédéric : les dernières campagnes de Bohême et de Turquie sous la direction du célèbre Laudon, lui avaient rendu une partie de sa confiance, un peu ébranlée dans la guerre de 7 ans.

Son système de recrutement différait peu de celui des Prussiens; en temps de paix, la voie des enrôlemens volontaires, était suffisante; en temps de guerre on arrachait les compagnons-ouvriers à leurs métiers, les habitans des campagnes à leurs charrues, et souvent les pauvres bourgeois à leurs familles, pour les assigner aux régimens que telle province devait fournir. Différentes classes de recrues était formées à cet effet, chaque régiment avait une réserve déterminée, et toute prête à le porter au complet de guerre. La Croatie, le Bannat, frontières

de la Turquie, et ayant à se défendre des incursions de leurs barbares voisins, étaient organisés militairement. Là, tout individu mâle est soldat en naissant; et les arrondissemens civils ne sont à proprement parler que de grands cadres de bataillons. Les milices de ces provinces déjà célèbres dans la guerre de 7 ans, sont très-propres au service des troupes légères.

La Hongrie, encore pliée sous un joug féodal semblable au servage des Polonais, fournissait 11 régimens d'infanterie et 8 de cavalerie, qui avec les Wallons formaient l'élite des troupes impériales. Dans les grandes crises la noblesse de ce royaume marchait à la tête de ses paysans. L'insurrection hongroise avait sauvé Marie-Thérèse en 1742, et ce peuple belliqueux assurait d'immenses ressources à la maison d'Autriche.

L'avancement était généralement réservé à l'ancienneté, cependant on en déviait souvent: la noblesse avait beaucoup de part dans les promotions, sans qu'elle fût absolument indispensable pour arriver au dernier terme de la carrière. L'épée ennoblissait celui qui la portait; nous avons vu plus d'un plébéien parvenir au grade de lieutenant-général, et certes on ne niera pas qu'ils ne fussent des plus distingués de l'armée impériale. L'infanterie quoique bien

dressée et disciplinée, manquait de vivacité; la cavalerie supérieurement composée en hommes et en chevaux, rivalisait avec les escadrons prussiens pour l'instruction et les surpassait sous d'autres rapports. L'artillerie se perfectionnait en même temps que le génie. Le matériel moins parfait que celui des Français était lourd pour les pièces de position, et les pièces de 3 affectées à chaque bataillon, laissaient beaucoup à désirer.

L'état-major ne manquait ni d'érudition ni de talens; mais ses théories étaient outrées et vagues, car elles reposaient en partie sur le système de cordon attribué à Lascy.

Le prince de Ligne dans ses mémoires prolixes, mais d'ailleurs estimés, s'élève avec raison contre la manie de vouloir déterminer les chances de toutes les hypothèses, et de prétendre faire de la guerre un jeu à combinaisons limitées. On voulut, dit-on, pousser le ridicule jusqu'à fixer, par un règlement, ce qu'un officier aurait à faire dans toutes les circonstances. Une chose certaine, c'est que celui qui détermina en 1769 le service de l'état-major, s'écarte fort peu de cette marche surprenante.

La guerre de positions qui fit la réputation de Daun, avait de nombreux partisans dans l'état-major, sans être beaucoup préférable à celle de cordon. Ces deux systèmes qui dénotent déjà l'absence du génie, exigent cependant de la

part du général qui les emploie, des talens particuliers; et il faut en convenir, l'Autriche ne manquait pas d'officiers qui les possédassent. Quoi qu'il en soit, il était facile de présager que l'armée impériale éprouverait de grands désastres, pour peu que ses ennemis, adoptant un système offensif, l'exécutassent avec vigueur.

Les forces de François II se composaient de

41	régimens allemands à 3 bataillons	123
11	——— hongrois à 2 et 3 bat.	27
22	——— frontières à 2 et 3 bat.	61
5	——— wallons à 3 bat.	15
2	——— italiens à 3 bat.	6
	TOTAL.	232

11	régimens de grosse cavalerie . . .	66 escadrons.
7	——— de dragons	42
6	——— chevaux-légers	36
9	——— de hussards.	74
1	——— de hulans.	8
	TOTAL.	220

Les bataillons étaient très-forts; on les portait au moyen des réserves, jusqu'à 1200 hommes et même au-delà. On estimerait le total de ces forces à 240 mille hommes d'infanterie, 35 mille de cavalerie et 10 mille d'artillerie, si trois campagnes contre les Turcs et les maladies ne les eussent réduites du tiers.

Troupes de l'Empire.

Les troupes des autres cercles de l'Empire germanique avaient une organisation particu-

lière, du moins quant aux détails. Les Saxons alliés des Prussiens se modelaient sur eux; ils soutenaient l'ancienne réputation qu'ils avaient acquise, et leur cavalerie principalement la méritait sous tous les rapports. La force de cette armée s'élevait à 20 mille hommes, mais ses contingens dans les guerres, variaient suivant l'intérêt que le gouvernement y apportait.

Les Hessois, compagnons d'armes du duc Ferdinand, un peu moins nombreux que les Saxons, étaient, encore plus que ceux-ci, organisés à la prussienne; on croyait voir en eux des vétérans de Frédéric : ces troupes bien commandées, et composées de nationaux, avaient sur les Prussiens du temps, une supériorité décidée : disciplinées, braves, frugales et patientes, elles se couvrirent de gloire partout où elles eurent l'occasion de combattre à chances égales.

Les Hanovriens dignes descendans des soldats de Wittikind, n'étaient plus depuis l'avènement de Georges Ier au trône d'Angleterre, que les auxiliaires des modernes Carthaginois. Distingués par leur taille, leur courage, leur tenue, ils rivalisaient avec les premières troupes de l'Europe. Leur nombre variait suivant les besoins qu'en avait le cabinet de Londres; il s'éleva jusqu'à 30 mille hommes, dont la moitié environ marchait aux guerres lointaines.

Les Bavarois, dont on se rappelle les exploits

sous Merci, et dans les différentes luttes que leur Electeur soutint ensuite contre l'Autriche, avaient décliné à la fin du 18e siècle, et la guerre de 7 ans confirma un instant l'opinion de leur infériorité. Les Wurtembergeois et les Badois partageaient avec eux cette sorte de défaveur accréditée par la politique autrichienne. Ces trois armées se sont bien retrempées depuis à l'école française : les deux premières surtout ont rivalisé de bravoure avec les meilleurs soldats. La force des Bavarois était de 20 à 25 mille hommes avant la guerre; celle des Wurtembergeois d'environ 12 mille, les Badois n'avaient pas plus de 4 mille hommes sur pied.

Quant aux contingens des cercles, nous nous dispenserons d'en faire mention; on sait assez ce qu'ils furent dans tous les temps, des corps sans ame, enchaînés par l'Autriche, et toujours prêts à l'abandonner aux premiers revers.

Le matériel de l'artillerie de ces armées allemandes manquait de légèreté. Le système des états-majors variait un peu, mais en général ce corps était instruit au lever du terrain, et versé dans toutes les sciences nécessaires à la conduite des travaux militaires. Les Massenbach, les Scharnhorst, les Ruhle, les Porbeck lui ont fait honneur.

Le mode de recrutement était partout volontaire; la Saxe cependant avait introduit le sys-

tème des cantonnemens prussiens pour y subvenir en cas de besoin, et nous croyons que la Hesse était sur le même pied.

Le métier des armes fit pendant long-temps la principale occupation des Espagnols; nés soldats, ils étaient toujours prêts à défendre leurs frontières et à attaquer celles de leurs voisins. Ils portèrent dans les deux mondes la gloire du nom castillan. On sait ce que les armées espagnoles furent sous Charles-Quint, Pescaire, le duc d'Albe, et le connétable de Bourbon. Le théâtre de leurs exploits se porta en Europe, non-seulement jusqu'aux murs de Paris, mais encore sur les rives du Pô, de l'Adige, de l'Elbe, et jusqu'aux bouches de la Meuse et du Waal. Toutefois ces fameuses bandes dégénérèrent sous les règnes désastreux des derniers rois de la maison d'Autriche. Armée espagnole.

Lorsque Philippe V monta sur le trône, au commencement du siècle dernier, l'Espagne n'avait pas 15 mille hommes, et ne possédait pas un seul vaisseau en état de tenir la mer. A peine fut-il tranquille possesseur de la couronne, qu'il reconstitua son état militaire : ses successeurs l'ayant augmenté, formèrent successivement une armée dont les cadres en 1792, étaient composés comme il suit :

Maison du roi,	4 régimens d'infanterie dont 2 wallons à 3 bat.	12
	28 ——— de ligne à 3 bat.	84
	8 ——— étrangers dont 4 suisses, 3 irland., 1 italien à 3 bat.	24
	3 bataillons d'infanterie légère	3
	42 ——— de milices	42
	TOTAL	165

formant un complet de 116 mille hommes d'infanterie.

Maison du roi,	gardes-du-corps et carabiniers	8
	15 régimens de grosse cavalerie à 3 escadrons	45
	8 ——— de dragons	24
	TOTAL	77

formant un complet de 12,200 chevaux.

Ainsi l'armée espagnole, artillerie comprise, devait présenter une force d'environ 140 mille hommes.

Mais ces cadres offraient des lacunes considérables, et nous ne pensons pas que leur effectif dépassât 120 mille hommes, en y comprenant les milices; il faut encore en déduire l'infanterie nécessaire aux garnisons des grands ports, des îles Baléares : et l'armée en campagne n'excéda jamais 80 mille combattans, quoiqu'on la renforçât par une levée de 36 bataillons, qui fut ordonnée au moment de la déclaration de guerre à la France.

On remarquera que son organisation était établie sur de bons principes; la formation de bataillons de dépôt pour alimenter les batail-

lons de guerre; l'établissement des milices, prêtes à marcher; la création de 9600 hommes de gardes urbaines pour la défense des places maritimes, indiquent assez que le gouvernement s'était appliqué à tirer bon parti de sa population militaire. On ne pouvait rien y ajouter, si ce n'est un plus grand nombre de milices.

Avant 1782, on employait jusqu'à 35 bataillons dans les colonies; l'expérience prouva dès-lors que l'infanterie disponible, s'élevant à peine à 80 mille hommes, ne suffisait pas pour défendre les vastes possessions de la monarchie, et l'on forma dans chacune des colonies un certain nombre de troupes de ligne destinées à les garder, outre des corps assez considérables de milices. Les troupes du continent doivent néanmoins fournir encore plusieurs garnisons hors d'Espagne, aux îles Baléares, aux Canaries et aux deux présides de Ceuta et de Melilla.

L'artillerie modelée sur celle de France avait une excellente école à Ségovie; nous avons eu occasion de nous assurer qu'elle ne le cédait à aucune autre en Europe, pour son instruction, sa bravoure, et son matériel.

Le génie se trouvait également sur le meilleur pied; les travaux des places, ceux des ports et des ponts et chaussées, attestent que cette arme réunissait au suprême degré toutes les connaissances des arts et des sciences dont elle emprunte

le secours. Les écoles militaires de Cadix, Barcelone et Zamora assuraient à la jeunesse qui voulait parcourir la carrière militaire, une instruction analogue à l'arme dans laquelle elle comptait servir.

L'Espagnol sobre, vigoureux, infatigable, possède de grandes vertus guerrières, mais il manque d'activité soutenue. Si dans ces dernières révolutions son caractère se soumit difficilement à la discipline, nous avons été induit à penser, en observant l'esprit du peuple, que dans les temps ordinaires, il y serait plus facilement ployé. Son courage tumultueux prêtait beaucoup à une prompte désorganisation, car la déroute est toujours compagne de cette disposition naturelle des esprits chez les peuples méridionaux.

Nul ne parvenait au grade d'officier dans les troupes espagnoles sans être d'abord cadet dans le même régiment. Il fallait être noble pour être officier dans les dragons, mais dans le reste de la cavalerie on n'y regardait pas de si près, et pour l'infanterie cela n'était point nécessaire.

Les sergens avaient un avancement assuré, car la moitié des places de sous-lieutenans leur était dévolue, à l'exception pourtant de ceux d'artillerie et des gardes.

Ce mélange dégoûta du service la noblesse, qui rougit de voir ces officiers de fortune marcher de pair avec elle et quelquefois la commander. Bien

différens en cela de la noblesse russe, dont les premières familles briguent l'honneur de commencer leur apprentissage dans les derniers emplois de l'état militaire; les grands d'Espagne voulaient, comme ceux de France, débuter par des régimens, et ne pas partager avec des plébeïens les chances du commandement et des grades supérieurs. Aussi fut-il un temps où l'on n'aurait pas compté quatre grands d'Espagne dans les armées de terre ou de mer. Ils se sont un peu guéris depuis de ces préjugés, voyant sortir des rangs de l'armée républicaine des hommes qui avaient cette élévation d'ame et de sentimens, source inépuisable des grandes actions.

Le peuple avait le même dégoût pour le service; attaché à ses foyers, redoutant le déplacement, il n'a ni cette légèreté, ni cette mobilité qui détermine les autres nations à s'enrôler: il est sobre, ne se livre jamais à l'ivrognerie, et rarement au libertinage; il marche cependant quand il le faut, et sa valeur ne se dément point dans les occasions. La répugnance des Espagnols est encore plus forte pour l'infanterie que pour la cavalerie : aussi ne put-on jamais compléter un régiment national; il n'y avait que les étrangers, dont l'effectif approchât de la force déterminée par l'ordonnance.

L'armée sarde était une des mieux instituées : Troupes italiennes.

près de 30 mille hommes d'infanterie de ligne, 15 mille de milices, divisés en 30 bataillons, dont on aurait doublé la force au besoin, et qui ne le cédaient en rien aux meilleures troupes de l'Europe, donnaient à la cour de Turin une considération plus que proportionnée à ses moyens.

Le Piémontais est un excellent soldat : le service des régimens provinciaux a familiarisé toute la nation avec les armes; le peuple, comme la plupart des habitans des montagnes, est frugal, endurci à la fatigue et brave. Ces élémens se trouvaient bien utilisés. L'infanterie, l'artillerie et le génie laissaient peu à désirer : la cavalerie, forte de 3,600 combattans, se ressentait de la mauvaise qualité de ses chevaux et du caractère des Italiens, qui les rend peu propres à ce service. L'état-major comptait des hommes instruits.

Le mode de recrutement était volontaire, mais les milices, bien entendues à cette époque, assuraient d'excellens renforts à l'armée.

Nous ne nous étendrons pas sur l'organisation intérieure, ni sur une nomenclature de corps, dont le nombre variait suivant les besoins. On ajouta aux quatre régimens d'infanterie suisse, deux nouveaux régimens formés, dans le courant de la guerre, des hommes licenciés du service de France. Les milices furent à-peu-près toutes mises en activité, et employées à garder les places, à mesure que le théâtre des

opérations se rapprocha de l'intérieur du Piémont. Cependant les forces actives, en campagne, ne s'élevèrent guères au-delà de 30 mille hommes, vu la nécessité de pourvoir toutes les forteresses à cause de la proximité de l'ennemi : on disposa à la vérité quelquefois de leurs garnisons pour des entreprises de courte durée, mais elles furent rendues aussitôt après à leur première destination.

Les troupes Napolitaines n'ayant point pris part à cette dernière guerre, à l'exception d'un corps de 3 mille hommes qui ne fit que se montrer à Toulon, et de 1800 chevaux, qui assistèrent à la défaite de Beaulieu à Lodi, en 1796, nous ne nous étendrons pas sur cette armée, ayant une meilleure occasion d'en parler lorsque nous rendrons compte de la campagne de 1799. Quant aux autres troupes italiennes, elles ne valaient pas, à cette époque, la peine d'être nommées.

L'armée hollandaise se composait en 1792, de Armée hollandaise.

20,500 hommes d'infanterie nationale.
6,800 Wallons et Allemands.
7,600 Suisses, en 6 régimens.
4,100 troupes auxiliaires de Brunswick, Meeklenbourg.

39,000 hommes d'infanterie.
3,450 de cavalerie.
1,560 d'artillerie.
260 de mineurs et pontonniers.

TOTAL. . . 44,270

Cette armée n'était plus ce qu'elle fut jadis. Le peuple batave, adonné à la marine et au commerce, avait peu de penchant pour le service de terre. Les régimens Suisses et Allemands formaient son infanterie la plus solide; les nationaux, se comptaient à peine au milieu des masses armées de l'Europe. Ce n'étaient plus ces bandes aguerries luttant contre la tyrannie de Philippe II, ou contre la puissance de Louis XIV; quelques beaux faits d'armes particuliers ne détruiront pas cette assertion.

La cavalerie, dont la moitié se composait de Wallons et d'Allemands, fit la guerre avec plus de distinction qu'on ne s'y serait attendu d'un peuple plus navigateur que belliqueux, dont le caractère flegmatique contraste avec l'impulsion nécessaire à cette arme. L'artillerie était peu nombreuse, en proportion du grand nombre de places qu'on devait armer; et son matériel, comme son personnel, laissait beaucoup à désirer : il est probable que, dans le nombre indiqué d'autre part, les canonniers attachés aux pièces de bataillons ne sont pas compris.

Le génie était à-peu-près dans le même cas. Les états-majors avaient plus de considération dans l'intérieur de l'armée qu'au dehors; et, à l'exception du prince Frédéric d'Orange et d'un petit nombre d'officiers, la guerre prouva que ce n'était pas sans raison.

Les garnisons que la république était obligée d'entretenir dans ses ports et ses places, réduisaient l'armée active à moins de 30 mille hommes, et il n'en parut jamais autant dans les guerres où il s'agissait de son existence.

Etat militaire des Anglais.

L'Angleterre, qui depuis Guillaume III élevait de si hautes prétentions, et combattait sur terre et sur mer dans les quatre parties du monde, forcée d'entretenir jusqu'à 100 mille matelots ou soldats de marine, ne trouvait pas dans sa population industrieuse le moyen de lever autant de soldats qu'elle en eût voulu : elle ne comptait en 1792 qu'environ 30 mille hommes de troupes nationales dans les trois royaumes, et à-peu-près autant dans les colonies des deux Indes, non compris toutefois les troupes indigènes de noirs et de cipayes.

Habituée dès long-temps à soudoyer les soldats de l'Allemagne, elle comptait alors comme aujourd'hui, ceux du Hanovre et de tous les petits princes au nombre des siens. Sa politique, son or, ses matelots et ses citadelles flottantes sont les véritables élémens de sa puissance ; les uns lui procurent des auxiliaires, d'autres lui donnent des satellites, et les derniers lui assurent les possessions lointaines d'où elle tire les moyens d'armer la moitié de l'Europe contre l'autre.

Nous laissons aux historiens de ce siècle si fécond en grands événemens, le soin d'en tracer

un tableau digne de la postérité, et de montrer par quel concours d'habileté et de causes générales le gouvernement anglais a su monter à ce degré de force. Le patriotisme et l'énergie de la nation, son grand caractère, ses institutions, les manœuvres et le machiavélisme de son cabinet, le mécanisme de son administration, le secret de son crédit, les haines qu'il a su faire tourner à son profit, l'aveuglement d'une partie de l'Europe, telles ont été, en peu de mots, les sources multipliées de sa prospérité, dont il faut espérer, pour l'intérêt des autres peuples, que nous avons vu l'apogée.

Les levées furent, au reste, progressives en Angleterre comme dans les autres états, à mesure que les conquêtes coloniales la forçaient à s'étendre et à multiplier les garnisons. La milice (*Yeomanry*), réglée en 1786, par acte du parlement, à 30,800 hommes, diffère de tout ce qui s'est fait en France dans ce genre, en ce qu'elle repose sur le principe de la propriété. Il faut avoir une propriété de 2,400 francs pour y être admis, et on tire au sort; les pairs et employés civils sont exempts. Ces milices se rassemblent et s'exercent 28 jours par an, comme en Suisse, avec la différence qu'elles sont payées pour ce service. Les armes sont déposées dans un local où le tiers des bas-officiers et tambours se trouve à demeure fixe. Ces bas-officiers sont habillés tous les deux ans

par les provinces, et ont droit, après 15 et 20 ans de service, aux retraites d'invalides. Les miliciens ont la faveur d'exercer tout genre d'industrie sans appartenir à une corporation; on les habille également tous les trois ans. Les fonds, pour ce service, sont prélevés sur des impôts provinciaux (*Landtax*). Ces 30 mille hommes furent mis en activité en 1793 pour rendre l'armée régulière disponible sur le continent.

En 1794, on organisa 6 mille hommes de plus pour l'Ecosse, et on ajouta des compagnies à celles qui existaient en Angleterre. Le besoin toujours croissant d'hommes fit lever des volontaires (*Fencibles*), tant cavalerie qu'infanterie, pour la garde des batteries des côtes; et ce fut de cette époque que data l'augmentation sensible de l'armée anglaise.

En 1796, on organisa enfin un supplément de 60 mille hommes de milices et de 20 mille volontaires à cheval, qu'on parvint à monter au moyen d'une réquisition sur les chevaux de luxe. M. Dundas, dans l'exposé qu'il soumit aux communes en février 1800, porta leur nombre total jusqu'à 150 mille toutes classes comprises; et en le réduisant d'un tiers, on trouve encore une force imposante.

Ces milices permirent d'envoyer tour à tour les troupes de ligne en Flandre, en Hollande, en Egypte, en Espagne, partout enfin où il y avait des ennemis à susciter à la France.

L'armée régulière suivit presque la même progression. En 1795, elle se trouvait déjà de 119 mille hommes, compris l'armée du duc d'Yorck qui était encore dans la Nord-Hollande, et non compris 42 mille, employés à garder des colonies, la Corse, Gibraltar et le Portugal. C'était le triple de l'état avant la guerre.

L'armée du duc d'Yorck étant revenue après la conquête de la Hollande par les Français, ce qu'on comprend sous la désignation des gardes et garnisons, diminua en nombre; mais les forces dans les colonies augmentèrent en proportion, ce qui s'explique naturellement par l'envoi des troupes nécessaires à la conquête des établissemens hollandais et français.

En 1796, l'on entretint 206,400 hommes, savoir :

Gardes et garnisons, environ	49,000
Colonies	78,000
Milice	42,000
Brigade payée par l'Irlande	4,400
Troupes anglaises dans l'Inde	10,000
Volontaires fencibles, dont moitié cavalerie	23,000
TOTAL	206,400

Outre cette armée formidable, la compagnie des Indes entretenait, dit-on, 40 mille hommes vers la même époque; ce qui est croyable, puisqu'en 1810, elle comptait 61 régi-

mens d'infanterie et 17 de cavalerie à sa solde.

Avant ces derniers temps, le service de terre n'était pas fort considéré; les officiers peu instruits jouaient un assez triste rôle : l'armée s'est beaucoup améliorée depuis ses équipées de Hollande; la guerre d'Egypte a marqué l'époque de sa régénération.

Les états-majors, composés en partie d'officiers entendant la castramétation, les détails du service de campagne et la fortification passagère, jouissent d'une considération proportionnée à l'importance du service qu'on attend d'eux.

L'avancement se fait en partie par ancienneté; il n'exclut point toutefois la récompense due au mérite, et tout citoyen anglais peut arriver aux emplois militaires les plus élevés.

Dans les milices, les places s'achètent. La cavalerie anglaise, quoique brave et bien montée, exécutait généralement mal ses charges; ses chevaux étant mal équipés, le cavalier n'en était pas toujours maître. On dit qu'aujourd'hui cela est changé, et que cette arme a fait de grands progrès. L'infanterie est des meilleures de l'Europe: quelques déroutes comme celle de Turcoing, en 1794, n'empêchent pas qu'on ne retrouve dans les bataillons anglais, l'intrépidité des soldats de Marlborough et du grand Edouard.

L'artillerie est bien organisée, celle à cheval surtout; sa force a été successivement augmentée

dans les premières guerres de la révolution; de 3,700 hommes elle fut portée à 9 mille, dont 1,200 d'artillerie à cheval, 880 d'émigrés français et hollandais. Le matériel est admirable, ce qui ne doit pas étonner dans un pays si prodigue de ses guinées : le corps des pontonniers y est perfectionné, et les ponts d'avant-garde sont remarquables surtout par leur légèreté et la célérité de leur construction, avantages souvent décisifs à la guerre.

Les troupes anglaises se distinguent par leur bonne discipline et leur sang-froid; le soldat s'y enrôle pour la vie, ce qui est bien extraordinaire chez un peuple si jaloux de sa liberté; mais ce qui ne surprend pas moins, c'est qu'il est docile et soumis : ces qualités essentielles qui constituent une armée solide, sont peut-être préférables à une valeur brillante mais passagère. Les unes sont permanentes; l'autre, justifiant le proverbe espagnol, dépend de tel jour et de telle circonstance. La résignation et la discipline unies au courage froid, ont des résultats invariables et sûrs; elles produisent l'ensemble sans lequel il n'est point de véritable force.

Avant de passer à la narration des événemens militaires, nous ne pouvons nous refuser d'esquisser un léger tableau de l'armée russe : quoiqu'elle ne prît aucune part directe à cette première guerre, le coup-d'œil rapide que nous jette-

rons sur ses principales institutions ne sera peut-être pas mal accueilli.

Les troupes de cette nation étaient loin, en 1792, de la perfection où l'empereur Alexandre les a portées de nos jours; toutefois si leur équipement avait quelque chose de plus lourd, elles n'en étaient pas moins superbes par l'espèce d'hommes qui les composaient. Etat de l'armée russe.

Il sortit de l'état-major institué par Munich, une foule d'hommes de mérite, jusques sous Paul Ier, qui le détruisit. Les écoles des cadets étaient alors parfaitement tenues, et l'alimentaient, ainsi que le corps du génie.

L'infanterie avait prouvé à Pultava, à Kunersdorf, à Choczim, à Ismaël, et dans mille actions contre les Turcs ou les Suédois, ce qu'on peut attendre de son inébranlable fermeté.

La cavalerie, quoique moins instruite et moins bonne qu'elle ne l'est actuellement, s'était signalée à Zorndorf; et ses campagnes contre les Turcs devaient lui inspirer de la confiance contre les troupes européennes de même arme. La meilleure race de chevaux qu'il y ait en Europe lui assurait des remontes parfaites et un grand avantage pour supporter les fatigues de la guerre.

L'artillerie laissait encore beaucoup à désirer. Cette arme, également distinguée aujourd'hui par la magnificence de ses attelages, par la beauté et la légèreté de son matériel, la bra-

voure de ses soldats, l'instruction de ses chefs, se trouvait encore bien en arrière en 1792.

Le mode de recrutement était forcé, c'est-à-dire, qu'un ukase déterminait le nombre d'hommes à lever sur cent habitans mâles; ce nombre variait suivant les circonstances; et la noblesse laissait au sort, le soin de désigner les hommes qui devaient servir.

Un des inconvéniens de ce recrutement, c'est qu'il pèse également sur le paysan qui part, et sur le seigneur pour qui il devient un véritable impôt. Le soldat russe sert 25 ans, après lesquels il est invalide ou libre, s'il a les moyens d'exercer un métier.

L'opinion généralement accréditée en Europe, que le paysan russe, ne possédant rien, gagne beaucoup à devenir soldat, est dénuée de fondement. Un grand nombre d'entre eux, outre les champs de ses maîtres, cultive des fruits, des légumes, travaille et trafique à son compte. Beaucoup sont à leur aise; et la vie du soldat, dans l'intérieur du pays, ne leur porte pas envie au point de la désirer. Mais quand ce paysan est sous les drapeaux, il s'y attache comme à une seconde patrie.

L'étranger est aussi dans l'erreur, lorsqu'il croit que le défaut d'instruction et de point d'honneur personnel détruise tout esprit national et de corps. Sans doute le Russe n'est pas attaché à son

régiment par les liens qui retenaient un soldat républicain ou un vétéran du camp de Boulogne à ses enseignes; mais il l'est par d'autres considérations, par l'attrait qu'a pour l'homme le plus grossier, l'honneur de faire partie d'un corps distingué par ses exploits.

L'admirable institution de l'ordre de Saint-Georges, les augustes cérémonies des drapeaux auxquelles elle donne lieu, les médailles portées par le Souverain comme par le simple fusilier, sont autant de preuves qui démontrent combien le soldat russe est jaloux de distinctions, et combien le gouvernement sait en tirer parti.

Elevé de la manière la plus rude, sous un climat terrible, il est le plus robuste de l'Europe, le plus capable de soutenir les fatigues et les privations. En effet, sa condition s'améliore beaucoup à la guerre. Il ne connaît rien de plus sacré que ses devoirs; soumis à l'ordonnance comme aux préceptes de sa religion, aucune fatigue, aucune intempérie ne peut lui faire négliger les obligations qu'elle impose. On voit dans toutes les marches et durant une campagne entière, le canonnier près de sa pièce, au poste qui lui est assigné par le règlement, et à moins d'être frappé par le fer ennemi ou autorisé par son chef, il ne la quitterait pour rien au monde. Le soldat du train cire son harnais au bivouac par 15 degrés de froid et aux jours fixés, comme il le ferait dans un bon

cantonnement pour aller à une parade. Cet esprit admirable d'ordre et de précision, joint à l'instinct naturel que le soldat a de se pelotonner au lieu de fuir quand il est enfoncé, rend les défaites extrêmement rares. Sans doute une telle troupe est moins facile à rallier sur le terrain qu'une armée française, où l'intelligence du soldat supplée souvent au défaut d'ordre; mais elle est aussi plus difficile à rompre.

Cet instinct qu'aucune des troupes de l'Europe ne possède au même degré, s'est fortifié chez les Russes par les guerres contre les Turcs. Là, tout fuyard est sabré par les nuées de cavaliers qui se répandent sur les flancs et les derrières de l'armée. Ce n'est qu'en restant fermes et réunis qu'on échappe à une destruction inévitable.

La noblesse de l'Empire, que l'on croit en possession des droits les plus exclusifs, sert avec un désintéressement unique, et si la faveur accorde quelques préférences à de grands noms, il faut convenir que nulle part ces exceptions ne sont moins sensibles: il faut passer par tous les grades avec une rigidité peu commune, et en commençant même par être bas-officier. Quelle distance n'y a-t-il pas de cette noblesse mâle et généreuse qui commence par le métier de soldat, à ces gentilshommes courtisans qui, en France, devenaient colonels en sortant des mains de leur précepteur, ou à ces grands d'Espagne qui ne voulaient plus

de dignités militaires, parce qu'on admettait des roturiers dans les grades subalternes? Avec quels sentimens d'estime n'a-t-on pas vu ces Tolstoy, ces Galitzin, simples guides d'état-major, attendre, au bout d'une campagne pénible, une sous-lieutenance comme une grace spéciale; et ces Strogonoff qui, avec des millions de revenus, affrontaient sur les glaces du golfe de Bothnie, les fatigues et les dangers d'une campagne d'hiver comme officiers subalternes?

La plus parfaite égalité règne dans l'armée, car une fois dans la carrière des armes, aucun obstacle n'empêche de la parcourir. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir les noms des généraux distingués dans l'histoire militaire de Russie, on y trouvera autant de plébéiens ou de bas-officiers parvenus par leur mérite, que dans tout autre pays. Les serfs ne parviennent pas, mais c'est qu'ils ne savent rien; avec de l'instruction, ils seraient susceptibles d'avancement: il y avait aussi à Rome et à Sparte des esclaves et des ilotes qui étaient privés de tous droits.

La force de l'armée russe en 1792, ne s'élevait pas à plus de 200 mille hommes, dont la moitié habituellement employée aux lignes du Caucase, en Finlande et sur le Pruth; on ne pouvait disposer que du surplus pour les guerres à l'occident.

La milice cosaque n'était pas comprise dans ce nombre. Ce peuple pasteur, qui commence à cul-

tiver et à se fixer dans quelques villes, a fait assez de bruit en Europe pour nous dispenser de nous étendre beaucoup sur les troupes qu'il fournit. Je dirai seulement qu'elles se composent d'hommes vifs et intelligens, et non point d'un amas de vagabonds comme on le croit; le plus grand nombre possède des troupeaux et vit dans l'aisance, aujourd'hui surtout que de très-belles laines se tirent des plaines du Don et de la Crimée, et que le commerce de ces provinces augmente leurs débouchés. S'ils marchent à la guerre, c'est moins par goût, que pour acquitter un devoir envers le Souverain et l'Etat; ils se montent et s'équipent à leurs frais; le gouvernement ne leur donne absolument rien que l'ordre de monter à cheval; de là le penchant qu'ils ont au butin, et qui est assez commun à toutes les troupes irrégulières. Tant qu'ils furent en petit nombre et mal dirigés, ils ont fait plus de bruit que de besogne; mais conduits aujourd'hui par l'élite de la noblesse et les officiers les plus zélés, tels que les Orlof, les Lapuckin, les Kudaschof, les Benkendorf, ils sont devenus d'excellens soldats, infatigables, adroits, intelligens, doués surtout d'un coup-d'œil parfait pour saisir un point faible et mal gardé, et s'y précipiter avec une vivacité inconcevable. Aucune troupe n'est plus redoutable pour harceler l'ennemi en retraite, pour inquiéter ses communications, enlever ses convois, gêner ses mouvemens,

entraver de mille manières ses opérations; c'est le fléau des généraux en chef, dont ils mettent souvent en défaut les combinaisons les plus sages et les plus méthodiques. On a voulu leur donner de l'artillerie, ils se sont faits canonniers; on a cherché à les utiliser à pied dans des coups de vigueur, ils ont monté à l'assaut d'Ismaël la pique à la main. Il y a au reste un certain nombre de cosaques réguliers, qu'il ne faut pas confondre avec la levée en masse faite dans les derniers temps, ni avec ces bandes insignifiantes de Tartares, Kalmucks et Baschkirs.

Les cosaques qui ont fait la guerre du Caucase forment surtout une excellente cavalerie qui ne le cède à aucune au monde, si ce n'est aux Tschirkis et aux Kabardiens, leurs redoutables adversaires; troupes dont les Européens peuvent se faire une idée en se rappelant les Mamelucks (1). Mais je m'aperçois qu'entraîné par mon

(1) Depuis 30 ans, la Russie est en guerre avec les Tschirkis, quoiqu'ils soient habitans de provinces soumises à sa domination; on y a perdu un nombre considérable d'hommes, sans faire pour ainsi dire de prisonniers; ils se tuent plutôt que de se rendre, et leurs femmes même se détruisent plutôt que de tomber dans les mains de leurs ennemis. Ils ont des chevaux qui grimpent les rochers comme des chevreuils; tout leur bonheur consiste à posséder un beau cheval, une masse d'armes, une carabine et une cotte de maille, qui sont ordinairement du plus grand prix; c'est la cavalerie légère la plus redoutable qui existe.

sujet, je m'étends beaucoup trop sur une armée qui n'a pris qu'une part indirecte à ces premières campagnes, et dont je me trouve plus à même de retracer l'état actuel que celui de 1792.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1).

N° 1.

Entrevue de Mantoue au mois de mai 1791. — Projet communiqué au comte d'Artois par l'empereur Léopold.

« L'EMPEREUR fera filer 35 mille hommes sur la fron-
» tière de la Flandre et du Hainault; à la même époque,
» les troupes des Cercles se porteront au nombre de 15
» mille hommes au moins, sur l'Alsace. Les Suisses,
» en même nombre, se présenteront sur la frontière
» du Lyonnais et de la Franche-Comté. Le roi de Sar-
» daigne, sur celle du Dauphiné, avec 15 mille hommes.
» L'Espagne a déjà rassemblé 12 mille hommes dans
» la Catalogne, et portera à 20 mille, les troupes qui
» menaceront les provinces méridionales. Tous ces
» différens corps formeront une masse de 100 mille
» hommes ou environ, qui se portera en 5 colonnes,

(1) Quoique ces pièces aient été publiées, on ne les trouvera pas déplacées ici; les militaires pour qui ce livre est destiné, ne pouvant recourir à tous les ouvrages existans. D'ailleurs il nous a paru utile de rassembler tout ce qui peut fixer l'opinion sur l'origine de la guerre.

» sur chacune des frontières auxquelles ces différens
» états correspondent. A ces armées, se joindront des
» régimens restés fidèles, des volontaires armés dont
» on est sûr, et tous les mécontens des provinces.

» L'Empereur est assuré des bonnes dispositions du
» roi de Prusse, et Sa Majesté impériale s'est chargée
» elle-même de la correspondance directe avec la cour
» de Berlin. Le roi d'Angleterre, en sa qualité d'élec-
» teur de Hanovre, désire aussi d'entrer dans la coali-
» tion, qu'il faudra tenir très-secrète, jusqu'au moment
» de l'explosion ; c'est pourquoi on fera en sorte d'em-
» pêcher toute insurrection partielle dans l'intérieur.

» Tout étant ainsi disposé pour la fin de juillet, la
» protestation de la maison de Bourbon paraîtra : elle
» sera signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, de
» l'infant de Parme, et des princes du sang qui sont
» libres. Le manifeste des puissances paraîtra immédia-
» tement après.

» Quoique l'Empereur soit l'ame et le chef de l'en-
» treprise, il serait peut-être dangereux pour la Reine,
» qu'il parût en être le premier mobile ; et on ne man-
» querait pas d'attribuer à la maison d'Autriche, ce
» plan que l'assemblée s'efforcera de faire paraître
» odieux au peuple.

» L'Empereur écrit au roi d'Espagne de hâter ses
» préparatifs, et l'exhorte à signer sans délai la protes-
» tation de la maison de Bourbon. Le roi et la reine de
» Naples, qui la connaissent, n'attendent que la signa-
» ture de l'Espagne, pour donner la leur.

» Les dispositions du roi de Sardaigne sont excel-
» lentes. Il n'attend que le signal de l'Empereur. La

» diète de Ratisbonne, qui a reçu le décret de com-
» mission, va prendre ses dernières résolutions.

» On compte beaucoup sur la neutralité de l'Angle-
» terre. Tout étant ainsi combiné avec les puissances,
» on doit regarder ce plan comme arrêté, et prendre
» garde qu'il ne soit contrarié par des idées disparates;
» c'est pourquoi Leurs Majestés doivent éviter avec
» grand soin, de diviser la confiance et de multiplier
» les entremises, ayant déjà éprouvé que cette manière
» d'agir ne servirait qu'à nuire, retarder et embar-
» rasser.

» Les parlemens sont nécessaires pour le rétablisse-
» ment des formes. On continuera, en conséquence,
» d'entretenir une correspondance suivie avec plusieurs
» membres dispersés des cours souveraines, pour pou-
» voir les rassembler aisément quand il en sera temps.

» Quoique l'on ait désiré, jusqu'à présent, que Leurs
» Majestés pussent elles-mêmes se procurer leur liberté,
» la situation présente engage à les supplier très-ins-
» tamment de n'y plus songer. Leur position est bien
» différente de ce qu'elle était avant le 18 avril, avant
» que le Roi eût été forcé d'aller à l'assemblée et de
» faire écrire la lettre aux ambassadeurs. L'unique objet
» dont Leurs Majestés doivent s'occuper, est d'employer
» tous les moyens possibles à augmenter leur popularité,
» pour en tirer parti, quand le moment sera venu, et
» de manière que le peuple effrayé à l'approche des
» armées étrangères, ne voie son salut que dans la média-
» tion du Roi, et dans sa soumission à l'autorité de Sa
» Majesté. Telle est l'opinion de l'Empereur. Il attache
» uniquement à ce plan de conduite, le succès des me-

» sures qu'il a adoptées, et il demande surtout qu'on » éloigne toute autre idée. Ce qui arriverait à Leurs » Majestés, si, dans leur fuite, elles ne pouvaient » échapper à une surveillance barbare, le fait frémir » d'horreur. L'Empereur, croit que la sauve-garde la » plus sûre pour Leurs Majestés, est le mouvement des » armées des puissances, précédé par des manifestes » menaçans. »

N° 2.

Déclaration de Pilnitz.

« Leurs Majestés, l'Empereur et le roi de Prusse, » ayant entendu les désirs et les représentations de » *Monsieur*, frère du roi de France, et de son altesse » le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles » regardent la situation où se trouve actuellement le » roi de France, comme un intérêt commun à tous les » souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt » ne peut manquer d'être reconnu par les puissances » dont les secours sont réclamés, et qu'en conséquence » elles ne refuseront pas d'employer conjointement » avec leurs susdites Majestés, les moyens les plus effi- » caces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi » de France en état d'affermir dans la plus grande » liberté, les bases d'un gouvernement monarchique, » également convenable aux droits des souverains, et » au bien-être de la nation Française. *Alors et dans ce* » *cas*, leurs susdites Majestés, l'Empereur et le roi de

» Prusse, sont résolues d'agir promptement, d'un » mutuel accord, avec les forces nécessaires pour ob- » tenir le but proposé en commun. En attendant, elles » donneront à leurs troupes, les ordres convenables » pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

» Donné à Pilnitz, le 27 d'août 1791.

» *Signé*, LÉOPOLD-FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

On a prétendu qu'il fut encore signé le 26 août six articles secrets, dont nous allons donner le sommaire, en laissant au temps à dévoiler le secret qui plane encore sur l'histoire de ces négociations.

« Les deux puissances se concerteront, est-il dit, » pour prendre les mesures les plus efficaces, pour le » maintien des traités qui subsistent avec la France, » et pour les représentations à faire à la nation Fran- » çaise; elles inviteront tout l'Empire à concourir à » ces mesures, en cas que des représentations amicales » restassent sans effet. (Art. 1.)

» On s'entendra avec la cour de Pétersbourg, pour » assurer à l'électeur de Saxe le trône de Pologne. » (Art. 2.)

» Elles s'entendront entre elles, et avec les autres » intéressés, pour faire quelques échanges de terri- » toire, en observant l'ordre prescrit par la constitution » germanique. (Art. 3.)

» Elles se concerteront pour la diminution respective » de leurs armées, dès que leurs rapports avec d'autres » puissances étrangères le permettront. (Art. 4.)

» Le roi de Prusse promet, à l'archiduc François,

» sa voix pour son élection, comme roi des Romains;
» il ne s'opposera pas à ce qu'il soit pourvu, d'une
» manière conforme à la constitution germanique, à
» l'établissement de l'un ou de l'autre des Archiducs.
» (Art. 5.)

» L'Empereur s'emploiera pour faire avoir au roi de
» Prusse, les villes de Dantzig et de Thorn; le roi de
» Prusse interviendra auprès des puissances maritimes,
» pour qu'elles accèdent aux modifications désirées dans
» la convention de La Haye, du 10 décembre 1790.
» (Art. 6.)

N° 3.

Pièces relatives à l'acceptation de la constitution par le Roi, et à la protestation des princes.

Le Roi signifia le 13 septembre, à l'assemblée nationale, qu'il avait accepté la constitution, sa lettre est un modèle de raison et de sagesse.

Il donna la même communication à toutes les cours. Les princes avant d'être informés de ces événemens, adressèrent de Coblentz, au Roi, une protestation qui semble rédigée dans l'intention de l'en empêcher.

Nous présenterons ici un extrait de cet acte mémorable; le lecteur appréciera s'il est sans réplique, et si les vues de politique extérieure qu'il renferme, sont plus saines que celles des meneurs de l'assemblée.

Lettre des Princes au Roi.

Lorsque l'assemblée, qui vous doit l'existence, et qui ne l'a fait servir qu'à la destruction de votre pouvoir,

se croit au moment de consommer sa coupable entreprise ; lorsqu'à l'indignité de vous tenir captif au milieu de votre capitale, elle ajoute la perfidie de vouloir que vous dégradiez votre trône de votre propre main ; lorsqu'elle ose enfin vous présenter l'option, ou de souscrire des décrets qui feraient le malheur de vos peuples, ou de cesser d'être Roi. Nous nous empressons d'apprendre à Votre Majesté que les puissances dont nous avons réclamé pour elle le secours, sont déterminées à y employer leurs forces, et que l'Empereur et le roi de Prusse viennent d'en contracter l'engagement mutuel. Le sage *Léopold*, aussitôt après avoir assuré la tranquillité de ses états et amené celle de l'Europe, a signé cet engagement à Pilnitz, le 29 du mois dernier, conjointement avec le digne successeur du grand Frédéric ; ils en ont remis l'original entre nos mains ; et pour le faire parvenir à votre connaissance, nous le ferons imprimer à la suite de cette lettre, la publicité étant aujourd'hui la seule voie de communication dont vos cruels oppresseurs n'aient pu nous priver.

Les autres cours sont dans les mêmes dispositions que celles de Vienne et Berlin. Les princes et états de l'Empire ont déjà protesté, dans des actes authentiques, contre les lésions faites à des droits qu'ils ont résolu de soutenir avec vigueur. Vous ne sauriez douter, Sire, du vif intérêt que les rois Bourbons prennent à votre situation ; leurs Majestés catholique et sicilienne en ont donné des témoignages non équivoques. Les généreux sentimens du roi de Sardaigne, notre beau-père, ne peuvent pas être incertains. Vous avez droit de compter sur ceux des Suisses, les bons et anciens amis de la

France. Jusques dans le fond du Nord, un Roi magnanime veut aussi contribuer à rétablir votre autorité; et l'immortelle Catherine, à qui aucun genre de gloire n'est étranger, ne laissera pas échapper celle de défendre la cause des souverains.

Il n'est point à craindre que la nation britannique, trop généreuse pour contrarier ce qu'elle trouve juste, trop éclairée pour ne pas désirer ce qui intéresse sa propre tranquillité, veuille s'opposer aux vues de cette noble et irrésistible confédération.

Ainsi dans vos malheurs, Sire, vous avez la consolation de voir les puissances conspirées à les faire cesser, et votre fermeté dans le moment critique où vous êtes, aura pour appui l'Europe entière.

Ceux qui savent qu'on n'ébranle vos résolutions qu'en attaquant votre sensibilité, voudront sans doute vous faire envisager l'aide des puissances étrangères comme pouvant devenir funeste à vos sujets; ce qui n'est que vue auxiliaire, ils le travestiront en vue hostile, et vous peindront le royaume inondé de sang, déchiré dans toutes ses parties, menacé de démembremens. C'est ainsi, qu'après avoir toujours employé les plus fausses alarmes pour causer les maux les plus réels, ils veulent se servir encore du même moyen pour les perpétuer: c'est ainsi qu'ils espèrent faire supporter les fléaux de leur odieuse tyrannie, en faisant croire que tout ce qui la combat, conduit au plus dur esclavage.

Mais, Sire, les intentions des souverains qui vous donneront des secours, sont aussi droites, aussi pures que le zèle qui nous les a fait solliciter : elles n'ont rien d'effrayant ni pour l'état ni pour vos peuples. Ce n'est

point les attaquer, c'est leur rendre le plus signalé de tous les services, que de les arracher au despotisme des démagogues et aux calamités de l'anarchie. Vous vouliez assurer plus que jamais la liberté de vos sujets, quand des séditieux vous ont ravi la vôtre : ce que nous faisons pour parvenir à vous la rendre, avec la mesure d'autorité qui vous appartient légitimement, ne peut être suspect de volonté oppressive. C'est au contraire venger la liberté, que de réprimer la licence; c'est affranchir la nation, que de rétablir la force publique sans laquelle elle ne peut être libre. Ces principes, Sire, sont les vôtres ; le même esprit de modération et de bienfaisance qui caractérise toutes vos actions, sera la règle de notre conduite : il est l'ame de toutes nos démarches auprès des cours étrangères ; et dépositaires de témoignages positifs des vues aussi généreuses qu'équitables qui les animent, nous pouvons garantir qu'elles n'ont d'autre désir, que de vous remettre en possession du gouvernement de vos états, pour que vos peuples puissent jouir en paix des bienfaits que vous leur avez destinés. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Le plus sacré des devoirs, Sire, ainsi que le plus vif attachement nous portent à mettre sous vos yeux toutes ces conséquences dangereuses de la moindre apparence de faiblesse, en même temps que nous vous présentons la masse des forces imposantes, qui doit être la sauvegarde de votre fermeté.

Nous devons encore vous annoncer, et même nous jurons à vos pieds ; que si des motifs qu'il nous est im-

possible d'apercevoir, mais qui ne pourraient avoir pour principe que l'excès de la violence et une contrainte qui, pour être déguisée, n'en serait que plus cruelle, forçaient votre main de souscrire une acceptation que votre cœur rejette, que votre intérêt et celui de vos peuples repoussent, et que votre devoir de Roi vous interdit expressément, nous protesterions, à la face de toute la terre, et de la manière la plus solennelle, contre cet acte illusoire et tout ce qui pourrait en dépendre; nous démontrerions qu'il est nul par lui-même, nul par le défaut de liberté, nul par le vice radical de toutes les opérations de l'assemblée usurpatrice qui, n'étant pas assemblée d'états-généraux, n'est rien. Nous sommes fondés sur les droits de la nation entière, à rejeter des décrets diamétralement contraires à son vœu exprimé par l'unanimité de ses cahiers; et nous désavouerions pour elle, des mandataires infidèles, qui, en violant ses ordres et transgressant la mission qu'elle leur avait donnée, ont cessé d'être ses représentans; nous soutiendrions, ce qui est évident, qu'ayant agi contre leur titre, ils ont agi sans pouvoir, et que ce qu'ils n'ont pu faire légalement, ne peut être accepté validement.

Notre protestation signée avec nous, par tous les princes de votre sang, qui nous sont réunis, serait commune à toute la maison de Bourbon, à qui ses droits éventuels à la couronne imposent le devoir d'en défendre l'auguste dépôt. Nous protesterions pour vous-même, Sire, en protestant pour vos peuples, pour la religion, pour les maximes fondamentales de la monarchie, et pour tous les ordres de l'état.

Nous protesterions pour vous et en votre nom, contre

ce qui n'en aurait qu'une fausse empreinte. Votre voix étant étouffée par l'oppression, nous en serions les organes nécessaires, et nous exprimerions vos vrais sentimens, tels qu'ils sont consignés au serment de votre avènement au trône, tels qu'ils sont constatés par les actions de votre vie entière, tels qu'ils se sont montrés dans la déclaration que vous avez faite au premier moment que vous vous êtes cru libre. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas en avoir d'autres, et votre volonté n'existe que dans les actes où elle respire librement.

Nous protesterions pour vos peuples, qui, dans leur délire, ne peuvent apercevoir combien ce fantôme de constitution nouvelle qu'on fait briller à leurs yeux, et aux pieds duquel on les a fait jurer vainement, leur deviendrait funeste. Lorsque ces peuples, ne connaissant plus ni chef légitime, ni leurs intérêts les plus chers, se laissant entraîner à leur perte ; lorsqu'aveuglés par de trompeuses promesses, ils ne voient pas qu'on les anime à détruire eux-mêmes les gages de leur sûreté, les soutiens de leur repos, les principes de leur substance et tous les liens de leur association civile, il faut en réclamer pour eux le rétablissement, il faut les sauver de leur propre frénésie.

Nous protesterions pour la religion de nos pères, qui est attaquée dans ses dogmes et dans son culte comme dans ses ministres ; et suppléant à l'impuissance où vous seriez de remplir vous-même en ce moment vos devoirs de fils aîné de l'église, nos prendrions, en votre nom, la défense de ses droits, nous nous opposerions à des spoliations qui tendent à l'avilir ; nous nous éleverions avec force contre des actes qui menacent le royaume des horreurs du schisme, et nous professerions hautement

notre attachement inaltérable aux règles ecclésiastiques admises dans l'état, desquelles vous avez juré de maintenir l'observation.

Nous protesterions pour les maximes fondamentales de la monarchie, dont il ne vous est pas permis, Sire, de vous départir ; que la nation elle-même a déclarées inviolables, et qui seraient totalement renversées par les décrets qu'on vous présente, spécialement par ceux qui, en excluant le Roi de tout exercice du pouvoir législatif, abolissent la royauté même ; par ceux qui en détruisent tous les soutiens, en supprimant tous les rangs intermédiaires ; par ceux qui, en nivelant tous les états, anéantissent jusqu'au principe de l'obéissance ; par ceux qui enlèvent au monarque les fonctions les plus essentielles du gouvernement monarchique, ou qui le rendent subordonné dans celles qu'ils lui laissent ; par ceux enfin, qui ont armé le peuple, qui ont annullé la force publique, et qui, en confondant tous les pouvoirs, ont introduit en France la tyrannie populaire.

Nous protesterions pour tous les ordres de l'état, parce qu'indépendamment de la suppression intolérable et impossible, prononcée contre les deux premiers ordres, tous ont été lésés, vexés, dépouillés ; et nous aurions à réclamer tout à-la-fois les droits du clergé qui n'a voulu montrer une ferme et généreuse résistance que pour les intérêts du ciel et les fonctions du saint ministère ; les droits de la noblesse qui, plus sensible aux outrages faits au trône dont elle est l'appui, qu'à la persécution qu'elle éprouve, sacrifie tout pour manifester, par un zèle éclatant, qu'aucun obstacle ne peut empêcher un chevalier français de demeurer fidèle à son Roi, à sa patrie, à son honneur ; les droits de la magistrature,

qui regrette beaucoup plus que la privation de son état, de se voir réduite à gémir en silence de l'abandon de la justice, de l'impunité des crimes, et de la violation des lois dont elle est essentiellement dépositaire; enfin, les droits des possesseurs quelconques, puisqu'il n'est point en France de propriété qui ait été respectée, point de citoyens honnêtes qui n'aient souffert.

Comment pourriez-vous, Sire, donner une approbation sincère et valide à la prétendue constitution qui a produit tant de maux?

Dépositaire usufruitier du trône que vous avez hérité de vos aïeux, vous ne pouvez ni en aliéner les droits primordiaux, ni détruire la base constitutive sur laquelle il est assis.

Défenseur né de la religion de vos états, vous ne pouvez pas consentir à ce qui tend à sa ruine, et abandonner ses ministres à l'opprobre.

Débiteur de la justice à vos sujets, vous ne pouvez pas renoncer à la fonction essentiellement royale de la leur faire rendre par des tribunaux légalement constitués, et d'en surveiller vous-même l'administration.

Protecteur des droits de tous les ordres, et des possessions de tous les particuliers, vous ne pouvez pas les laisser violer et anéantir par la plus arbitraire des oppressions.

Enfin, père de vos peuples, vous ne pouvez pas les livrer au désordre et à l'anarchie.

Si le crime qui vous obsède, et la violence qui vous lie les mains, ne vous permettent pas de remplir ces devoirs sacrés, ils n'en sont pas moins gravés dans votre cœur en traits ineffaçables, et nous accomplirions votre

volonté réelle, en suppléant, autant qu'il est en nous, à l'impossibilité où vous seriez de l'exercer.

Dussiez-vous même nous le défendre, et fussiez-vous forcé de vous dire libre en nous le défendant, ces défenses, évidemment contraires à vos sentimens, puisqu'elles le seraient au premier de vos devoirs; ces défenses, sorties du sein de votre captivité, qui ne cessera réellement que quand vos peuples seront rentrés dans le devoir, et vos troupes sous votre obéissance; ces défenses, qui ne pourraient avoir plus de valeur que tout ce que vous aviez fait avant votre sortie, et que vous avez désavoué ensuite; ces défenses enfin, qui seraient impreignées de la même nullité que l'acte approbatif contre lequel nous serions obligés de protester, ne pourraient certainement pas nous faire trahir notre devoir, sacrifier vos intérêts, et manquer à ce que la France aurait droit d'exiger de nous en pareille circonstance. Nous obéirions, Sire, à vos véritables commandemens, en résistant à des défenses extorquées, et nous serions sûrs de votre approbation, en suivant les lois de l'honneur. Notre parfaite soumission vous est trop connue pour que jamais elle vous paraisse douteuse. Puissions-nous être bientôt au moment heureux où, rétabli en pleine liberté, vous nous verrez voler dans vos bras, y renouveler l'hommage de notre obéissance, et en donner l'exemple à tous vos sujets!

Nous sommes, Sire, notre frère et seigneur, de Votre Majesté,

Les très-humbles et très-obéissans frères, serviteurs et sujets,

LOUIS STANISLAS-XAVIER.

CHARLES-PHILIPPE.

N° 4.

Sommation aux Princes français et aux émigrés de rentrer en France. — Lettre du Roi aux Princes français, ses frères.

Paris, le 16 octobre 1791.

J'aurais cru que mes démarches auprès de vous, et l'acceptation que j'ai donnée à la constitution, suffiraient, sans un acte ultérieur de ma part, pour vous déterminer à rentrer dans le royaume, ou du moins à abandonner les projets dont vous paraissez être occupés. Votre conduite depuis ce temps, devant me faire croire que mes intentions réelles ne vous sont pas bien connues, j'ai cru devoir, à vous et à moi, de vous en donner l'assurance de ma propre main.

Lorsque j'ai accepté sans aucune modification, la nouvelle constitution du royaume, le vœu du peuple et le désir de la paix, m'ont principalement déterminé. J'ai cru qu'il était temps que les troubles de la France eussent un terme; et voyant qu'il était en mon pouvoir d'y concourir par mon acceptation, je n'ai pas balancé à la donner librement et volontairement. Ma résolution est invariable; si les nouvelles lois exigent des changemens, j'attendrai que le temps et la réflexion les sollicitent; je suis déterminé à n'en provoquer et à n'en souffrir aucun, par des moyens contraires à la tranquillité publique et à la loi que j'ai acceptée.

Je crois que les motifs qui m'ont déterminé, doivent avoir le même empire sur vous. Je vous invite donc à

suivre mon exemple. Si, comme je ne doute pas, le bonheur et la tranquillité de la France vous sont chers, vous n'hésiterez pas à concourir, par votre conduite, à les faire renaître. En faisant cesser les inquiétudes qui agitent les esprits, vous contribuerez au rétablissement de l'ordre, vous assurerez l'avantage aux opinions sages et modérées, et vous servirez efficacement le bien que votre éloignement, et les projets qu'on vous suppose, ne peuvent que contrarier.

Je donnerai mes soins à ce que tous les Français qui pourront rentrer dans le royaume, y jouissent paisiblement des droits que la loi leur reconnaît et leur assure. Ceux qui voudront me prouver leur attachement, ne balanceront pas. Je regarderai l'attention sérieuse que vous donnerez à ce que je vous marque, comme une grande preuve d'attachement envers votre frère, et de fidélité envers votre Roi, et je vous saurai gré toute ma vie de m'avoir épargné la nécessité d'agir en opposition avec vous, par la résolution invariable où je suis, de maintenir ce que j'ai annoncé.

Signé Louis.

N° 5.

Proclamation du Roi concernant les émigrations, du 14 octobre.

Le Roi, instruit qu'un grand nombre de Français quittent leur patrie et se retirent sur les terres étrangères, n'a pu voir sans en être vivement affecté, une

émigration aussi considérable ; et quoique la loi permette à tous les Français la libre sortie du royaume, le Roi, dont la tendresse paternelle veille sans cesse pour l'intérêt général et pour tous les intérêts particuliers, doit éclairer ceux qui s'éloignent de leur patrie, sur leurs véritables devoirs et sur les regrets qu'ils se préparent. S'il en était parmi eux qui fussent séduits par l'idée qu'ils donnent peut-être au Roi une preuve de leur attachement, qu'ils soient détrompés, et qu'ils sachent que le Roi regardera comme ses vrais, ses seuls amis, ceux qui se réuniront à lui pour maintenir et faire respecter les lois, pour rétablir l'ordre et la paix dans le royaume, et pour y fixer tous les genres de prospérité auxquels la nature semble l'avoir destiné.

Lorsque le Roi a accepté la constitution, il a voulu faire cesser les discordes civiles, rétablir l'autorité des lois, et assurer avec elles tous les droits de la liberté et de la propriété. Il devait se flatter que tous les Français seconderaient ses desseins ; cependant, c'est à cette même époque que les émigrations ont semblé se multiplier. Une foule de citoyens abandonnent leur pays et leur Roi, et vont porter chez les nations voisines, des richesses que sollicitent les besoins de leurs concitoyens. Ainsi, lorsque le Roi cherche à rappeler la paix et le bonheur qui la suit, c'est alors que l'on croit devoir l'abandonner, et lui refuser les secours qu'il a droit d'attendre de tous. Le Roi n'ignore pas que plusieurs citoyens, des propriétaires surtout, n'ont quitté leur pays que parce qu'ils n'ont pas trouvé dans l'autorité des lois la protection qui leur était due : son cœur a gémi de ces désordres. Ne doit-on rien pardonner aux circons-

tances ? Le Roi lui-même, n'a-t-il pas eu des chagrins ? et lorsqu'il les oublie pour ne s'occuper que du bonheur commun, n'a-t-il pas le droit d'attendre qu'on suive son exemple.

Comment l'empire des lois s'établirait-il, si tous les citoyens ne se réunissent pas auprès du chef de l'état ? Comment un ordre stable et permanent, peut-il s'établir et le calme renaître, si, par un rapprochement sincère, chacun ne contribue pas à faire cesser l'inquiétude générale ; comment, enfin, l'intérêt commun prendra-t-il la place des intérêts particuliers, si, au lieu d'étouffer l'esprit de parti, chacun tient à sa propre opinion, et préfère de s'exiler à céder à l'opinion commune ?

Quel sentiment vertueux, quel intérêt bien entendu peut donc motiver les émigrations ? L'esprit de parti qui a causé tous nos malheurs, n'est propre qu'à les prolonger.

Français qui avez abandonné votre patrie, revenez dans son sein : c'est-là qu'est le poste d'honneur, parce qu'il n'y a de véritable honneur qu'à servir son pays et à défendre les lois. Venez leur donner l'appui que tous les bons citoyens leur doivent ; elles vous rendront à leur tour ce calme et ce bonheur que vous chercheriez en vain sur une terre étrangère. Revenez donc, et que le cœur du Roi cesse d'être déchiré entre ses sentimens qui sont les mêmes pour tous, et les devoirs de la royauté qui l'attachent principalement à ceux qui suivent la loi. Tous doivent le seconder, lorsqu'il travaille pour le bonheur du peuple. Le Roi demande cette réunion pour soutenir ses efforts, pour être sa consolation la plus

chère ; il la demande pour le bonheur de tous. Pensez aux chagrins qu'une conduite opposée préparerait à votre Roi ; mettez quelque prix à les lui épargner, ils seraient pour lui les plus pénibles de tous.

Fait à Paris, au conseil d'état, le 14 octobre 1791.

Signé LOUIS.

Et plus bas : par le Roi, DE LESSART.

Pour copie conforme à l'original, écrit de la main du Roi.

Signé DE LESSART.

N° 6.

Rapport de M. de Montmorin sur les relations extérieures.

MESSIEURS,

Vous avez demandé à connaître l'état de nos relations avec les puissances étrangères. Sur le compte que j'en ai rendu au Roi, Sa Majesté, à qui seule est réservée, par la constitution, cette partie de l'administration du royaume, m'a ordonné de vous en faire connaître ce qui pourrait être nécessaire ou utile à la suite de vos travaux.

Nos relations officielles, avec les cabinets de l'Europe, étaient presque toutes interrompues depuis le mois de juin dernier. Il serait superflu d'en rappeler les causes, elles sont assez connues.

Je crois cependant devoir observer ici, que les puis-

sances étrangères ne connaissant que le Roi, nos ambassadeurs et envoyés accrédités auprès d'elles n'ayant de lettres de créance que du Roi, et ne pouvant être écoutés que lorsqu'ils parlent en son nom, l'interruption de toute communication officielle était une suite nécessaire de l'état de choses qui existait en France à l'époque dont je parle. Je ne prétends pas conclure de cette observation, qu'il n'existe de la part des puissances étrangères, aucune indisposition contre la France ; j'en conclus seulement que cette conduite, qu'on a voulu présenter comme une insulte à la nation française, n'était que conséquente aux principes reçus jusqu'à présent, et même admis par notre nouvelle constitution.

Immédiatement après avoir accepté l'acte constitutionnel, le Roi a notifié cet événement important de son règne à toutes les puissances. Je vais, Messieurs, vous faire lecture de la lettre de notification de Sa Majesté, et de la lettre circulaire que j'ai écrite, par son ordre, à tous nos ambassadeurs et ministres auprès des puissances étrangères.

Lettre de notification du Roi aux puissances étrangères, de son acceptation de l'acte constitutionnel.

L'assemblée nationale vient de me présenter l'acte constitutionnel qu'elle a décrété, et je me suis déterminé à l'accepter, parce que je dois le regarder comme le résultat des vœux de la grande majorité de la nation. Je m'empresse de faire part de cet événement à Votre

Majesté, connaissant l'intérêt qu'elle prend à la prospérité de la monarchie française, ainsi qu'à tout ce qui me concerne personnellement. Je prie Votre Majesté d'être bien persuadée que ce changement opéré dans la constitution française, ne change en rien mon désir de rendre de plus en plus inaltérables, les liens qui existent entre nous ainsi qu'entre nos nations respectives.

Circulaire aux ambassadeurs et ministres.

Je m'empresse de vous informer, Monsieur, que le Roi vient d'accepter l'acte constitutionnel qui lui a été présenté par l'assemblée nationale. La lettre ci-jointe a pour objet la notification de cet événement. Vous voudrez bien la remettre à.... dans la forme accoutumée.

Je vous adresse trois exemplaires de l'acte constitutionnel; vous voudrez bien en remettre un officiellement à... (le nom du ministre), en le priant de le présenter à... (le nom du souverain), vous ferez le même usage de la lettre que le Roi a adressée à l'assemblée nationale.

Les détails dans lesquels le Roi entre dans cette lettre, Monsieur, expliquent suffisamment les différens motifs qui ont déterminé son acceptation. Sa Majesté, comme elle l'a dit elle-même, est convaincue que le nouvel ordre de choses qui vient de s'établir, est conforme au vœu de la majeure partie de la nation; et ce vœu, elle n'a pas hésité à le prendre pour règle de sa conduite. Elle ne veut régner que pour le bonheur de la France; son bonheur personnel en est inséparable, et elle se complait dans la douce idée d'y avoir contribué, en

faisant le sacrifice d'une portion de son ancienne autorité, et en n'exerçant désormais d'autre empire que celui de la loi.

Telles sont, Monsieur, les considérations sur lesquelles vous vous appuyerez, si l'on entreprend de discuter avec vous les bases et le but de notre nouvelle constitution. Vous observerez que le Roi n'a jamais fait consister son bonheur dans l'exercice d'une autorité plus ou moins étendue. Sa Majesté sera au comble de ses vœux, si les restrictions mises à celle qu'elle a exercée jusqu'à présent, remplissent le but que l'assemblée nationale s'est proposé. D'ailleurs, les moyens de réparer les défauts que l'expérience fera apercevoir dans la constitution, ont été prévus; et il y a lieu d'espérer qu'ils pourront être employés, sans que le royaume soit exposé à de nouvelles secousses.

Il est, Monsieur, un point de la constitution qui doit fixer particulièrement l'attention de toutes les puissances de l'Europe; c'est la renonciation de la nation française à toute espèce de conquête. Les conséquences qui résultent de cette disposition sont si évidentes, que je m'abstiens d'en faire le commentaire. Elles seront senties par tous les amis de la tranquillité générale, qui désormais sera l'objet de notre système politique.

Je vais, Messieurs, vous faire connaître les réponses qui ont été faites à Sa Majesté, et la manière dont sa notification a été reçue dans les lieux dont la distance a permis que nous ayons des nouvelles.

Notes des réponses faites par les puissances étrangères.

Rome. Comme il n'y a personne d'accrédité à Rome, on s'est borné à envoyer à l'agent qui y réside sans caractère, la constitution et la lettre du Roi à l'assemblée, afin qu'il les fît connaître dans le public.

Vienne. La lettre de notification a été remise, le 16 de ce mois, à l'Empereur par M. Noailles, ambassadeur de France à Vienne, dans une audience particulière. Sa Majesté Impériale a répondu « qu'elle souhaitait la satisfaction du Roi et de la Reine; que tous les liens qui l'unissaient au Roi, la mettait dans le cas de désirer le maintien de la bonne intelligence avec la France; qu'elle supposait que les autres cours feraient comme elle, après avoir connu légalement les intentions du Roi. »

La lettre de l'Empereur, en réponse à celle du Roi, n'est pas encore arrivée; mais il est à présumer qu'elle ne tardera pas, et qu'elle contiendra à peu près les mêmes choses que Sa Majesté Impériale a dites à M. Noailles.

Espagne. Selon une dépêche adressée au chargé d'affaires de la cour de Madrid, et dont il m'a été remis une copie, M. le comte de Florida Blanca a eu ordre de déclarer à M. d'Urtubize, chargé des affaires de France, que le Roi catholique ne saurait se persuader que les lettres de notification du Roi très-chrétien aient été écrites avec une pleine liberté physique et morale de penser et d'agir; et que jusqu'à ce que Sa Majesté puisse se persuader, comme elle le désire bien

sincèrement, que le Roi, son cousin, jouisse réellement d'une pareille liberté, elle ne répondra pas à ses lettres ni à aucune autre chose où l'on prendra le nom royal dudit souverain.

« On a, ajoute-t-il, cherché à insinuer plusieurs fois que le Roi catholique désirait se persuader de la liberté du Roi, son cousin, en le voyant éloigné de Paris, et des personnes soupçonnées de lui faire violence. L'intention de Sa Majesté, poursuit M. de Florida Blanca, est que vous vous expliquiez dans le même sens avec M. Montmorin, afin de prévenir toute équivoque sur la manière de comprendre ce que mandera M. d'Urtubize. »

N. B. Le compte rendu par le chargé d'affaires est conforme à ce qui vient d'être rapporté. Il ajoute que M. Florida Blanca l'avait assuré que Sa Majesté était bien éloignée de vouloir troubler la tranquillité de la France.

Le Roi a pris toutes les mesures qu'il a jugées les plus propres à rétablir la communication avec le roi d'Espagne; Sa Majesté s'en est occupée personnellement, et elle attend avec confiance l'effet des moyens qu'elle a pris.

Angleterre. La réponse du roi d'Angleterre est du 6 octobre; elle porte ce qui suit:

« Nous avons reçu la lettre que vous nous avez adressée le 19 septembre. Nous y avons vu, avec le plus grand plaisir, les assurances de la continuation de votre désir de rendre de plus en plus inaltérables les liens qui existent entre nous, aussi bien que la justice que vous rendez à nos sentimens et au vif intérêt que nous ne cesserons jamais de prendre à tout ce qui vous

regarde personnellement, et au bonheur de votre maison et de vos sujets. »

Suède. Le chargé des affaires de France étant malade, a adressé au secrétaire d'état des affaires étrangères de Suède, la lettre de notification et les pièces qui y étaient jointes. Le paquet lui a été renvoyé, sous le prétexte que le Roi n'étant pas libre, on ne reconnaissait pas de mission de France. Cette nouvelle n'est arrivée qu'hier. Le Roi m'a donné l'ordre d'écrire au chargé d'affaires, et de lui prescrire d'insister de nouveau sur la réception de la lettre de notification, dans l'espérance que le roi de Suède, plus éclairé sur le véritable état des choses, aurait changé de résolution. Dans le cas contraire, Sa Majesté lui ordonne de quitter Stockholm sans prendre congé.

Suisse. Le chargé des affaires de France en Suisse est allé lui-même à Zurich, remettre au directoire de ce canton la lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté notifie au corps helvétique son acceptation de l'acte constitutionnel. Il mande qu'elle y a été reçue avec autant de plaisir que d'empressement, et que le directoire va en donner, selon l'usage, communication à tous les états de la Suisse.

Genève. La république de Genève a témoigné, dans sa réponse au Roi, prendre le plus grand intérêt à l'événement que Sa Majesté, a bien voulu lui annoncer, protestant qu'elle mettrait toujours au rang de ses propres avantages, tout ce qui pourra procurer au Roi la plus grande satisfaction, et à la nation française la plus grande prospérité.

Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer

ici que nous avons eu à nous louer de cette république dans le cours de la révolution, sous tous les rapports d'un bon voisinage, et dans toutes les occasions où elle a pu nous rendre quelques services de ce genre.

Grisons. Vallais. Il est d'usage que la république des lignes-grises et celle du Vallais fassent part au corps helvétique des affaires importantes, et qui intéressent toute la confédération, avant de répondre aux puissances étrangères. On n'a donc encore aucune réponse de ces deux états.

Prusse. Après avoir accusé la réception de la lettre du Roi, le roi de Prusse ajoute : « la part que je prends à tout ce qui intéresse Votre Majesté, est telle qu'elle est en droit d'attendre de l'amitié sincère que je lui ai vouée. Ces mêmes sentimens peuvent lui être un sûr garant du parfait retour avec lequel je repondrai constamment à ceux dont elle a bien voulu me renouveler l'assurance dans cette occasion.

Tel est, Messieurs, l'effet qu'a produit jusqu'à ce moment l'acceptation de la constitution par Sa Majesté. Tout annonçait la réunion de la plus grande partie des puissances de l'Europe contre la France. L'intérêt qu'inspirait la situation du Roi en était le motif et le lien. Sa Majesté, en acceptant la constitution, et plus encore peut-être par ses soins paternels, a éloigné le danger qui nous menaçait; et je puis vous dire que *rien n'annonce en ce moment aucune entreprise à laquelle de grandes puissances prendraient quelque part.*

Je me livre, Messieurs, d'autant plus volontiers à la satisfaction de vous donner cette espérance, que je ne crains pas en remplissant ce devoir, de paraître cher-

cher l'occasion de me faire valoir. *Les démarches personnelles de Sa Majesté pouvaient seules avoir cet heureux effet; elles l'ont obtenu, et la reconnaissance lui en est due toute entière.*

Le Roi s'occupe, avec un intérêt peut-être plus particulier encore, du soin de ramener et de réunir dans un même esprit de paix et d'attachement à la patrie, tous les Français que les circonstances en ont éloignés. Ses vœux, ses démarches, soit publiques, soit particulières, tendent sans cesse à procurer ce rapprochement auquel son cœur est si intéressé pour le bonheur général et pour le sien propre. Mais, Messieurs, le Roi a besoin d'être aidé dans cet utile et vertueux dessein. De sages lois, le rétablissement de la tranquillité publique, la certitude de trouver la plus grande sûreté personnelle et une protection toujours efficace pour les propriétés; voilà les promesses dont le Roi doit accompagner ses exhortations pressantes aux Français absens de rentrer dans leur patrie. Ces moyens ne sont pas tous au pouvoir du Roi, et les écrits pervers qui l'outragent chaque jour et qui restent impunis, peuvent faire douter que l'autorité soit respectée, et que la confiance soit rétablie : les insinuations perfides et vraiment criminelles dont on se sert pour inspirer de la défiance sur les intentions de Sa Majesté, peuvent rendre douteuse, au-delà des frontières, cette paix au nom de laquelle elle invite tous les Français à se réunir. Ce n'est pas, je le sais, le véritable patriotisme qui cherche ainsi ou à décourager le Roi, ou à répandre des doutes sur la sincérité de ses intentions, puisque ceux que l'on regarde comme les ennemis de la constitution, tiennent

le même langage. Je sais que ce reproche ne doit être adressé qu'à ces hommes dont les troubles et les dissentions forment tout le patrimoine, et fondent toutes leurs espérances; et peut-être ces mêmes hommes ne cherchent-ils à répandre des inquiétudes dans le peuple, que dans la vue de le porter à des mouvemens capables de provoquer les événemens qu'ils affectent de prédire. Le vœu général est, sans doute, le retour de l'ordre, de la tranquillité et du respect dû aux pouvoirs constitués; mais cette vérité peut-elle être connue à de grandes distances, si des actes publics n'en offrent la preuve?

Au surplus, Messieurs, cette émigration qui est devenue une espèce de maladie, et dont, sans doute, il est à désirer de voir finir le cours, est plus affligeante qu'elle n'est inquiétante. Le Roi a fait cesser le motif qui pouvait lier les puissances étrangères à la cause des Français éloignés de leur patrie; et de ce moment, que pourraient tous leurs efforts, en supposant même qu'ils eussent le projet de les diriger contre elle?

Dans les provinces belgiques, on ne leur permet aucun rassemblement. Le gouvernement de Bruxelles a même, depuis peu, redoublé de précaution pour éviter tout ce qui pourrait donner prétexte à regarder comme hostile, l'hospitalité qu'il leur accorde.

A Coblentz où ils paraissent être en plus grand nombre, ils sont sans armes. Quelque part enfin qu'ils prissent une contenance véritablement hostile, le devoir du ministre des affaires étrangères serait d'en avertir le Roi; et, de concert avec les représentans de la nation, Sa Majesté prendrait les mesures nécessaires pour faire cesser, ou pour venger, contre ceux qui la

souffriraient, une agression qui serait alors caractérisée. Mais je le repète, Messieurs, nulle entreprise hostile, appuyée par des troupes de grandes puissances, ne paraît à craindre en ce moment; et je présume que c'est le seul objet sur lequel vous attendiez des éclaircissemens du ministre des affaires étrangères.

A côté de ces motifs de sécurité, je dois, Messieurs, vous en présenter, sinon d'inquiétude pour le moment, de dignes au moins d'une grande attention.

Je ne saurais vous dissimuler qu'il existe, de la part de presque toutes les puissances étrangères, une défiance extrême à l'égard de la France, et dont les Français, que le désir de s'instruire, ou leurs affaires conduisent dans les pays étrangers, éprouvent journellement les effets. Cette défiance est telle, que plusieurs cabinets de l'Europe avaient conçu l'idée de briser, par une ligue commune, tous les rapports des nations étrangères avec nous. Ce projet, impraticable sans doute, devait être repoussé par toutes les puissances commerçantes; mais il peut vous donner une idée de l'inquiétude qu'inspire aux nations étrangères toute communication avec nous. Il faut en chercher la cause et en calculer les effets.

Les rapports des nations supposent des égards et un respect mutuel pour leurs différentes formes de gouvernement. S'il en est une qui veuille changer sa constitution, elle doit se renfermer dans son territoire, et ne pas prétendre faire adopter aux autres les principes qu'elle a pris pour base de la sienne. C'est ainsi qu'on a vu l'Angleterre et la Hollande éprouver de grandes révolutions, et faire respecter la constitution qu'elles

s'étaient donnée, parce qu'elles respectaient elles-mêmes celle des autres. On nous accuse, au contraire, de chercher à propager nos principes, et à soulever les peuples contre les autorités qui les gouvernent. Je sais que ces accusations sont injustes, si on les fait porter sur la nation et le gouvernement; *mais il n'est que trop vrai que des individus, même des sociétés, ont cherché à établir dans cette vue, des correspondances chez des peuples voisins de nos frontières; il n'est que trop vrai, que presque tous les princes et presque tous les gouvernemens de l'Europe, sont périodiquement insultés dans les journaux incendiaires. Croyez, Messieurs, que ces journaux et ces libelles rendent odieux le nom français dans les pays étrangers.*

Les véritables ennemis de la constitution et de notre repos, ont grand soin de les y faire parvenir; et ce moyen est un de ceux qu'ils emploient avec le plus de succès contre nous. Lorsque dans plusieurs occasions qui ne deviennent malheureusement que trop fréquentes, j'ai porté des plaintes des vexations qu'avaient éprouvées des Français, ou même, lorsque j'ai voulu leur faciliter l'accès des lieux où leurs affaires les appelaient, on m'a répondu, en m'envoyant quelques exemplaires de ces journaux, et en me demandant si on pouvait prendre trop de précautions contre les individus d'une nation qui tolérait une pareille licence. Cet état de choses vous paraîtra, sans doute, Messieurs, mériter de fixer votre attention. Mon dessein n'est pas de vous donner pour le moment des inquiétudes que je n'éprouve pas moi-même; mais chacun de vous sentira que si la France se maintenait dans une position qui serait re-

gardée comme injurieuse à la plus grande partie des puissances de l'Europe, il serait impossible de ne pas prévoir des malheurs et pour nos relations commerciales, et même pour notre tranquillité.

Telle est, Messieurs, notre situation politique dans les rapports généraux avec les puissances étrangères. J'espère que vous approuverez les bornes dans lesquelles j'ai cru devoir me renfermer. Il est des détails qu'une assemblée nombreuse, et pour sa propre dignité, et pour l'intérêt public, ne doit pas demander au ministre des affaires étrangères. S'il parlait toujours en citoyen exempt de craintes, il inspirerait une confiance que quelquefois il ne partagerait pas, et s'il vous rapportait les détails journaliers de ses correspondances, il s'exposerait à provoquer une funeste défiance, sans aucune utilité pour la patrie.

Ces principes, Messieurs, ont toujours été la règle de ma conduite; et après avoir, peut-être avec quelque courage, employé, pendant deux années, tous mes soins à dissiper les alarmes qu'on ne répandait dans le public que pour l'agiter, j'ai eu la satisfaction de voir les événemens justifier ce que j'avais si constamment avancé. Il est d'ailleurs un thermomètre par lequel sans interroger le ministre des affaires étrangères, une grande nation peut connaître à chaque instant sa situation politique, ce thermomètre est l'état de ses finances, de son crédit public, de son armée, de sa marine et de sa tranquillité intérieure. Cet état est-il tel qu'on peut le désirer; la nation est respectée, son alliance est recherchée, ses droits sont maintenus. Cette vérité, Messieurs, ne vous échappera pas, et la France

jouira bientôt de toute la considération due, sans doute, à une grande nation, courageuse et libre, mais que cependant elle n'obtient que lorsqu'elle peut la commander. Je vous présente, Messieurs, ces réflexions sur les inconvéniens de demander trop de détails au ministre des affaires étrangères, avec d'autant plus de confiance, qu'elles ne peuvent avoir pour objet de rendre plus facile l'exercice d'une place que je vais cesser d'occuper. Dès le mois d'avril dernier, j'avais donné ma démission à Sa Majesté; mais la distance qui me séparait de celui qu'elle m'avait destiné pour successeur, me força de continuer mon travail jnsqu'à la réception de sa réponse, qui fut un refus. Depuis, je ne trouvai plus où placer ma démission; et l'espérance d'être encore de quelque utilité à la chose publique et au Roi, put seule me consoler de la nécessité de rester dans le ministère, au milieu des circonstances qui en rendaient les fonctions si pénibles pour moi. Aujourd'hui Sa Majesté a daigné agréer ma démission. Le rapport qu'elle m'a ordonné de vous faire est le dernier devoir que j'aie à remplir envers les représentans de la nation, comme ministre des affaires étrangères; et je me félicite, en terminant ma carrière ministérielle, de pouvoir vous donner l'espoir d'nne paix que vous aiderez le Roi à maintenir et à consolider par la sagesse de vos décrets.

Note concernant les indemnités dues aux princes étrangers possessionnés en France.

Aussitôt que le décret du 28 décembre 1789, concernant l'indemnité à accorder aux princes étrangers pos-

sessionnés dans la ci-devant province d'Alsace, m'a été transmis, j'ai fait les démarches qui dépendaient de mon ministère pour en procurer l'exécution; j'ai, dans cette vue, invité toutes les parties intéressées à envoyer des fondés de pouvoirs à Paris; mais le décret dont il s'agit laissait des doutes sur les deux points suivans : il n'énonçait que les départemens du haut et bas Rhin, tandis que plusieurs princes avaient des possessions dans d'autres départemens. D'un autre côté, il n'était fait aucune mention de l'indemnité due pour la non-perception depuis le mois d'août 1789, des droits seigneuriaux et féodaux supprimés. Comme alors l'assemblée nationale était constituante, et comme les différens pouvoirs étaient encore indéterminés, j'ai cru devoir demander au comité diplomatique la solution des deux doutes que je viens d'énoncer. Il me l'a donnée, en m'observant que toutes les provinces étaient renfermées dans l'esprit du décret, et qu'il estimait que l'assemblée étendrait les indemnités sur les revenus abolis et non perçus.

C'est d'après ces bases que j'ai entamé des négociations avec les princes qui se sont montrés disposés à entrer en négociation ; savoir : M. le duc de Deux-Ponts, M. le prince Maximilien, son frère, M. le duc de Wurtemberg et M. le prince de Lowenstein-Wertheim.

Les deux premiers ont demandé, comme une condition préliminaire, le remboursement des droits supprimés, non perçus depuis 1789; ils ont fourni des états à l'appui de cette demande ; ces états ont été communiqués au comité diplomatique, pour avoir son avis.

Je lui ai communiqué également, et dans la même vue, le travail fait avec le plénipotentiaire de M. le duc de Wurtemberg, qui réclamait des indemnités, pour les droits supprimés dans deux terres situées dans le département du Haut-Rhin, et dans huit situées dans le département du Doubs.

Ces communications ont été faites au commencement du mois d'avril de cette année; mais le comité, avant de donner son avis au fond, a jugé devoir provoquer un décret de l'assemblée nationale, sur les deux doutes que j'ai indiqués plus haut. Ce décret a été rendu le 19 juin de cette année; ce n'est qu'à cette époque que les négociations suspendues, à la demande du comité, depuis le mois d'avril, ont pu être reprises. J'ai, en conséquence, pressé le comité de me donner son avis, tant sur la demande préliminaire de la maison de Deux-Ponts, que sur le travail préparatoire concernant M. le duc de Wurtemberg; je lui ai observé de plus, qu'il serait convenable que j'eusse à ma disposition un million, pour faire face aux indemnités dues pour les revenus non perçus depuis le mois d'août 1789, sauf à rendre compte de l'emploi. Mes sollicitations sont demeurées sans effet, au moyen de quoi la négociation avec les princes palatins n'a pu avoir de suite.

Quant à celle avec M. le duc de Wurtemberg, elle a été suivie, malgré le silence du comité. Il a été ébauché un nouveau projet de convention; ce projet a encore été communiqué au comité diplomatique; il est également demeuré sans réponse de sa part, et la négociation n'a pu être terminée; elle va être reprise, et j'ai lieu d'espérer que son résultat pourra incessamment être mis

sous les yeux de l'assemblée, M. le duc de Wurtemberg persistant dans l'intention de transiger.

Quant à M. le prince de Lowenstein-Wertheim, les points de l'indemnité qu'il a réclamée sont convenus et arrêtés, et ils seront incessamment portés à la connaissance de l'assemblée nationale. Je les avais adressés à M. le président de la dernière assemblée; mais la multitude d'autres matières, et la brièveté du temps, ont été cause qu'ils n'ont pas été mis en délibération.

Le canton de Bâle a aussi réclamé des indemnités pour des dîmes et quelques droits utiles et honorifiques. Je suis tombé d'accord sur les bases avec le député que ce canton helvétique avait envoyé à Paris; j'en ai adressé la note au comité diplomatique, mais il ne me l'a point renvoyée; ainsi je me suis trouvé dans l'impossibilité de terminer cet objet.

Le Prince-Evêque de Bâle, s'est aussi montré disposé à recevoir l'indemnité qui lui est due pour les dîmes qu'il possédait dans le département du Haut-Rhin; mais les troubles survenus dans son pays, l'ont empêché jusqu'à présent d'envoyer un fondé de pouvoirs.

Tous les autres princes possessionnés dans la ci-devant province d'Alsace, ont décliné l'invitation du Roi, ils se sont adressés à l'Empereur et à l'Empire, pour être réintégrés dans leurs droits, tant utiles qu'honorifiques. La diète a accueilli leur demande; elle a envoyé à la ratification de l'Empereur le conclusum qu'elle a pris à cet égard. Cette ratification n'a pas encore été donnée, mais il y a apparence qu'elle ne tardera pas à l'être; et ce ne sera que par les démarches qui seront faites en conséquence, que nous pourrons connaître

les vues et les intentions du corps germanique, à l'égard de la France.

Messieurs! le Roi m'a autorisé à donner connaissance à l'assemblée nationale des réponses que Sa Majesté a reçues de diverses puissances, depuis celles que M. Montmorin a communiquées à l'assemblée. Je commencerai par la réponse de l'Empereur; cette réponse est en latin; mais la traduction que je vais vous lire est, je crois, fidèle.

Vienne, le 23 octobre 1791.

Très-sérénissime et très-puissant Prince, seigneur, notre très-cher frère, cousin et allié! L'ambassadeur de Votre Majesté, nous a remis les lettres par lesquelles elle nous notifie son acceptation de la nouvelle constitution qui lui a été présentée. Plus nous sommes étroitement unis par les liens du sang, de l'amitié, de l'alliance et du voisinage, plus nous avons à cœur la conservation de Votre Majesté et de sa famille royale, de même que la dignité de sa couronne et le salut de la monarchie française. Ainsi, nous désirons avec une affection sincère, que le parti que Votre Majesté a cru devoir prendre dans l'état actuel des choses, ait le succès qu'elle en attend; qu'il réponde à ses vœux pour la félicité publique, et en même temps que les causes qui sont communes aux Rois et aux Princes, et qui, par ce qui s'est passé dernièrement, ont donné lieu à de sinistres augures, cessent pour l'avenir, et que l'on prévienne la nécessité de prendre des précautions sérieuses contre leur retour.

Le grand-duc de Toscane, le roi de Sardaigne, le

roi de Pologne, le duc de Saxe-Gotha et la ville de Dantzig, écrivirent au Roi des lettres à-peu-près semblables.

L'électeur de Mayence a fait aussi une réponse; mais la copie qui en a été remise en même temps au ministre du Roi, ainsi que cela est d'usage, ayant mis Sa Majesté à portée de connaître que cette réponse contenait le renouvellement des protestations que l'Electeur avait déjà faites au commencement de cette année, Sa Majesté à pensé qu'ayant voulu simplement donner à ce prince, une marque d'égards en lui notifiant son acceptation de la constitution, il n'avait pas dû, dans une semblable circonstance, renouveler de pareilles protestations; en conséquence, Sa Majesté a jugé à propos de renvoyer la lettre à l'Electeur sans l'ouvrir.

Après avoir fait connaître à l'Assemblée nationale, la situation des choses, relativement à la notification de l'acceptation du Roi de l'acte constitutionnel, je dois lui faire part des mesures prises par le Roi, concernant les Français sortis du royaume. Les rassemblemens qu'ils ont formés, ont eu lieu principalement dans quatre points différens : dans les Pays-Bas autrichiens, à Coblentz, à Worms et à Ettenheim. Du moment où ils ont causé de l'inquiétude, le Roi s'est occupé des moyens de la faire cesser; le voisinage des Pays-Bas, a dû fixer plus particulièrement l'attention de Sa Majesté; et les rapports d'alliance, d'amitié et de parenté, qui règnent entre le Roi et l'Empereur, ont procuré à Sa Majesté la facilité d'exercer une influence dont on n'a pas tardé à ressentir les effets. Dès le mois de mars et le mois d'avril de cette année, l'Empereur a fait

donner les ordres les plus précis à cet égard; ces ordres ont été renouvelés par une ordonnance du mois d'août, qui défend toute espèce d'enrôlement, qui prescrit d'éloigner les réfugiés français qui s'en rendraient suspects, et généralement de veiller à ce qu'il ne soit rien donné ou fabriqué par les sujets autrichiens auxdits réfugiés ou à leurs gens qui pût servir à leur armement; enfin, de nouveaux ordres ont été donnés au mois d'octobre dernier, par le gouvernement des Pays-Bas, pour disperser les Français réunis en trop grand nombre à Ath et à Tournay, et pour leur enjoindre de se diviser, et de prendre leur asile dans plusieurs villes des Pays-Bas qui leur ont été indiquées.

La constitution de l'Empire, la position des lieux et la différence des relations, n'ont pas permis au Roi d'agir d'une manière aussi directe relativement aux autres lieux dans lesquels il s'est formé des rassemblemens; mais Sa Majesté, en remerciant l'Empereur du soin qu'il a pris de faire cesser tout ce qui pouvait nous causer de l'inquiétude, a demandé à ce prince d'interposer ses bons offices et son autorité, à l'effet d'assurer dans toute l'étendue de l'Empire le respect dû au droit des gens, ainsi qu'aux lois et aux traités qui garantissent la paix et la tranquillité générale. Indépendamment de cette démarche, le Roi a fait demander directement à l'électeur de Trèves de faire cesser les rassemblemens et les préparatifs qui existent dans ses états, et d'empêcher soigneusement qu'il ne s'en forme de nouveaux à l'avenir. Le Roi a adressé la même demande à l'électeur de Mayence, en sa qualité d'évêque de Worms; enfin, Sa Majesté a donné des ordres pour qu'en suivant les

formes constitutionnelles du corps germanique, il soit fait de toutes parts les déclarations et réquisitions nécessaires pour dissiper et pour prévenir toute espèce de rassemblemens, pour s'opposer aux enrôlemens, pour empêcher qu'il ne soit fourni des armes ou des munitions de guerre, pour faire cesser, en un mot, tout ce qui pourrait avoir l'apparence de projets hostiles. Sa Majesté veillera avec le plus grand soin à ce que ses ordres soient fidèlement exécutés; elle emploiera tous les moyens de confiance et d'autorité qui sont en son pouvoir; et comme elle aura partout à faire valoir l'exemple imposant du chef de l'Empire, elle espère que le succès de ses mesures répondra au désir qu'elle a de procurer efficacement la sûreté et la tranquillité de l'état.

N° 7.

Discours prononcé par Brissot, dans la séance du 29 décembre 1791.

Il est donc enfin arrivé, le moment où la France doit déployer aux yeux de l'Europe, le caractère d'une nation libre qui veut défendre et maintenir sa liberté; de grandes mesures doivent être prises, mais il faut les faire précéder d'une discussion calme et salutaire. Représentans du peuple français, organes de sa volonté, dépositaires de son bonheur, vous ne pouvez porter trop d'attention, trop de maturité dans l'examen de ces mesures; vous devez appeler toutes les lumières, vous devez vous en environner. C'est de l'or, c'est du sang des Français que vous allez disposer. *Vous allez juger*

la cause des Rois étrangers : montrez-vous dignes de cette auguste fonction, mettez-vous au-dessus d'eux, ou vous seriez au-dessous de la liberté. Vous aviez porté un décret contre les rebelles, le *veto* du Roi en a suspendu l'effet. Les ennemis de la révolution ont continué leurs menaces et leurs rassemblemens hostiles. Le pouvoir exécutif a continué son indulgence ; enfin vous avez adressé un message au Roi, pour dissiper ces rassemblemens. Le Roi est venu vous annoncer qu'il allait faire des déclarations aux princes étrangers qui favorisent les rebelles, et prendre les mesures militaires les plus propres à suppléer à ces déclarations, si elles ne sont point écoutées. Le ministre de la guerre vous a dit que trois armées composées de 150 mille hommes, seraient nécessaires ; il vous a demandé 20 millions pour les dépenses extraordinaires de cet armement. Voilà donc sur quoi nous avons à délibérer. Nous ne devons accorder ces fonds qu'autant que nous aurons reconnu que cette demande est juste, utile, indispensable. Le bon sens, la dignité du corps législatif, l'intérêt du peuple, tout vous démontre la nécessité de convaincre la nation de la bonne harmonie qui règne entre les deux pouvoirs. De l'exécution vigoureuse des mesures que le Roi prendra, va dépendre le salut de l'Empire. Le Roi seul a le droit de diriger les armées; ce droit, c'est la constitution qui le lui donne ; mais souvenons-nous que le Roi n'est que le bras de l'Empire dont nous sommes la tête ; souvenons-nous que c'est à la tête à diriger le bras. Avant d'accorder la somme demandée par le ministre de la guerre, il faut examiner si nous avons besoin d'une force considérable

pour repousser les forces qui nous menacent, il faut avoir sous les yeux le tableau de notre situation politique. Si nous avions la certitude de ne rencontrer sur le champ de bataille que nos chevaliers errans, que les électeurs et quelques petits princes allemands, sans doute l'appareil d'une force imposante, serait extravagant, 20 mille hommes suffiraient pour balayer ces attroupemens de rebelles. Mais les émigrés ne peuvent-ils pas former une coalition avec les grandes puissances qui nous environnent? Cette coalition ne mettra-t-elle pas dans le plus grand danger, ne renversera-t-elle pas notre constitution? Voyons donc ce que nous avons à craindre des puissances étrangères?

La révolution française a bouleversé toute la diplomatie: quoique les peuples ne soient pas libres encore, les rois sont forcés de compter leurs vœux pour quelque chose. *Les sentimens des Anglais ne sont plus douteux sur notre révolution, parce qu'ils y voient un point d'appui pour la stabilité de leur propre liberte. Il est probable que le gouvernement anglais n'osera jamais, quand il en aurait les moyens, attaquer la constitution française*; et cette probabilité se change en certitude, quand on considère les agitations du parlement, l'énormité de la dette publique, la triste situation des affaires de l'Inde.

Ce n'est ni dans la déclaration faite par le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, ni dans sa lettre au roi des Français, en réponse à la notification qu'il lui a faite de son acceptation de la constitution, ni dans ses protestations amicales, que nous devons voir l'assu-

rance de la paix ; mais dans son intérêt. *La nation anglaise n'hésiterait pas entre un roi et la liberté, entre la paix dont elle a besoin, et une guerre qui la jetterait dans une ruine absolue.*

Que faut-il craindre de l'empereur d'Allemagne? Dette augmentée, diminution d'impôts, insurrections fréquentes en Hongrie, haine invétérée des Pays-Bas contre la maison d'Autriche, tout lui présage à lui-même des dangers très-imminens. Dans presque toutes les possessions de l'Autriche, le peuple est fatigué de ce désir d'agrandissement dont il ne peut attendre que des malheurs; partout le soldat, dont les princes veulent faire l'ennemi du peuple, se souvient que c'est parmi le peuple que sont ses amis, ses parens, et ne veut plus se séparer de la cause du peuple (1).

L'Empereur n'a qu'une volonté faible ; il désire, il cherche ce qui est juste ; mais il manque de l'énergie nécessaire pour résister aux conseils astucieux et perfides des hommes ambitieux qui l'entourent. Les liens du sang, autant que la prudence, ont pu l'engager à affecter dans ses lettres des expressions amicales. L'Empereur n'a rien à gagner en nous attaquant, et au contraire il a tout à craindre. Les oscillations politiques du cabinet de Vienne, ne doivent pas nous faire redouter la guerre de la part de l'Empereur : comme prince, il

---

(1) Un an après, Brissot nommait ces mêmes soldats, lâches esclaves, satellites des tyrans; chaque ligne de ses discours est un exemple mémorable du terrible abus des phrases.

veut la paix ; comme chef de l'Empire germanique, il a l'air de vouloir la guerre. Mais laissons-là la politique du cabinet de Vienne ; que nous importe à nous la politique des cours, à nous qui voulons être libres, à nous qui ne voulons que défendre notre liberté, à nous qui en avons les moyens ? La France veut la paix, elle ne craint point la guerre ; elle ne cherche point de nouveaux alliés ; elle a 25 millions de bras dévoués au soutien de sa cause ; elle n'a pas besoin des autres.

Craindrions-nous la cour de Berlin plus que celle de Vienne ? La conférence de Pilnitz empêche-t-elle l'existence de rivalités réelles, de rivalités nécessairement attachées à la conservation des plus chers intérêts qui règnent entre ces deux couronnes ? ne savons-nous pas qu'une économie sévère est imposée au roi de Prusse, et que les extorsions, qu'exigerait une guerre nouvelle, auraient le double effet d'amener la ruine de son autorité intérieure, et d'affaiblir sa puissance extérieure, en ouvrant un trésor fécond à son rival ? Le successeur de Frédéric, s'il a quelque prudence, craindra de ruiner pour toujours, en combattant contre nous, une armée qu'il ne rétablirait jamais ; car assurément la mine ci-devant féconde de la désertion française, est pour jamais tarie. Dans les entrevues fréquentes dont la politique d'une grande nation aurait dû ne pas s'inquiéter autant, chacun trompe son fidèle allié. Vienne veut conserver le traité de 1756, Berlin veut le détruire. Les intérêts de ces deux cours sont tellement opposés, qu'ils ne peuvent jamais se confondre qu'en un seul point ; toutes deux ont besoin de paix. On peut en conclure, qu'elles

ne feront pas la guerre, ou que la guerre qu'elles feraient dans cet état n'aurait rien de dangereux.

Que craindre du roi de Suède, qui se constitue banqueroutier en suspendant le paiement des dépenses de la guerre? En arrêtant les états-généraux, il annonce des inquiétudes qui devraient nous rassurer. Il redoute l'explosion des sentimens d'un peuple ami de la liberté, et qui doit être celui des Français. Il n'est pas impossible cependant que cherchant à marcher sur les traces de Gustave, son humeur chevaleresque le porte sérieusement à la défense de cette noblesse, mise par d'immortels décrets, au ban de l'empire de la philosophie et de la raison. S'il trouve à satisfaire les deux passions des rois, la gloire et l'argent, car les rois ne font jamais rien gratuitement pour autrui, il sera capable de tout tenter. N'a-t-il pas trahi, n'a-t-il pas trompé le peuple? n'a-t-il pas vendu aux Turcs, dans la guerre de Russie, la tranquillité, le bonheur du peuple? Son alliance avec la Russie, étonne; l'intérêt de l'Impératrice dans cette alliance n'est pas douteux; le danger auquel le roi de Suède s'expose, est certain: qu'importe; l'imprudence n'a pas de règles, et ce ne sont pas les démarches de l'étourderie qu'il faut juger d'après les calculs sevères de la raison.

Toute ligue a besoin d'un chef; mais à qui ce dangereux pouvoir sera-t-il déféré? pourra-t-il prendre enfin une résolution, ce conseil dont les délibérations seront sans cesse troublées par des defiances qui ne se dissiperont jamais? nous devrions être rassurés contre ces ligues composées d'intérêts discordans, quand même le bon sens ne démontrerait pas toute l'illusion des

espérances que nos ennemis en ont conçues. La Czarine fait un présent funeste à son ami le roi de Suède; les secours qu'elle lui présente sont pour lui la robe du centaure Nessus; par-là elle espère les rendre odieux aux Suédois eux-mêmes : car quel souverain est plus à charge à une nation que celui qui s'occupe des mouvemens d'un peuple éloigné, pour devenir un chef de parti, tandis que chez lui il a tant de malheureux à soulager, tant de travaux à entreprendre Le cabinet de Pétersbourg se prépare à reprendre l'ascendant; voilà l'explication probable des espérances données par cette cour aux princes émigrés. Ennemie du roi de Suède, elle a voulu le perdre. Catherine ne craint pas l'influence de notre révolution; mais sa politique remuante paraît chercher à mettre à profit nos querelles, et à faire de la France une pomme de discorde, pour exciter dans l'Europe des troubles, au milieu desquels elle pût reconquérir l'Empire de l'Orient. Quels que soient au surplus ses motifs, lorsqu'une insurrection la menace au-dedans de ses états, lorsque le génie de Potemkin peut lui faire craindre encore de perdre sa couronne, elle ne peut pas fournir aux émigrés de très-puissans secours. Le monstre dont on nous menace a trop de têtes; il ne peut vous faire aucun mal. Le guerrier dont l'épée sera teinte du sang d'un Français libre, sera un objet d'horreur et d'indignation.

Il n'est peut-être pas un seul gouvernement qui depuis la révolution française, n'ait cherché à adoucir le sort des peuples. Voyez l'Allemagne qui a fait plusieurs lois pour soulager la classe indigente, et qui n'oblige plus le cultivateur à semer ses grains pour les bêtes

fauves. Voyez l'Empereur, le roi de Danemarck, le roi de Suède, la Russie, ne chercher qu'à prévenir l'influence de la révolution française en rendant moins odieux le système féodal. Voyez la révolution qui vient de changer la face de la Pologne; là s'établit un nouveau foyer d'instruction qui propagera dans cette partie de l'Europe les principes de la liberté. Elle éclairera tous les hommes, et déjouera bientôt toutes les intrigues des tyrans. La Pologne est liée par un intérêt commun avec la France. On vend à Varsovie les starosties sur lesquelles on a hypothéqué un papier semblable à nos assignats. La Pologne a comme nous ses révoltés, ses criminels de lèse-nation. Mais plus heureuse que vous, elle n'est point arrêtée par un *veto* du pouvoir exécutif qui marche de front avec elle. Tandis que nous nous occupions de la révolution de Pologne, à Varsovie un membre de la diète disait : « Les Français généreux voleraient au secours des Polonais opprimés, s'ils savaient que le même sentiment de la liberté nous enflamme. Je manquerais à mon devoir, ajoutait-il, si je ne proposais à la diète de prier le Roi de déclarer aux Français qu'ayant le même intérêt à défendre, quoiqu'un immense intervalle nous sépare, la liberté nous rapprochera. » Oui sans doute, il se formera une sainte coalition entre les peuples, pour conjurer celle des tyrans. On cherche en vain sur la carte de l'Europe, quelle est la puissance que pourrait encore redouter la France.

Voyez le roi d'Espagne qui se refuse aussi à croire à la stabilité des choses en France. Ce Roi qui a une marine considérable sans matelots, des vaisseaux sans voiles; des mines, mais point d'argent; des colonies,

mais point de manufactures; des banques, mais point de crédit. Tel est encore l'état de la Hollande, si grande lorsqu'en son nom un simple bourgeois commandait à l'Europe, si petite aujourd'hui qu'elle n'a ni la force de renvoyer ses geoliers prussiens et allemands, ni le moyen de les payer. Ainsi nous n'avons rien à craindre d'un chef abandonné par les grands qui l'avaient servi, menacé du peuple qui est écrasé, d'un peuple ami de la liberté, et beaucoup plus éclairé qu'en 1788. Ce n'est point un pareil peuple qu'on armera facilement contre la liberté. La ligne de démarcation est maintenant tracée entre les sociétés et les gouvernans. Il n'est aucun peuple qui ne commence à reconnaître ses droits. En vain les plénipotentiaires de Pilnitz et de Ratisbonne s'agiteront-ils pour former un parti puissant contre la France; leurs intrigues seront déjouées; ils ne feront que constater leur impuissance; il faut de l'or pour avoir des soldats, il faut des soldats pour combattre, et un grand concert pour mener un grand nombre de soldats : Les peuples ne sont plus disposés à s'épuiser pour des nobles.

Il faut bien se garder de juger des idées et des projets des princes par la force et l'appareil dont ils sont entourés. Ces idées sont souvent confuses et toujours vacillantes. Les rois sont soumis aux fragilités de la nature humaine; la politique des peuples est au contraire plus constante. Loin de ressembler au manége qu'on appelle l'art des hommes d'état, elle est franche; les peuples ont toujours leur secret sur les lèvres; au contraire, le secret des cours ne cache souvent que la peur. Toutes les puissances qui vous menacent voient

bien que la paix propagera dans leurs états les principes de la révolution ; mais toutes savent aussi que la guerre y pourrait plus promptement inoculer ce qu'ils appellent *le mal de la liberté*. Que résulte-t-il de là ? qu'aucune puissance considérable ne pourra nous attaquer ; que quoique la Suède, la Russie, l'Espagne favorisent les princes émigrés, cependant elles ne se déclareront pas ouvertement contre nous. Mais s'ensuit-il que nous ne devions pas faire des préparatifs de guerre ? Non sans doute, il faut montrer une grande force pour faire cesser la comédie que jouent les têtes couronnées. Il faut mettre fin aux terreurs dont ces hostilités nous environnent ; aux désordres qu'elles favorisent dans l'intérieur du royaume. Enfin il faut faire respecter partout la constitution et le nom Français, et la liberté de nos concitoyens que leurs affaires appellent au-dehors, et la liberté universelle dont vous êtes les dépositaires.

Je le demande à la nation entière, quel est le citoyen qui, pour sauver sa vie, consentirait à quelque capitulation ? Je ne vous parle pas du serment de fidélité que tous ont prêté à la constitution. Un serment n'est rien pour un lâche ; mais celui qui sent profondément la dignité de son être, qui s'est élevé à la hauteur de l'homme, qui de cette hauteur a laissé tomber ses regards sur la tombe des despotes, qui leur a juré une guerre éternelle, cet homme-là est prêt à sacrifier sa vie plutôt que de rentrer sous le joug. S'il se trouve des princes étrangers qui veuillent faire la guerre, il faut les prévenir ; car l'ennemi qu'on prévient est à moitié vaincu, ou bien ils ne voudront pas la guerre, et ils ne font que semblant ; alors il faut les démasquer, en

constatant aux yeux de l'Europe, leur impuissance. Cet acte authentique d'un grand peuple, est le sceau qui doit conserver la révolution. Ainsi la guerre est nécessaire, la France doit l'entreprendre pour son honneur; elle serait en effet à jamais déshonorée si quelques milliers de rebelles pouvaient la porter à des capitulations sur les lois. La guerre est actuellement un bienfait national; et la seule calamité qu'il y ait à redouter, c'est de n'avoir pas la guerre, c'est de ne pouvoir pas faire cesser les maux qui résultent de l'audace des émigrés; lorsque vous ne prendrez pas des mesures vigoureuses, on vous amusera avec de vaines simulations. Telle est peut-être la défense que l'électeur de Trèves vous annonce avoir faite aux émigrés, et qui n'empêche pas qu'ils se rassemblent toujours : on croit vous amuser avec ces mensonges diplomatiques; mais vous exigerez, sans doute, l'entière dispersion des rebelles.

On a répandu que le pouvoir exécutif, qui aujourd'hui provoque lui-même la guerre, après avoir longtemps manifesté un système contraire, peut être suspecté d'avoir des desseins secrets; et qu'importe le motif qui le fait agir? La politique d'un grand peuple ne doit pas descendre à ces petites considérations; sa politique est franche et juste : méprisons ces hommes qui voudraient soumettre le sort de la nation aux délibérations de quelques comités secrets que nous avons trop honorés par nos inquiétudes. Défions-nous de ces négociateurs fripons et ignorans qui ne négocient rien; c'est l'intérêt seul de la nation qui conseille la guerre, parce que sa dignité, sa sûreté sont compromises. Je

vote donc cordialement, et pour la guerre et pour les vingt millions de fonds extraordinaires qui ont été demandés par le ministre de la guerre, à condition qu'on s'assurera de leur bon emploi.

Mais devons-nous nous borner à ces mesures? Je ne le crois pas : un peuple libre ne doit pas porter des demi-coups; il ne doit pas feindre de voir des amis dans des ennemis secrets ; lorsqu'il veut écraser de petits princes, il ne doit pas oublier les injures que de grandes puissances lui ont fait endurer. Quelles sont les puissances auxquelles vous devez faire des déclarations? vous avez entendu dans les rapports qui vous ont été faits par le ministre, les réponses qu'elles ont faites à la notification de la constitution française; toutes ont dû vous pénétrer de l'idée certaine que des gouvernemens ne voient pas de bon œil votre révolution; toutes contiennent des vœux pour la prospérité de la nation française, parce que ce mot présente un double sens, parce qu'il rappelle l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire, un gouvernement absolu, qui partageait entre des ministres absolus, une autorité anarchique; toutes contiennent des vœux pour le Roi, sans aucun égard pour les représentans de la nation ; il n'est pas jusqu'aux petites républiques, qui n'aient pris auprès du Roi le langage de la bassesse et de la flatterie. On en serait étonné, si on ne savait que ce sont des aristocraties déguisées sous le nom de *république*, qui toujours inquiètes sur la stabilité de leur gouvernement, en ont placé la force dans l'appui des puissances étrangères.

Je veux croire cependant que nous n'avons rien à redouter de la part de l'Empereur; quoique sa mal-

veillance se soit manifestée par des lettres dans lesquelles il paraît nous menacer.

Léopold dit que la constitution ne lui paraît pas avoir été librement acceptée, et qu'il croit nécessaire de prendre des mesures pour prévenir des troubles semblables à ceux de notre révolution. Dans cette lettre, dont l'authenticité n'est pas contestée, il invite les Cercles à se tenir en armes et à se concerter pour maintenir la liberté du roi de France.

L'Empereur doit apprendre qu'il n'appartient à aucune puissance d'intervenir dans nos affaires, que la France saura d'elle-même maintenir la constitution. Il faut l'apprendre au roi de Suède, qui non-seulement a l'insolence de ne pas recevoir la lettre de notification du Roi, et de renvoyer notre chargé d'affaires, mais qui embrasse ouvertement le parti des rebelles; qui leur envoie des ambassadeurs, des approvisionnemens. La conduite du roi d'Espagne est moins extravagante; cependant il a répondu à l'envoyé de France qui lui présentait la lettre de notification du Roi, que le roi catholique ne pouvait se persuader que le roi de France eût accepté la constitution avec une pleine liberté physique et morale, que jusqu'à ce qu'il pût s'en convaincre, il ne répondrait pas à ses lettres de notification; cependant il a donné l'assurance qu'il ne songeait pas à troubler la tranquillité du royaume. Le ministre vous a dit qu'il avait donné des ordres au chargé d'affaires en Suède, pour qu'il insistât sur la remise du paquet, ou qu'il se retirât en cas de refus. Quant à la réponse du roi d'Espagne, il a dit que Sa Majesté s'en occupait et qu'il ne doutait pas du succès de ses

négociations amicales. En rendant justice à cette conduite du ministre, les amis de la majesté nationale regrettent de la voir prostituée à des affaires de famille. C'était au nom de la nation française que la notification de la constitution devait être faite; c'est en son nom qu'il fallait poursuivre la réparation de l'outrage qui lui a été fait, par le refus de recevoir cette notification; et, lorsque quelque puissance aurait fait une réponse insolente, il fallait la sentir et la repousser avec indignation. On ne s'est pas borné à insulter à la majesté de la nation française; la cour d'Espagne a exercé les vexations les plus inouies sur les Français voyageant et résidant en Espagne; et c'est par une suite de la protection qu'elle accorde aux complots de nos émigrés, que si elle n'a pas protégé le parti de nos insurgens à Saint-Domingue, elle n'a donné aucun secours, et qu'elle a violé ouvertement le traité qui l'y contraignait. Et ces injures n'ont été ni senties, ni repoussées par notre ministre! et il a gardé le même silence sur les insultes de la cour de Vienne!

La Russie protége manifestement le parti des rebelles; elle l'a prouvé, soit par son silence à la notification du Roi, soit en leur donnant des secours, soit en leur envoyant un accrédité. Il fallait se hâter de rappeler notre envoyé près cette cour, et de signifier congé à celui qui réside en France. On a toléré au contraire qu'il restât ici pour intriguer contre la révolution, pour que sa maison servît d'asile aux contre-révolutionnaires. Il fallait en remontrant à la cour de Madrid combien sa conduite était offensante pour la France, lui renvoyer son plénipotentiaire; il fallait lui rappeler

l'article 6 du traité des Pyrénées, l'article 23 du pacte de famille, qui lui prescrivent de regarder et de traiter la nation française comme la plus favorisée. Au mépris de ces traités, elle a accablé les Français résidant dans ses états, de vexations qui n'ont frappé sur les citoyens d'aucune autre nation ; elle les a condamnés à une expulsion qui équivaut à une déclaration de guerre. Il fallait rappeler à cette cour l'article 1er du même pacte de famille, qui exige des deux parties contractantes des secours mutuels. Exécute-t-elle ce traité, en refusant des secours à St.-Domingue, en soutenant les rebelles, en leur envoyant des agens accrédités, en envoyant un chargé d'affaires en Suisse, au moment où notre traité avec la république est sur le point d'expirer?

Il fallait observer à l'Empereur combien sa conduite équivoque devait déplaire à une nation franche et sincère; que le prince Louis-Stanislas-Xavier en quittant la France s'était retiré à Mons; que Bouillé était à Luxembourg, qu'il était sur les terres de l'Empereur et accueilli par ses agens, lorsque, par une déclaration rendue publique, il menaçait sa patrie; qu'à cette même époque de l'évasion du Roi, l'abbaye d'Orval était royalement meublée; que les fortifications de Luxembourg étaient garnies d'une nombreuse artillerie. On vous a dit que l'Empereur avait défendu tout rassemblement aux rebelles; mais on ne vous a pas dit que cette défense restait sans exécution. On devait encore observer à Léopold qu'il favorisait évidemment les projets des émigrés, par les circulaires qu'il adressait aux princes de l'Empire. Il fallait lui rappeler le traité des Barrières, qui a fixé le nombre de troupes à main-

tenir dans le Brabant, à 30 mille hommes; il y en a dans ce moment plus de 48 mille. Il fallait lui rappeler l'article 3 du traité de 1756, qui porte : *que les parties contractantes traiteront de concert sur toutes les mesures propres à maintenir la paix, et se préteront mutuellement leurs bons offices en cas d'invasion.* Il fallait lui demander si c'est pour exécuter ce traité qu'il n'a pas daigné employer auprès de l'électeur de Trèves, je ne dis pas ses ordres, mais son intervention. Que ne lui rappelle-t-on la cause qui l'oblige à fournir, en cas de guerre, un secours de 24 mille hommes? Mais il est vrai que la France saura bien défendre sa liberté, sans avoir besoin de secours étrangers.

Il fallait lui dire, en réponse aux chicanes qu'il faisait, à l'égard des réclamations des princes possessionnés en Alsace, que la souveraineté des peuples n'est pas liée par les traités des tyrans; qu'en parlant toujours de *Roi*, de *Sa Majesté*, et jamais de la nation, il s'est rendu plus que suspect d'encourager les espérances de nos émigrés. Ce langage aurait été digne des Romains, digne d'hommes libres; mais pouvait-on l'attendre de notre vieille diplomatie, d'un ministre long-temps nourri de ses préjugés (M. de Montmorin), d'un ministre qui n'a cessé de conserver dans leurs places, des envoyés dont la haine pour la révolution était connue, et qu'il ne remplaçait que par des agens également suspects; d'un ministre, qui sans cesse dénoncé à l'opinion publique, ne répondait qu'en accusant ses dénonciateurs d'être sans patrimoine, comme s'il n'était pas aussi des hommes qui n'ont pour patrimoine que la bassesse et la lâcheté, comme si Aristide

et Phocion n'avaient pas été sans patrimoine, et comme si l'athénien Ménade, qui a vendu sa patrie, n'avait pas été un des plus riches citoyens d'Athènes ?

Devait-on attendre ce langage d'un ministre, dont la lettre de notification de la constitution française, ne parle ni de la nation, ni de la liberté, et dont la sécheresse indique assez la haine pour la révolution ? Devait-on l'attendre d'un ministre qui est parti sans rendre ses comptes, et en demandant une loi pour la restriction de la presse, sous prétexte que cette liberté indéfinie tendait à indisposer contre nous les gouvernemens étrangers ? *Ce n'est plus avec les gouvernemens que nous avons à traiter, mais avec les nations*, et nous saurons toujours respecter leurs droits. Les fondateurs de la liberté américaine ont obtenu nos hommages; qu'ils les imitent et nous leur éleverons des statues.

Des hommes à conceptions étroites, qui viennent prêcher contre la liberté de la presse, ignorent-ils qu'ils n'armeront plus les nations, pour se venger d'un paragraphe d'une gazette, et tenir pendant trente ans un malheureux gazetier dans une cage de fer ? ignorent-ils que les peuples libres, tels que les Anglais et les Américains, maltraitent aussi les gouvernemens ? Ils ne savent donc pas que la liberté de la presse est la base de la liberté politique; que toute atteinte qui y serait portée serait un crime; que si, sous prétexte des égards dus aux gouvernemens étrangers, on pouvait capituler sur cette loi fondamentale, autant vaudrait-il capituler sur toutes les autres. Ce langage aurait peut-être été tenu auprès des gouvernemens étrangers, si les bureaux des affaires étrangères eussent été mieux composés; et à

qui appartenait-il de faire ce changement? au ministre, s'il n'avait voulu soustraire son département à l'influence de la révolution. Dans tous les actes, au contraire, qui sortent de ses bureaux, on ne voit que le nom du Roi; la nation semble ne pas exister. Dans le discours que le Roi a prononcé le 14 de ce mois dans l'assemblée, il annonce qu'il fait déclarer à l'électeur de Trèves, *qu'il le regarderait comme ennemi, s'il ne dispersait les rassemblemens.* J'aurais aimé à entendre dans la bouche d'un Roi constitutionnel une expression plus significative; qu'il eût dit: *la nation vous regardera comme ennemi;* car c'est le vœu de la nation que le Roi exprimait, puisque ce n'est que d'après ce vœu manifesté qu'il peut faire des préparatifs de guerre. Mais que peuvent penser de notre révolution les puissances étrangères, quand elles voient nos ministres jouer une comédie à la face même de la nation; lorsqu'elles ont vu le ministre des affaires étrangères vous cacher les secrets les plus importans, ou ne les révéler que lorsque l'opinion publique l'y avait contraint? A la place de ces communications franches et loyales, je ne vois en effet que des conférences mystérieuses, concertées à l'avance, et auxquelles on a préparé les journaux, pour lesquelles on commande les proclamations, on concerte les applaudissemens, les ajournemens, les motions d'impression, etc. etc.

Ah! s'ils pouvaient se pénétrer qu'au lieu de tant de réserve, ils gagneraient bien plus par la franchise s'ils se concertaient avec nous, s'ils ne nous harcelaient pas par des chicanes, s'ils ne prêchaient pas contre la liberté de la presse, lorsqu'ils en abusent eux-mêmes par des

proclamations incendiaires; s'ils ne nous parlaient pas toujours de la nécessité de l'ordre dans les finances, en même temps qu'ils ne nous rendent pas compte; de leur amour pour la révolution, en même temps qu'ils s'élèvent contre toutes les lois qui tendent à la protéger; en un mot, les affaires iraient bien mieux, si nous ne perdions pas tant de temps à défier les ministres d'être de bonne foi comme nous. Nous voterons la guerre avec eux, qu'ils votent avec nous le décret d'accusation. Nous entreprendrions la guerre pour punir les princes étrangers, et nous laisserions impunis les princes français! puisqu'il est en votre pouvoir seul de rendre cet hommage aux principes, essayez votre courage pour châtier enfin ces rebelles.

Les conclusions de Brissot furent : 1° que le comité de législation présenterait, dans huit jours, un projet de décret d'accusation contre les princes; 2° que le Roi serait chargé de rappeler les envoyés de France près des cours de Russie, de Suède, de Madrid et de Rome, et de congédier les ministres de ces cours; 3° que Sa Majesté réclamerait auprès de la cour d'Espagne l'exécution du traité des Pyrénées; et en conséquence, une réparation authentique des procédés injurieux de ce gouvernement, à l'égard de plusieurs français, et du refus de porter des secours dans la partie française de Saint-Domingue; 4° que le Roi réclamerait aussi auprès de l'Empereur l'exécution du traité du 1er mai 1756, et le requerrait en conséquence de réduire les troupes, dans le Brabant, au nombre fixé par les traités, et d'interposer non-seulement ses bons offices, mais ses forces auprès des princes de l'Empire,

pour défendre et empêcher tout rassemblement d'émigrés; 5° que le ministre des affaires étrangères serait tenu de communiquer toutes les nouvelles qui intéresseraient la sûreté de l'état, au comité diplomatique, qui serait chargé d'examiner les différens traités qui liaient la France avec les puissances étrangères, et d'indiquer les changemens qu'il convenait d'y faire.

Extrait du discours prononcé par Isnard, le 29 novembre 1791.

La voie des armes, a dit M. Isnard, est la seule qui nous reste contre des rebelles. Toute idée de capitulation serait un crime de lèse-patrie. Elevons-nous à toute la hauteur de notre mission. Parlons aux ministres, au Roi, à l'Europe, avec la fermeté qui nous convient. Disons à nos ministres, que jusqu'ici la nation n'est pas très-satisfaite de la conduite de chacun d'eux; que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que par le mot *responsabilité* nous entendons la mort. Disons au Roi, que son intérêt est de défendre la constitution; que sa couronne tient à ce palladium sacré; qu'il ne règne que par le peuple et pour le peuple; que la nation est son *souverain*, et qu'il est *sujet* de la loi. Disons à l'Europe, que le peuple Français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau; qu'il n'ira le chercher que couronné des lauriers de la victoire, et que, si malgré sa puissance et son courage il succombait en défendant sa liberté, ses ennemis ne règneraient que sur des cadavres. Disons à l'Europe, que, si les cabinets engagent les rois dans

une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. Disons-lui que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes, ressemblent aux coups, que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité. Si la clarté du jour vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent, et châtient celui qui les trompait : de même si, au moment que les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe les yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait.

Extrait du discours prononcé par Brissot, le 17 janvier 1792.

« Le masque est enfin tombé ; votre ennemi véritable » est connu. L'ordre donné au général Bender vous » apprend son nom, c'est l'Empereur. Les électeurs n'é- » taient que ses prête-noms; les émigrans n'étaient » qu'un instrument dans sa main. Vous devez mainte- » nant mépriser les émigrans ; c'est à la haute-cour na- » tionale à venger la nation de la révolte de ces princes » mendians... Les électeurs ne sont pas plus dignes de » votre colère, la peur les fait prosterner à vos pieds... » Votre ennemi véritable, c'est l'Empereur... Il cherche » à vous attaquer ou à vous effrayer... Si vous devez » être attaqués, il vous convient de prévenir; si l'on » veut vous amuser, vous ne devez pas vous endormir; » si l'on ne tend qu'à vous forcer par la terreur à une » capitulation indigne de vous, il faut réaliser ce que » vous avez cent fois promis : la constitution ou la

» mort. La mort! elle n'est point à craindre, examinez
» votre position et celle de l'Empereur... Votre con-
» stitution est un anathème éternel aux trônes absolus.
» Tous les rois doivent donc haïr votre constitution;
» elle fait leur procès, elle prononce leur sentence, elle
» semble leur dire à chacun : *Demain tu ne seras plus,*
» *ou tu ne seras roi que par le peuple.* Cette vérité a
» retenti au cœur de Léopold ; il cherche à en reculer
» le fatal moment... Non, ce n'est point la noblesse
» française qu'il veut rétablir... C'est son trône qu'il
» cherche à maintenir par une vaine ligue contre le
» torrent de l'esprit de liberté. Il en veut tarir la source,
» et la source est en France. Ah! s'il entendait mieux
» ses intérêts, s'il connaissait la force de la révolution
» actuelle, il renoncerait à de pareils moyens pour
» l'arrêter; il la préviendrait, en la naturalisant dou-
» cement chez lui. L'inoculer c'est lui ôter son venin.
» Il faut dire à l'Empereur : C'est notre constitution
» que vous avez en horreur, c'est elle que vous voulez
» détruire; ou renoncez à ce projet, ou préparez-vous à
» la guerre.... On vous dira peut-être pour excuser cette
» ligue, qu'elle n'a point la violence pour but, qu'on veut
» seulement, dans un congrès, corriger quelques vices
» de votre constitution. Mais ce congrès fût-il pacifique,
» serait encore un outrage sanglant à la nation fran-
» çaise. Anathème donc aux ambitieux qui, pour per-
» pétuer les troubles et leur influence, en ont conçu le
» projet! anathème aux puissances assez folles pour
» vouloir les protéger! eh! de quel droit l'Empereur
» veut-il intervenir dans nos démêlés?... Si nous ne
» devons obtenir que tergiversations, que des réponses

» équivoques; si ces réponses doivent nous engager
» dans une guerre de plume interminable, si cette guerre
» peut nous faire perdre un temps précieux pour la
» guerre, pour la bonne guerre, ne serions-nous pas
» insensés de préférer à cette dernière une négocia-
» tion infailliblement illusoire et funeste? Un peuple
» libre a rarement l'avantage dans les négociations
» de cabinet. Emploie-t-il des agens patriotes? ils sont
» trompés. Emploie-t-il des agens ministériels? il est
» trompé, il l'est surtout quand il est obligé d'employer
» des agens qui ne sont pas de son choix... Quand ils sont
» choisis par un pouvoir exécutif que la nature des choses
» rend un secret ennemi de la liberté. Un peuple libre
» ne fait bien ses affaires que par lui-même, ou par des
» agens exposés sans cesse à ses regards; et à la guerre,
» c'est la nation qui négocie, et la nation ne se laisse
» point tromper; à la guerre tout est public, tandis
» que tout est mystère et souvent fraude dans le cabinet.
» Quelle confiance le peuple Français peut-il avoir dans
» ces négociations, tant que la diplomatie ne sera pas
» populaire... Tant qu'elle sera une feuille de bénéfices
» entièrement réservée aux privilégiés, ou aux créatures
» de l'ancien régime?... On va se récrier contre ces
» défiances; eh! il s'agit du bien le plus précieux; la
» confiance a perdu presque tous les peuples libres...
» Mais d'ailleurs, quelle nécessité de négocier dans le
» moment actuel?... Pendant cette comédie politique,
» nos préparatifs militaires épuisent nos ressources; les
» inquiétudes renaissent, les agitations intérieures con-
» tinuent, les forces combinées s'assemblent, la saison
» favorable pour elles s'avance, les prétentions se mon-

» trent, la hauteur se déploie dans les offices, les menaces
» succèdent au ton mielleux; on s'offense, l'invasion
» suit, une guerre désastreuse éclate dans nos foyers
» mêmes, les mécontens se rallient bientôt aux dra-
» peaux étrangers, et la guerre civile se joint à la guerre
» étrangère. Telles sont les vues secrètes de vos ennemis;
» ils sont rois, et vous êtes peuple; ils sont despotes,
» et vous êtes libres: or, il n'y a point de capitulation
» sincère entre la tyrannie et la liberté... Je ne dirai donc
» pas à l'Empereur avec votre comité: *Voulez-vous*
» *vous engager à ne pas attaquer la France ni son*
» *indépendance;* mais je lui dirai: *Vous avez formé*
» *une ligue contre la France, je dois vous combattre;*
» et cette attaque immédiate est juste, nécessaire, com-
» mandée par les circonstances et par vos sermens; à
» moins que l'Empereur ne la prévienne dans un bref
» délai par une satisfaction qui vous ôte toute inquié-
» tude... Par quelle extravagance respecterions-nous un
» traité que l'Empereur a rompu tant de fois, et qui
» ne peut plus se concilier avec les principes de notre
» nouvelle constitution?... Elle défend impérieusement
» aux Français toute conquête, elle leur défend toute
» guerre offensive à moins que leur propre sûreté ne
» les y force; ils ne peuvent donc plus contracter, ni
» maintenir des traités offensifs avec aucune nation.....
» Les Français doivent être les frères de tous les
» hommes, de tous les peuples. Ils veulent être justes
» et bienveillans envers tous; se lier exclusivement avec
» tel ou tel peuple, s'engager à le défendre contre toute
» espèce d'attaque, c'est faire un traité d'inimitié
» éventuelle contre tel ou tel autre peuple, c'est violer
» le principe sacré de la fraternité universelle.

N° 10.

Extrait du discours prononcé par Fauchet le 17 janvier 1792.

« Les Français, après la conquête de la liberté, dit » l'abbé Fauchet, sont les alliés naturels de tous les » peuples libres. Les traités faits avec les despotes sont » nuls de droit, et ne peuvent être conservés de fait, » sans une conséquence destructive de notre révolu- » tion... Nous n'avons besoin ni d'ambassadeurs, ni de » consuls, ce sont des espions superbes; rien n'est » menteur comme eux; ils manœuvrent pour les » princes, et vendent le peuple. Rien n'est plutôt » violé que le traité des rois, c'est un commerce d'im- » postures aussi ancien que les trônes. La diplomatie » actuelle n'est autre chose que l'art de partager la » tyrannie. Dans un pays libre elle doit être remplacée » par la science du peuple. Disparaissez ténébreux fa- » bricateurs de chaînes, la liberté vous poursuit, vous » atteint, et vos yeux ne peuvent supporter sa lumière. » En faisant une alliance avec les peuples libres, nous » comptons les Anglais, les Anglo-Américains, les Po- » lonais, les Hollandais et les Suisses. Quand les autres » peuples voudront de notre alliance, ils n'auront » pour l'obtenir qu'à conquérir la liberté; en attendant, » s'ils sont paisibles, nous commercerons avec eux » comme avec de bons sauvages... Nous ne pouvons » plus être protégés que par la majesté de la nation, » et cette majesté ne réside pas dans quelques commis » de bureau... Passons-nous du pouvoir exécutif au

» dehors; il nous donnera assez d'affaires au dedans;
» ses négociations sont des trahisons, ses affidés sont des
» tyrans. Du moins dans l'intérieur, la force nationale
» est toujours prête à les contenir... Nous ne craindrons
» les brigandages ni des corsaires, ni des princes.....
» Qu'ils s'avisent de nous molester; la masse nationale
» les écrasera.... Envoyez ici, tyrans imbécilles, tous
» vos esclaves, et voyez les se fondre comme un amas
» de glace sur une terre de feu... Point de guerre ag-
» gressive, la constitution jurée nous en fait la loi;
» mais la guerre aux princes qui favorisent les con-
» spirateurs sur nos frontières, la guerre à Léopold, qui
» machine la destruction de notre liberté. Repoussons
» les brigands... Nous n'avons rien à demander à tous
» ces despotes que de nous laisser en repos... Nos né-
» gociations sont nos canons, nos baïonnettes patrioti-
» ques et des millions d'hommes libres. »

N° 11.

Note du prince de Kaunitz.

« Le chancelier de cour et d'état, prince de *Kau-*
» *nitz-Rietberg*, ayant rendu compte à l'Empereur de
» la communication officielle faite par M. l'ambassadeur
» de *France*, d'une dépêche ostensible de M. *De Les-*
» *sart*, du 14 novembre dernier; il a été autorisé de
» s'expliquer, en retour, vis-à-vis de M. l'ambassa-
» deur, sur le contenu de cette dépêche, pour autant
» qu'il est de son ressort, avec cette franchise entière

» que Sa Majesté impériale croit devoir observer sur
» les objets, qui sont relatifs à la crise importante qu'é-
» prouve le royaume de *France*.

» Le chancelier de cour et d'état a donc l'honneur
» de lui communiquer de son côté, que Mgr. l'électeur
» de Trèves vient également de faire part à l'Empereur
» de la note, que le ministre de *France* à *Coblentz* avait
» été chargé de présenter, ainsi que de la réponse, que
» Son Altesse électorale a fait donner à cette note; que
» ce prince a fait connaître en même temps à Sa
» Majesté impériale, qu'*il avait adopté à l'égard des*
» *rassemblemens armés des émigrans et réfugiés*
» français, *et à l'égard des fournitures d'armes et mu-*
» *nitions de guerre, les mêmes principes et règlemens*
» *qui ont été mis en vigueur dans les Pays-Bas autri-*
» *chiens:* mais que, se répandant de vives inquiétudes
» parmi les sujets et dans les environs, que la tran-
» quillité de ses frontières et états pourrait être trou-
» blée par des incursions et violences, nonobstant
» cette sage mesure, Mgr. l'électeur a réclamé l'assis-
» tance de l'Empereur, pour le cas que l'événement
» réalisât ces inquiétudes.

» Que l'Empereur est parfaitement tranquille sur les
» intentions justes et modérées du Roi *très-chrétien*,
» et non moins convaincu du très-grand intérêt qu'a
» le gouvernement *français* à ne point provoquer tous
» les princes souverains étrangers par les voies de fait
» contre l'un d'entre eux; mais que l'expérience jour-
» nalière ne rassurant point assez sur la stabilité et
» la prépondérance des principes modérés en *France*,
» et sur la subordination des pouvoirs et surtout des

» provinces et municipalités, pour ne point devoir
» appréhender, que les voies de fait ci-dessus ne soient
» exercées malgré les intentions du Roi, et malgré
» les dangers des conséquences, Sa Majesté impé-
» riale se voit nécessitée, tant par une suite de
» son amitié pour l'électeur de *Trèves*, que par les
» considérations qu'elle doit à l'intérêt de l'*Allema-*
» *gne*, comme co-état, et à son propre intérêt comme
» voisin, d'enjoindre au maréchal de Bender, com-
» mandant général de ses troupes aux Pays-Bas, de
» porter aux états de Son Altesse électorale, les secours
» les plus prompts et les plus efficaces en cas qu'ils
» fussent violés par des incursions hostiles, ou immi-
» nemment menacés d'icelles.

» L'Empereur est trop sincèrement attaché à Sa Ma-
» jesté *très-chrétienne*, et prend trop de part au bien-
» être de la *France* et au repos général, pour ne pas
» vivement désirer d'éloigner cette extrémité et les
» suites infaillibles qu'elle entraînerait, tant de la part
» du chef et des états de l'*Empire germanique*, que des
» autres Souverains réunis en concert pour le maintien
» et la tranquillité publique, et pour *la sûreté et l'hon-*
» *neur des couronnes* : Et c'est par un effet de ce der-
» nier que le chancelier de cour et d'état, prince de
» Kaunitz-Rietberg, est chargé de s'en ouvrir sans
» rien dissimuler vis-à-vis M. l'ambassadeur de *France*,
» auquel il a d'ailleurs l'honneur de réitérer les assu-
» rances de la considération la plus distinguée. »

Vienne, le 21 décembre 1791.

Pour copie, DE LESSART.

N° 12.

Dépêche de M. De Lessart à M. de Noailles, communiquée confidentiellement.

Paris, le 21 janvier 1792.

Je vous ai déjà parlé, Monsieur, de la note officielle qui vous a été remise par M. le prince de Kaunitz, le 21 décembre : Je vous en reparlerai encore. Cette déclaration inattendue a causé dans le premier moment la plus grande agitation, parce que l'on a cru remarquer dans le langage de la cour de Vienne le ton de la menace. Pour justifier cette opinion, il faut tomber dans quelques détails.

C'est au mois de novembre que vous avez fait part au ministère autrichien de l'invitation formelle que le Roi venait de renouveler auprès de l'électeur de Trèves, pour obtenir de lui la dispersion des rassemblemens formés dans ses états; et c'est en même temps que vous avez demandé, au nom du Roi, que l'Empereur voulût bien interposer ses bons offices et son autorité, pour engager l'électeur à remplir cette note de justice. Les rassemblemens, les préparatifs hostiles, les formations de corps militaires étaient de la notoriété la plus incontestable; les démarches des émigrés pour susciter partout des ennemis à la France, n'étaient pas moins connues. La cour de Vienne, plus qu'aucune autre peut-être, en avait la preuve. Cependant, au lieu de déterminer l'électeur de Trèves à faire cesser cette cause de fermentation et d'inquiétude, on a paru indifférent à

Vienne à tous ces mouvemens, et on leur a donné par-là plus de force et d'importance.

Il était impossible que la nation vît avec la même indifférence l'aggression dont elle était menacée. L'assemblée nationale s'est adressée au Roi pour lui indiquer le vœu qui se manifestait de toutes parts, et pour l'inviter à prendre les précautions qu'exigeait la sûreté de l'état. C'est alors que l'électeur de Trèves, effrayé de cette démarche, a réclamé la protection de l'Empereur, et que sans aucune communication, sans aucuns éclaircissemens préalables, M. le prince Kaunitz vous a déclaré que l'Empereur avait donné ordre à M. le maréchal de Bender de marcher au secours de l'électeur de Trèves, s'il était attaqué.

Il est vrai que cet ordre paraît se rapporter à quelques violences, à quelques incursions commises par des municipalités, contre l'intention de la nation et du Roi; mais dans cette supposition même, des actes de cette nature n'auraient jamais dû être considérés que comme des voies de fait particulières, dont l'électeur pouvait aisément se défendre avec ses propres moyens, et qui, au surplus, étaient susceptibles d'un arrangement amiable, et n'exigeaient certainement pas que M. le maréchal de Bender se mît en mouvement pour les réprimer. Nous savons à la vérité, qu'en même temps que l'Empereur donnait cet ordre, il faisait dire à l'électeur de Trèves de se mettre en règle à l'égard des émigrés, et de suivre en tout l'exemple de ce qui s'était passé à leur égard dans les Pays-Bas. Nous savons également que c'était à l'accomplissement préalable de cette condition qu'étaient subordonnés les secours que le gé-

néral Bender devait porter à l'électeur, dans le cas d'une attaque ultérieure de notre part. Pourquoi cette disposition n'a-t-elle pas été exprimée dans la note qui vous a été remise ? Je n'ai pas besoin de vous dire combien l'exposé que l'électeur a fait à l'Empereur est dénué de vérité. Tout ce qu'il est obligé de faire pour se conformer à l'ordre qui est établi dans les Pays-Bas, dément les assertions qu'il s'était permises, et prouve d'une manière bien manifeste, l'état vraiment hostile dans lequel les émigrés se trouvent dans ses états.

Mais ce que je ne saurais passer sous silence, c'est le passage de la note officielle où l'électeur de Trèves articule qu'il est aisé de reconnaître que le Roi n'était pas libre lorsqu'il a souscrit l'office qui lui a été remis de la part de Sa Majesté. Cette manière de s'exprimer n'aurait pas dû faire obtenir si facilement à l'électeur de Trèves la protection qu'il réclamait.

Je passe, Monsieur, au dernier paragraphe du 21 décembre : c'est l'article qui, à la lecture, a fait naître le plus de réflexions, et a laissé de plus profondes impressions. Il y est dit que l'Empereur est trop sincèrement attaché à Sa Majesté très-chrétienne, et prend trop de part au bien-être de la France et au repos général, pour ne pas vivement désirer d'éloigner cette extrémité et les suites infaillibles qu'elle entraînerait, tant de la part du chef des états de l'Empire germanique, que de la part des autres souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique, et pour la sûreté et l'honneur des couronnes.

1° On ne conçoit pas bien comment des voies de fait particulières, commises peut-être par quelques muni-

cipalités, devaient intéresser toute l'Europe, tandis, comme on l'a déjà observé, qu'avec un peu de bienveillance ces sortes d'événemens se terminent toujours à l'amiable.

2° On a été extrêmement frappé de ces expressions: *ces souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique, et pour la sûreté et l'honneur des couronnes.* On a cru voir l'indice d'une ligue formée à l'insu de la France, et peut-être contre elle. On a été étonné que l'Empereur, beau-frère et allié du Roi, ne lui ait point fait part de ce concert formé entre les souverains de l'Europe, et à la tête duquel Sa Majesté impériale paraît être placée. Cette observation, Monsieur, me conduit naturellement à vous parler d'une inquiétude qui occupait déjà les esprits, et à laquelle les paroles que je viens de vous citer ont donné beaucoup de force. On craint qu'il n'existe, en effet, une espèce de ligue formée entre les principales puissances de l'Europe, dans la vue d'apporter quelque changement dans la constitution française. On prétend que ces puissances ont dessein de provoquer l'établissement d'un congrès où cet objet serait traité entre elles; enfin, on suppose que réunissant leurs forces et leurs moyens, elles voudraient contraindre le Roi et la nation à accepter les lois qu'elles auraient faites.

Je ne doute pas que les émigrés n'aient souvent présenté ce projet comme la chose du monde la plus pacifique et la plus facile à exécuter; mais je ne saurais me persuader qu'il ait été si facilement accepté. Je ne peux croire surtout que l'Empereur, animé comme il l'est par des vues de sagesse et de justice, ait pu se prêter

à de semblables idées. Ce serait vainement que l'on entreprendrait de changer par la force des armes notre nouvelle constitution ; elle est devenue, pour la grande majorité de la nation, une espèce de religion qu'elle a embrassée avec enthousiasme, et qu'elle défendrait avec l'énergie qui appartient aux sentimens les plus exaltés.

Ceux qui voudraient entraîner les puissances étrangères à des mesures violentes, ne cessent de répéter que la France est pleine de mécontens, qui n'attendent que l'occasion pour se déclarer.

Il y a beaucoup de gens qui souffrent et qui se plaignent ; mais ce que je crois fermement, et ce qu'attesteront avec moi tous ceux qui connaissent les dispositions actuelles des esprits, c'est qu'au premier moment où la constitution serait attaquée, il n'y aurait plus qu'un seul parti, qu'un seul sentiment, qu'un seul intérêt, et la plupart des mécontens se réunissant à la cause commune, en deviendraient les plus ardens défenseurs.

En même temps qu'on parle des mécontens, on exagère l'indiscipline de notre armée, la pénurie de nos finances, nos troubles intérieurs ; en un mot, on nous représente comme étant dans une impuissance absolue. Je ne dissimule pas que nos embarras ne soient grands ; mais le fussent-ils davantage, on se tromperait beaucoup, si on croyait pouvoir dédaigner la France et la menacer sans inconvéniens.

Vous m'avez mandé plusieurs fois, Monsieur, qu'on était extrêmement frappé à Vienne du désordre apparent de notre administration, de l'insubordination des pouvoirs, du peu de respect que l'on témoignait quelque-

fois pour le Roi. Il faut considérer que nous sortons à peine d'une des plus grandes révolutions qui se soient jamais opérées ; que cette révolution, dans ce qui la caractérise essentiellement, s'étant d'abord faite avec une extrême rapidité, s'est ensuite prolongée par les divisions qui sont nées dans les différens partis, et par la lutte qui s'est établie entre les passions et les intérêts divers. Il était impossible que tant d'oppositions et tant d'effets, tant d'innovations et tant de secousses, ne laissassent pas après elles de longues agitations, et l'on a bien dû s'attendre que le retour de l'ordre ne pouvait être que le fruit du temps.

Quelle est au surplus la cause de cette fermentation intérieure dont la cour de Vienne paraît si blessée? c'est la consistance qu'ont pris les émigrés, ce sont leurs préparatifs, leurs projets, leurs menaces ; c'est l'appui plus ou moins considérable qu'ils ont trouvé dans la plupart des cours de l'Europe. Il a été une époque sans doute, où leur cause qui paraissait liée à celle du Roi, a pu exciter l'intérêt des souverains, et plus particulièrement celui de l'Empereur ; mais une fois que le Roi, par l'acceptation de la constitution, s'est mis à la tête du nouveau gouvernement, les émigrés n'ont plus dû intéresser que par leurs malheurs, et il a été facile de juger que leurs prétentions et leurs mouvemens, en donnant des espérances aux uns et des inquiétudes aux autres, entretiendraient le trouble dans le royaume, et finiraient peut-être par le répandre dans une grande partie de l'Europe. Voilà pourquoi l'office du 21 décembre, qui semblait annoncer l'intention de les protéger, a produit une sorte d'explosion, et a donné lieu

à tant de soupçons et de reproches : et sur qui tout cela retombe-t-il ? sur le Roi, parce que la malveillance cherche à persuader qu'il existe entre Sa Majesté impériale et le Roi une intimité parfaite ; que toutes les démarches sont concertées, et qu'ainsi c'est le Roi qui protége les émigrés et guide la coalition de toutes les puissances de l'Europe. Ce serait donc un grand moyen de calmer les esprits et de ramener l'ordre et la tranquillité dans le royaume, que de faire cesser partout le scandale de ces rassemblemens d'émigrés, qui, sans titre et sans territoire, cherchent à s'ériger en puissance, et ne pensent qu'à venger leurs injures particulières, et à faire triompher leurs prétentions.

Il paraît, Monsieur, qu'une des choses dont le ministre autrichien est le plus choqué, est la licence des discours et des écrits, et qu'il prétend qu'un gouvernement où de pareils excès sont tolérés, est lui-même intolérable.

Sur cet objet, nous avons posé des principes sages et établi des lois justes ; mais il faut considérer que notre organisation ne fait que de naître, que les ressorts de notre nouveau gouvernement ne sont pas tous encore en activité, qu'au milieu des inquiétudes qui nous viennent en partie du dehors, il est impossible que les lois exercent au dedans tout leur empire. Que l'on cesse de nous inquiéter, de nous menacer, de fournir des prétextes à ceux qui ne veulent que le désordre, et bientôt l'ordre renaîtra.

Au reste, ce déluge de libelles dont nous avons été si complètement inondés, est considérablement diminué et diminue encore tous les jours ; l'indifférence et le

mépris sont les armes avec lesquelles il convient de combattre cette espèce de fléau. L'Europe pourrait-elle s'égarer et s'en prendre à la nation française, parce qu'elle recèle dans son sein quelques déclamateurs et quelques folliculaires, et voudrait-on leur faire l'honneur de leur répondre à coups de canon?

Je dirai plus; s'il était possible qu'une si misérable cause entraînât les puissances étrangères dans une mesure aussi terrible que la guerre, cette guerre, quel que fût l'événement, ne détruirait point la cause pour laquelle elle aurait été entreprise; elle ne ferait au contraire que l'accroître et lui donner plus d'activité.

Je viens, Monsieur, de prononcer un grand mot, un mot qui occupe actuellement tous les esprits, un mot qui est l'objet des inquiétudes des uns et du désir des autres; ce mot est la guerre. Vous croyez bien que le Roi est à la tête de ceux qui y répugnent; son excellent esprit, d'accord avec son cœur, cherche à en repousser l'idée. Je la regarde, dût-elle être heureuse, comme une calamité pour le royaume, et comme un fléau pour l'humanité. Mais en même temps je peux vous l'assurer, le Roi a été vivement affecté de l'office du 21 décembre; tout ce qu'on a appris depuis, soit de Bruxelles, soit de Coblentz, l'a rassuré sur les véritables dispositions de l'Empereur, et Sa Majesté désirant faire partager ce sentiment à l'assemblée nationale, m'a chargé successivement de lui communiquer tout ce qui pouvait tendre à ce but. Mais cet ordre donné si brusquement à M. le maréchal de Bender, cette apparente intention de secourir l'électeur de Trèves, tandis que ce prince tenait à notre égard la conduite la plus hostile,

cette annonce d'un concert inconnu entre toutes les puissances de l'Europe, la tournure et le ton de l'office ont fait une impression dont les gens les plus sages n'ont pu se défendre, et qu'il n'a pas été au pouvoir du Roi d'effacer.

Je reviens à l'objet essentiel de la guerre. Est-il de l'intérêt de l'Empereur de se laisser entraîner par cette fatale mesure? Je supposerai, si l'on veut, tout ce qu'il y a de plus favorable pour ses armées ; eh bien! qu'en résultera-t-il? que l'Empereur finira peut-être par être plus embarrassé de ses succès, qu'il ne l'eût été de ses revers; et que le seul fruit qu'il retirera de cette guerre sera le triste avantage d'avoir détruit son allié, et d'avoir augmenté la puissance de ses ennemis et de ses rivaux.

Je crois donc de la dernière évidence que la paix convient autant à l'Empereur qu'à la France; je crois qu'il lui convient de conserver une alliance qui désormais ne peut avoir aucun inconvénient pour lui, et qui peut lui devenir utile; je crois qu'au lieu de prendre part à des mesures qui tendraient à bouleverser le royaume, il doit au contraire désirer sa force et sa prospérité.

Vous devez, Monsieur, chercher des explications sur trois points : 1° sur l'office du 21 décembre; 2° sur l'intervention de l'Empereur dans nos affaires ultérieures; 3° sur ce que Sa Majesté impériale entend par *les souverains réunis en concert pour la sûreté et l'honneur des couronnes.*

Chacune de ces explications demandées à sa justice,

peut être donnée avec la dignité qui convient à sa personne et à sa puissance.

Une chose peut-être embarrassera la cour impériale dans l'explication que je la suppose disposée à vous donner, c'est l'affaire des princes possessionnés, dans laquelle l'Empereur s'est cru obligé d'intervenir comme chef de l'Empire. Mais j'observerai d'abord que c'est une affaire à part et qui doit être traitée différemment que celle dont il s'agit actuellement. J'ajouterai que le décret du 14 donne à cette négociation beaucoup plus de latitude qu'elle n'en avait précédemment; car à l'exception de tout ce qui pourrait tendre à rétablir les droits féodaux sur le territoire de France, ce qui était et qui sera toujours impossible; tout le reste devient permis, et certainement le Roi ne se refusera jamais à aucun arrangement raisonnable, et je crois pouvoir espérer que l'assemblée nationale sera disposée à adopter ce que Sa Majesté proposera sur cet objet.

Je me résume, Monsieur, et je vais vous exprimer en un mot le vœu du Roi, celui de son conseil, et je ne crains pas de le dire, celui de la saine partie de la nation. C'est la paix que nous voulons; nous demandons à faire cesser cet état dispendieux de guerre dans lequel on nous a entraînés, nous demandons à revenir à l'état de paix; mais on nous a donné de trop justes sujets d'inquiétudes, pour que nous n'ayons pas besoin d'être pleinement rassurés.

N° 13.

Rapport de Dumouriez au Roi.

« Sire, lorsque vous avez juré de maintenir la con-
» stitution qui a assuré votre couronne, lorsque votre
» cœur s'est sincèrement réuni à la volonté d'une grande
» nation libre et souveraine, vous êtes devenu l'objet
» de la haine des ennemis de la liberté. L'orgueil et la
» tyrannie ont agité toutes les cours; aucun lien natu-
» rel, aucun traité n'a pu arrêter leur injustice. *Vos*
» *anciens alliés vous ont effacé du rang des despotes;*
» mais les Français vous ont élevé à la dignité glorieuse
» et solide de chef suprême d'une nation régénérée. Vos
» devoirs sont tracés par la loi, que vous avez acceptée,
» et vous les remplirez tous. La nation française est
» calomniée; sa souveraineté est méconnue; des émi-
» grés rebelles trouvent un asile chez nos voisins; ils
» s'assemblent sur nos frontières; ils menacent ouver-
» tement de pénétrer dans leur patrie, d'y porter le
» fer et la flamme. Leur rage serait impuissante, ou
» peut-être elle aurait déjà fait place au repentir, s'ils
» n'avaient pas trouvé l'appui d'une puissance qui a
» brisé tous ses liens avec nous, dès qu'elle a vu que
» notre régénération changerait la forme de notre al-
» liance avec elle, la rendrait nécessairement plus
» égale.

» Depuis 1756, l'Autriche avait abusé d'un traité
» d'alliance que la France avait toujours trop respecté.
» Ce traité avait épuisé depuis cette époque notre sang

» et nos trésors, dans des guerres injustes que l'ambition » suscitait, et qui se terminaient par des traités dictés » par une politique tortueuse et mensongère, qui lais- » sait toujours subsister des moyens d'exciter de nou- » velles guerres. Depuis cette fatale époque de 1756, la » France s'avilissait au point de jouer un rôle subalterne » dans les sanglantes tragédies du despotisme ; elle était » asservie à l'ambition toujours inquiète, toujours agis- » sante de la maison d'Autriche, à qui elle avait sacrifié » ses alliances naturelles (1).

» Dès que la maison d'Autriche a vu dans notre » constitution que la France ne pourrait plus être le » servile instrument de son ambition, elle a juré la des- » truction de cette œuvre de la raison ; elle a oublié tous » les services que la France lui avait rendus ; enfin, ne » pouvant plus dominer la nation française, elle est de- » venue son ennemie implacable.

» La mort de Joseph II semblait présager plus de » tranquillité de la part de son successeur ; Léopold qui » avait appelé la philosophie dans son gouvernement » de Toscane, paraissait ne devoir s'occuper que de ré- » parer les calamités que l'ambition démesurée de son » prédécesseur avait attirées sur ses états. Léopold n'a » fait que paraître sur le trône impérial, et cependant » c'est lui qui a cherché à exciter sans cesse contre » nous toutes les puissances de l'Europe. C'est lui qui

(1) Rien de si dangereux en diplomatie que ces phrases éloquentes dénuées de tout fondement ; le sang français qui a coulé depuis 1756 à Minden, Crevelt, Wilhemsthal, a coulé pour avoir le Hanovre, et non pour l'Autriche.

» a tracé dans les conférences de Padoue, de Reichenbach, de La Haye et de Pilnitz, les projets les » plus funestes contre nous; projets qu'il a couverts, » Sire, du prétexte avilissant d'une fausse compassion » pour Votre Majesté, pendant que vous déclariez » à tout l'univers que vous étiez libre; pendant que » vous déclariez que vous aviez accepté franchement, » et que vous soutiendriez de tout votre pouvoir la » constitution. C'est alors, que calomniant la nation » dont vous êtes le représentant héréditaire, et vous » faisant l'outrage de feindre de ne pas croire à votre » liberté et à la pureté de vos intentions, ce prince » employait tous les ressorts d'une politique sombre et » astucieuse, pour grossir le nombre des ennemis de la » France, sous les prétextes les moins faits pour autoriser une ligue aussi menaçante. C'est Léopold qui, » lié depuis long-temps avec la Russie, pour partager » les dépouilles de la Pologne et de la Turquie, a détaché de notre alliance ce roi du Nord, dont l'inquiète activité n'a pu être arrêtée que par la mort, » au moment où il allait devenir l'instrument de la fureur de la maison d'Autriche.

» C'est Léopold qui a animé contre la France le successeur de l'immortel Frédéric, contre lequel, par » une fidélité à des traités imprudens, nous avions, » depuis près de quarante ans, défendu la maison d'Autriche. C'est Léopold qui s'est déclaré le chef d'une » ligue qui tend au renversement de notre constitution. » C'est lui qui, dans des pièces officielles que l'Europe » jugera, invite une partie de la nation française à » s'armer contre l'autre, cherchant à réunir sur la

» France les horreurs de la guerre civile aux calamités
» de la guerre extérieure. Tels sont les attentats de
» l'empereur Léopold contre une nation généreuse,
» qui, même depuis sa régénération, respectait ses
» traités, quelque désavantageux et quelque funestes
» qu'ils fussent.

» Il est nécessaire de rapporter à Votre Majesté une
» note officielle, du 18 février, du prince de Kaunitz,
» parce que cette note est la dernière pièce de négo-
» ciation entre l'empereur Léopold et Votre Majesté.

» C'est dans cette note officielle du 18 février, sur-
» tout, que ses projets hostiles sont à découvert. Cette
» note, qui est une véritable déclaration de guerre,
» mérite un examen réfléchi. Le prince de Kaunitz,
» qui est l'organe de son maître, commence par dire
» que («jamais son intention amicale et pacifique n'a été
» plus clairement énoncée et constatée que celle de
» S. M. I. dans l'affaire des rassemblemens au pays de
» Trèves.») A la vérité, la cour de Vienne avait alors
» fait sortir des Pays-Bas les émigrés armés, de peur
» que le ressentiment des Français ne les portât à en-
» trer dans les provinces belgiques, où s'étaient faits
» les premiers rassemblemens; où les rebelles tiennent
» encore un état-major d'officiers généraux en uni-
» forme et avec la cocarde blanche, à la cour même
» de Bruxelles; où, contre les capitulations et cartels,
» on recevait et on reçoit encore journellement des
» bandes nombreuses, et même des corps entiers avec
» armes, bagages, officiers, drapeaux et caisse mili-
» taire; donnant ainsi une injuste protection à la dé-
» sertion la plus criminelle, accompagnée de vol et de

» trahison. Dans le même temps, la cour de Vienne, » sur la demande irrégulière de l'évêque de Bâle, établissait une garnison dans le pays de Porentrui, pour » s'ouvrir une entrée facile dans le département du » Doubs, violant, par l'établissement de cette garnison, » le territoire du canton de Bâle, violant les traités qui » mettent le pays de Porentrui sous la garantie de ce » canton et de la France.

» Dans le même temps, la cour de Vienne augmentait considérablement ses garnisons dans le Brisgaw. » Dans le même temps, la cour de Vienne donnait des » ordres au maréchal de Bender de se porter avec ses » troupes dans l'électorat de Trèves, au cas où les » Français s'y porteraient, pour dissiper les rassemblemens de leurs rebelles émigrés. A la vérité, la cour de » Vienne semblait prescrire à l'électeur de Trèves de » ne plus tolérer ces rassemblemens ; à la vérité aussi, » ce prince ecclésiastique semblait, pour un moment, » dans l'intention de dissiper ces attroupemens, mais » tout cela n'était qu'illusoire ; on cherchait à abuser » votre ministre à Trèves par des mensonges, et à l'intimider par des outrages. Les attroupemens ont recommencé à Coblentz en plus grand nombre; leurs » magasins sont restés dans le même état, et la France » n'a vu, dans toute cette affaire, qu'un jeu perfide, » des menaces et de la violence.

» M. de Kaunitz ajoute : (« que la nature et le but légitime des propositions de concert faites par l'Empereur au mois de juillet 1791, aussi bien que la modération et l'intention amicale de celle qu'il fit au mois » de novembre suivant, n'ont pu échapper à la con-

» naissance du gouvernement français. ») Cet aveu du
» prince de Kaunitz confirme les desseins hostiles de
» la cour de Vienne; il prouve qu'au mépris de son al-
» liance, il provoquait les autres puissances de l'Europe
» à former contre la France une ligue offensive, qui
» n'est que suspendue par la lettre circulaire du prince
» de Kaunitz, du 12 novembre.

» M. de Kaunitz dit ensuite : (« que toute l'Europe est
» convaincue avec l'Empereur que ces *gens* notés par
» la dénomination du parti *jacobin*, voulant exciter la
» nation d'abord à des armemens et puis à sa rupture
» avec l'Empereur, après avoir fait servir des rassem-
» blemens dans les états de Trèves, de prétextes au
» premier, cherchent maintenant d'amener des pré-
» textes de guerre par les explications qu'ils ont provo-
» quées avec Sa Majesté impériale d'une manière as-
» tucieuse, et accompagnées de circonstances calculées
» visiblement à rendre difficile à ce prince de concilier
» dans ses réponses les intentions pacifiques et amicales
» qui l'animent, avec le sentiment de sa dignité blessée
» et de son repos compromis par les fruits de leur ma-
» nœuvre. »)

» Cette phrase obscure contient une fausseté, une
» injure. Ce que M. Kaunitz désigne par des *gens*, c'est
» l'assemblée, c'est la nation entière exprimant son vœu
» par des représentans; ce n'est point un club qui a de-
» mandé des explications catégoriques; et on voit, dans
» la distinction que fait le ministre autrichien, le projet
» perfide de représenter la France comme en proie à
» des factions qui ôtent tout moyen de négocier avec
» elle. Le reste de cette note est une explosion de son

» humeur contre ce qu'il nomme le parti des Jacobins, » qu'il qualifie de *secte pernicieuse*.

» La mort de l'empereur Léopold aurait dû amener » d'autres principes de négociations; mais le système » de la maison d'Autriche est toujours le même, et le » changement des princes qui gouvernent n'y apporte » aucune variation.

» Le roi de Bohême et de Hongrie, sollicité de ré- » pondre catégoriquement pour faire cesser les inquié- » tudes des deux nations, et pour opérer la tranquillité » de l'Europe, a fait connaître ses dernières résolutions » à Votre Majesté, par une dernière note du prince de » Kaunitz, datée du 18 mars.

» Comme cette note est l'*ultimatum* de la cour de » Vienne, comme elle est encore plus provoquante » que toutes les autres pièces de cette négociation, elle » mérite aussi un examen réfléchi. Le premier mot de » cette note est une injure artificieuse : *le gouverne-* » *ment français ayant demandé des éclaircissemens ca-* » *tégoriques*, etc. etc. Sire, il n'est donc plus ques- » tion du roi des Français. M. de Kaunitz vous sépare » de la nation pour faire croire que vous n'êtes pas li- » bre, que vous n'êtes pour rien dans les négociations; » et que vous n'y prenez aucun intérêt. L'honneur de » Votre Majesté est engagé à démentir cette perfide in- » sinuation.

» M. de Kaunitz dit ensuite : (« Mais à plus forte raison » convenait-il à la dignité de grandes puissances de » réfuter avec franchise, et de ne point traiter d'insi- » nuations confidentielles qui puissent être dissimulées » dans la réponse, des imputations et des interpréta-

» tions auxquelles se trouvaient mêlés les mots de *paix*
» ou de *guerre*, et accompagnées de provocations de
» tout genre. »)

» Certainement, le ministre des affaires étrangères
» doit regretter d'avoir placé dans une telle négocia-
» tion des insinuations confidentielles ; mais il ne pou-
» vait pas imaginer que le prince de Kaunitz aurait la
» perfidie de les tronquer et de les dénaturer, pour en
» abuser. Et si la négociation reprenait une tournure
» pacifique, la première démarche de Votre Majesté
» serait de demander au roi de Bohême et de Hongrie
» la punition d'un premier ministre infidèle, qui, par
» des abus de confiance, s'est efforcé d'aliéner le cœur
» de ce jeune monarque, et de rendre irréconciliables
» deux nations faites pour s'estimer.

» Le prince de Kaunitz parle ensuite (« de la justice
» des motifs sur lesquels se fondent les explications
» données par ordre de feu l'Empereur »), et il ajoute
(« que le roi de Hongrie adopte complètement sur ce
» point les sentimens de son père. ») Il dit ensuite (« qu'on
» ne connaît point d'armement et de mesures dans les
» états autrichiens, qui puissent être qualifiés de pré-
» paratifs de guerre. »)

» Le contraire est prouvé, le concert des puissances
» est connu, les armées autrichiennes s'assemblent,
» les places fortes s'élèvent, les camps sont tracés, les
» généraux et les armées sont désignés, et le prince de
» Kaunitz oppose à tant de faits une dénégation dénuée
» de toute vraisemblance. C'est à nous qu'il dit (« que les
» troubles des Pays-Bas sont suscités par les exemples
» de la France et par les coupables menées des Jaco-

» bins.») Comme si les troubles des Pays-Bas n'avaient » pas précédé la révolution française ; comme s'il avait » pu oublier que l'assemblée constituante avait refusé » de prendre aucune part à ces troubles.

» M. de Kaunitz ajoute : (« Quant au concert dans le- » quel feu Sa Majesté impériale s'est engagée avec les plus » respectables puissances de l'Europe, le roi de Hon- » grie et de Bohême ne saurait anticiper sur leurs opi- » nions et sur leur détermination commune ; mais tou- » tefois il ne croit point qu'elles jugeront convenable » ou possible de faire cesser ce concert, avant que la » France ne fasse cesser les motifs graves qui en ont » provoqué ou nécessité l'ouverture. ») Voila donc le » roi de Bohême et de Hongrie accédant à la ligue for- » mée par son père contre la France, déclarant que » cette ligue doit durer jusqu'à ce que nous ayons sou- » mis notre constitution à son jugement et à sa révi- » sion ; le voilà donc, avouant un traité qui rompt for- » mellement celui de 1756.

(« Mais, dussent leurs desseins et leurs artifices pré- » valoir, Sa Majesté se flatte que du moins la partie » saine et principale de la nation envisagera alors, » comme une perspective consolante d'appui, l'exis- » tence d'un concert, dont les vues sont dignes de sa » confiance et de la crise la plus importante qui ait ja- » mais affecté les intérêts communs de l'Europe. ») On » ne dissimule pas même, dans ces perfides expressions, » le projet d'armer les citoyens ; c'est ainsi que ce ministre » octogénaire lance au milieu de nous, d'une main dé- » bile, le tison de la guerre civile.

» Non, Sire, les Français ne se désuniront pas, lors-

» que la France sera en danger. Beaucoup d'émigrés
» quitteront les étendards criminels qu'ils ont suivis,
» rougiront de leurs erreurs, et viendront les expier en
» combattant pour la patrie. Votre Majesté donnera
» l'exemple du civisme, en ressentant les injures qui
» sont faites à la nation.

» Lorsque vous m'avez chargé du ministère des af-
» faires étrangères, j'ai dû remplir la confiance de la
» nation et la vôtre, en employant en votre nom le lan-
» gage énergique de la raison et de la vérité. Le mi-
» nistre de Vienne, se voyant trop pressé par une négo-
» ciation pleine de franchise, s'est renfermé en lui-
» même, et s'est référé à cette note du 18 mars, dont
» je viens de vous présenter l'analyse ; cette note est une
» véritable déclaration de guerre. Les hostilités n'en sont
» que la conséquence ; car l'état de guerre ne consiste
» pas seulement dans les coups de canon, mais dans les
» provocations, les préparatifs et les insultes.

» Sire, de cet exposé il résulte : 1° que le traité de
» 1756 est rompu par le fait de la maison d'Autriche ;
» 2° que le concert entre les puissances, provoqué par
» l'empereur Léopold au mois de juillet 1791, confirmé
» par le roi de Hongrie et de Bohême, d'après la note
» du prince de Kaunitz, du 18 mars 1792, qui est l'*ul-*
» *timatum* des négociations, étant dirigé contre la
» France, est un acte d'hostilité formel ; 3° qu'ayant
» mandé, par ordre de Votre Majesté, *qu'elle se regar-*
» *derait décidément comme en état de guerre, si le re-*
» *tour du courrier n'apportait pas une déclaration*
» *prompte et franche en réponse aux deux dépêches*
» *des 19 et 27 mars*, cet *ultimatum*, qui n'y répond

» point, équivaut à une déclaration de guerre; 4° que
» dès ce moment il faut ordonner à M. de Noailles de
» revenir en France sans prendre congé, et cesser toute
» correspondance avec la cour de Vienne.

» Après toutes les réflexions qu'entraîne une détermi-
» nation aussi importante, dans laquelle il s'agit de pe-
» ser avec l'équité la plus rigoureuse, d'un côté, de ne pas
» soutenir et venger la souveraineté méconnue de la
» nation française; de l'autre, les calamités que peut
» entraîner la guerre.

» Considérant que les circonstances impérieuses où
» nous nous trouvons, et qui deviennent de jour en
» jour plus importantes par l'approche de différens
» corps de troupes autrichiennes qui s'assemblent de
» toutes parts sur nos frontières, nous ont amenés au
» point de prendre un parti décisif.

» Le 29 novembre, députation de l'assemblée natio-
» nale au Roi, pour l'inviter à prendre les mesures les
» plus fermes, pour mettre fin aux attroupemens et
» enrôlemens qui se faisaient sur les frontières, et pour
» exiger une réparation en faveur des citoyens français
» qui avaient reçu des outrages.

» Le 14 décembre, le Roi témoigne à l'assemblée na-
» tionale la confiance qu'il avait encore, à cette épo-
» que, dans les bonnes dispositions de l'Empereur, en
» ajoutant qu'il prenait en même temps les mesures mi-
» litaires les plus propres à faire respecter ses déclara-
» tions; et que si elles n'étaient point écoutées, il ne lui
» resterait qu'à proposer la guerre. C'est alors que l'as-
» semblée nationale décrète le développement des forces
» qui garnissent les frontières de l'Empire.

» Le 14 janvier, l'assemblée nationale invite le Roi » à demander à l'Empereur, au nom de la nation fran- » çaise, des explications claires et précises sur ses dis- » positions; elle fixe le terme du 10 février pour les ré- » ponses; et à défaut de réponse, *ce procédé de l'Empe- » reur sera envisagé par la nation comme une rupture » du traité de 1756, et comme une hostilité.*

» Le 25 janvier, l'assemblée nationale donne un dé- » cret en cinq articles, dont le troisième prolonge le » terme fatal donné à l'Empereur, jusqu'au premier » mars, et ajoute que *son silence, ainsi que toutes ré- » ponses évasives ou dilatoires, seront regardées comme » une déclaration de guerre.*

» Considérant que, depuis l'époque de la régénéra- » tion, la nation française est provoquée par la cour de » Vienne et ses agens de la manière la plus intolérable; » qu'elle a continuellement essuyé des outrages en la » personne de M. Duveyrier, envoyé par le Roi, et » retenu indignement en état d'arrestation; dans celle » d'un grand nombre de citoyens français outragés ou » emprisonnés dans les différentes provinces de la do- » mination autrichienne, par haine pour notre consti- » tution, pour notre uniforme national et pour les » couleurs distinctives de notre liberté.

» Considérant que dans toute la constitution il ne se » trouve aucun article qui autorise le Roi à déclarer » que la nation est en état de guerre; qu'au contraire, » dans l'article 2, section 1re du chap. III : *De l'exer- » cice du pouvoir législatif*, il est dit ce qui suit : « La » guerre ne peut être décidée que par un décret du » corps législatif, rendu sur la proposition formelle et

» nécessaire du Roi, et sanctionné par lui. » Qu'ainsi, » ce n'est pas un conseil que le Roi peut demander; » mais une proposition formelle qu'il doit nécessaire- » ment faire à l'assemblée nationale.

» Considérant enfin que le vœu prononcé de la nation » française est de ne souffrir aucun outrage, ni aucune » altération dans la constitution qu'elle s'est donnée; » que le Roi, par le serment qu'il a fait de maintenir » cette constitution, est devenu dépositaire de la di- » gnité et de la sûreté de la nation française: je con- » clus à ce que, forte de la justice de ces motifs et de » l'énergie du peuple français et de ses représentans, » Sa Majesté, accompagnée de ses ministres, se rende » à l'assemblée nationale, pour lui proposer la guerre » contre l'Autriche. »

N° 14.

Déclaration de guerre, 20 avril 1792.

« L'assemblée nationale, délibérant sur la proposition » formelle du Roi, considérant que la cour de Vienne, » au mépris de ses traités, n'a cessé d'accorder une » protection ouverte aux Français rebelles; qu'elle a » provoqué et formé un concert avec plusieurs puis- » sances de l'Europe, contre l'indépendance et la sûreté » de la nation française; que François II, roi de Hongrie » et de Bohême, a, par ses notes des 18 mars et 7 avril » derniers, refusé de renoncer à ce concert; que mal- » gré la proposition qui lui a été faite par la note du

» 11 mars 1792, de réduire, de part et d'autre, à l'état
» de paix, les troupes sur les frontières, il a continué
» et augmenté des préparatifs hostiles; qu'il a formel-
» lement attenté à la souveraineté de la nation fran-
» çaise, en déclarant vouloir soutenir les prétentions
» des princes allemands possessionnés en France,
» auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des in-
» demnités; qu'il a cherché à diviser les citoyens fran-
» çais, et à les armer les uns contre les autres, en of-
» frant aux mécontens un appui dans le concert des
» puissances; considérant enfin que ce refus de répon-
» dre aux dernières dépêches du roi des Français, ne
» laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négo-
» ciation amicale, le redressement de ces différens
» griefs, et équivaut à une déclaration de guerre; dé-
» crète qu'il y a urgence.

» L'assemblée nationale déclare que la nation fran-
» çaise, fidèle aux principes consacrés par sa constitu-
» tion, *de n'entreprendre aucune guerre dans la vue*
» *de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses*
» *forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les
» armes que pour la défense de sa liberté et de son in-
» dépendance; que la guerre qu'elle est obligée de sou-
» tenir, n'est point une guerre de nation à nation,
» mais la juste défense d'un peuple libre, contre l'in-
» juste aggression d'un roi; que les Français ne con-
» fondront jamais leurs frères avec leurs véritables en-
» nemis; qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau
» de la guerre, pour ménager et conserver les pro-
» priétés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui
» se ligueront contre sa liberté, tous les malheurs insé-

» parables de la guerre; qu'elle adopte d'avance tous
» les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis,
» viendront se ranger sous ses drapeaux, et consacrer
» leurs efforts à la défense de sa liberté; qu'elle favori-
» sera même, par tous les moyens qui sont en son pou-
» voir, leur établissement en France; délibérant sur la
» proposition formelle du Roi, et après avoir décrété
» l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie
» et de Bohême. »

FIN DU TOME PREMIER DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

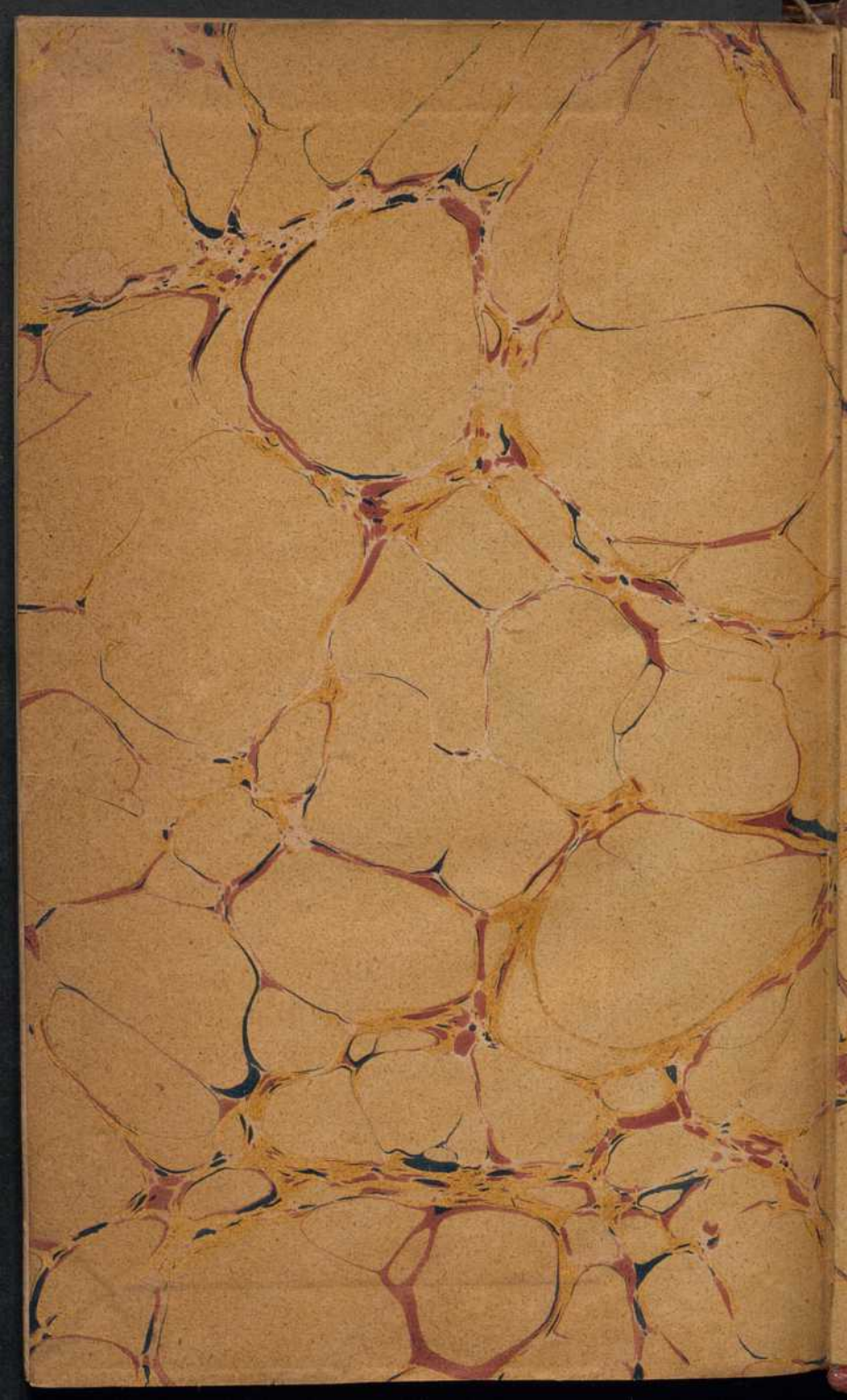

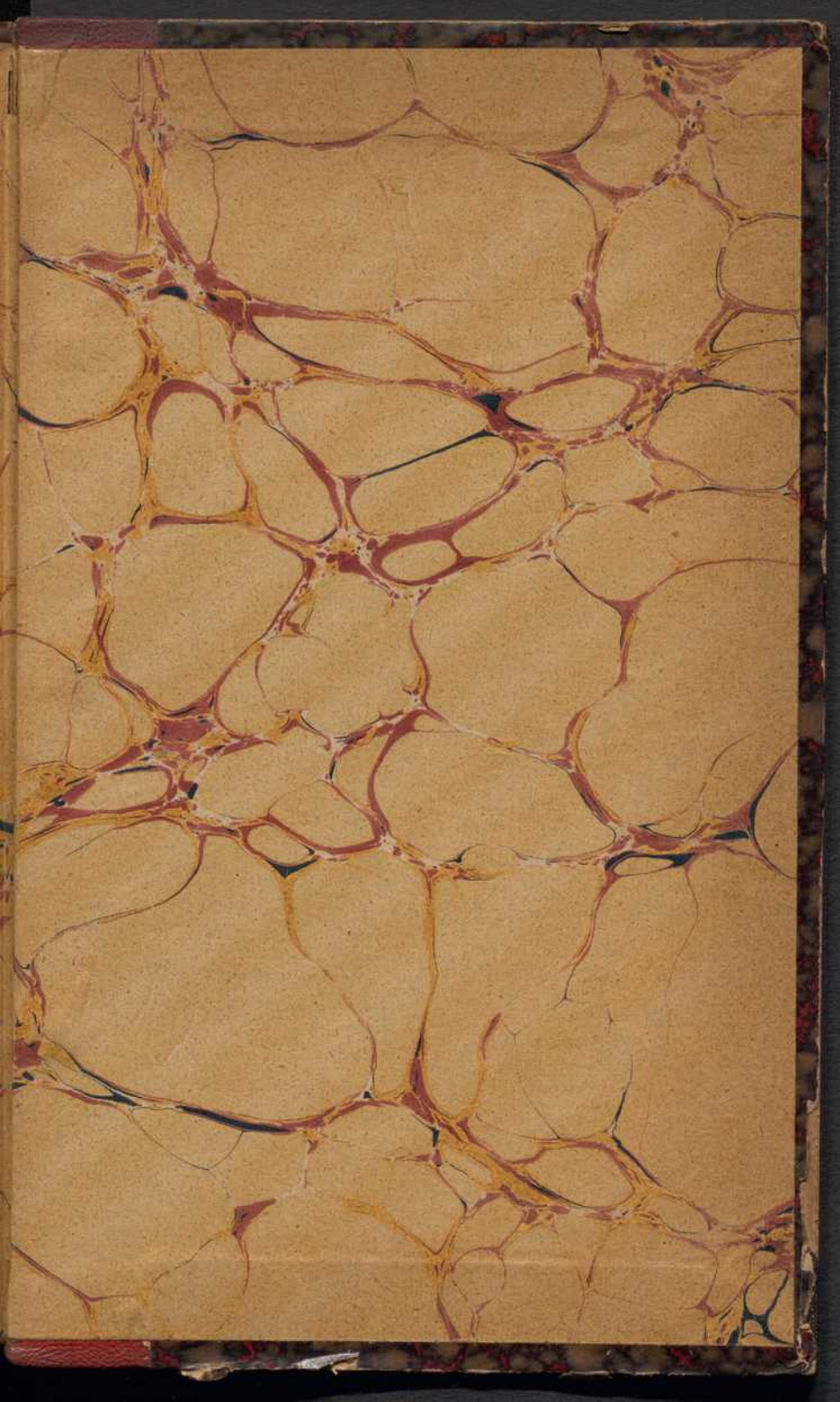

A
2
(